



Mercredi 4 mars 2020

**BULLETIN OFFICIEL  
DE LA VILLE DE PARIS**

**DÉBATS**

Séance du lundi 3

**FÉVRIER 2020**

# Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	convention avec 7 clubs de sport haut niveau au titre de l'année 2020.....	24
Condoléances.....	3	2020 DJS 93 - Gestion de la piscine Berlioux (1er) - Avenant à la convention de délégation de service public.....	27
Adoption de comptes rendus.....	7	Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au mode de gestion de la piscine.....	27
Remerciements.....	7	Vœu déposé par l'Exécutif.....	27
Compte rendu de la 6e Commission.....	7	2020 SG 5 - Transformations Olympiques - Subventions (395.000 euros) et conventions entre la Ville de Paris et le CNOSF et entre la Ville de Paris, Paris 2024 et 3 associations.....	32
2020 DFPE 31- DAE-DDCT-DJS - Renforcer le lien parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles - Subventions (678.000 euros) et signature d'une convention et de cinq avenants avec 8 associations pour le fonctionnement des ludothèques parisiennes dans les 11e, 12e, 13e, 14e, 18e, 19e et 20e arrondissements.....	8	Souhaits de bienvenue.....	34
Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif aux recettes de restauration des collèges des cités mixtes régionales.....	8	2020 DAE 47 - Modifications des statuts l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP).....	34
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la restauration scolaire au collège Mallarmé.....	9	2020 DJS 75 - Centre Paris Anim' Point du Jour et son antenne Mesnil Saint Didier (16e) - Délégation de service public pour la gestion de l'équipement - Approbation du principe de passation.....	35
2020 DFPE 97 - Subventions et avenant aux conventions pluriannuelles avec cinq associations pour l'animation et le développement d'ateliers RAM-RAP.....	10	2020 DJS 89 - Centre Paris Anim' Espace Beaujon (8e) - Délégation de service public pour la gestion de l'équipement - Approbation du principe de passation.....	36
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au personnel dans les établissements d'accueil de la petite enfance.....	10	2020 DJS 106 - Subvention d'investissement (80.000 euros) et convention avec l'association Les Hauts de Belleville (20e).....	36
Souhaits de bienvenue.....	12	Compte rendu de la 1ère Commission.....	37
2020 DAE 37 - Budget participatif - Avenants à la CODP avec SNCF Mobilités et à la CODP avec Fifus dans le cadre du projet "Espace de coworking étudiants -entrepreneurs dans la Gare de Vaugirard" (15e).....	12	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au bureau de Poste Paris-Sorbonne (5e).....	38
Information sur le déroulement de la séance.....	13	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux offres d'emploi illégales et non conformes.....	39
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au mouvement social dans l'enseignement supérieur et la recherche.....	13	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au dispositif "Territoires zéro chômeur de longue durée".....	40
Compte rendu de la 7e Commission.....	15	2020 DRH 20 - Création d'emplois de chef-fe de tranquillité publique et de sécurité.....	41
2020 DGRI 4 - Subvention (1.633.000 euros) et convention triennale avec l'Association Internationale des Maires Francophones - AIMF (1er).....	15	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un état des lieux des mécénats, sponsorings, namings et espaces publicitaires.....	44
Vœu déposé par l'Exécutif relatif au soutien au peuple de la République populaire de Chine face à l'épidémie de coronavirus.....	17	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un recensement des services municipaux externalisés.....	46
2020 DAE 28 - Subvention de fonctionnement (50.000 euros) au Welcome City Lab - Paris & Co.....	20	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à promotion de l'indemnité kilométrique vélo auprès des agents de la Ville.....	48
2020 DJS 52 - Subvention (7.500 euros) à l'association Pugilat des étoiles.....	22	Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche, Socialiste et Apparentés, "Génération.s" et Ecologiste de Paris relatif à la réforme des retraites.....	49
2020 DJS 62 - Subventions (284.000 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 10 associations sportives locales (12e).....	24	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la réforme des retraites.....	49
2020 DJS 83 - Subventions (1.394.500 euros), conventions pluriannuelles d'objectifs et avenant à			

2020 DAE 13 - Organisation d'un food market boulevard de la Chapelle (18e) - Fixation de la tarification de la redevance à verser à la Ville de Paris au titre des activités commerciales.....	51	2020 DAC 304 - Subvention (2.517.500 euros) et avenant avec l'EPCC Maison des Pratiques Artistiques Amateurs.....	77
2020 DU 39 - Exonération de certains droits de voirie 2020, suite aux diverses difficultés rencontrées par les commerçants et artisans à la fin de l'année 2019.....	52	2020 DAC 545 - Subventions (895.000 euros) et conventions avec 30 sociétés gérant 35 salles de cinéma indépendantes à Paris.....	79
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au soutien aux commerçants touchés par la grève et les manifestations.....	53	2020 DAC 640 - Convention d'occupation du domaine public pour la "Ferme de Montsouris" (14e).....	81
Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à une opération "sauvons nos commerces".....	54	Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à un hommage à Shamai Haber.....	84
Dépôt de questions d'actualité.....	55	Vœu déposé par les groupes "Génération.s", Ecologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche relatif à un hommage à l'artiste Shafic Abboud.....	85
Suspension et reprise de la séance.....	55	Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à un hommage à Paul Faucher (5e).....	86
Examen des questions d'actualité.....	56	Vœu déposé par Mme BÜRKL et M. de FROMENT relatif à la Halle Jourdain de l'Hôtel Cromot du Bourg.....	86
I - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative aux rendez-vous manqués de la concertation citoyenne.....	56	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'ouverture dominicale des bibliothèques.....	88
II - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris relative à l'accueil des réfugiés et à l'action de la Ville de Paris en matière de solidarité.....	58	Vœu déposé par le groupe LRI relatif à un hommage à Michou.....	89
III - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la Compagnie parisienne de chauffage urbain (C.P.C.U.).....	59	Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à un hommage à Michou, "prince bleu de Montmartre".....	89
IV - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative aux violences sexistes et sexuelles dans le sport.....	61	Vœu déposé par l'Exécutif.....	89
V - Question d'actualité posée par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à la sécurité des mobilités douces sur la voirie parisienne.....	64	Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à l'intérêt patrimonial et architectural de la piscine 160, rue Oberkampf (11e).....	91
VI - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police concernant le blocus du lycée Maurice Ravel dans le 20e arrondissement et les conditions de mise en garde à vue prolongée des élèves mineurs.....	66	2020 DAC 388 - Subvention d'investissement (1.000.000 euros) et convention avec le Mémorial de la Shoah (4e).....	92
VII - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris concernant l'espace public parisien.....	67	2020 DJS 108 - Attribution de la dénomination "Esplanade Johnny Hallyday" au parvis de l'AccorHotels Arena situé à l'angle de la rue de Bercy et du boulevard de Bercy (12e).....	94
VIII - Question d'actualité posée par le groupe Démocrates et Progressistes à Mme la Maire de Paris relative au fonctionnement du Conseil de Paris.....	69	2020 DU 17 - Dénomination de voies de la Z.A.C. "Paris Rive gauche" (13e).....	96
IX - Question d'actualité posée par le groupe "Génération.s" à M. le Préfet de police relative à la doctrine du maintien de l'ordre et à la gestion interne de la Préfecture de police.....	71	Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à un hommage à Jean-Pierre Schmitt.....	97
X - Question d'actualité posée par le groupe "100% Paris" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative au blocage des usines des SYCTOM.....	72	Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à un hommage à Odette Christienne.....	98
XI - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative aux libertés syndicales et à la répression contre la contestation de la contre-réforme des retraites et des lois Blanquer.....	75	Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à une dénomination "Piscine Jeanne et Thérèse Brulé" (14e).....	99
Compte rendu de la 2e Commission.....	76	Vœu déposé par le groupe LRI relatif aux 138 morts pour la France enterrés au cimetière des Batignolles (17e).....	100
		Compte rendu de la 3e Commission.....	101
		2020 DCPA 9 - Convention d'occupation du domaine public (C.O.D.P.) pour l'installation et l'exploitation d'installations photovoltaïques et de la convention d'objectifs (subvention). - Avenant de substitution d'un site.....	101
		Vœu déposé par le groupe SOCA relatif au bilan carbone.....	101
		2020 DVD 21 - Canaux parisiens. - Convention d'occupation temporaire pour le stationnement d'un bateau d'hébergement d'urgence.....	103

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à la gestion de la C.P.C.U. et à ses tarifs. ....	103	Voeu déposé par le groupe PPCI relatif à l'éclairage du pont Mère Teresa et de la rue Mstislav Rostropovitch.....	127
Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à un bilan écologique de l'action municipale.....	104	Compte rendu de la 4e Commission.....	127
Voeu déposé par l'Exécutif relatif au soutien aux Yanomami et aux peuples autochtones d'Amazonie.....	105	Voeu déposé par le groupe SOCA relatif à un hommage à "Christiane Rochefort" dans le 13e.....	128
2020 DEVE 23 - Subvention (300.000 euros) de l'ADEME, suite à la sélection de Paris à l'appel à manifestation d'intérêt "Feuille de route pour la qualité de l'air en Ile de France".....	106	Voeu déposé par Mme LECUYER relatif aux salons de massage dans le quartier Europe.....	129
Voeu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au suivi des vœux du Conseil.....	107	2020 DASES 14 - Subventions (128.000 euros) à 7 associations et avenant avec 2 d'entre elles pour leurs actions dans le champ de l'autisme. ....	130
2020 DPSP 1 - Subventions (83.000 euros) et conventions avec 5 structures dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la délinquance et de la récidive, du dispositif "Ville Vie Vacances" et de la lutte contre les dérives sectaires.....	108	2020 DASES 16 - Subventions (1.444.650 euros) dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de la Ville de Paris pour une meilleure régulation de l'espace public et une politique coordonnée de RDRD à Paris. ....	130
Voeu déposé par le groupe PCF-FG relatif au droit de manifester et au maintien de l'ordre.....	108	2020 DASES 30 - Subventions (88.000 euros) et convention avec l'association "Les amis du bus des femmes" (20e). ....	133
2020 DEVE 15 - Subventions (13.400 euros) à 24 associations dans le cadre de l'appel à projets 2020 relatif au "Printemps des cimetières". ....	110	2020 DASES 40 - Adhésion de la Ville de Paris aux communautés professionnelles territoriales de santé (C.P.T.S.).....	134
2020 DEVE 25 - Convention avec la SARL "S.P.S.C.F." actant un soutien triennal de la Ville de Paris en contrepartie de l'arrêt des numéros avec animaux sauvages dans ce cirque. ....	110	Voeu déposé par Mme LECUYER relatif à la fermeture du centre de P.M.I. du 8e.....	135
Voeu déposé par le GEP relatif au réaménagement de l'avenue René-Coty (14e).....	112	2020 DASES 45 - Subvention d'investissement (499.751 euros) et convention avec l'association "Bagagerie Solidaire 14", pour son projet de restauration et d'aménagement d'un local 7, villa Saint-Jacques (14e). ....	136
Voeu déposé par le groupe LRI relatif au réaménagement de l'avenue René-Coty (14e).....	112	2020 DLH 12 - Propriété communale 6, rue d'Aboukir (2e). - Bail civil et minoration de loyer. ....	139
Voeu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux travaux d'aménagement de l'avenue René-Coty (14e).....	112	Voeu déposé par le GEP relatif aux campements de rue du Nord-Est parisien.....	140
Voeu déposé par l'Exécutif. ....	112	Voeu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la situation porte d'Aubervilliers.....	140
Voeu déposé par le groupe LRI relatif au tronçon sud de la promenade Pereire. ....	116	Voeu déposé par l'Exécutif. ....	141
Informations sur le déroulement de la séance. ...	117	Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'accompagnement des jeunes à leur sortie de l'A.S.E.....	142
Voeu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à un "Espace multisport de plein air" aux abords du jardin Tino Rossi (5e). ....	117	Compte rendu de la 5e Commission.....	144
2020 DVD 1 - Parc de stationnement Montparnasse-Raspail (14e) et travaux d'extension de la vélostation Maine-Montparnasse (15e). Principe de délégation de service public. ....	118	Voeu déposé par le GEP relatif à la fin de la trêve hivernale et à la prévention des expulsions locatives.....	144
2020 DVD 15 - DU - Extension tramway T3 à porte Dauphine (16e et 17e). Avis favorable sur l'étude d'impact et demande de permis d'aménager.....	118	Voeu déposé par l'Exécutif. ....	144
2020 DVD 19 - Prolongement du tramway T3 de la porte d'Asnières à porte Dauphine (16e et 17e). Protocole d'engagement financier avec l'Etat et la Région d'Ile-de-France. ....	118	Voeu déposé par le GEP relatif à la réquisition de l'immeuble 18, rue du Croissant (2e).....	145
Voeu déposé par le groupe LRI relatif à la réforme de stationnement payant sur voirie.....	123	Voeu déposé par le GEP relatif au T.E.P. Ménilmontant.....	146
Voeu déposé par le groupe LRI relatif à un audit de la dangerosité des espaces publics.....	124	Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à un bilan de la politique du logement. ....	148
Voeu déposé par l'Exécutif. ....	124	2020 SG 4 - Conventions de coopération. ....	149
Voeu déposé par le groupe LRI relatif au déploiement de la vidéo-verbalisation. ....	126	Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à l'évolution des sols.....	151
		Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'Hôtel Dieu. ....	153
		Désignation d'un représentant du Conseil de Paris dans un organisme. ....	154

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.....	154	Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée. ....	158
Clôture de la séance. ....	154	Comptes rendus des Commissions. ....	166
Réponse à une question écrite de la séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019. ....	154	Listes des membres présents. ....	172
QE 2019-07 Question du groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris relative à l'occupation des sols. ....	154	Tableau récapitulatif des absences - Année 2019. ....	175
Votes spécifiques.....	155	Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.....	186
Votes spécifiés.....	158	Tableau des votes des groupes politiques.....	189

*La séance est ouverte à neuf heures, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de Mmes Emmanuelle BECKER, Fanny GAILLANNE, Marie-Laure HAREL et M. Alexandre VESPERINI, secrétaires de séance.*

*M. le Préfet de police est présent en séance.*

## **Ouverture de la séance.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, je vous demande de prendre place.

## **Condoléances.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, nous ouvrons ce Conseil de Paris par un hommage à celui qui fut un amoureux de notre ville, un ardent défenseur du 9<sup>e</sup> arrondissement qu'il connaissait par cœur pour en avoir été le maire de 2001 à 2014. Jacques Bravo, notre ami, notre collègue, ne laissait personne indifférent.

J'ai pu ressentir le profond attachement des habitants de cet arrondissement à leur maire lors des hommages qui lui ont été rendus. Je sais l'émotion, aujourd'hui, de nombre d'entre nous qui l'avons connu. Car Jacques a marqué les esprits. Cet engagement, son attachement au 9<sup>e</sup> et la détermination que nous lui connaissions, lui ont permis d'accomplir un parcours politique hors norme, notamment auprès de Bertrand DELANOË. Il fut Conseiller de Paris pendant près de 20 ans, de 1995 à 2014. Il a aussi présidé la Commission des finances du Conseil de Paris à partir de 2001. Il s'est investi au sein de l'"Association des maires d'Ile-de-France" et du "Cercle Colbert", qu'il a présidé à sa création il y a 10 ans.

Derrière le parcours, il y avait aussi, pour Jacques, l'aventure humaine que représentait pour lui la politique : sa vie. C'est, je crois, la qualité que je retiendrai de lui. L'importance qu'il attachait à la sincérité des relations et des échanges, au-delà des clivages et des divergences de points de vue. C'était un maire tellement apprécié. Il connaissait son arrondissement dans les moindres recoins, de l'Opéra à Barbès, de la "Nouvelle Athènes" aux grands boulevards. De bonne humeur, joyeux, heureux de vivre, heureux de partager, Jacques était un homme chaleureux, accessible, quelqu'un avec qui il était possible de discuter simplement. Il lui arrivait de mettre deux heures pour faire le trajet entre chez lui et la mairie, tant les gens venaient à sa rencontre et tant il aimait saluer les commerçants, les habitants du quartier.

C'était aussi, nous le savons tous, un grand sportif passionné de course à pied. Il avait couru de nombreux marathons. Il nous avait coachés, chère Pauline, pour faire "La Parisienne". Il n'avait pas le droit de courir, mais il était là pour nous coacher. Jacques était cet homme-là, gentil et attentif aux autres. Il était mon ami, notre ami, un ami précieux, précieux par ses conseils et sa bienveillance. Jacques est parti trop tôt, quelques jours avant Noël et son soixante-seizième anniversaire. Il nous manquera beaucoup.

J'ai, bien sûr, une pensée très amicale et affectueuse pour son épouse, Nicole, pour ses enfants, Vincent, Maud, Gilles, ses petits-enfants, ici présents. Je veux vous dire combien cette maison résonne encore de ses paroles, de son rire et aussi de son amitié.

Ensemble, nous inscrirons son nom dans un lieu de son très cher 9<sup>e</sup> arrondissement. Nous travaillerons pour que ce lieu soit conforme à ce qu'il était et permette aux habitants de Paris et du 9<sup>e</sup> arrondissement de Paris de lever le regard sur le nom de Jacques Bravo, et se dire que ce fut un très, très grand maire.

Au nom du Conseil de Paris, aujourd'hui rassemblé, je veux vous témoigner mon soutien et celui de la Ville dans ce moment difficile qui vous prive d'un proche, qui nous enlève un camarade, une belle figure de la vie parisienne. Paris lui doit beaucoup et lui rend aujourd'hui hommage.

Je vous demande de bien vouloir lui consacrer une minute de silence.

*(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je vous remercie.

Je vais donner la parole aux différents orateurs qui ont souhaité intervenir ce matin en hommage à notre collègue.

Madame BÜRKLI, maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, vous avez la parole.

**Mme Delphine BÜRKLI**, maire du 9<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je m'associe naturellement aux propos que vous venez de prononcer. Même si nous n'étions pas du même bord politique, j'avais pour Jacques Bravo un profond respect. Je suis heureuse et fière que nous ayons pu nous rassembler le 7 janvier dernier dans la cour de la mairie du 9<sup>e</sup> pour un hommage républicain - tout un symbole - en votre présence, celle de sa famille, de ses amis, au premier rang desquels Lionel JOSPIN et Bertrand DELANOË avec qui il a partagé tant de combats politiques.

Cette mairie du 9e, c'est un lieu où il a passé une grande partie de sa vie, 35 ans. D'abord, comme élu d'opposition et maire. Puis, à partir de 2014, libéré des contingences politiques, il aimait y revenir pour transmettre son expérience, lui qui a tant donné d'énergie et de dévouement aux habitants du 9e. Je garderai le souvenir d'un homme qui dégagait de la sérénité, un calme intérieur, une grande bienveillance et beaucoup de rigueur intellectuelle. Bientôt, un lieu de l'arrondissement portera son nom. Nous y travaillons ensemble, en lien avec sa famille, à qui je veux adresser mes pensées les plus cordiales et les plus affectueuses.

Merci pour cet hommage.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Madame BÜRKLI.

Monsieur LEGARET, vous avez la parole.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, je vais rendre hommage à un homme de conviction et de compétence. Nous avons, à nous deux, exercé une sorte d'alternance dans la passion des finances municipales puisqu'en 1995, j'avais l'honneur d'être adjoint et il était, je dirais, l' élu, qui, dans l'opposition, portait la parole sur les questions techniques, budgétaires et financières. Nous étions donc des interlocuteurs qui se respectaient mutuellement. Ce respect s'est poursuivi après 2001, quand il a présidé la commission des finances, que j'étais, cette fois-ci, dans l'opposition. En 2008, je suis devenu président de la commission des finances. Donc, nous avons joué, en quelque sorte, cette complicité dans le meilleur sens du terme. Je voulais rendre hommage à sa compétence, à son esprit éclairé, à sa culture, à sa formidable humanité. C'était aussi, c'est vrai, un sportif de haut niveau. Je l'ai vu courir dans le centre de Paris.

Et puis, je voudrais dire que nous avons pris des initiatives ensemble, puisque nous avons fait adopter en 2004 un vœu souhaitant que les concessions soient soumises à des procédures transparentes de mise en concurrence. Ce vœu, que nous avons cosigné, a été adopté par le Conseil de Paris. Il y a deux ans, des ordonnances ont rendu ces modalités obligatoires pour toutes les collectivités territoriales de France. Donc, je voulais simplement rappeler - ce n'est pas seulement une anecdote - le rôle précurseur que nous avons pu ainsi jouer dans le respect mutuel, dans la complémentarité et, je dirais, dans la même passion.

Merci, Jacques. Merci pour tout ce que tu as fait. Je souhaite effectivement que ta trace, ton esprit demeure dans le 9e arrondissement et parmi nous.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Et comme vous, c'était aussi un grand défenseur du patrimoine parisien. Je sais que cela vous rapprochait également.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, c'est un voisin, un financier, un sportif, un musicien, un humaniste et un homme de culture auquel je souhaite rendre hommage aujourd'hui devant vous au nom du groupe Ecologiste.

Avec Jacques Bravo, nous partagions bien plus qu'un prénom. Jacques Bravo avait été élu maire du 9e arrondissement en 2001, alors que j'étais élu à la même époque maire du 2e arrondissement. Son 9e arrondissement, il l'aimait profondément. Il l'a imprimé de sa marque, de son amour de la culture et du patrimoine. Ce passionné de chiffres, capable de calculer des racines cubiques de tête, a profondément modifié, transformé la commission des finances, comme cela a été dit, et il a contribué à faire en sorte que cette commission soit présidée non plus par un élu de la majorité, mais par un élu de l'opposition.

Cet homme de terrain était un amoureux de la mer et du scoutisme. C'était aussi, nous l'avons dit, un grand sportif, infatigable coureur. Il a participé à des dizaines de marathons à Paris, à New York, avec des temps remarquables. Sportif, pragmatique, il a transformé l'"Office municipal du sport" en "Office du mouvement sportif", garantissant à notre ville l'indépendance du mouvement sportif.

Profondément humaniste, il avait été meurtri par l'incendie de l'hôtel "Paris Opéra", rue de Provence, qui avait fait 24 morts, dont 11 enfants, en avril 2005. Ce drame de la misère et du mal-logement l'avait profondément ému et il accordait chaque semaine un rendez-vous aux familles des victimes.

Nous avons partagé, lors de nos rencontres rue des Martyrs ou en déjeuners de maires d'arrondissement, le même amour de la musique et de la guitare. Il avait composé, pour ses enfants et petits-enfants, des chansons sur des airs de Leonard Cohen ou Bob Dylan.

Cela montre bien que cet homme de culture était profondément attaché à la transmission, à la famille et à ses petits-enfants, à qui il laisse aujourd'hui une trace d'un homme particulièrement honnête, exceptionnel. C'est ainsi que nous perdons, et le 9e arrondissement perd un citoyen engagé et un maire qui a su donner le meilleur au service de l'intérêt général.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur BOUTAULT.

Monsieur BARGETON, vous avez la parole.

**M. Julien BARGETON.** - Merci, Madame la Maire.

Quand j'ai appris la mort de Jacques Bravo, l'ancien maire socialiste du 9<sup>e</sup> arrondissement, c'est peu dire que ma peine fut immense. A la "Fédération de Paris", nous partagions une vision sociale-démocrate, pro-européenne et jamais hostile aux entreprises, laissant toute sa place à la société civile, et pour tout dire, rocardienne. Il savait s'adresser à tous, du cadre bancaire aux commerçants de la rue des Martyrs, en passant par les représentants syndicaux.

Parmi les hommes politiques expérimentés, il existe deux catégories : ceux qui toisent les petits nouveaux avec mépris et condescendance ou ceux qui les accueillent bras ouverts pour passer le relais. Jacques faisait partie de la seconde catégorie. Quand je suis devenu Conseiller de Paris en mars 2008, il m'a demandé de m'asseoir à côté de lui lors de la première Commission des finances de la mandature et il m'a enseigné toutes les ficelles du budget. Il m'a raconté comment il s'était battu avec Bertrand DELANOË avant 2001 pour la transparence budgétaire, et notamment sur l'individualisation des budgets d'investissement ou des subventions aux associations.

Jusqu'à ce que je devienne adjoint, en juillet 2012, pendant plus de quatre ans, nous intervenions à deux sur tous les textes budgétaires : budget primitif de décembre, compte administratif de juin, budget supplémentaire de juillet, orientations budgétaires de novembre. Soit quatre fois par an. Par grandeur d'âme, par gentillesse, par goût de la transmission, il me laissait parler à chaque fois en premier, en utilisant le temps de parole que je voulais : "Et je m'adapterai à ce que tu as dit, à ce que les autres orateurs aussi", me disait-il, parlant souvent en dernier et me permettant ainsi d'apprendre progressivement le fonctionnement du budget de la Ville. Il avait toujours un mot gentil sur mes interventions, m'encourageant, me donnant des conseils, me guidant sur tous les aspects à creuser. Il mêlait la vision stratégique politique à de rigoureuses connaissances techniques. C'était un homme remarquable, attentif et d'une humeur égale, souriante et enjouée.

Quand je suis devenu adjoint en juillet 2012, j'ai effectué - c'est un hasard - mon tout premier déplacement dans son arrondissement, devant l'église de la Trinité, et je lui ai rendu un vibrant hommage. Il a pu l'entendre. Il faut dire du bien des gens de leur vivant. A la fin, tout le monde demandait à Jacques : "Mais qu'est-ce que tu as fait à Julien pour qu'il fasse un tel discours ?". Il a répondu : "Rien. C'est parce qu'il m'aime bien. C'est tout." Il avait raison. C'est aussi bien plus que cela. Je l'aimais beaucoup. Je ne serai pas devenu ce que je suis sans lui et d'autres comme lui. Je lui dois tant. A partir d'un certain âge, tout être humain se remplit de la mémoire de celles et ceux qui ne sont plus et qui nous ont pourtant longtemps accompagnés, aidés, aimés, qui nous suivent et qui sont toujours présents. Moi, qui ne suis pas croyant, contrairement à lui, je veux les imaginer ainsi : bienveillants. Et bienveillant, Jacques, tu l'étais.

J'embrasse ta famille, tes proches, tes amis.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur BARGETON.

La parole est à Pauline VÉRON, avec qui une grande partie de cette vie du 9<sup>e</sup> et ses rues ont été arpentées, et avec laquelle une véritable amitié est née.

Pauline ?

**Mme Pauline VÉRON,** adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, chère Nicole, chère Maud, chers Gilles, Renaud et Andréa, je voudrais, au nom des élus de mon groupe et de tous les anciens élus du 9<sup>e</sup> qui ont été à ses côtés, faire part de notre grande affection et de notre profonde gratitude pour Jacques Bravo, pour tout ce qu'il a accompli pour les autres, pour le 9<sup>e</sup> arrondissement, pour Paris, dans une fidélité indéfectible à ses valeurs socialistes.

Jacques Bravo était un homme de conviction. Dès l'âge de 24 ans, en 1967, il débute en politique et prend sa carte au PSU. C'est le mouvement de décolonisation qui lui a donné envie de faire de la politique derrière Pierre Mendès France. C'est au PSU qu'il rencontre son second référent politique, un homme rempli d'énergie, Michel Rocard. Jacques suivra sans faille l'ancien Premier ministre et rejoindra le Parti socialiste avec lui en 1974, défendant la deuxième gauche.

En 1983, il se soumet aux urnes pour la première fois dans la capitale, dans le 9<sup>e</sup>, où il s'est installé avec sa famille. Il devient conseiller d'arrondissement d'opposition. Il gagnera la mairie du 9<sup>e</sup> le 2 avril 2001, en succédant à Gabriel Kaspereit. Il effectuera deux mandats en étant très proche de Bertrand DELANOË et en étant réélu au second tour, avec 63 % des voix, en mars 2008, pour un second mandat.

En 2014, il décidera de ne pas se représenter et soutiendra ardemment Anne HIDALGO pour Paris et la liste que je conduis dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, après m'avoir encouragée à être candidate. Les habitants du 9<sup>e</sup>, bien au-delà des frontières classiques des familles politiques, ont toujours reconnu la qualité de son travail, son implication et sa détermination à transformer notre arrondissement dans le sens du bien commun.

En parallèle, il mène une carrière de haut fonctionnaire spécialiste des finances publiques, notamment au ministère de la Recherche auprès du ministre Hubert Curien, qu'il appréciait beaucoup et dont il restera un ami. Il

sera ensuite inspecteur général de l'Education nationale et mènera plusieurs missions avec passion au service de l'amélioration de cette grande administration, qu'il respectait énormément. Il met d'ailleurs au service de la Ville ses compétences dans le domaine des finances, en présidant la commission des finances du Conseil de Paris lors du premier mandat de Bertrand DELANOË, puis au sein du "Cercle Colbert", un "think tank" pour une nouvelle gestion publique locale.

Jacques a été un infatigable homme de terrain. Il aimait passionnément le 9e. Il connaissait toutes les rues, les recoins, toutes les histoires de notre arrondissement. Il marquera sa mandature en redonnant des perspectives nouvelles aux habitants. Parce que la jeunesse était fondamentale pour lui, il a donné la priorité aux enfants en faisant les fondements de sa politique. Il a ouvert des crèches : 8, des écoles : 4, des bibliothèques, n'hésitant pas à investir dans des lieux éducatifs innovants, comme la nouvelle école de la rue de Clichy. L'ouverture du centre d'animation de la Tour des Dames à la fin de son mandat montrait aussi son attachement aux développements sportif et culturel : sport et culture pour tous, accessibles à tous, éducation populaire de chacun, par chacun.

Jacques était très heureux de constater un boom démographique et l'installation de nombreuses familles dans l'arrondissement, preuve que sa politique portait ses fruits. Pour l'avenir, il souhaitait aussi que le 9e demeure une mosaïque sociale. Il a toujours inscrit sa démarche dans une volonté de justice sociale de soutien aux classes moyennes, par une politique qui a créé de nombreux logements sociaux, et d'attention aux plus fragiles. Il a notamment été aux côtés de toutes les familles victimes de l'incendie de l'hôtel "Paris Opéra", rue de Provence, s'assurant personnellement de leur rétablissement et de leur avenir, en œuvrant pour que toutes soient régularisées et toutes soient relogées.

Jacques a toujours été dans le camp du progrès et du mouvement, et avec fidélité, chose de plus en plus rare en politique aujourd'hui. Il est resté fidèle à une ligne de conduite, celle d'une gauche qui veut transformer le réel, mais aussi gouverner, et donc, ne promettre que ce qui est tenable. Il a insufflé de la démocratie dans le 9e avec les conseils de quartier et un rapport positif avec les associations. Ses convictions religieuses étaient aussi connues de tous. Jacques était catholique pratiquant. Homme de foi, il était aussi un homme du combat pour la laïcité et pour la République.

Je voudrais aussi, avant de finir, rappeler la ténacité, la gentillesse et l'humour de Jacques. Il a été un authentique grand sportif : marathonien, rugbyman, joueur de tennis, amateur d'aviron et cycliste à Vélib'. Il était l'un des premiers à avoir son abonnement et à sillonner l'arrondissement avec son Vélib'. Il aimait le sport pour sa philosophie, pour le respect de soi qu'il exige et pour la solidarité qu'il suppose. Ce marathonien, qui a participé à 37 marathons internationaux - je ne me trompe pas, j'espère - aimait dire que, dans cette course de fond, tous les finisseurs sont des vainqueurs. Et avec lui, tout le monde faisait du sport. Il a créé la course des enfants du 9e, "Le Challenge annuel des écoles", avenue Trudaine, auquel presque tous les enfants de l'arrondissement participaient. L'école qui gagnait était celle qui faisait participer le plus d'enfants. Je revois Jacques, avec sa tenue de sport, en train de courir presque chaque fin de boucle avec tous les enfants.

C'était souvent lui qui mettait l'ambiance, en sortant un beau mot suivi d'un beau fou rire, en sortant sa guitare, en dansant dès qu'un bon rock était à prendre - n'est-ce pas, Anne ? -ou même en se déguisant pour les enfants. Il soufflait toujours autour de lui un vent de gaieté.

Nous perdons un ami qui aura marqué fortement le 9e arrondissement, nos cœurs, nos vies. 1.001 anecdotes et souvenirs sont en moi, sont en nous. C'est à ses côtés que je suis entrée pour la première fois dans cet hémicycle, il y a maintenant 12 ans. Ce qui était le plus frappant, étaient son humilité, sa simplicité, sa tolérance, sa bienveillance vis-à-vis de tous et son intelligence des situations. C'était un maire de dialogue et des liens entre tout le monde, dans ce qu'il appelait "notre village". Il citait souvent cette phrase de René Char, qui aurait pu être sa devise : "Impose ta chance, serre ton bonheur et va vers ton risque. A te regarder, ils s'habitueront". J'ajouterai, en mémoire de Jacques, cette citation d'Albert Camus, un grand ami de René Char : "Recevoir et donner, n'est-ce pas le bonheur et la vie enfin innocente ? Mais oui, c'est la vie même, forte, libre, dont nous avons besoin".

Nous avons eu la chance de croiser sur notre chemin un humaniste. Nous n'oublierons ni son regard clair, ni son sourire. Il va nous manquer, mais beaucoup de lui est ici et chaque rue du 9e est en nous.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup pour ces paroles et cet hommage que nous devons à notre ami Jacques Bravo.

Je veux remercier à nouveau sa famille et lui dire toute notre amitié, notre affection, et dire que nous nous retrouverons ensemble dans quelques mois pour pouvoir inaugurer un lieu, voire deux, qui porteront le nom de Jacques Bravo.

Merci à vous. Merci, mes chers collègues.

## Adoption de comptes rendus.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des 9, 10, 11 et 12 décembre 2019 a été affiché.

Les comptes rendus intégraux des séances des 12, 13, 14 et 15 novembre 2019 et des 9, 10, 11 et 12 décembre 2019 ont été publiés au Bulletin officiel des débats.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Je vous remercie.

## Remerciements.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, c'est aussi avec une certaine émotion que je préside ce dernier Conseil de notre mandature. Je veux ici remercier - pour ceux pour qui tout cela a quand même un sens - je veux remercier, bien sûr, l'ensemble des élus : majorité, opposition sur ces bancs. Je veux, bien sûr, remercier mon Exécutif, les présidents de groupe de la majorité, les maires d'arrondissement, tous les maires d'arrondissement, les présidents de groupe de l'opposition. Je veux aussi remercier, bien sûr, le Secrétariat général de la Ville, le Conseil, avec toutes les équipes qui font tourner cette belle mécanique démocratique qu'est le Conseil de Paris.

Je veux dire à celles et ceux qui ont fait le choix de ne pas se représenter, pour qui c'est le dernier Conseil, que j'imagine leur émotion particulière, le pincement au cœur, parce qu'ici, lorsque l'on rentre dans cette maison, cela devient une maison et une partie de notre vie lui est donnée. Donc, je veux dire à celles et ceux qui ont choisi de ne pas se représenter que, bien évidemment, cette maison restera la leur. J'espère qu'ils continueront aussi à l'inspirer et à l'accompagner.

Et à tous les autres, toutes les autres et tous les autres qui s'engagent dans la bataille démocratique magnifique qui vient, je leur souhaite bonne chance et bon courage. Je nous souhaite de rester dignes du mandat et des valeurs, et de l'histoire de Paris. Je nous souhaite de débattre de nos idées, de nos projets, de nos projections. Je nous souhaite aussi de rester dans le respect des personnes, ce qu'attendent de nous, je crois, les Parisiennes et les Parisiens. Mais merci. Et permettez-moi, donc, ces quelques mots avant l'ouverture de notre Conseil.

Conseil particulier qui a plutôt vocation à faire en sorte qu'aucun dossier ne soit bloqué par l'échéance démocratique et que les Parisiens puissent continuer à vivre, que les associations continuent à avoir leurs subventions et que les projets qui ont été votés, engagés par nous puissent continuer à l'être.

## Compte rendu de la 6e Commission.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous démarrons par la 6e Commission.

Je vais donner la parole à Annick OLIVIER, présidente de la 6e Commission.

Madame OLIVIER ?

**Mme Annick OLIVIER.** - Notre 6e Commission s'est en effet réunie pour la dernière fois de cette mandature.

Patrick BLOCHE y a présenté les projets de délibération de sa délégation en insistant sur le projet de délibération DASCO 5 : subvention à l'O.C.C.E. vers les écoles pour leurs projets pédagogiques et culturels.

Le projet de délibération DFPE 29, qui concerne la "Maison des liens familiaux".

Le projet de délibération DFPE 31, qui donne subvention pour 8 associations finançant des ludothèques.

Et le projet de délibération DASCO 17 : convention-cadre avec 4 structures à caractère culturel ou scientifique de Paris qui permettent des actions sur les temps périscolaires et extrascolaires.

Sandrine CHARNOZ, pour sa part, a mis en avant le projet de délibération DFPE 32, une convention avec IGESA pour la mise à disposition de 30 places d'accueil de petite enfance dans le 15e arrondissement.

Le projet de délibération DFPE 83, pour l'aménagement d'un multi-accueil avec l'association "Crescendo".

Et le projet de délibération DFPE 92, pour un multi-accueil de 99 places et un centre PMI.

Marie-Christine LEMARDELEY a présenté le projet de délibération DAE 37 concernant un espace de "coworking" à la gare de Vaugirard.

Le projet de délibération DAE 47 concerne l'EIVP qui devient un établissement de l'Université Gustave-Eiffel, ce qui lui apporte reconnaissance et visibilité, tout en ne remettant pas en compte son statut.

Notre Commission s'est close sur une présentation du bilan des actions d'éducation à l'environnement. Un bilan riche, dense, très varié, qui est annexé au compte rendu de notre Commission.

Je vous remercie de votre attention.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - C'est moi qui vous remercie, Madame OLIVIER.

**2020 DFPE 31- DAE-DDCT-DJS - Renforcer le lien parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles - Subventions (678.000 euros) et signature d'une convention et de cinq avenants avec 8 associations pour le fonctionnement des ludothèques parisiennes dans les 11e, 12e, 13e, 14e, 18e, 19e et 20e arrondissements.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons à un amendement technique sur lequel nous devons voter : l'amendement n° 59 déposé par l'Exécutif. Cela a été expliqué : renforcer les liens parents enfants par des activités partagées ludiques intergénérationnelles.

S'il y a des conversations, elles peuvent se dérouler à l'extérieur de l'hémicycle sans aucun problème. Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 59 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 59 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 31- DAE-DDCT-DJS ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2020, DFPE 31- DAE-DDCT-DJS).

**Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif aux recettes de restauration des collèges des cités mixtes régionales.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 1 concerne les recettes de restauration des collèges et des cités mixtes régionales.

La parole est à M. CONTASSOT, pour le groupe "Génération.s".

**M. Yves CONTASSOT.** - Merci, Madame la Maire.

Vous l'avez dit tout à l'heure, ce Conseil a, entre autres, comme objectif, de faire en sorte que les différentes structures puissent continuer à fonctionner. Vous avez parlé des associations. Je voudrais y ajouter aussi les collèges. Parce que, de manière totalement unilatérale, au mois de novembre 2018, la présidente de la Région Ile-de-France, Mme PÉCRESSE, a décidé, sans aucune concertation avec qui que ce soit...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Est-ce que vous pouvez descendre d'un ton ?

Enfin, écoutez, ce n'est pas une volière, ici. C'est le dernier Conseil. On écoute.

Et si vous avez des conversations hautement importantes, bien sûr, ayez-les à l'extérieur. Merci.

Monsieur CONTASSOT ?

**M. Yves CONTASSOT.** - Oui. Je disais que la présidente de la Région, Mme PÉCRESSE, sans aucune concertation, ni avec, évidemment, la Ville de Paris, ni même avec les gestionnaires des cités scolaires, a décidé d'une sorte de racket sur les repas des collégiens, en exigeant que chaque cité lui reverse 75 centimes d'euro par repas. Cela nous semble tout à fait inadmissible, à la fois sur le fond et sur la forme. La Région n'a aucune compétence en matière de collège.

Le vœu vise donc à réaffirmer notre soutien, évidemment, aux proviseurs et aux gestionnaires des cités scolaires, mais également de demander à la présidente de la Région de revenir sur cette délibération prise, non pas en réunion plénière, mais en commission permanente, de façon que les collèges ne soient pas impactés financièrement de façon importante par cette décision.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur CONTASSOT.

Je donne la parole, pour vous répondre, à M. Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint. - Merci, Yves CONTASSOT, de nous permettre d'évoquer à nouveau ce sujet. Je rappelle, s'il le fallait, que nous avons adopté un vœu similaire lors de la précédente séance du Conseil de Paris à l'initiative du groupe Communiste. Notre position n'a pas changé, évidemment, depuis le mois de décembre. Nous

sommes toujours opposés au principe du reversement des recettes de restauration des collégiens en cité scolaire, décidés - solitairement, si j'ose dire - par le Conseil régional, et nous soutenons la position des proviseurs des cités scolaires. Il n'est, en effet, pas concevable que la Région prélève ce reversement parce que cela signifierait que la Région récupère de l'argent, soit au détriment de la Ville, soit au détriment de la qualité des repas servis aux collégiens.

Je note toutefois, pour ouvrir un peu sur le sujet, que nous avons actuellement des discussions avec la Région sur ce sujet. Je souhaite vraiment qu'elles aboutissent très prochainement. Dans cette attente, je suis évidemment très favorable à l'adoption de ce vœu.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Patrick BLOCHE.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Génération.s", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2020, V. 1).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la restauration scolaire au collège Mallarmé.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous examinons le vœu référencé n° 2 relatif à la restauration scolaire au collège Stéphane-Mallarmé.

Madame Alix BOUGERET, vous avez la parole, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

**Mme Alix BOUGERET.** - Merci, Madame la Maire.

Un sujet important, en effet, dans le 17e, et particulièrement suivi par Geoffroy BOULARD et moi-même, en lien avec les associations de parents d'élèves et le principal. Il s'agit de la restauration scolaire au collège Stéphane-Mallarmé. Deux sujets importants sont à pointer : les conditions d'accueil des élèves et la qualité des locaux pour les accueillir. Le deuxième étant la qualité des repas servis.

En effet, les locaux ne sont plus adaptés au nombre des rationnaires au collège Stéphane-Mallarmé. Ce nombre de rationnaires risque d'ailleurs d'augmenter dans les prochaines années compte tenu de la montée des effectifs attendus au sein de l'établissement. Ils ne sont plus aux normes, et donc, il est temps de les changer et d'engager des travaux importants. Par ailleurs, les parents d'élèves nous font remonter régulièrement un mécontentement sur la qualité des repas servis au collège Stéphane-Mallarmé. Je précise que ce collège n'est pas pris en charge par la caisse des écoles du 17e arrondissement, mais par un prestataire extérieur.

Ce vœu a donc vocation à prendre acte dès maintenant de la nécessité d'engager, évidemment en lien avec la caisse des écoles, la mairie d'arrondissement et, bien sûr, la Ville de Paris, les travaux nécessaires à la rénovation des locaux du collège Stéphane-Mallarmé s'agissant de la restauration scolaire, et de prendre aussi acte d'une réflexion commune - la caisse des écoles du 17e arrondissement est prête à s'y engager - pour prendre en charge à terme, peut-être, la restauration scolaire de cet établissement important du 17e arrondissement.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous.

Je donne la parole à Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint. - Merci, Madame la Maire.

C'est un sujet, effectivement, que je suis de près puisque le principal et les parents d'élèves - vous l'avez rappelé, Alix BOUGERET - ont relaté des difficultés dans le cadre du service de restauration compte tenu de l'augmentation du nombre de demi-pensionnaires. Il avait d'ailleurs été suggéré d'augmenter le temps de la pause méridienne pour éviter tout problème. Ce que le conseil d'administration du collège a refusé, je le rappelle.

Le service de restauration scolaire que nous avons missionné pour identifier les problèmes, n'a constaté ni un sous-effectif dans l'équipe de restauration, ni un problème capacitaire. Le collège est en liaison froide, avec une ligne de "self" ouverte dans un réfectoire d'environ 215 places pour actuellement 550 élèves inscrits, soit un taux de rotation de 2,5 qui correspond à un taux de rotation normal pour la restauration collective scolaire à Paris.

Une adjointe technique des établissements d'enseignement est déjà affectée à temps plein en supplément pour épauler la cheffe de cuisine pour gérer la remise en température. Néanmoins, l'office est vieillissant. Il nécessite d'importants travaux de remise aux normes. Une étude est, de fait, en cours pour définir la restructuration de la cuisine afin de remettre les locaux en bon état de fonctionnement et les rendre compatibles avec le mode de production qui sera choisi.

Comme vous l'avez indiqué, la Caisse des écoles du 17<sup>e</sup> arrondissement est prête à examiner la prise en charge de la restauration scolaire à l'horizon 2021, restauration qu'elle n'assume pas pour l'instant. Le collège doit, de son côté, confirmer son accord sur le principe du transfert de la restauration à la caisse des écoles. Une réunion de travail, organisée par le bureau de la restauration scolaire, aura lieu prochainement sur place avec l'ensemble des parties prenantes.

Je vous propose, compte tenu de ces éléments, d'amender votre vœu en supprimant le troisième délibéré du vœu dans la mesure où nous estimons que les effectifs sont suffisants. Si vous acceptez cet amendement, j'émettrai un avis favorable à votre vœu.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Madame BOUGERET, merci beaucoup pour votre acceptation.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2020, V. 2).

### **2020 DFPE 97 - Subventions et avenant aux conventions pluriannuelles avec cinq associations pour l'animation et le développement d'ateliers RAM-RAP.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous examinons le projet de délibération DFPE 97 et l'amendement technique n° 60 déposé par l'Exécutif qui s'y rattache.

Ce projet de délibération DFPE 97 est relatif à l'attribution de subventions et d'un avenant aux conventions pluriannuelles de 5 associations pour l'animation et le développement d'ateliers RAM-RAP.

Je donne la parole à Mme CHARNOZ...

Quoique non, parce qu'en fait, c'est un amendement.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 60 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 60 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 97 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2020, DFPE 97).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au personnel dans les établissements d'accueil de la petite enfance.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché ; le vœu référencé n° 3 est relatif au personnel des établissements d'accueil de la petite enfance.

Monsieur BOULARD, pour le groupe les Républicains et Indépendants, vous avez la parole.

**M. Geoffroy BOULARD**, maire du 17<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

C'est un vœu très simple, un vœu de bon sens. Comment se fait-il que des enfants à qui l'on attribue une place en crèche ne puissent pas en bénéficier, faute de personnel dans les établissements d'accueil de la petite enfance de la Ville ? C'est une situation pour le moins ubuesque à laquelle nous avons été confrontés à plusieurs reprises dans le 17<sup>e</sup> arrondissement. Cela ne serait pas pour me déplaire que vous puissiez recruter plus de personnel pour prendre en charge ces petits Parisiens.

Mon vœu est donc très simple : il vous demande de renforcer, de consolider le processus de recrutement des personnels de la petite enfance pour garantir l'accueil de chaque enfant à qui une place en crèche a été attribuée.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Explication de vote après.

D'abord, Mme CHARNOZ, pour répondre.

**Mme Sandrine CHARNOZ.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, je voudrais remercier M. le Maire du 17<sup>e</sup> de ce vœu, qui me permet de rappeler la politique volontariste de la Maire de Paris en matière de petite enfance, à travers l'ouverture des 5.000 nouvelles places de crèche sous cette mandature, dont plus de 350 dans le 17<sup>e</sup> arrondissement.

Ce vœu me permet également de rappeler que nous avons largement abordé ce sujet en toute transparence à l'occasion de la dernière réunion des adjoints de petite enfance, le 26 novembre dernier, avec Patrick BLOCHE. Je regrette que le 17<sup>e</sup> arrondissement n'ait pas été assidu.

Je voudrais également rappeler que la qualité de l'accueil est au cœur de nos préoccupations puisque nous allons au-delà du cadre normatif de la petite enfance. Ce sont 100 % de professionnels diplômés qui sont placés auprès des enfants. Afin de répondre au besoin d'accueil des enfants, nous avons créé 2.820 postes d'auxiliaires de puériculture depuis 2001. En 2019, ce sont 645 auxiliaires de puériculture qui ont été recrutés par la Ville. Nous avons capté, de ce fait, la plupart des recrutements. Les efforts pour recruter du personnel sont considérables sur un marché du travail en tension, où les postes sont créés mais où le vivier manque.

La gestion des écoles de formation sanitaire et sociale relevant de la Région, nous avons écrit, avec Patrick BLOCHE, à Valérie PÉCRESSÉ, afin de travailler ensemble sur la pénurie d'auxiliaires de puériculture qui touche toute l'Île-de-France, crèches municipales comme associatives ou privées. Ce courrier n'a, à ce jour, pas trouvé de réponse.

La DFPE, en parallèle, multiplie les actions pour permettre le recrutement de nouveaux personnels dans les arrondissements, en particulier avec un nouveau plan de formation qui permet d'accompagner des CAP petite enfance vers les diplômés d'auxiliaire de puériculture, à travers le dispositif des agents spécialisés de crèche. De nouvelles professionnelles sont arrivées tout récemment, notamment dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, qui ne compte que 2 % de postes vacants, soit 6 postes vacants sur les 277.

Vous l'aurez compris, nous travaillons à améliorer continuellement, quotidiennement l'accueil des tout-petits à travers la politique ambitieuse que nous portons en matière de petite enfance. Cela se traduit, évidemment, par un appui sur les ressources humaines qui sont extrêmement précieuses dans ce domaine.

Voici les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance, avant de donner un avis défavorable à votre vœu.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame CHARNOZ.

J'ai une explication de vote et une demande d'un maire d'arrondissement, M. GOUJON.

L'explication de vote pour le groupe "100% Paris", Madame Gypsie BLOCH.

**Mme Gypsie BLOCH.** - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, puisque l'on parle des personnels de petite enfance, je voudrais juste dire un mot sur notre reconnaissance pour leur investissement et tous les efforts qu'elles ont pu faire et qu'ils ont pu faire pendant la période des grèves, pour assurer leur travail dans des conditions parfois difficiles d'éloignement entre domicile et lieu de travail. Donc, je voulais aussi en profiter pour exprimer notre reconnaissance.

Je voulais dire qu'avec mes collègues du groupe "100% Paris", nous voterons le vœu présenté par notre collègue Geoffroy BOULARD, maire du 17<sup>e</sup> arrondissement, puisqu'effectivement, nous partageons le même constat. Nous partageons cette même indignation d'avoir des enfants refusés pendant les commissions crèches, faute de personnel pour les accueillir. Nous partageons également la même urgence, celle de renforcer le processus de recrutement, de réfléchir et de travailler à l'attractivité de ce métier des personnels de la petite enfance dans la Ville de Paris, et de pouvoir lever les freins liés au logement, à la formation, bref, d'avoir une réflexion sur ce domaine.

Nous voterons donc ce vœu.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. GOUJON, en tant que maire du 15<sup>e</sup> arrondissement.

**M. Philippe GOUJON,** maire du 15<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

C'est pour ajouter ma voix au chœur, dans la mesure où nous jouissons, dans le 15<sup>e</sup> arrondissement, de pouvoir bénéficier de la construction actuelle de deux crèches de 99 berceaux dans des secteurs difficiles - les Périchaux et le front de Seine - même s'il y a du retard dans les livraisons.

En revanche, la difficulté est considérable dans la mesure où ce ne sont pas moins de 217 berceaux, sur les 2.500 places de crèche du 15<sup>e</sup> arrondissement, qui ne peuvent être ouverts en raison du manque de personnel disponible. Ce n'est pas une question budgétaire. C'est une question de difficulté de recrutement et de faire en sorte que ces personnels puissent être dotés de différents avantages pour pouvoir travailler à Paris. Peut-être aussi que le niveau de recrutement est excessivement élevé. A tel point que nous avons dû annuler, dans le 15<sup>e</sup>, la commission d'attribution de places de crèche qui devait se réunir en décembre, puisque nous ne pouvons pas ouvrir ces 217 berceaux.

Merci, Madame.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

### **Souhaits de bienvenue.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je veux saluer ici la présence de l'"Ecole de la 2<sup>e</sup> chance".

Merci à vous de vous intéresser à notre Conseil, c'est-à-dire à votre Conseil municipal.

Merci beaucoup de la constance qui a été la vôtre, l'"Ecole de la 2<sup>e</sup> chance".

Nous avons accueilli à chaque séance du Conseil de Paris des élèves de cette école qui nous tient tant à cœur ici, à Paris.

Merci.

### **2020 DAE 37 - Budget participatif - Avenants à la CODP avec SNCF Mobilités et à la CODP avec Fifus dans le cadre du projet "Espace de coworking étudiants - entrepreneurs dans la Gare de Vaugirard" (15e).**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous allons examiner le projet de délibération DAE 37. Il s'agit du budget participatif, d'avenants à la CODP avec S.N.C.F. Mobilités et à la CODP avec Fifus dans le cadre du projet "Espace de coworking étudiants entrepreneurs dans la gare de Vaugirard".

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, mise en service en 1867 et fermée au public en 1934, la gare de Vaugirard de la Petite ceinture va connaître une nouvelle destination et une nouvelle jeunesse. En effet, dans le cadre du budget participatif 2015, cet ancien bâtiment voyageur fait l'objet d'un projet de rénovation et de transformation incluant la création d'un espace de "coworking" étudiants entrepreneurs de 60 postes, la réalisation d'un "Fablab" numérique et l'installation d'un café ouvert sur les voies, afin de favoriser la cohésion entre les différents usagers "coworkers", étudiants, habitants et promeneurs.

Or, pour être récemment passée sur le site de la gare, qui est également une porte d'entrée de la promenade de la Petite ceinture dont le maire du 15<sup>e</sup> arrondissement souhaite l'extension Est-Ouest, j'ai constaté que les travaux de rénovation du bâtiment voyageur ont à peine commencé. Ce retard est d'autant plus dommageable qu'il s'agit là d'un projet du budget participatif amorcé dès 2015, soutenu par le conseil de quartier et la mairie du 15<sup>e</sup>, d'un projet qui avait vocation à être livré fin 2019 et dont le gestionnaire a été sélectionné en juin 2018 à l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt. Et surtout, il s'agit d'un très intéressant projet de "coworking" pour des étudiants entrepreneurs, qui doit permettre aux jeunes de moins de 28 ans de mener de front la fin de leurs études et leur projet de création d'entreprise.

Ce retard semble avoir plusieurs causes. D'abord, la S.N.C.F. a laissé ce bâtiment se dégrader pendant des années sans engager de travaux pour la préservation de ce patrimoine emblématique. Ensuite, le chiffrage fait par la Ville a manifestement été sous-évalué compte tenu de l'importance des travaux à réaliser pour mener une restauration digne de ce nom. Enfin, la première consultation des entreprises s'est révélée infructueuse. Conséquence : si les deux avenants que vous nous proposez dans ce projet de délibération permettront de prolonger la convention d'occupation du domaine public, en revanche, les étudiants entrepreneurs qui auraient dû être accueillis fin 2019 seront, de fait, contraints d'attendre au minimum un an de plus avant de s'installer.

Je profite de ce projet de délibération pour regretter que la vaste cour en retrait de la gare et en contrebas de la Petite ceinture fasse office d'aire de stockage d'encombrants, sans parler des divers locaux, propriété de la S.N.C.F., situés sous le viaduc. En l'état, ils offrent un aspect dégradé et peu valorisant. Cette situation contraste avec la mobilisation des riverains et du conseil de quartier pour rendre plus accueillant ce secteur de la rue de Vaugirard, où des travaux de végétalisation sont en cours, avec l'installation de chaises, l'implantation d'arbres et la réalisation de jardinières en pleine terre.

Pour conclure, Madame la Maire, je constate que s'il est clair que le budget participatif suscite un vif intérêt de la part de nos concitoyens, il génère aussi parfois de la déception tant certains projets tardent à se réaliser, à l'image de ce beau projet de la gare de Vaugirard amorcé dès 2015.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

Je vais donner la parole à Marie-Christine LEMARDELEY, pour vous répondre.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY,** adjointe. - Merci, Madame de CLERMONT-TONNERRE, d'avoir mis en valeur ce très beau projet issu du budget participatif 2015. Ce projet de délibération est un projet de délibération technique puisqu'il demande l'autorisation au Conseil de Paris de signer un avenant à la convention d'occupation d'un bien, vous l'avez rappelé, qui dépend du domaine public de la S.N.C.F.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - S'il vous plaît, un peu de silence.

Toutes les conversations, vous pouvez très bien discuter dehors, ça ne dérangera personne. En revanche, ici, ça dérange un peu parce que l'on ne s'entend plus et ce n'est pas très respectueux. Merci.

Madame LEMARDELEY ?

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY,** adjointe. - Effectivement, on peut regretter le retard pris. Mais vous savez très bien que, dans tout projet de travaux, il y a des jurys auxquels, d'ailleurs, la mairie du 15<sup>e</sup> arrondissement a été bien sûr associée à chaque étape. Un jury infructueux, cela arrive souvent, malheureusement.

Donc, je crois qu'il faut plutôt se réjouir que ce projet de délibération passe au Conseil d'aujourd'hui parce que l'on aurait pu oublier de le mentionner. Le fait qu'il passe au dernier Conseil de la mandature est un gage du fait que les choses vont s'accélérer et dans de très bonnes conditions.

Je vous remercie donc d'avoir, par cette inscription, permis de montrer que le budget participatif, les espaces de "coworking" étudiants entrepreneurs s'ouvrent un peu sur tout le territoire parisien, y compris dans le 15<sup>e</sup>, où il y a, comme vous le savez maintenant, beaucoup d'étudiants.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 37.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAE 37).

Je vous remercie.

### **Information sur le déroulement de la séance.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - J'en profite, mes chers collègues, pour vous dire - mais l'avis des présidents de groupes a été pris préalablement - que nous allons déposer un vœu sur le soutien notamment à la communauté asiatique dans le cadre de cette épidémie de coronavirus, vœu qui est déposé par l'Exécutif et que vous aurez sur table. Je pense qu'il nous réunira. En tous les cas, je vous en informe puisqu'il est en train d'être actuellement photocopié.

### **Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au mouvement social dans l'enseignement supérieur et la recherche.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché, le vœu référencé n° 4, qui est relatif au mouvement social dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Monsieur Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste - Front de Gauche, vous avez la parole.

**M. Jean-Noël AQUA.** - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, par ce vœu, je souhaite apporter à nouveau le soutien de notre Ville à la communauté de la recherche et de l'enseignement supérieur, une communauté doublement frappée par la future loi de programmation de la recherche et par la réforme des retraites, au point que le mouvement social est désormais en train de cristalliser dans ce milieu.

Vous le savez, les années passent. Des différents mouvements de chercheurs remontent la même détresse. Les gouvernements se succèdent et les problèmes restent. D'un côté, la société a un besoin croissant de recherche pour lutter contre le réchauffement climatique, contre les enjeux de la pollution, pour produire des ruptures qui donneront des innovations, pour comprendre un monde complexe, pour répondre au besoin croissant de formation supérieure des jeunes. Mais, quand il s'agit de mettre les moyens en face des besoins, il n'y a plus personne.

Depuis Nicolas SARKOZY, les emplois et financements des universités et laboratoires fondent plus vite que la banquise. Les chercheurs ne savent plus comment le dire : c'est de moyens stables et de postes statutaires dont la recherche a besoin. Aujourd'hui, c'est donc l'Académie des sciences, le Conseil scientifique du C.N.R.S., des sociétés savantes, des tribunes de chercheurs, la candidature de 5.000 chercheurs à la présidence de l'HCERES, les syndicats, la grève. Le malaise est profond pour qui veut l'entendre, et les ballons d'essai du Gouvernement font figure de provocations.

"Je vous le dis ici, mais faut-il vraiment le faire ?" Antoine PETIT, avec sa vision d'un pseudo-darwinisme mal digéré visant à sacrifier les laboratoires peu rentables. Que propose le Gouvernement ? Un C.D.I. de 6 ans. Excusez l'oxymore. Revenir sur les garanties du statut des enseignants-chercheurs et l'augmentation des financements sur projets au détriment de l'argent récurrent. Exactement l'inverse des demandes de la communauté. Alors, parce que nous savons l'importance de la liberté de recherche, parce que nous savons que le service public de recherche est le meilleur outil contre les lobbys et l'obscurantisme, nous voulons réaffirmer ici le soutien de la Ville aux revendications légitimes de la communauté des chercheurs et des universitaires.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur AQUA.

Madame LEMARDELEY, vous avez la parole.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe. - Cher Jean-Noël AQUA, chers élus, merci pour ce vœu qui revient sur les premières pistes soulevées par le Président de la République, le président du C.N.R.S. et la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Vous l'avez dit, le futur projet de loi de financement pluriannuel de la recherche sera présenté ce mois-ci en Conseil des ministres. De nombreux établissements d'enseignement supérieur de recherche et les chercheurs ont d'ores et déjà dit leur inquiétude quant à ce projet de loi qui, dans ses premiers aperçus, prévoit de généraliser la mise en concurrence et le recours à l'appel à projets pour le financement de la recherche publique.

En outre, le nombre de postes pérennes ouverts par le C.N.R.S., comme la proposition de créer des CDI de projets, ne sont pas à la hauteur de l'ambition que nous devons collectivement avoir pour une recherche publique indépendante qui nécessite visibilité et sécurité pour ses chercheurs. Ces orientations sont à l'opposé d'une recherche conçue comme un outil de coopération durable entre les disciplines, car elles promettent une concurrence plus féroce encore entre les laboratoires et les individus pour de maigres financements. Au moment où nous devons promouvoir une chance ouverte, ces pistes témoignent d'une approche par projets en silo qui n'est pas en mesure d'embrasser la complexité des enjeux auxquels font face nos sociétés.

Je voudrais citer ici Jean Zay, père du C.N.R.S., qui écrivait : "Il faut donner à la jeunesse assez de doctrines offensives, assez de convictions intangibles, assez d'impératifs, assez d'armes pour affronter les dangers d'une époque, pour défendre par tous les moyens l'héritage de nos libertés". Au moment même où la notion de vérité scientifique est menacée d'être reléguée au rang d'opinion, l'engagement pour une recherche publique relève d'un choix politique fort en faveur d'une société libre fondée sur le progrès, la raison et la coopération. Notamment face à l'urgence climatique, loin d'attendre de la science et de la technique des solutions miracles, nous devons concevoir la recherche comme un moyen d'élever l'humanité pour surmonter la catastrophe annoncée et aller vers une meilleure compréhension de nos besoins vitaux.

Ainsi, dans ce dernier Conseil de la mandature, je voudrais redire mon ferme attachement à une recherche publique ambitieuse, innovante, renouvelée, dotée de moyens récurrents et misant sur la coopération scientifique comme sur l'ouverture de la science aux citoyens et à la société tout entière. Nous avons, dans ce domaine, un bilan riche, avec l'accueil de dizaines de chercheurs dans nos services, le financement de jeunes équipes de recherche prometteuses au travers du dispositif "Emergences", ou encore par le soutien que nous avons apporté à des instituts de recherche fondamentale qui, sans notre soutien, n'auraient certainement pas vu le jour.

Dans cette quête pour une science comme arme pour une société de paix et comme réponse aux enjeux sociaux, écologiques et de progrès, nous devons pouvoir compter sur un effort de la nation tout entière pour cette recherche publique. C'est pourquoi je donne un avis favorable à votre vœu, sous réserve de l'acceptation de légers amendements sémantiques.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

Nous allons passer au vote du vœu n° 4 du groupe Communiste - Front de Gauche, avec l'amendement qui a été proposé. J'imagine, Monsieur AQUA, que vous en êtes d'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?...

Je n'ai pas vu une main se lever.

Je recommence.

Qui est pour ?

Voilà, très bien.

Contre ?

Abstentions ?

Ne prend pas part au vote ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2020, V. 3).

Parce que si je ne vois pas un doigt qui se lève, je ne peux pas dire "c'est bon". Ce ne serait pas honnête. Il faut quand même se prononcer dans les votes. Merci.

Nous en avons terminé avec la 6e Commission.

### **Compte rendu de la 7e Commission.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons à la 7e Commission.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Mme PREMEL, présidente de la 7e Commission.

Chère Danièle, vous avez la parole.

**Mme Danièle PREMEL.** - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cette dernière réunion de la 7e Commission a été l'occasion de remercier les services de la Ville et les collaborateurs de cette Commission qui ont permis de réaliser un travail sérieux et efficace. Mon camarade Sergio TINTI, qui l'a animée durant la mandature, se joint à moi pour ces remerciements.

M. Hermano SANCHES-RUIVO, qui a remplacé M. Patrick KLUGMAN, a présenté les projets de délibération et plus particulièrement celui de l'"Association internationale des maires francophones" et celui de la "Maison de l'Europe".

M. François MARTINS a présenté ses projets de délibération, notamment celui concernant l'association "Gay Métropole" et celui concernant les conventions annuelles avec "l'Office du mouvement sportif".

Mme Pauline VÉRON s'est attachée à présenter les subventions au "Mouvement associatif" afin que les associations puissent poursuivre leurs activités au-delà de la fin de cette mandature. Effectivement, je tiens quand même personnellement à la remercier pour son travail important pour favoriser et renforcer l'exercice de la démocratie dans notre ville, et dont la persévérance tout au long de la mandature nous rappelle les mots de Gilbert Cesbron : "Il est souvent nécessaire d'entreprendre pour espérer et de persévérer pour réussir".

Je vous remercie.

*(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Danièle PREMEL. Merci, Madame la présidente de la 7e Commission.

### **2020 DGRI 4 - Subvention (1.633.000 euros) et convention triennale avec l'Association Internationale des Maires Francophones - AIMF (1er).**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DGRI 4 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention triennale avec l'"Association internationale des maires francophones" dites "A.I.M.F".

La parole est à Pierre AURIACOMBE.

**M. Pierre AURIACOMBE.** - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaitais intervenir sur cette subvention à l'A.I.M.F., l'"Association internationale des maires francophones". C'est l'occasion, au-delà de cette subvention, de revenir sur le rôle de la Ville de Paris, le rôle à l'international, à la coopération décentralisée. Nous venons d'en parler. J'ai assisté pendant ces six années aux travaux de la 7e Commission. Nous avons beaucoup travaillé sur cette coopération. Nous avons beaucoup travaillé à l'international. Notamment, je pense à la loi "Oudin-Santini" qui nous a permis de faire différentes actions.

L'A.I.M.F. accompagne de nombreux projets dans le monde francophone et notamment beaucoup en Afrique. L'objet, vous le connaissez. C'est notamment une meilleure gouvernance, mais c'est aussi l'accès à l'eau, le traitement des déchets et de nombreuses autres actions du même genre. D'ailleurs, ce travail se fait souvent en coopération avec des organismes comme le S.I.A.A.P. ou le SYCTOM, où nous sommes nombreux à siéger ici.

Je tiens, à titre personnel, à revenir sur un déplacement récent que j'ai fait à Yaoundé, notamment pour la commune de Bangangté, dans le nord du Cameroun. La maire était à l'époque Mme Célestine KESTCHA COURTÈS. Elle est aujourd'hui ministre de l'Habitat. Pour moi, ce sera sûrement l'un des meilleurs souvenirs qu'il me restera de mon mandat de Conseiller de Paris : voir des enfants heureux. On a fait des toilettes sèches. Ces personnes étaient vraiment heureuses du travail qu'on leur a fourni. L'A.I.M.F. travaille avec d'autres à cette coopération à aider ces personnes.

Je reviens sur cette subvention, qui peut paraître importante sur le budget. Mais oui, notre rôle, nous Paris, est d'aider les pays en voie de développement. Nous le savons tous ici, nous sommes dans le même bateau. On n'arrêtera pas - et encore, je parle à l'Afrique, avec 3 milliards d'individus bientôt, avec tous les problèmes que l'on connaît de dérèglement climatique, de faim, de sécheresse - cette misère avec un mur.

Notre intérêt, et l'intérêt de l'Afrique, c'est d'aider ces personnes sur place. Il faut les aider à rester sur place pour que leurs enfants grandissent avec les parents. Il faut les aider pour que, chez nous, cela ne crée pas un déséquilibre migratoire. C'est le rôle de l'A.I.M.F. mais c'est vraiment le rôle de la Ville de Paris de travailler à cette coopération.

Nous voterons donc avec plaisir ce projet de délibération et cette subvention.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint, président. - Merci, Pierre AURIACOMBE.

Je donne la parole à Patrick KLUGMAN, pour vous répondre.

**M. Patrick KLUGMAN,** adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais très chaleureusement remercier Pierre AURIACOMBE d'avoir attiré l'attention de notre Conseil sur le vote de la subvention annuelle à l'A.I.M.F. L'A.I.M.F., c'est l'"Association internationale des maires francophones", qui a fêté cette année son quarantième anniversaire. Cette association avait été fondée sous l'égide et l'impulsion de Jacques Chirac. Son quarantième anniversaire a été fêté il y a quelques semaines de cela.

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint, président. - Patrick...

Est-ce que vous pouvez faire moins de bruit ? Il y a des discussions particulières, qui sont légitimes, surtout en cette période, mais elles pourraient se faire sur un ton plus bas, par exemple, Monsieur JD, pour ne pas le nommer, qui me tourne le dos.

**M. Jérôme DUBUS.** - Monsieur DUBUS.

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint, président. - Voilà.

Non, non, mais...

**M. Jérôme DUBUS.** - Je l'ai nommé.

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint, président. - Allez.

Nous allons continuer dans un silence retrouvé.

**M. Patrick KLUGMAN,** adjoint. - Je voulais attirer l'attention de notre Conseil.

Merci, Monsieur le Maire, sur cette subvention qui n'est pas anodine puisque c'est la principale subvention à l'A.I.M.F., qui est une association, qui est un réseau extraordinaire de solidarité, d'amitié entre des maires qui viennent en personne. C'est le seul réseau de maires où les maires ne peuvent pas être représentés, où ils viennent en personne et où, vous le savez, l'espace de la francophonie dans le domaine des collectivités locales s'étend sur tous les continents. Cette année, nous avons fêté le quarantième anniversaire à Phnom Penh, après qu'au mois de juin nous soyons allés, dans le cadre de l'A.I.M.F., à Kigali. Nous avons, avec l'A.I.M.F., bouclé cette boucle qui nous a fait nous rendre, dans le cadre de cette mandature, sur tous les lieux du génocide, des génocides du XXe siècle. Donc, merci à Pierre AURIACOMBE.

Par ailleurs, je ne sais pas si chacun le sait, mais l'A.I.M.F. est un exemple de bonne gestion. Bien sûr que le soutien de Paris lui est indispensable, mais j'ai envie de vous dire que les relations internationales de Paris sans l'A.I.M.F. ne seraient pas évidemment les mêmes. Cette subvention est tout à fait nécessaire à son fonctionnement. Je voudrais donc saluer l'équipe de l'A.I.M.F., sous l'égide de son secrétaire Pierre BAILLET, pour son excellente gestion et tout l'accompagnement qu'ils ont fait de leurs équipes à travers le monde et à travers toutes les villes francophones ces six dernières années.

J'en profite, Monsieur le Maire, puisque c'est ma dernière prise de parole en tant qu'adjoint au Maire de Paris en charge des relations internationales et de la francophonie, simplement pour remercier l'administration, la DGRI, qui est une toute petite équipe, qui, avec des moyens dérisoires, organise l'attractivité et la réception des délégations du monde entier de la première ville visitée au monde. Cher Jean-François MARTINS, je voudrais vous dire que c'est extraordinaire d'avoir été accompagné, servi, aidé par cette équipe. Il y a Patriziana SPARACINO-THIELLAY qui est avec nous ce matin en Conseil. Je voudrais vraiment, en notre nom à tous, la saluer.

Je voudrais remercier tous les groupes, parce que les relations internationales, ce n'est pas une matière d'opposition et de majorité. Nous avons fabriqué ensemble la solidarité de ce Conseil de la Ville de Paris. Je voudrais, pour finir, témoigner la gratitude que la Maire m'a faite en me demandant de la représenter à travers le monde pendant six ans. Représenter Paris, ce n'est pas rien. Chacun, ici, en est conscient et j'en ai été le témoin privilégié.

Pour finir, un mot de Churchill : "Pour chacun d'entre nous, quel que soit notre destin politique, ce n'est pas la fin, ce n'est pas le début de la fin, ce n'est que la fin du début".

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Patrick KLUGMAN, même si, heureusement, je fais cette bonne nouvelle à notre Conseil : ce ne sera pas votre dernière prise de parole.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 4.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DGRI 4).

### **Vœu déposé par l'Exécutif relatif au soutien au peuple de la République populaire de Chine face à l'épidémie de coronavirus.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché, vœu annoncé par la Maire de Paris il y a quelques instants, qui est le vœu référencé n° 61 relatif au soutien au peuple de la République populaire de Chine, et plus largement à la communauté asiatique, face à l'épidémie de coronavirus.

Je donne évidemment la parole à Patrick KLUGMAN, pour le présenter.

**M. Patrick KLUGMAN**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, nous avons effectivement souhaité, lors de ce Conseil, exprimer la solidarité de la Ville de Paris aux populations affectées par le coronavirus et, en même temps, saluer la mobilisation formidable de la République populaire de Chine pour ne pas que cette épidémie s'étende dans le monde entier, notamment en Europe et en France. Les moyens déployés ont été tout à fait exceptionnels. Nous voulions rendre hommage aux personnes infectées, aux deux régions de la République populaire de Chine qui ont été particulièrement touchées, c'est-à-dire celle du Wuhan et la région de Wenzhou maintenant, et, en même temps, exprimer notre solidarité nécessaire, saluer la mobilisation et dénoncer toutes les formes possibles de discrimination, que nous avons vues particulièrement actives et virulentes dans la presse et sur les réseaux sociaux.

Je crois que c'était notre rôle, dans ce Conseil, de dire les deux à la fois : la solidarité envers ceux qui sont infectés, la mobilisation de ceux qui combattent l'épidémie et, évidemment, la mobilisation contre toute forme de discrimination, notamment envers la population asiatique nombreuse, d'origine chinoise ou non, qui vit à Paris et que nous avons saluée encore ce week-end.

Voilà pour ce vœu de l'Exécutif, Monsieur le Maire.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Patrick KLUGMAN.

Je suis saisi de trois demandes d'explication de vote pour l'instant, même quatre.

La parole est à Pierre AURIACOMBE.

**M. Pierre AURIACOMBE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, naturellement, nous voterons, et comme l'a dit M. KLUGMAN tout à l'heure, nous sommes sur des sujets consensuels à l'international, et nous voterons ce vœu. Je fais confiance aux services de l'O.M.S. pour l'aspect

médical, qui est le plus important. Je voulais revenir sur une partie du vœu, sur la fin. C'est vrai que cette discrimination vis-à-vis de la communauté asiatique au sens large est inadmissible. On a vu dans les médias des reportages qui étaient pour le moins surprenants et totalement inadmissibles. Nous ne pouvons pas accepter cela. La Ville de Paris se devait de le souligner à travers ce vœu.

Nous le voterons donc, bien évidemment, avec plaisir. Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Pierre AURIACOMBE.

Je donne la parole à Buon Huang TAN.

**M. Buon Huang TAN**. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, je voudrais profiter de la situation pour souligner que, contrairement à ce qui était annoncé dans la presse, l'ensemble des festivités qui étaient prévues pour le "Nouvel An chinois" n'ont pas été annulées. Celles qui ont été annulées l'ont été, non pas par peur d'un risque sanitaire, mais parce que les gens qui les ont organisées, notamment les associations, n'avaient pas le cœur à célébrer et à fêter des choses alors que leurs compatriotes en Chine souffraient énormément.

Deuxième chose que je voudrais également souligner, c'est que les mesures qui ont été prises récemment par la Chine, d'abord, évidemment, ont frappé les esprits parce que ce sont beaucoup de gens - des dizaines de millions de personnes - qui ont été confinés. Je déplore cela pour tous les gens qui y vivent, parce que je les ai en contact régulièrement, et la vie est très difficile au quotidien. Je trouve que c'est extrêmement courageux parce que c'était une bonne méthode, je pense, pour circonscrire l'épidémie, non seulement pour les Chinois qui vivent en Chine, mais aussi pour les résidents des autres pays, y compris la France, pour éviter que cela ne se propage. Je voudrais également souligner le courage des autorités chinoises dans cette affaire.

Enfin, je remercie tous les collègues du Conseil de Paris d'exprimer leur désapprobation face au racisme, en tout cas aux réactions un peu - on peut comprendre parfois - de peur, de crainte, mais qui ne sont pas normales alors que la situation est bien contrôlée en France, qu'il n'y a pas de risque particulier. Je rappelle que le nombre de morts à cause de cette épidémie est bien inférieur, et de loin, au nombre de morts d'une épidémie de grippe "classique". Il n'y a pas de raison qu'il y ait une phobie vis-à-vis de la population d'origine asiatique.

Merci beaucoup pour cette démarche consensuelle et globale.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Buon TAN.

La parole est à M. Éric AZIÈRE.

**M. Éric AZIÈRE**. - Oui. Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Evidemment, nous voterons ce vœu, non sans faire remarquer, au fond, que l'on aurait pu être associé à sa rédaction. Cela aurait peut-être permis d'ajouter deux éléments complémentaires. Le premier, c'est celui - avant d'énoncer toute discrimination, évidemment, que subissent nos compatriotes d'origine asiatique, en l'occurrence - c'est d'affirmer aussi le soutien et la compassion de la communauté que nous sommes, de la communauté parisienne à sa communauté de compatriotes d'origine asiatique.

En l'occurrence, en ce qui concerne le salut effectué à la mobilisation exceptionnelle des autorités de la République populaire de Chine - le mot "autorité" n'est d'ailleurs pas trop fort - je considère qu'il y a là, véritablement aussi, une attention particulière à ce qui peut être de l'ordre de l'affichage, du ballet des pelleteuses, de quelque chose qui veut être extrêmement démonstratif par rapport à une épidémie et à des éléments d'analyse de cette épidémiologie dont je ne suis pas sûr que nous ayons encore aujourd'hui tous les aspects pour la juger.

Nous voterons ce vœu du Conseil de Paris, néanmoins.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président de groupe.

Votre intervention complète utilement l'esprit du vœu. Je vous remercie de ne pas l'avoir formalisée par des amendements écrits. Mais tout ce que vous avez exprimé, effectivement, participe de l'esprit même de ce vœu.

La parole est à la présidente, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Quels que soient les mots, à la limite, dans des moments comme cela, franchement, cela n'a pas beaucoup d'importance. Nous nous associons sans aucune réserve à ce vœu. C'est le rôle, la responsabilité de la Ville de Paris en ces circonstances terribles pour le peuple chinois. Un nouveau virus, cela arrive toujours au mauvais moment, mais là, c'est vrai qu'en plus, au moment du "Nouvel An chinois", avec tous les déplacements que cela implique en Chine, c'est une véritable catastrophe. Paris se doit donc de témoigner sa solidarité, sa mobilisation aussi, puisque l'on sait désormais très bien que les virus n'ont pas de frontières. C'est donc toute l'humanité qui est concernée, touchée.

Je voudrais vraiment dire toute notre compassion et aussi toute notre détermination à dénoncer les discriminations, y compris les propos que l'on entend parfois et qui mettent véritablement mal à l'aise. C'est notre rôle

à nous, en tant qu'élus de Paris, de le dénoncer haut et fort. Je pense que cette dénonciation doit aussi avoir lieu au plus haut sommet de l'Etat, parce que, dans des moments comme cela, c'est naturel : les virus, cela fait peur. Il faut rester ferme sur les principes. Il faut donner une information précise. La réponse à la peur, c'est, y compris quand on est en situation d'incertitude scientifique, de dire tout ce que l'on sait, de protéger et d'apaiser. Je crois que, ce message, on doit le tenir et on ne doit pas être les seuls à le tenir.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Je donne la parole à M. Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Ecologiste de Paris s'associe bien sûr à ce vœu, d'autant plus qu'une nouvelle ville a été confinée, celle de Wenzhou, et qu'une bonne partie de la communauté chinoise présente en France vient de la région de Wenzhou. Il ne faut donc vraiment pas que la panique s'empare des populations et que, tout justement, des attitudes irrationnelles contaminent et aient des effets de peur. Comme l'a très bien dit mon voisin, ce qui explique l'annulation des fêtes chinoises en France, ce n'était pas un risque de contamination, mais, bien sûr, un soutien par rapport à leur famille qui est isolée dans le pays. C'est l'élément important qu'il faut dire.

Deuxième élément - là, je serai un peu en désaccord avec mon voisin - c'est la question où il faut être prudent. Nous n'avons aucune idée de ce que va devenir ce virus. Selon les premières informations qui arrivent, ce macrovirus serait un virus qui aurait été issu du permafrost et serait remonté à la surface suite à la fonte du permafrost, et donc, serait lié au réchauffement climatique. On ne connaît pas du tout l'interaction que peut avoir ce macrovirus avec un écosystème nouveau. Il y a des possibilités de mutation. A ce stade, il semblerait que le taux de mortalité soit faible, mais il n'empêche qu'il faut être prudent par rapport au devenir de ce virus. La prudence est la mère des batailles. Et donc, soyons prudents et, bien sûr, ne cédon pas à la panique, comme c'est arrivé dans certains pays et villes ailleurs qu'ici.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Mes chers collègues, merci pour ce vœu qui répond à l'émotion et à l'inquiétude palpable dans le monde entier suite à l'explosion de ces cas de coronavirus. Le Gouvernement chinois et l'Organisation mondiale de la santé ont pris la situation en main, mais le nombre de victimes et de personnes infectées progresse. Evidemment, les échanges, le tourisme, tous les liens aujourd'hui mondiaux que nous avons, font que l'épidémie n'est plus localisée.

Vous avez raison, dans votre vœu, de souligner la nécessaire solidarité avec le peuple chinois, mais aussi à l'égard des nombreuses Chinoises et Chinois qui vivent en France et subissent depuis quelques semaines des attitudes et des remarques dégradantes et racistes à leur égard. Ces réactions primitives nous font penser aux premières années du Sida, qui avaient pointé les trois "h" : homosexuel, héroïnomanes et haïtien. Ne les rejetons pas. Au contraire, marquons notre solidarité avec celles et ceux qui sont en première ligne de cette épidémie qui n'a pas de frontières.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Raphaëlle PRIMET.

Dernière explication de vote, sauf oubli de ma part, Mao PENINOÛ.

**M. Mao PENINOÛ**. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme l'ensemble de mes collègues, évidemment, je voudrais m'associer à tout ce qui a été dit face à cette épidémie. En profiter pour saluer l'ensemble des responsabilités politiques parisiennes qui, ces derniers jours, ont marqué leur solidarité avec la population d'origine chinoise ou asiatique qui vit à Paris, y compris en allant fréquenter leurs établissements qui sont aujourd'hui dans une crise importante. Evidemment, je m'associe à tout ce qui a été dit.

Je voudrais simplement ajouter un élément. Dans votre vœu, je suis extrêmement gêné par le deuxième alinéa des conclusions. Autant exprimer toute notre solidarité au peuple chinois me semble naturel et tout à fait honorable, autant le passage sur la mobilisation exceptionnelle du pouvoir chinois me gêne.

Nous ne connaissons pas les détails. Je ne souhaite pas aujourd'hui, à travers un vœu, donner un quitus aux autorités chinoises dont on sait l'ensemble des dérapages ces dernières années. Vraiment, si ce passage pouvait disparaître et si nous pouvions manifester notre solidarité au peuple et aux ressortissants chinois ou d'origine asiatique dans notre pays, cela nous permettrait d'être à la fois extrêmement ouverts, rassembleurs, mais aussi prudents sur ce qui peut se passer aujourd'hui en Chine.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci pour votre intervention, Mao PENINOÛ.

Pour la souplesse de notre débat, je me tourne vers Patrick KLUGMAN.

Vous modifiez, vous ne modifiez pas ?

**M. Patrick KLUGMAN**, adjoint. - Pour une simple raison de fonctionnement du Conseil, où ce vœu a été déposé au tout dernier moment et dans un esprit très consensuel, je comprends le point que soulève Mao PENINOÛ. Il est évident, vu la crise en cours, les délais que nous avons pour réagir à tout cela, que lorsque nous saluons la mobilisation exceptionnelle de la République populaire de Chine, j'ai envie de dire que nous saluons sa mobilisation sans donner de quitus et d'appréciation. J'aurais voulu que nous puissions voter tout cela ensemble en l'état, parce que modifier un vœu sur table en séance n'est pas chose aisée.

Je voudrais que vous compreniez, cher Mao - que tu comprennes - parce qu'évidemment le souci que tu exprimes est totalement légitime, que, néanmoins, il n'y a pas de notre part, sur aucune personne, sur aucun de ces bancs, la volonté de donner un quitus à une situation que nous ne connaissons pas. Néanmoins, il y a une mobilisation qui a été saluée par l'O.M.S., par tout le monde, qui mérite, je crois, d'être saluée sans que l'on ne lui attribue de mérite que nous ne connaissons pas. Mais nous pouvons, à ce stade, nous arrêter.

J'aurais été tenté, sur ces mots-là, de garder le vœu en l'état parce que je n'ai pas envie de le modifier en séance en cours de route sans que nous ne sachions exactement ce que nous voterions. Mais je voulais rassurer Mao PENINOÛ sur l'esprit de ce vœu qui, je crois, peut nous rassembler et a rassemblé jusqu'à présent tous les orateurs de tous les groupes de cette Assemblée. Mais je le remercie de son expression qui ajoute à notre débat.

Donc, je le maintiens en l'état, Monsieur le Maire.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci de votre réponse.

Le vœu n'est pas donc pas amendé. Je pense que chacune et chacun, par son explication de vote - la présidente Marie-Claire CARRÈRE-GÉE a eu une explication de vote qui a duré 2 minutes 20, je n'ai pas respecté le règlement volontairement - a donné effectivement le sens particulier qu'il avait et donnait à son vote. Je vous propose donc de ne pas rouvrir le débat. Chacun s'exprime et votera en son âme et conscience, comme l'on dit, d'autant plus qu'en tant que président de séance, même si je ne dois pas le dire, j'ai été très sensible à ce qu'exprimait Mao PENINOÛ. Une fois que j'ai dit cela.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2020, V. 4).

Je vous remercie.

## **2020 DAE 28 - Subvention de fonctionnement (50.000 euros) au Welcome City Lab - Paris & Co.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DAE 28 relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement (50.000 euros) au "Welcome City Lab - Paris & Co".

La parole est à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mes chers collègues, vous ne serez pas surpris, en cette fin de mandature, que j'exprime toujours les plus vives critiques sur ces projets de délibération ; où l'on subventionne, dans le cadre d'une convention certes pluriannuelle, "Paris & Co." C'est-à-dire que l'on subventionne des "start-up", des incubateurs à "start-up", sans mettre en place aucun critère écologique, social, démocratique. C'est toujours le même souci.

L'Agence de développement économique et de l'innovation de Paris, une référence internationale dans l'innovation touristique et l'accompagnement de "start-up", depuis sa création, aurait créé 1.400 emplois. D'accord, 1.400 emplois. Est-ce qu'un jour, vous allez nous dire concrètement pour combien d'argent public par emploi créé ? Quelle est la nature de ces emplois créés ? S'agit-il de contrats précaires ou de contrats stables ? Quel niveau de qualification ? Quelle durée dans le temps quand on sait que bon nombre de "start-up" à peine créées ont une durée de vie extrêmement fragile ? Nous avons besoin de savoir tout cela.

Surtout, concernant les "start-up", nous aimerions savoir quelles finalités écologiques et sociales elles poursuivent, parce que l'argent public n'a vocation qu'à financer ce qui relève de l'intérêt général. Ce qui ne veut pas dire que les activités qui relèvent du secteur privé sont forcément néfastes, mais les activités du secteur privé qui ne concourent pas à l'intérêt général se débrouillent dans le cadre du secteur privé. L'argent public devrait soutenir, par exemple, des innovations en termes de coopératives, c'est-à-dire en mode de fonctionnement. L'innovation, c'est de créer de nouvelles structures d'emplois qui permettent un vrai cadre démocratique pour que l'ensemble de ses membres puissent participer aux décisions collectives et à la démocratie au sein même de l'entreprise.

L'innovation serait, lorsque vous voyez l'urgence écologique et que vous répétez vous-mêmes, à juste titre, que nous avons à peine neuf ans pour tout changer, de se dire : le financement des "start-up" doit être conditionné à leur

contribution à la baisse des émissions de gaz à effet de serre, à leur contribution à la grande bifurcation écologique que nous devons engager. L'innovation, quand on est progressiste, devrait être : comment ces "start-up" contribuent à la lutte contre les inégalités sociales et l'injustice sociale ? Or, là, de quoi parlent ces "start-up" incubées, qui, selon vous, rencontrent de grands succès à l'échelle internationale ?

Nous avons d'abord "Privateaser", qui aurait changé le visage du secteur de l'événementiel par la mise en relation des entreprises et des particuliers, avec des lieux qui peuvent accueillir leurs événements. Quelle est la problématique événementielle à Paris ? Dans la problématique événementielle à Paris, c'est la question démocratique qui devrait nous préoccuper en premier lieu. Les associations, les collectifs de citoyens n'arrivent pas à trouver des salles qui soient accessibles, à des prix accessibles. La spéculation immobilière a son corollaire dans l'événementiel, à travers un jeu spéculatif des lieux événementiels terrifiant. Est-ce que l'on y répond ? Absolument pas. On facilite les échanges dans ce marché concurrentiel. Point barre.

"Questo", un jeu de découverte urbaine sur smartphone. Pourquoi pas ? Mais, à ce moment-là, racontez-nous en quoi ces jeux peuvent participer, par ailleurs, à l'éducation populaire, à un meilleur partage de la richesse patrimoniale de la ville, parce que c'est à cela que cela peut servir, mais aussi à une prise de conscience écologique et solidaire dans un autre rapport à la ville.

Les robots de conversation. Là aussi, j'aimerais savoir à quel intérêt général ils répondent. L'échange international de maisons et d'appartements. Intéressant, mais racontez-nous comment, par exemple, cela permet aussi de lutter contre le développement de "Airbnb" ou contre les abus sur les droits de commercialité qui font que même nos bailleurs sociaux vont contribuer à développer des locations saisonnières à l'année. Vous ne le précisez pas. Or, cela pourrait être une finalité.

"PayinTech", le "leader" du paiement sans contact. Franchement, excusez-moi. Pour les festivals, les parcs de loisirs, les stations de montagne. En quoi c'est notre rôle de faciliter cela ?

Les projets 2020 du "Welcome City Lab", est-ce qu'ils rectifient cela ? Est-ce qu'ils se disent : pour 2020, c'est promis, on a compris, on va orienter l'argent public dans l'innovation pour répondre aux enjeux climatiques ? Rien. Que dalle ! Pour 2020, on continue. C'est toujours pareil. Cela va être l'incubateur de "Viparis", qui est quand même le gros numéro 1 de l'événementiel, qui a privatisé depuis des années nos grandes structures événementielles, comme la porte de Versailles. Dans ce projet de délibération, il n'y a aucune piste de réflexion qui montre que l'on va réorienter...

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

La parole est à Jean-François MARTINS, pour vous répondre.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame SIMONNET.

Sur cette question des incubateurs, même si Jean-Louis MISSIKA...

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Un peu de silence !

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - ... l'a déjà largement précisé à l'occasion du projet de délibération cadre "Paris & Co" à la fois à l'intention de Mme SIMONNET, mais à d'autres groupes du Conseil de Paris qui s'interrogent sur les incubateurs. Pour préciser, Madame SIMONNET, afin que votre propos puisse se modérer un brin, nous ne finançons pas les entreprises de cet incubateur. Nous ne finançons pas les "start-up". Nous finançons un cadre de travail qui permet à de jeunes entrepreneurs de créer leur entreprise, c'est-à-dire des locaux, de la formation, des séminaires, des conférences, des lieux de réseaux, pour apprendre ensemble à ces jeunes entrepreneurs à faire grandir et à rendre durable leur entreprise pour que nous ayons durablement des emplois à Paris.

Je sais que vous êtes, comme moi, soucieuse, Madame SIMONNET, de l'injustice, de la question du revenu des Parisiennes et des Parisiens. Le premier des revenus et la première des manières de lutter contre l'injustice, c'est de permettre l'accès à l'emploi. Pour cela, il faut que nous en créions. Spécifiquement, la force du "Welcome City Lab" et de "Paris & Co", c'est qu'en accompagnant ces jeunes entrepreneurs... Je dis bien, ce que nous finançons, c'est uniquement leur accompagnement, leur suivi. A aucun moment, nous ne participons au capital. A aucun moment, nous ne donnons de l'argent à ces "start-up". Nous donnons à cette association les moyens d'accompagner ces jeunes entrepreneurs dans leur réussite entrepreneuriale pour que les entreprises s'installent et créent des emplois à Paris. Spécifiquement, c'est ce que fait bien "Paris & Co" sur cet accompagnement, puisque le taux de défection de "start-up" est bien moindre que dans toutes les autres statistiques de l'Etat.

Deuxièmement, depuis le début du "Welcome City Lab", depuis six ans, il y a plus de 140 "start-up" incubées, dont plus de 87 % existent encore et ont créé des emplois. C'est le cœur du sujet, Madame SIMONNET. Ce n'est donc pas de financer ces entreprises, mais d'accompagner le succès de celles-ci par la formation et l'encadrement de leurs porteurs de projets.

Deuxième élément, Madame SIMONNET, vous qui, à juste titre, parfois avec un peu d'excès, portez ou clouez au pilori les grandes entreprises mondialisées, souffrez que nous soutenions les jeunes entrepreneurs parisiens qui

veulent créer de l'économie locale fiscalisée participant à la vie parisienne, en y créant des emplois, en y payant des impôts et en créant des petites entités économiques bien loin du grand capital que vous dénoncez parfois.

Je suis heureux d'accompagner ces petites entreprises qui, après leur phase de "start-up", seront, pour la grande majorité d'entre elles, de simples P.M.E. parisiennes, dont la plupart d'entre elles, Madame SIMONNET - c'est là où vous vous trompez - participent largement, non seulement parce qu'elles y sont incitées par les comités de sélection, mais aussi parce que la génération d'entrepreneurs qui vient a une conscience écologique bien plus importante que ses prédécesseurs, participent à des projets durables.

Je prends, dans les "start-up" récemment incubées, "Tookki", qui propose un guide de la ville durable et responsable pour référencer les centaines de lieux favorisant le tourisme durable, l'hôtel "écologique", le restaurant "bio", l'activité de découverte et de relation avec les habitants. Je pense à "Ouibike", qui est un service de location de vélos pour visiter Paris et la France entière, avec près de 300 points de location sur la France entière, à "Géovélo", qui est une application de calculs d'itinéraires à vélo, à "Marindeaudouce", avec ses bateaux électriques qui offrent un loisir populaire sur le canal de la Villette, ou à "Deal Hotels"...

Oui, mais il n'y a pas que le projet de délibération. On peut bosser, Madame SIMONNET. Cela n'exclut pas.

Ou à "Deal Hotels" qui est la première plateforme collaborative et éthique, qui permet précisément aux clients qui ont parfois des séjours touristiques non annulables ou non remboursables, de les changer avec des gens, permettant aux clients et aux consommateurs de ne pas être toujours sous le joug du grand capital et de ses conditions générales de vente.

Je crois que, non seulement on ne finance pas des entreprises, contrairement à ce que vous avez dit, mais on finance la formation des entrepreneurs pour leur succès. Et surtout, on finance pour la plupart des entreprises qui ont bien pris en compte le fait que, dans l'économie touristique, les futures entreprises devront avoir un impact environnemental et social favorable.

C'est pourquoi je vous invite à voter avec beaucoup de sérieux et de raison ce projet de délibération.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Jean-François MARTINS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 28.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAE 28).

## **2020 DJS 52 - Subvention (7.500 euros) à l'association Pugilat des étoiles.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 52 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Pugilat des étoiles".

La parole est à Sandrine MÉES.

**Mme Sandrine MÉES**. - Lors du dernier Conseil de Paris, la majorité du Conseil a refusé d'attribuer plus de 50.000 euros à "Paris & Co" pour biberonner une maison "start-up" du "e-sport" dans le 20e arrondissement. Pourquoi ? Parce que, nous, les Ecologistes, ne partageons pas votre vision du rôle que doit jouer la Municipalité par rapport à cette pratique. Nous réaffirmons aujourd'hui que jouer aux jeux vidéo n'est pas, à notre sens, une pratique sportive, car n'engendrant pas un effort physique conséquent.

Quand nous avons souligné cela au dernier Conseil de Paris, vous aviez été furieux et vous nous aviez raillé, en disant que la dépense énergétique d'une personne jouant aux jeux vidéo était similaire à celle d'une performance théâtrale. Mais nous réaffirmons ici notre avis : jouer aux jeux vidéo en accolant le terme d'"e-sport" à côté est une illusion. Les jeux vidéo sont un loisir, ici subventionnés sur le budget sport de la Ville, et nous sommes en désaccord.

Ensuite, nous constatons, comme vous, à l'appui de chiffres et d'études, que la pratique du jeu vidéo est en augmentation dans nos sociétés, notamment chez les plus jeunes. C'est une conséquence de l'importance toujours plus grande que prennent nos écrans et la virtualité dans nos vies quotidiennes, alors qu'il est plus agréable de s'insulter en vrai, comme j'entends derrière. Alors que vous célébrez cela, les Ecologistes s'inquiètent de cette tendance. Le temps passé devant les écrans pourrait être mis à profit pour faire du vrai sport, se promener, méditer et même, ne rien faire. Force est de constater la pratique galopante des jeux vidéo. Nous pensons que la Ville doit effectivement jouer un rôle pour encadrer au mieux les jeunes qui opèrent cette pratique.

Dans cette perspective, plutôt que de concentrer les ateliers dans le 20e arrondissement, nous pensons que la Ville devrait, via ses centres "Paris Anim", par exemple, déployer quelques ateliers sur l'ensemble des territoires afin de permettre à tous les jeunes qui jouent chez eux tout seul de se retrouver, ou à ceux qui n'ont pas les moyens de jouer d'avoir accès à du matériel informatique puisque celui-ci coûte cher.

Aussi, nous nous inquiétons que ce projet de délibération soit pour vous l'occasion de faire du "social washing" pour justifier l'existence de votre "Maison du sport" dans le 20<sup>e</sup> arrondissement. Néanmoins, pour ne pas sanctionner une association qui semble sincère dans sa volonté d'offrir au plus grand nombre un cadre structuré et encadré de cette pratique, les Ecologistes s'abstiendront sur ce projet de délibération.

Enfin, j'invite notre Assemblée à réfléchir collectivement au coût écologique de la pratique des jeux vidéo. En septembre dernier, un article du "Monde" relayait une problématique souvent ignorée, mais qui ne fait que grandir : quel est l'impact environnemental de ces jeux vidéo ? Il est mauvais et tendra à l'être de plus en plus.

Aujourd'hui, la chaîne du jeu sur console émettrait 37 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>, loin des plus de 600 millions de l'aviation civile et du numérique dans son ensemble. Malgré tout, ce chiffre reste conséquent. Avec la transformation du support jeu vers le "streaming", la multiplication de la "data", et donc, des "data centers", doit nous poser des questions.

J'espère que nous serons amenés à réfléchir profondément ensemble sur ces sujets dans la prochaine mandature.

Je vous remercie, cher Jean-François MARTINS.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Sandrine MÉES.

La parole est à Jean-François MARTINS, qui vient d'être remercié à l'instant.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame MÉES, pour cette prise de position du groupe Ecologiste de Paris qui invite au dialogue et à la concertation sur ce sujet, parce que je pense que l'on a effectivement encore besoin de cheminer et de travailler ensemble. En particulier, parce qu'alors que la droite est en train de faire sa primaire...

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Silence, écoutez.

C'est notre dernière séance. Les orateurs parlent. On peut sortir.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Il est effectivement important que l'on chemine, pour préciser la position qui était la mienne au précédent Conseil de Paris. Il m'importe peu que cela soit du sport ou pas, à vrai dire. La question, pour moi, est qu'il s'agit aujourd'hui de l'un des principaux loisirs de la jeunesse parisienne et que, à ce titre, je souhaite, mais je crois que, collectivement, notre majorité a toujours fait de la question des loisirs un véhicule d'émancipation des jeunes. Parce que le loisir, qu'il soit théâtral, sportif, de jeu vidéo, culturel, artistique, un loisir, s'il est fait dans de bonnes conditions, va être émancipateur parce qu'il va permettre une participation à une aventure collective, à un groupe social. Il va permettre de progresser, d'apprendre les codes de l'évolution, de l'apprentissage quand on est encadré par un adulte. Il va permettre de s'engager, de devenir bénévole dans une association sportive, une troupe de théâtre, ou demain, une association de jeux vidéo.

Je crois fondamentalement que le loisir est émancipateur. C'est, par ailleurs, dans l'histoire de nos mouvements politiques d'avoir toujours considéré le loisir comme un levier d'émancipation. Il se trouve que le jeu vidéo, l'"e-sport", peu importe comment on le qualifie, est aujourd'hui le loisir le plus populaire chez nos jeunes et qu'il ne dispose pas précisément des structures associatives et d'accompagnement public pour donner sa capacité d'émancipation, la pratique collective, l'encadrement, la prévention des risques. L'addiction des écrans existe et je ne veux pas la nier.

Je dis juste qu'aujourd'hui, face à ces 85 % de jeunes Parisiens qui jouent de temps en temps aux jeux vidéo, je souhaite que la puissance publique puisse avoir des lieux et des interlocuteurs associatifs capables d'accompagner ceux qui ont cette passion pour que, plutôt que de le faire tout seul dans leur chambre sans contrôle, plutôt que de les laisser dans les mains des éditeurs sur les serveurs où personne ne voit rien, ils puissent pratiquer leur passion, si celle-ci est leur passion, qui n'est d'ailleurs pas obligée d'être exclusive d'autres passions comme la pratique sportive, la culture, le bridge ou la lecture, ou que sais-je, mais qu'ils puissent le faire dans un cadre encadré, avec des adultes formés qui les aident à progresser.

C'est ce débat et cette discussion que l'on doit avoir pour permettre de trouver le bon cadre d'intervention pour aider les jeunes qui ont cette passion à le faire dans de bonnes conditions, tout en préservant les autres des risques associés qui existent, mais qui ne sont, là encore, pas majoritaires.

"Pugilat des étoiles" est une bonne expérience. Elle est dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, parce que c'est là qu'ils sont, c'est là que nous avons la salle d'"e-sport" qui permet ces pratiques. Le 13<sup>e</sup> arrondissement en a une aussi dans le cadre associatif. C'est le "Paris Université Club" qui a créé sa salle de pratique. Je pense donc que sur le développement, centre d'animation, club, avec le développement local dans l'utilisation du jeu vidéo à vertu éducative, on pourra le faire aussi dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. Je pense qu'effectivement, on devra assez rapidement, à la prochaine mandature, sans doute aller voir ce qui se passe là-bas, aller écouter "Pugilat des étoiles", peut-être faire un groupe de la 7<sup>e</sup> Commission pour aller écouter, regarder ce qui se passe et voir quelles sont les pratiques qui permettent de tirer profit au maximum de l'intérêt des jeunes pour cette pratique, tout en leur donnant le potentiel d'émancipation et de vivre leur passion dans de bonnes conditions.

Je vous invite à voter cette subvention à "Pugilat des étoiles" qui est une belle association, qui va permettre aussi la question du respect du genre dans le jeu vidéo, la question de la lutte contre le racisme, l'homophobie, le sexisme, les injures qui peuvent parfois exister dans le jeu vidéo compétitif, et notamment l'utilisation du jeu dans le soutien scolaire, et puis, tirer sans doute des enseignements de cette expérimentation associative pour trouver au mieux le registre d'intervention de la Ville.

Je souligne la posture de dialogue et d'ouverture qui est celle du groupe des Ecologistes, qui, je suis sûr, nous permettra d'avancer dans le futur.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-François MARTINS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 52.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DJS 52).

### **2020 DJS 62 - Subventions (284.000 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 10 associations sportives locales (12e).**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 62 et l'amendement technique n° 5 déposé par l'Exécutif. Il s'agit de l'attribution de subventions et d'avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 10 associations sportives locales. L'amendement est technique.

Jean-François MARTINS, vous avez la parole.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - C'est la traduction de l'amendement budgétaire qui donnait des moyens pour le savoir rouler à vélo et qui permet de donner au P.C.O. les moyens supplémentaires pour développer le savoir rouler à vélo grâce à l'intervention de notre collègue Nicolas BONNET-OULALDJ.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci pour cette précision, pour que nous sachions ce que nous votons.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 5 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 5 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 62 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2020, DJS 62).

### **2020 DJS 83 - Subventions (1.394.500 euros), conventions pluriannuelles d'objectifs et avenant à convention avec 7 clubs de sport haut niveau au titre de l'année 2020.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 83 relatif à l'attribution de subventions, de conventions pluriannuelles d'objectifs et d'un avenant à la convention avec 7 clubs de sport de haut niveau au titre de l'année 2020.

C'est Pascal JULIEN qui intervient, ou Jacques BOUTAULT ?

Vous êtes inscrits tous les deux. C'est sur le projet de délibération DJS 83.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

J'interviens essentiellement sur "Paris Basketball", mais nous avons demandé un vote dissocié puisque cette subvention comporte des subventions non seulement à "Paris Basketball" mais au "Stade français Paris rugby", au "Sporting Club Paris", au "Club Paris Jean-Bouin", au "Racing Multi Athlon" et au "Racing Club de France". Nous souhaitons donc un vote dissocié.

J'interviens sur le club "Paris Basketball", qui est sans doute le plus emblématique de ces clubs, constitué d'un club relégué en Pro B, géré par un ancien de la NBA qui défraya la chronique outre-Atlantique pour ses pratiques peu éthiques. Le profil ne nous semblait donc pas avoir les meilleures bases initiales pour créer un club. Et pourtant,

"Paris Basketball" a vu le jour. Pourquoi a-t-il vu le jour ? C'est pour contribuer à l'héritage. Ce club, monté de toutes pièces pour occuper l'Arena 2, sert à assurer la survie de cet équipement créé pour les Jeux Olympiques. C'est donc un héritage tout à fait artificiel qui nous sera proposé à l'heure du bilan.

Je disais : c'est mal parti sur le plan économique. C'est mal parti aussi sur le plan sportif. Regardons. Les comptes annuels, en juin 2019, nous montrent que sur cette convention, on nous propose d'adopter une créance d'actionnaire de 1,3 million d'euros. Cela mérite clarification. Si la vitalité financière n'est pas au rendez-vous, ce club, qui est pourtant le plus doté en budget du National, du championnat, a des performances assez médiocres puisqu'il ne compte que 9 matchs gagnés contre 15 matchs perdus.

Nous sommes aussi étonnés de voir la multinationale américaine "Amazon" sponsoriser les Interjeux, lorsque l'on connaît les pratiques de cet acteur de la pauvreté culturelle, pourfendeur du commerce de proximité, pourvoyeur d'emplois précaires. Et donc, cela ne nous semble pas conforme aux idéaux environnementaux et sociaux que prône désormais notre Municipalité. Posons des discours en conformité avec nos actes.

Le bilan financier des résultats sportifs ainsi que les objectifs défendus par le "Paris Basketball" nous semblent donc insuffisants pour voter cette subvention. Nous ne voterons pas non plus la subvention à destination du "Racing Club de France", considérant que ce club s'adresse à une élite, que le montant du ticket d'entrée est trop élevé, et en plus, soumis au parrainage, ce qui est contraire aux valeurs d'inclusion que nous défendons.

Le groupe Ecologiste de Paris souhaite, vous le savez, des clubs de proximité ouverts à toutes et tous qui permettent aux joueurs et aux joueuses de monter en compétence, bien loin du seul sport spectacle.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Jacques BOUTAULT.

Je vais donner la parole à Jean-François MARTINS, en précisant que le vote dissocié est de droit. Il y aura donc un vote dissocié sur les articles 4, 6 et 13.

La parole est à Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur BOUTAULT, pour finir ce mandat, sur lequel, ma foi, je respecte la divergence qui est la nôtre entre le groupe des Ecologistes de Paris et quasiment le reste de cette Assemblée sur le soutien au sport de haut niveau, qui est l'un des sujets sur lesquels vous vous opposez, je voudrais reprendre les choses factuellement pour que nous finissions cette mandature dans la vérité.

Un, en début de mandature, il y avait un club de basket professionnel à Paris subventionné. A la fin de la mandature, il y en a toujours un. La seule décision que nous avons prise, Monsieur BOUTAULT, c'est de nous séparer du subventionnement au club de basket de Levallois, qui était le "Club de Paris-Levallois", parce qu'il était présidé par l'ancien directeur de cabinet de Patrick BALKANY, lui-même mis en examen, et qu'il ne nous paraissait pas de bonne gestion d'avoir un club parisien présidé par quelqu'un mis en examen dans des affaires de détournement d'argent public. Nous avons donc décidé de nous séparer de ce club, qui est devenu le "Club de Levallois". Cela nous coûtait 1 million d'euros.

Il s'est trouvé qu'il y a eu un projet de création de club professionnel à Paris en tant que tel. Comme nous sommes attachés à ce que, dans les grandes disciplines de sport collectif, nous ayons un club professionnel, parce que c'est la locomotive de la pratique amateur, Monsieur BOUTAULT. La semaine dernière, le match de NBA - pour lequel je mesure à quel point cela ne doit pas être votre tasse de thé - on a mesuré pendant une semaine à quel point faire venir des joueurs professionnels, des coaches de NBA dans les gymnases des quartiers populaires, à Didot, dans le 14e arrondissement, les étoiles dans les yeux des gamins. Comme cela donne envie de se mettre au sport, de se bagarrer pour la performance, pour progresser, pour être meilleur, pour être assidu à l'entraînement. C'est cela que provoque le sport professionnel : de l'enthousiasme, du rôle modèle, le fait que ces jeunes ont ensuite envie de pratiquer durablement dans tous les clubs amateurs.

Je suis très fier que l'on ait eu un club professionnel de basket et que nous en ayons toujours un. Monsieur BOUTAULT, cela n'a rien à voir avec l'Arena olympique.

Ensuite, Monsieur BOUTAULT, vous connaissez cela puisque c'était le programme sur lequel nous avons été collectivement élus. Au deuxième tour des élections de 2014, il y avait - et M. COUMET pourrait vous en parler très bien - la création d'une Arena à Paris. Avant même que nous soyons candidats.

Monsieur BOUTAULT, essayez d'écouter pour qu'à la fin de la mandature, vous ayez enfin intégré ce point. Cette Arena, qui était la modernisation de la halle Carpentier, était prévue dans le programme municipal que nous avons présenté ensemble devant les Parisiens bien avant que nous soyons candidats aux Jeux Olympiques. Cette salle de 7.000 à 8.000 places était donc dans le programme, était un engagement bien avant les Jeux. Ce club de basket, nous l'avions bien avant les Jeux. Par conséquent, en aucune manière, je ne peux vous laisser dire que nous créons un club pour nourrir une Arena que nous créons pour les Jeux Olympiques. C'est faux. Les Jeux Olympiques nous garantissent du financement et un calendrier qui permet de sortir cette Arena, et nous avons un club de basket

professionnel à Paris parce que c'est bon pour le sport amateur, que cela sert de locomotive à l'ensemble de la discipline, comme c'est le cas pour les autres disciplines, Monsieur BOUTAULT.

Ensuite, sur le club lui-même, nous avons, sur ce projet de délibération, comme c'est notre dernier Conseil en période électorale, fait plutôt quelque chose d'ordre consensuel. Nous avons maintenu les montants et les clubs qui bénéficiaient les années précédentes de subventions, à l'exception du Racing qui, pour de vagues histoires de mauvaises relations avec la Ville de Paris, ne percevait pas de subventions. Pour le reste, ce sont les mêmes montants que les années précédentes.

Oui, nous assumons nos divergences. Nous pensons qu'il faut financer les clubs professionnels de sport de haut niveau à Paris dans des proportions raisonnables. En revanche, Monsieur BOUTAULT, c'est certes le premier budget de Pro B, mais c'est aussi le club le moins subventionné de Pro B, car la Ville, par rapport à toutes les villes concurrentes et aux collectivités locales, met moins d'argent que les autres villes de province en matière de sport professionnel. Aujourd'hui, on a un club qui a structuré son centre de formation sur 3 clubs amateurs parisiens des quartiers populaires : "La Domrémy Basket 13", dans le 13e arrondissement, "Ménilmontant Paris Sports", dans le 20e arrondissement, et "Les Finances", dans le 12e arrondissement, qui est capable de faire 5.000 personnes, dimanche dernier, à l'AccorHotels Arena, avec des familles et des jeunes des quartiers populaires, en intégrant des jeunes Parisiens dans la formation, et bientôt, sans doute, dans l'équipe professionnelle. Je pense que c'est une fierté et que nous pouvons en être satisfaits.

Enfin, sur les aspects de "sponsoring" d'Amazon. Amazon est un partenaire de la Ligue de Basket. Rien à voir avec le club, lui-même, C'est un partenaire qui s'impose à l'ensemble des clubs. Oui, Monsieur BOUTAULT, le sport professionnel est financé en partie par les sponsors. Cela évite, d'ailleurs, qu'ils ne le soient exclusivement par les finances publiques. A ce titre, je m'en réjouis. C'est un très beau club professionnel en lien avec le monde amateur. C'est ce que nous leur demandons, d'ailleurs : ces conventions d'objectifs avec les clubs professionnels, toutes celles qui sont dans ce projet de délibération, ce que nous leur demandons, ce n'est pas simplement de faire jouer des stars et de gagner des matches. A vrai dire, je m'en moque qu'ils gagnent des matches. Ce que je veux, c'est que ce soit des clubs qui s'impliquent, où les joueurs vont au contact des enfants, où ils mènent des actions à impact social dans nos quartiers. Ce que font le "Paris Basketball", le "Stade français Paris rugby", le "Sporting Club de Paris" dans le 13e arrondissement. J'en passe et des meilleurs.

C'est pourquoi je vous incite, dans ce dernier Conseil, à continuer à soutenir, dans des proportions très raisonnables par rapport aux collectivités comparables, le sport professionnel et ces clubs parisiens, le basket comme les autres.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Jean-François MARTINS.

Je vous ai annoncé un vote dissocié.

Je vais donc amener notre Conseil à se prononcer, tout d'abord, à main levée, sur l'article 4 qui concerne la convention pluriannuelle d'objectifs avec le "Stade français Paris rugby".

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article n° 4 est adopté.

Abstention du groupe Ecologiste de Paris. D'accord. Ce qui n'empêche pas l'adoption.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 6 : qui est d'adopter le principe d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec le "Racing Club de France".

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'ordre du projet de délibération ? Après l'article 4, c'est l'article 6, avant l'article 13. Mais peut-être que nous avons un calcul différent.

Vous êtes contre, ce qui ne m'étonne pas. C'est pourquoi je me tournais vers vous.

Malgré le vote contre du groupe Ecologiste de Paris, l'article 6 est adopté.

Nous passons à l'article 13 qui concerne le "Paris Basketball".

Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Contre ?

Le groupe Ecologiste de Paris.

Abstentions ?

Personne.

L'article 13 est donc adopté.

De ce fait, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 83.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DJS 83).

## **2020 DJS 93 - Gestion de la piscine Berlioux (1er) - Avenant à la convention de délégation de service public.**

### **Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au mode de gestion de la piscine.**

#### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DJS 93 ainsi qu'aux vœux référencés n° 6 et n° 6 bis qui s'y rattachent.

Il s'agit de la gestion de la piscine Suzanne-Berlioux : avenant à la convention de délégation de service public.

Le premier intervenant est Jacques BOUTAULT.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, avec plaisir.

Chers collègues, une délégation de service public permet, par définition, à la Ville de s'affranchir de certaines contraintes, mais lui retire aussi le contrôle quotidien des activités déléguées. Concernant cette délégation de service, qui dure depuis plus de 30 ans, nous avons exprimé des réserves tout au long de cette mandature et des précédentes. A raison, puisque les horaires d'ouverture de cet établissement en font, certes, un lieu fréquenté par le public, en revanche, les tarifs d'entrée restent élevés, la propreté du lieu est douteuse et la qualité de l'accueil médiocre à en croire la majorité des usagers.

En outre, S-PASS, délégataire de service public de la piscine Suzanne-Berlioux, repreneur du groupe Carilis, est un intervenant discutable. Autrefois "France Patinoire", cette société s'était illustrée dans les rubriques judiciaires, et non pas sportives, des journaux dans le cadre d'une mise en examen pour abus de bien social et abus de confiance. Une dette fiscale était également en cause. Si la probité de cette structure questionne, nous entendons nous interroger sur la nécessité de prolonger sa délégation.

En effet, pour des raisons de continuité du service public, il a été décidé de prolonger cette délégation, alors même que cela vient du fait que l'intervenant a pris du retard dans la transmission des pièces nécessaires au lancement de la procédure. Ainsi, le délégataire a fourni des documents avec 4 mois de retard, ce qui entraîne la Ville de Paris à déboursier plus d'un demi-million d'euros. Si nous comprenons le motif d'intérêt général de prolongement de cette délégation, c'est-à-dire le respect de la continuité du service public sportif, cette prolongation résulte d'un manquement grave du délégataire à ses obligations.

Nous ne voterons donc pas ce projet de délibération, car nous sommes favorables - nous l'avons dit à plusieurs reprises lors de précédents Conseil de Paris, et de longue date - à la reprise en régie directe de cet établissement par la Ville de Paris. Nous voterons tous les vœux qui vont en ce sens.

Je vous remercie.

*(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace M. Patrick BLOCHE au fauteuil de la présidence).*

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BOUTAULT.

La parole est à Jean-François LEGARET.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, la dernière séance. Si la rigueur des temps n'avait pas outragé mes cordes vocales, je vous le chanterais bien. Le 20 janvier, nous avons notre dernière séance - dernière, dernière, "La Der des Ders" - au Conseil du 1er arrondissement puisqu'il n'y en aurait plus après. Figurez-vous que le dernier projet de délibération a réuni une très belle unanimité, puisqu'à l'unanimité nous avons donné un avis défavorable sur le projet de délibération DJS 93, et nous avons adopté à l'unanimité un vœu.

Je ne peux que confirmer les points qui viennent d'être évoqués par Jacques BOUTAULT. La gestion actuelle n'est pas satisfaisante, ni en termes d'accueil, ni en termes de propreté, ni en termes d'hygiène, ni en termes de responsabilité. J'ajoute que, même si l'on ne peut pas naturellement incriminer le gestionnaire de tous les maux,

vous le savez, les scolaires du centre de Paris ne sont pas accueillis convenablement dans cet équipement. Cela pose de très nombreux problèmes. C'est pour la question du fond.

Il y a la question de la forme. Ce matin, en rendant hommage à Jacques Bravo, je disais les initiatives que nous avons pu prendre ensemble pour clarifier et mettre de la transparence dans la gestion des conventions. C'est en étant fidèle à sa mémoire et aux positions que nous avons défendues, que je suis systématiquement contre les avenants de prolongation. Quand il y a avenant de prolongation, c'est pratiquement toujours parce que les services n'ont pas géré convenablement le rétroplanning et qu'ils n'ont pas lancé la procédure de renouvellement à temps. C'est ainsi, à moins qu'il y ait un cas de force majeure qui soit particulièrement dirimant. Mais, là, ce qui est tout à fait extravagant, c'est que le projet de délibération nous dit que si l'on doit prolonger la convention, c'est parce que le délégataire n'a pas envoyé les éléments à temps. Il a commis une faute qui serait susceptible d'entraîner la clause résolutoire de mise à fin de la convention instantanément, et, parce qu'il a commis une faute, on lui accorde un an de plus. On dit 10 mois, d'ailleurs, mais, en réalité, on lit bien : "à la fin du mois de février 2021". Donc, on est bien sur un an de plus.

Je n'ai jamais vu, je dirais, aussi mauvaise justification fournie pour justifier un avenant de prolongation. Ce n'est pas acceptable. Je pense que nous devons vraiment rejeter ce projet de délibération parce qu'il est totalement inacceptable en la forme, indépendamment des questions de fond que nous avons évoquées. C'est la raison pour laquelle, c'est vrai, il faut trouver une solution transitoire. La solution transitoire, la Ville de Paris a les moyens de la trouver, y compris en envisageant des modalités de reprise en régie. Moi, personnellement, je suis un défenseur du service public. Je ne vois pas pourquoi on rejeterait a priori cette proposition. C'est ce qui est contenu dans le vœu que nous avons adopté à l'unanimité, je le répète, au Conseil de Paris.

J'ai bien vu le vœu bis très édulcoré - qui aurait pu, en évitant les fautes d'orthographe, d'ailleurs - rappeler que le vœu avait été adopté à l'unanimité par le conseil du 1er arrondissement. Cela ne faisait pas de mal. Mais le vœu adressé, c'est sans "e" : cela commence comme cela. On aurait pu rappeler que ce n'est pas un vœu adressé par les élus, mais un vœu adopté à l'unanimité par le conseil du 1er arrondissement. Je veux bien que l'on puisse adopter le vœu bis, mais je maintiens naturellement le vœu que nous avons adopté en souhaitant qu'il soit voté comme il l'a été à l'unanimité par le Conseil du 1er arrondissement.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - J'irai dans le même sens que M. BOUTAULT et M. LEGARET.

On a, sur ce projet de délibération de la piscine Suzanne-Berlioux, quand même une situation hallucinante, parce que l'on nous demande de prolonger par un avenant la convention de délégation de service public, du fait même de la faute du délégataire, du fait même de la faute de la société qui n'a pas été capable, sans doute volontairement, en tout cas nous n'en savons rien, en tout cas qui n'a pas assumé ses responsabilités, qui sont de transmettre son rapport annuel pour l'année 2018 à temps. C'est quand même hallucinant. Parce qu'ils ne font pas leur boulot administratif de rendre des comptes sur la façon dont ils gèrent un service public, on va leur prolonger cette délégation de service public.

J'ai deux questions. Que font nos services et quel est le pilotage de l'adjoint pour que l'on puisse ainsi avoir un délégataire qui en fait à sa "sauce", comme bon lui semble ? Pour le moins, il y a une situation de faute, y compris de la Ville de Paris, dans la gestion de cette délégation de service public. Ensuite, deuxièmement, sur le débat du fond, arrêtons cette obstination idéologique libérale à vouloir passer par des structures privées pour gérer nos services publics. Oui, il faut remunicipaliser en régie publique l'ensemble de nos équipements cédés au privé.

J'entends, Monsieur Jacques BOUTAULT, que vous avez dit que le recours à des délégations de service public permet de s'affranchir de certaines contraintes. De quelles contraintes voudriez-vous que l'on s'affranchisse ? Soyons clairs. Dans les services publics, à chaque fois que la Ville de Paris a voulu s'affranchir de certaines contraintes, c'était quoi ? Quand on a privatisé la collecte des déchets dans la moitié des arrondissements, ou plutôt quand vous avez privatisé la collecte des déchets dans la moitié des arrondissements, parce que j'ai toujours contre, c'était s'affranchir du droit de grève, c'était permettre de casser la grève dans la collecte des déchets. Sur les crèches et la petite enfance, c'était permettre de forcer les personnels à être ouverts à des horaires qui ne convenaient pas à l'harmonisation des temps sociaux, notamment pour les femmes, et c'était permettre de les faire travailler à des horaires décalés, parce que l'on courait après cette société qui dérégule les temps de vie et les temps salariés.

Pour les piscines, c'est pareil sur les questions d'horaire. Quel est le résultat du recours au privé ? Le privé a toujours besoin de se faire des marges de bénéfice, donc cela nous coûte plus cher. Sur quoi est-ce qu'ils font ces marges de bénéfice ? Généralement, en dégradant les conditions de délivrance du service public. Bien évidemment et fort heureusement - le projet de délibération le précise - le délégataire doit pratiquer les conditions de réduction tarifaire et de gratuité qui s'imposent dans toutes les piscines parisiennes, quel que soit leur mode de gestion. Mais, dans les faits, comment cela se passe ? La piscine n'accueille pas les scolaires. Les horaires d'ouverture

correspondent finalement à des tarifs élevés. La propreté est douteuse. Voilà ce que l'on entend. C'est quand même une grave problématique.

Donc, je voterai contre ce projet de délibération. Mais j'invite tout le monde à être honnête puisque nous sommes maintenant en campagne électorale et que c'est le dernier Conseil. Dites-le, abordez-le, ce débat sur l'enjeu de remunicipaliser les services publics, plutôt que de l'occulter comme à chaque fois. Parce que la réalité des services publics parisiens - et je reviendrai sur ce sujet dans le Conseil de Paris avec un autre vœu - c'est qu'il y a eu beaucoup d'externalisations, beaucoup de privatisations par délégation de service public ou par marchés d'appels d'offres, et qu'il y a eu également une forte précarisation des agents. Pas plus tard que ce matin, il y avait un rassemblement de "Paris Musées". Qui, parmi les élus, sont allés les voir ? Qui, parmi les élus, sont allés voir les agents de "Paris Musées" qui dénoncent la grande précarité ? Quelques-uns. Bravo à vous, Sandrine MÉES. Et ils dénoncent quoi ? La grande précarité qu'ils subissent. Des contrats précaires. Ce ne sont même pas des C.D.D. de six mois. Enfin, c'est une honte !

Donc, je vous le dis : qu'il s'agisse du sport, de la culture, de la petite enfance, de la collecte des déchets, il faut assumer les régies directes et respecter les agents qui font vivre le service public.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci beaucoup.

Merci, Messieurs les maires des 1er et 2e arrondissements. Merci à Mme SIMONNET.

Je crois que dans l'intervention des maires du 1er et du 2e arrondissement, il y a deux sujets de nature différente. Il y a le sujet en tant que tel du mode de gestion - on pourra y revenir - et le sujet de la satisfaction à l'égard de l'exploitant actuel et des conséquences que nous devons en tirer.

Sur le deuxième point, je ne peux que partager l'insatisfaction qui est celle des maires des 1er et 2e arrondissements à l'égard de l'exploitation actuelle de la piscine, à la fois dans son niveau d'entretien, de propreté, qui, comme vous, Messieurs les maires, me remontent à travers les différents canaux du 3975 et des services aux usagers, mais aussi, presque plus embêtant encore, l'absence de lieu pour les usagers pour exprimer ces mécontentements. Pas de registre des incidents, pas de registre d'insatisfaction pour les usagers, qui est la première des démarches qualité pour permettre de résoudre les problèmes.

Dans un bâtiment comme Suzanne-Berlioux, qui est la deuxième piscine la plus fréquentée de Paris, avec près de 312.000 nageurs par an, il est évident qu'il y a des jours où il y a des soucis, où peut-être telle douche ne fonctionne pas, où tel vestiaire est moins bien entretenu. Mais il faut que les usagers puissent le dire pour que l'exploitant puisse le prendre en compte et le corriger. Même cela n'existe pas à ce stade. C'est évidemment un manquement.

L'autre manquement est évident. C'est celui qui nous conduit à faire voter ce projet de délibération. C'est que l'exploitant a fait preuve d'une grande légèreté administrative et d'une grande faiblesse à l'égard de la transmission des pièces à la Ville de Paris, ce qui nous conduit à devoir prolonger d'une dizaine de mois. Monsieur LEGARET, je veux cette fois-ci dire le travail et l'exigence de la Direction de la jeunesse et des sports à tout faire pour que nous soyons en capacité de voter cette DSP à la fin du temps qui était prévu. Mais les relations avec l'exploitant, sur cette piscine, ont été extrêmement compliquées et l'absence de pièces rendait impossible la mise en place d'un appel public à concurrence avec l'ensemble des données.

Parce que, pire encore, Monsieur LEGARET, si les données étaient incomplètes pour bien mesurer l'exploitation de cette piscine, son coût financier, ses niveaux de maintenance, alors cet appel public à concurrence aurait été sans doute favorable à l'exploitant sortant qui connaissait mieux l'établissement, puisque les données qui n'avaient pas été transmises n'auraient pas été disponibles pour d'autres concurrents, ce qui est évidemment notre intérêt à tous.

Finalement, ce n'est pas avec grand enthousiasme que je vous propose cet avenant, mais par sens de responsabilité du service public et par continuité du service public. A la fois, nous ne sommes plus en situation - disons-nous les choses sérieusement - d'assurer une reprise en régie de cet établissement dans quatre semaines, qui doit compter plus d'une trentaine d'équivalents temps plein, des amplitudes horaires qui ne sont pas sur les rythmes horaires de la Ville de Paris. La vérité m'oblige à vous dire que, dans le temps qui est le nôtre, une reprise en régie à la fin du contrat de DSP, c'est-à-dire dans quelques semaines, est absolument impossible et que nous sommes contraints de prolonger, bon gré mal gré, cet exploitant pendant 10 mois, le temps de faire cet appel public à concurrence pour une nouvelle DSP. C'est sur la satisfaction à l'égard de l'exploitant.

Sur le mode de gestion, mes chers collègues, il a déjà été adopté par le Conseil de Paris, notamment par sa séance du mois de juin 2019, durant laquelle le principe de la DSP a été adopté après avis de la commission des élus du 17 mai 2019, où, Monsieur LEGARET, M. Jean-Baptiste de FROMENT avait indiqué, en votre nom, que la

DSP ne posait pas de problème particulier. Il a même assuré, sans doute en n'ayant pas pris les informations auprès de vous, que la qualité de service était satisfaisante.

Moi, je respecte la souveraineté de notre Conseil, qui a déjà adopté ce mode de gestion pour le futur de la piscine Suzanne-Berlioux. Cependant, je comprends que des élus aient besoin, à ce stade, d'éléments supplémentaires. C'est pourquoi, dans le vœu bis, nous avons proposé que l'analyse complète des services - qu'ils soient sportifs, organisationnels et économiques sur les différents modes de gestion spécifiquement et leur impact à Suzanne-Berlioux - puisse être donnée aux élus du Conseil de Paris.

Par ailleurs, sur le dernier sujet, le sujet de l'accès des classes élémentaires à Suzanne-Berlioux, c'est une discussion que je veux bien rouvrir, Monsieur LEGARET, avec, évidemment, mon collègue Patrick BLOCHE. Aujourd'hui, la discussion entre...

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Allez-y, Monsieur MARTINS.

Vous êtes le seul à avoir la parole.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Madame BROSSEL.

Aujourd'hui, la décision conjointe DJS/DASCO/rectorat a été de dire qu'il était plus simple et que le bassin était plus adapté à Saint-Merri pour les élémentaires, et que Suzanne-Berlioux était pour les collèges et les lycées. S'il faut remettre en cause ce qui était une décision consensuelle parce que quelques écoles au plus près des Halles trouveraient plus logique d'aller à Suzanne-Berlioux, je n'ai pas de position dogmatique sur le sujet. Remettons - c'est le sens de ce que l'on vous propose dans le vœu bis - le sujet à l'ordre du jour du triumvirat DJS/DASCO/rectorat pour voir si l'on peut adapter au mieux ces affectations de piscines.

Merci, Madame la Maire.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci à vous, Monsieur MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Sur le vœu bis, évidemment, on va à la fois corriger les fautes d'orthographe et rendre à César ce qui appartient à la mairie du 1er arrondissement.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - D'accord. Merci.

J'ai donc été saisie de deux explications de vote sur le vœu n° 6, l'une de M. Sergio TINTI, qui est là - tu étais caché, Sergio - et l'autre de Léa FILOCHE.

Et j'ai été saisie d'une explication de vote de Mme CARRÈRE-GÉE sur le vœu n° 6 bis. C'est bien cela ?

Monsieur TINTI ?

**M. Sergio TINTI**. - Super. Merci beaucoup, Madame la Maire.

Nous ne voterons pas le vœu de M. LEGARET, mais celui de l'Exécutif. Le principe de la DSP sur la piscine Suzanne-Berlioux est acté depuis longtemps. Le remettre en cause aujourd'hui et, de cette manière, amener à une fermeture en moins d'un mois, vous en conviendrez, n'est pas souhaitable, à notre avis. Néanmoins, je voudrais alerter une nouvelle fois l'Exécutif sur la récurrence de ces avenants et des prolongations des DSP et concessions. L'administration parisienne doit, à mon sens, faire preuve de plus de célérité et anticiper les échéances de ses DSP et concessions. Ne pas le faire peut mettre en danger le service rendu aux Parisiennes et aux Parisiens.

Je vous remercie, Madame la Maire.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Léa FILOCHE.

**Mme Léa FILOCHE**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, effectivement, sur ce sujet, il y a une double question. Il y a une question, on va dire, théorique, sur la question du service public et de la place du service public dans les équipements sportifs. Et puis, il y a une question pratique sur comment est-ce que l'on fait en sorte que l'intérêt général, en tout cas l'intérêt des usagers dans l'usage des équipements sportifs, soit assuré quel que soit le cadre qu'on leur offre. A la limite, je ne le suis pas, mais je serais usagère de la piscine Suzanne-Berlioux, cela ne me regarde pas comment c'est géré.

En revanche, je veux que le service soit fait, soit propre, soit "nickel" et qu'il y ait des moyens de pouvoir, y compris faire remonter d'éventuelles problématiques. Donc, par principe, j'ai tendance à dire que la question de la régie publique permet de garantir cela. Or, on l'a vu à l'instant : là, les conditions ne sont pas réunies pour que ce service public puisse être mis en place dans les faits, en tout cas à l'instant t.

Nous voterons donc le vœu de l'Exécutif en appuyant très clairement sur l'objectif que nous devons garder : que ce qui permet aujourd'hui au service public de pouvoir être garant de l'intérêt général, c'est justement sa capacité à pouvoir répondre aux besoins locaux, aux besoins territoriaux qui doivent être correctement traduits dans la manière dont nos équipements sportifs accueillent les Parisiennes et les Parisiens.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais donc mettre aux voix...

Vous voulez intervenir maintenant, Madame CARRÈRE-GÉE ? Sinon, je mets aux voix le vœu n° 6 et je vous fais intervenir sur le vœu n° 6 bis après. Cela vous va ? D'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "100% Paris", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Elle est adoptée !

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe, présidente. - Je ne crois vraiment pas, Monsieur LEGARET. Enfin, vraiment, là... Je suis extrêmement... Voilà.

Tout va bien. C'est notre dernière séance et nous allons la vivre sereinement. Mais, là, vraiment, Monsieur LEGARET, il n'est pas possible que ce vœu soit adopté.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Je demande une vérification.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe, présidente. - Et je vous l'accorde avec un immense plaisir.

Nous allons donc vérifier.

Mes chers collègues, cette proposition de vœu n° 6 est donc reproposée à votre vote, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Comment vous dire, Monsieur LEGARET ?

Abstentions ?

La proposition vœu est adoptée par 36 voix pour, 22 voix contre.

C'était serré, je vous l'accorde, mais la proposition vœu est donc refusée.

Je vais donc donner la parole à la présidente...

Rejetée. Refusée.

Bon. Voilà. C'est une immense empathie avec Jean-François LEGARET.

Pardon pour cette confusion.

Madame CARRÈRE-GÉE, vous avez la parole, pour une explication de vote.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Quand un délégataire de service public est manifestement défaillant, proposer à l'issue de la DSP un avenant de prolongation de 10 mois, cela s'appelle une erreur manifeste d'appréciation. Nous voterons contre ce projet de délibération qui est un concentré de toutes les défaillances de la mandature.

Sur la gestion du service public, vous avez évoqué tout à l'heure... s'il vous plaît... vous avez évoqué tout à l'heure...

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, chers collègues !

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**. - L'administration parisienne devrait être plus vigilante aux périodes d'échéance des contrats de délégation notamment. Mais l'administration parisienne doit être dirigée. On ne peut rien reprocher à l'administration parisienne. Mais ici, on a un gestionnaire défaillant, on a une administration pas dirigée qui n'a pas pris soin de regarder les échéances. Tout le monde dit que cela ne va pas, et donc, on prolonge, on fait un avenant pour prolonger de 10 mois. C'est insatisfaisant.

Dernier point, quand on a un vœu de M. LEGARET, maire du 1er arrondissement, qui demande simplement que l'on étudie un mode de gestion autre que la DSP sur cet équipement et que les écoles du centre de Paris, notamment les plus proches, puissent bénéficier de créneaux pour l'utilisation de cette piscine, quand on fait voter haut et fort sa majorité pour voter contre un vœu pareil, il y a quelque chose qui ne va pas.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame CARRÈRE-GÉE.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 6 bis déposé par l'Exécutif, amendé oralement sur proposition de Jean-François LEGARET.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu amendé est adopté. (2020, V. 5).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 93.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DJS 93).

## **2020 SG 5 - Transformations Olympiques - Subventions (395.000 euros) et conventions entre la Ville de Paris et le CNOSF et entre la Ville de Paris, Paris 2024 et 3 associations.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération SG 5 concernant les transformations olympiques, l'attribution de subventions et de conventions entre la Ville de Paris et le C.N.O.S.F., et entre la Ville de Paris, "Paris 2024" et trois associations.

La parole sera à M. BOUTAULT, puis à Mme SIMONNET.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

En effet, cette convention entre la Ville de Paris, "Paris 2024" et "Citées Unies" propose de verser des fonds pour développer l'usage des services civiques dans les infrastructures sportives parisiennes. Cela nous pose de nombreuses questions puisque "Citées Unies" s'engage à mentionner la participation de la Ville de Paris et de "Paris 2024" sur tous les supports de communication. Mais nous nous étonnons que cela revienne à faire des services civiques une main-d'œuvre sous prétexte de promouvoir les J.O. Cette main-d'œuvre des services civiques est une main-d'œuvre particulièrement peu rémunérée, qui va d'ailleurs s'ajouter aux personnes éloignées de l'emploi qui seront formées dans le cadre de "Tous en jeu", sans que l'on sache très bien la pérennisation de ces emplois à l'issue des Jeux.

Nous souhaitons, nous, les Ecologistes, que soient privilégiés un accompagnement professionnel et une rémunération des structures sportives pour pouvoir mettre en œuvre cet apport. Si nous ne pouvons être que favorables au développement du sport santé, bien qu'il semble que l'adjointe à la santé du 19e arrondissement ait été peu associée au projet, une question subsiste : celle de former les associations parisiennes partenaires sur le volontariat et l'engagement dans le cadre des Jeux Olympiques. Sport accessible à toutes et tous : oui, mais sous condition de promouvoir les Jeux Olympiques. C'est ce que nous questionnons, car nous pensons qu'il faut dissocier le sport quotidien de cet événement à venir, qui est un événement spectacle dans lequel le sport reste un prétexte. Les Jeux Olympiques c'est la fête des sponsors plus que la fête du sport, en réalité !

Enfin, la convention entre la Ville de Paris et le C.N.O.S.F. matérialise une dépense uniquement à la charge de la Ville une "fan zone" sur le Trocadéro à l'occasion des J.O. de Tokyo. Nous nous interrogeons sur cette mesure, notamment sur les conséquences en matière de décalage horaire, puisque ces épreuves auront lieu, lorsqu'elles seront en direct, au cours de la nuit ou au petit matin.

C'est la raison pour laquelle le groupe Ecologiste s'abstiendra sur ce projet de délibération, en soulignant que la Ville de Paris s'honorerait, à l'occasion des J.O. de Tokyo, de demander aux autorités japonaises des informations véritables et sincères sur les conséquences sanitaires de la catastrophe de Fukushima, sur les territoires où vont se dérouler des épreuves.

Nous nous abstiendrons donc sur ce projet de délibération.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

La parole est à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je ne peux pas voter ce projet de délibération. Vous connaissez mes positions sur les Jeux Olympiques. Je pense, comme Jacques BOUTAULT, que ces Jeux Olympiques, loin d'être une manifestation du sport, relèvent d'une manifestation des sponsors. Vous avez, sur ces Jeux Olympiques... Finalement, la Maire de Paris a changé sa position. Un revirement de veste totalement antidémocratique puisqu'elle s'était présentée en 2014 comme une candidate qui n'était pas favorable aux Jeux Olympiques. C'est après l'insistance de François HOLLANDE qu'elle a changé d'avis, sans en aucune mesure demander l'avis des Parisiennes et des Parisiens, ni des Franciliennes et des Franciliens.

Je vous le redis : vous pourrez faire toute la "com" que vous voulez, les Jeux Olympiques réellement écologiques sont les Jeux Olympiques qui n'auront pas lieu. Ce sont les seuls : à Denver, les citoyens et les

citoyennes, dans les années 1970, avaient été en capacité d'organiser une pression et d'arracher le droit référendaire, et avaient réussi à annuler les Jeux Olympiques.

Pour ma part, je continue à défendre l'enjeu qu'il y ait un référendum pour ou contre l'organisation des Jeux Olympiques, à la fois parisien et francilien, parce que les Jeux Olympiques sous leur forme actuelle, avec le poids du C.I.O. et la façon dont les choses sont organisées, l'ensemble des manquements - parce que c'est fait pour cela - aux législations en vigueur, sont forcément anti-écologiques et antisociaux.

Concernant Tokyo, les Jeux Olympiques de Tokyo, mais pas de naïveté ! Qui peut douter une seule seconde que ces Jeux Olympiques à Tokyo soient organisés pour autre chose que pour masquer la situation catastrophique post-Fukushima. On est toujours dans une situation où les réacteurs ne sont pas refroidis, où l'on ne sait plus quoi faire pour stocker l'eau. Résultat : ils sont en train de se demander s'ils ne vont pas mettre l'eau dans l'océan. Il y a des millions de sacs de terre contaminée. Ils ne savent pas quoi en faire. A la rencontre internationale des collectifs anti-Jeux Olympiques, qui avait lieu justement à Tokyo, on a pu se rendre compte à quel point, d'un pays à l'autre, toutes les préoccupations se retrouvaient. Parce qu'à Paris, par exemple, comme à Los Angeles, les collectifs alertent sur le fait que l'on ferait mieux à la fois de prioriser la lutte contre l'exclusion, la lutte contre les sans-abri, plutôt que de développer une gabegie financière pour quelques semaines de manifestation internationale. On est dans une situation aberrante.

Maintenant, sur le projet de délibération en tant que tel : transformations olympiques - subventions de 395.000 euros et conventions entre la Ville de Paris et le C.N.O.S.F., et entre la Ville de Paris, "Paris 2024" et trois associations. Comme cela a été dit précédemment, on nous a promis les Jeux Olympiques comme un accélérateur pour la pratique sportive, alors qu'en fait, à travers l'organisation des Jeux, on prend le prétexte de cette promotion du sport pour accélérer une surexploitation, pour faire de la "promo" des J.O. Faire la promo des J.O., ce n'est pas la même chose que faire la "promo" du sport. Il y a un soutien aux sports populaires pour lesquels la Ville aurait dû mettre bien plus de moyens.

Mais, là, qu'est-ce que l'on fait ? On va avoir recours à ces contrats qui sont réellement sous-payés, et l'on va utiliser le service civique et le bénévolat pour suppléer là où il faudrait créer des emplois, alors même que vous prétendez que les Jeux Olympiques seraient un facteur de création d'emplois extrêmement fort, ce qui n'a été démontré par aucune étude sérieuse sur l'ensemble des Jeux Olympiques qui ont eu lieu précédemment de par le monde. Franchement, je vous le dis, tous ces soutiens aux sports, que ce soit le sport santé, n'ont pas besoin des Jeux Olympiques pour être accompagnés.

Donc, non, je ne soutiendrai pas ce projet de délibération, et surtout, sur les Jeux Olympiques de Tokyo, ne tombez pas dans le panneau.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur BOUTAULT, Madame SIMONNET, réjouissez-vous, soyez heureux, participez de l'émotion, du sourire, de la passion des enfants et des grands enfants que nous sommes devant le bonheur des Jeux Olympiques et Paralympiques. Cela rend les gens heureux. Soyez heureux vous-mêmes. Et notamment, soyez heureux parce que, souvent, vous vous portez en porte-parole des classes populaires et ouvrières parisiennes. Je veux vous indiquer que c'est souvent ceux-là qui ont la plus grande passion pour les Jeux et pour le sport, qu'ils soient amateurs et professionnels. Je pense que vous vous en faites de très mauvais porte-parole quand vous attaquez ainsi les Jeux Olympiques et Paralympiques. D'autant que ce projet de délibération ne concerne pas l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques. Toutes choses étant égales par ailleurs et l'état du droit constant, les Jeux Olympiques et Paralympiques auront lieu en 2024. Et même, ils auront sans doute lieu à Paris.

Cela étant dit, la question qui se pose à nous maintenant, c'est d'utiliser l'influence et la puissance qui est la nôtre pour en faire des Jeux le plus vertueux possible et le plus fidèle à nos engagements. Ensuite, surtout - c'est l'objet de ce projet de délibération -, d'utiliser les Jeux Paralympiques et les Jeux Olympiques pour en faire un levier de transformation de notre ville, d'augmentation de la pratique sportive, de soutien aux clubs amateurs. Ils auront lieu puisqu'ils ont lieu. Tirons-en profit pour nos clubs et pour nos jeunes. C'est exactement l'objet de ce projet de délibération.

"Unis-Cité", Monsieur BOUTAULT, pas "Citées Unies". Je sais que vous parlez le verlan en jeune que vous êtes, mais "Unis-Cité" développe du service civique. Cela veut dire des missions d'intérêt général pendant six mois, où les jeunes s'engagent sont indemnisés pour s'engager. Ce n'est pas un travail. Ce que l'on propose, ce n'est pas pour aller bosser au Comité d'organisation ou pour un sponsor, il s'agit, pour les clubs amateurs qui vivent aujourd'hui du bénévolat et pour certains d'un peu d'emplois aidés, de proposer aux jeunes passionnés de sport de pouvoir faire six mois d'engagement dans leur association, d'engagement bénévole. C'est cela que représente le service civique.

Aujourd'hui, des jeunes en service civique avec "Unis-Cité" sont au "Secours populaire", aux "Petits Frères des pauvres", dans des associations écologistes. Certains jeunes aimeraient que leurs six mois au service de l'intérêt

général se fassent dans un club amateur à accompagner des jeunes, à faire des écoles de football, de basket, à faire du soutien scolaire dans des clubs de sport. C'est cela, le service civique. Ce ne sont pas des emplois. Ils ne vont pas faire éducateur, ni coach. Ils vont faire des missions d'intérêt général. Le sport amateur - j'espère, Monsieur BOUTAULT, que l'on peut être d'accord sur ce point - relève de l'intérêt général, de la mission d'engagement au service de l'intérêt public. Il nous paraît donc légitime d'accompagner ces clubs pour une raison simple.

Ma collègue adjointe à la jeunesse la connaît bien : les agréments de l'"Agence du service civique", c'est un tas de paperasse pas toujours simple, pour lequel des petits clubs associatifs de quartier n'ont pas les moyens. Nos gros clubs très structurés associatifs ont déjà fait l'agrément, tout ce qu'il faut pour accueillir des jeunes en service civique. Nos petits clubs - 100, 200 licenciés dans les quartiers - n'ont pas les moyens administratifs. Ce que l'on fait avec "Unis-Cité", c'est de faire l'accompagnement administratif pour qu'ils aient l'agrément du service civique et puissent accueillir des jeunes, et qu'"Unis-Cité", dont c'est le cœur du travail, fasse la partie formation et encadrement du service civique pour ces clubs amateurs.

De la même manière, la subvention au "Comité départemental olympique", c'est pour former les bénévoles des clubs, pour qu'ils montent en compétence sur le sport santé, sur la lutte contre les discriminations dans le sport, sur l'accueil des séniors dans les sections sportives. On est vraiment, là encore, sur comment on bénéficie de l'attention, de l'intérêt, du supplément d'âme et d'énergie que créent les Jeux Olympiques, pour soutenir des belles initiatives comme celle-ci.

C'est le cas de "Médecine pour tous", qui va former 100 médecins dans le 19e arrondissement au sport santé et vers quels clubs et associations les médecins peuvent prescrire des activités physiques et sportives dans le cadre du diabète de type 2, de maladie cardiaque, de lombalgie, et donc, d'avoir 100 médecins formés. En effet, aujourd'hui, l'une des difficultés du sport sur ordonnance, c'est que les médecins n'ont pas la bonne information et ne savent pas vers qui rediriger leurs patients. Enfin, celle du "Comité national olympique et sportif" vise à monter des opérations de développement et de découverte de la pratique sportive. Ce sera le cas pendant les Jeux de Tokyo.

Vous avez raison, d'ailleurs, Monsieur BOUTAULT, de rappeler que le décalage horaire fait que l'on sera beaucoup sur des retransmissions le matin et peu le soir, contrairement à d'autres événements à l'étranger. Mais cela va nous permettre, peut-être beaucoup plus, d'être à des horaires familiaux, c'est-à-dire le matin jusqu'à 13 heures ou 14 heures - je crois, les retransmissions - que celles qui avaient lieu à 18, 19 ou 20 heures, où les parents ont plutôt tendance à ramener leurs enfants pour faire le biberon et le dernier repas, un livre et au lit.

C'est pourquoi cette convention, ce projet de délibération vise à utiliser les Jeux Olympiques au bénéfice de nos concitoyens, indépendamment de son organisation, indépendamment de son modèle économique, indépendamment - cher Monsieur BOUTAULT, Madame SIMONNET - du drame de Fukushima.

Aidons les associations sportives parisiennes à se développer grâce à ce projet de délibération.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 5.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, SG 5).

### **Souhais de bienvenue.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Permettez-moi d'accueillir et de saluer des élèves, je crois, de CM2 de l'Ecole des Belles Feuilles, dans le 16e arrondissement.

Bonjour à vous.

*(Applaudissements).*

Nous sommes très heureux de vous avoir avec nous pour ce dernier Conseil de Paris de la mandature. Donc, nous allons bien nous tenir.

### **2020 DAE 47 - Modifications des statuts l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP).**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 47 relatif aux modifications des statuts de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération est une bonne nouvelle pour l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris et une reconnaissance du travail effectué dans cette école, qui, à travers ce projet de délibération, va pouvoir intégrer

l'ensemble universitaire Gustave-Eiffel. L'E.I.V.P. n'est pas qu'une école qui forme des ingénieurs pour la Ville de Paris, c'est aussi une école qui fait de la recherche, notamment sur les questions de résilience, sur les questions de la ville durable. Ces modifications de statuts vont bénéficier à toute la communauté de recherche de l'ensemble Gustave-Eiffel.

Je vous invite, bien sûr, à voter ce projet de délibération et à vous intéresser, notamment tous les Conseillers de Paris qui sont membres du conseil d'administration et n'y vont pas très souvent, à y aller. Ainsi, vous verrez, de visu, tout le travail de qualité qui est fait dans cette école. Puis, il y a aussi, à chaque rentrée, l'université d'été de cette école, où tous les élus sont invités.

Je vous invite aussi à y aller pour voir les travaux qui concernent la ville de demain.

Merci de votre attention.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Pour vous répondre, la parole est à Pauline VÉRON.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Madame la Maire, merci.

Chers collègues, je réponds au nom de Marie-Christine LEMARDELEY sur ce projet de délibération puisqu'elle est membre du conseil d'administration.

Comme vous l'avez dit, ce projet de délibération demande au Conseil de Paris l'autorisation de modifier les statuts de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, afin de lui permettre d'intégrer la nouvelle université Gustave-Eiffel issue de la réunion de différents établissements d'enseignement, de recherche et d'écoles.

La particularité de cette université est de développer des savoirs dans des champs disciplinaires divers, tournés vers la notion de "ville durable" et avec la volonté de prendre part à l'action publique en éclairant les politiques publiques. Intégrer l'université Gustave-Eiffel présente plusieurs intérêts pour l'E.I.V.P. Celui de profiter de meilleurs outils de recherche et de formation. Celui d'une plus grande reconnaissance internationale, et donc, la possibilité de répondre à des projets internationaux. Enfin, celui de bénéficier d'une dotation financière plus importante, primordiale dans la recherche, de 9 millions d'euros par an venant de l'université Gustave-Eiffel.

Je le répète : il n'y a pas de changement de statut. L'E.I.V.P. demeurera une régie municipale dotée de l'autonomie financière et la personnalité morale placée sous la tutelle exclusive de la Ville de Paris. Et donc, Marie-Christine LEMARDELEY ne participera pas au vote de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 47.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAE 47).

### **2020 DJS 75 - Centre Paris Anim' Point du Jour et son antenne Mesnil Saint Didier (16e) - Délégation de service public pour la gestion de l'équipement - Approbation du principe de passation.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DJS 75 et son amendement technique n° 7 déposé par l'Exécutif, ce projet de délibération concerne le "Centre Paris Anim' Point du Jour" et son antenne "Mesnil-Saint-Didier". L'amendement est technique.

Madame VÉRON ?

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Les deux amendements ont le même objet. Ils sont techniques. Il s'agit de rattacher les avis favorables de la "Commission consultative des services publics" qui ont été rendus postérieurement à l'envoi des projets de délibération au Conseil de Paris.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Très bien. Ce sera donc la même chose pour le projet de délibération DJS 89.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 7 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 7 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 75 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2020, DJS 75).

### **2020 DJS 89 - Centre Paris Anim' Espace Beaujon (8e) - Délégation de service public pour la gestion de l'équipement - Approbation du principe de passation.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DJS 89. C'est donc la même chose pour le "Centre Paris Anim' Espace Beaujon".

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 8 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 8 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 89 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2020, DJS 89).

### **2020 DJS 106 - Subvention d'investissement (80.000 euros) et convention avec l'association Les Hauts de Belleville (20e).**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DJS 106 relatif à l'attribution d'une subvention d'investissement et d'une convention avec l'association "Les Hauts de Belleville".

La parole est à Nathalie MAQUOI.

**Mme Nathalie MAQUOI**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je souhaite souligner l'importance du soutien de la Ville en aidant, à hauteur de 80.000 euros, la "MJC des Hauts de Belleville" à équiper leur salle polyvalente. Importance de par la place particulière de la MJC dans le 20e arrondissement et, j'ai envie de dire, même à Paris parce que c'est un équipement assez unique. En effet, la MJC est un lieu de pratiques amateurs, de convivialité, d'éducation populaire. C'est un lieu qui part des besoins des habitants et de leur implication. C'est également un lieu indispensable pour les jeunes. D'abord, ceux qui habitent le foyer de jeunes travailleurs lié à la MJC, et ceux et celles du quartier qui viennent pour l'accueil informel et l'accompagnement de leurs projets.

Après plusieurs mois de travaux, la salle concernée accueille aujourd'hui du "Five". Dans l'avenir, grâce à cette subvention, elle pourra accueillir débats, spectacles, projections, et ainsi, permettre au beau projet de la MJC de se déployer.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Pauline VÉRON.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Madame la Maire, chère Nathalie MAQUOI, après de gros travaux qui l'ont complètement transformée, vous l'avez rappelé - d'ailleurs, nous avons eu une très belle inauguration de ce lieu magnifique il y a quelques semaines - la "MJC des Hauts de Belleville" redéfinit son projet jeunesse. La nouvelle MJC se veut être un lieu ouvert sur le quartier, un lieu de circulation entre les usagers et entre les résidents du foyer de jeunes travailleurs, un lieu d'accueil de tous les habitants du quartier, et, comme vous l'avez rappelé, un lieu d'expérimentation et d'apprentissage, d'appropriation des principes de l'éducation populaire et de solidarité.

Alors que nous avons déjà soutenu cette association pour son projet de réhabilitation, nous avons souhaité, avec votre aide, chère Nathalie, puisque vous aviez porté un amendement budgétaire qui permettait justement d'apporter ce soutien de 80.000 euros à l'aménagement de cette nouvelle salle de spectacle, qui aura pour vocation de soutenir des initiatives locales en mettant à disposition des acteurs du territoire cet espace dédié pour des

conférences, des débats, des spectacles. D'ailleurs, la MJC est aussi un lieu qui accueille, dans des locaux spécifiques, de nombreuses associations dans des locaux associatifs.

Merci de votre initiative et de votre soutien à cette "MJC des Hauts de Belleville" du 20e arrondissement. Nous votons ici également, à ce Conseil, une subvention de fonctionnement de 30.000 euros pour l'association, en plus de cette subvention de 80.000 euros d'investissement pour la salle de spectacle.

Merci beaucoup.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 106.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DJS 106).

## Compte rendu de la 1ère Commission.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons désormais les travaux de la 1ère Commission.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je vais donner la parole à Pierre GABORIAU, qui est là.

Rejoignez donc votre siège, Monsieur le Président de la 1ère Commission, nous avons besoin de vous.

**M. Pierre GABORIAU**. - Merci, Madame la Maire.

Pour cette dernière séance de Commission des finances, nous n'avons pas eu, comme à l'accoutumée aux mois de janvier et février, de tableaux de bord financiers. Ils seront présentés lors de la prochaine séance. Par contre, nous l'avions demandée et nous l'avons eue : une présentation de l'inventaire et de l'analyse des terres agricoles cédées par la Ville entre 2014 et 2019. Les deux cessions les plus importantes sont Achères et Pierrelaye, pour près de 6 millions de mètres carrés.

Permettez-moi de profiter de ce moment un peu exceptionnel, de cette dernière intervention en tant que président de la Commission des finances, pour adresser tout d'abord des remerciements pour la confiance qui m'a été faite à l'époque par Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, présidente du groupe les Républicains et Indépendants, et par la Maire de Paris, Anne HIDALGO, qui a accepté la proposition faite en ce qui me concerne.

Des remerciements à mes collègues qui m'ont fait l'honneur de me choisir. Merci aussi à Florence BERTHOUT de sa confiance. Des remerciements particuliers à Jean-François LEGARET qui m'a passé le témoin de la présidence de la Commission des finances en m'accompagnant par de bons conseils pour la succession que je prenais. Merci aussi à l'équipe du groupe les Républicains et Indépendants : Marie-Line REPÉRANT, secrétaire générale du groupe, Hervé CROUX, directeur du cabinet du président, aux collaborateurs successifs qui m'ont accompagné et aux chargés de mission au groupe de la Commission des finances.

Remerciements à Pierre-Yves BOURNAZEL, président de "100% Paris", de son accueil. Remerciements également aux deux adjoints chargés des finances et des politiques publiques : Julien BARGETON, d'abord, puis Emmanuel GRÉGOIRE, avec lesquels j'ai eu grand plaisir à travailler au service de la Ville de Paris. J'y associe les adjoints au Maire de Paris présents autour de moi dans cette Commission : Afaf GABELOTAUD, Antoinette GUHL, Véronique LEVIEUX, Olivia POLSKI et Jean-Bernard BROS. A mes vice-présidentes : Catherine BARATTI-ELBAZ et Marie-Pierre de LA GONTRIE. Aux présidents de groupes : Julien BARGETON, David BELLiard, Nicolas BONNET-OULALDJ. Aux co-présidents : Léa FILOCHE et Jean-Baptiste de FROMENT. Enfin, remerciements au Secrétaire général de la Ville, François GUICHARD, et au chef de service du Conseil, Vincent de VATHAIRE.

Merci aussi aux directions de la Ville - en particulier à celle des finances, du budget et des politiques publiques - pour la qualité de leurs travaux et de leurs publications, et à la secrétaire de la 1ère Commission, Delphine FLEURIER, qui m'a accompagné tout au long de cette mandature.

J'en termine. Président de la Commission des finances, membre de la Commission d'appel d'offres, de la Commission d'anticipation des achats, membre de la Commission des concessions emblématiques de notre capitale, dont mon collègue Jean-François LEGARET parlait ce matin, je veux dire l'honneur et la joie d'avoir participé à tous ces travaux, avec une Commission des finances dont les membres, au-delà des divergences d'opinions, ont toujours été assidus et respectueux de chacun.

Merci beaucoup pour votre confiance.

*(Applaudissements).*

*(Mme Pauline VÉRON, adjointe, remplace Mme Colombe BROSSEL au fauteuil de la présidence).*

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Pierre GABORIAU.

**Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au bureau de Poste Paris-Sorbonne (5e).**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 9 est relatif au bureau de poste Paris-Sorbonne, dans le 5e arrondissement.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Merci, Madame la Maire.

Un Conseil de Paris sans un vœu sur la fermeture ou la modification d'un bureau de poste serait un Conseil de Paris qui n'existerait pas dans cette mandature. Puisque, durant toute la mandature, pratiquement à chaque Conseil, nous avons été obligés de défendre nos bureaux de poste.

Il s'agit là d'un bureau de poste dans le 5e arrondissement, 3 rue Cujas, qui verra son activité évoluer à partir du 1er avril 2020, avec la création d'un îlot facteur, d'un site d'examen théorique et général du Code de la route, au détriment d'un bureau de plein exercice, notamment avec la disparition du guichet bancaire, du distributeur automatique de billets situé à l'intérieur et à l'extérieur, et l'évolution des effectifs.

Une pétition a été mise en place dans le 5e arrondissement. Déjà, plus de 500 usagers ont signé cette pétition, qui est non seulement à l'initiative des organisations syndicales, mais aussi de toutes les organisations politiques des 5e et 6e arrondissements. Vu la situation et considérant que l'avis de la "Commission départementale de la présence postale territoriale de Paris" du 15 février 2019, sur le futur contrat de maillage, avait souligné l'importance d'avoir accès à toutes les offres de service public dans le même lieu, le bureau de poste, que ce soient les services de poste, de colis, mais aussi les services bancaires.

Nous présentons ce vœu. Ce vœu demande à la Maire de Paris d'interpeller la direction de La Poste pour le maintien du bureau de poste de plein exercice situé au 3 rue Cujas, avec des horaires d'ouverture élargis et des emplois lui permettant de fonctionner.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole, pour vous répondre, à Mme Afaf GABELOTAUD.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, Monsieur BONNET-OULALDJ, vous avez souhaité m'interpeller sur le maintien du bureau de poste de plein exercice situé au 3, rue Cujas, dans le 5e arrondissement. Depuis de nombreuses années, nous sommes saisis, comme vous l'avez rappelé, quasiment à chaque séance du Conseil de Paris par des vœux concernant la mutation de La Poste, son implantation, le recul du service public postal dans les quartiers et la transformation des bureaux de poste dans de nombreux arrondissements. Il est regrettable que, malgré un dialogue apparemment constructif, les mêmes questions reviennent sans cesse en Conseil de Paris. L'attachement de l'Exécutif et du Conseil de Paris à ce service public indispensable à tous les Parisiens, a été rappelé à maintes reprises dans cette enceinte. L'existence d'un service public postal de proximité et de qualité est fondamentale pour les Parisiennes et les Parisiens, car il favorise l'égal accès aux moyens de communication et à un service de banque sociale.

Nous continuerons donc à défendre sans relâche la continuité du service public de proximité, dont fait partie La Poste. Nous rappelons que les efforts de modernisation des services de La Poste ne doivent pas être faits au détriment, mais bien en complément des services postaux locaux. Enfin, rappelons que la rue Cujas est à proximité de nombreux établissements universitaires, d'où la nécessité de le maintenir pour garantir ce service aux étudiants, notamment les plus modestes.

C'est pour cette raison que je donnerai un avis favorable à votre vœu déposé pour maintenir un bureau de poste de plein exercice au 3 rue Cujas, avec des horaires d'ouverture élargis et des emplois lui permettant de fonctionner.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je suis saisie d'une demande d'explication de vote du groupe "100% Paris".

Madame STOPPA-LYONNET, vous avez la parole.

**Mme Dominique STOPPA-LYONNET**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je remercie le groupe Communiste - Front de Gauche d'avoir déposé ce vœu et que l'Exécutif le retienne, puisque la maire du 5e arrondissement, Florence BERTHOUT, s'est mobilisée également pour la non-fermeture du bureau de vote.

Nous voterons le vœu.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2020, V. 6).

Je vous en remercie.

### **Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux offres d'emploi illégales et non conformes.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 10 relatif aux offres d'emploi illégales et non conformes.

La parole est à Danièle PREMEL, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**Mme Danièle PREMEL**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le chômeur serait-il un être si particulier qu'il pourrait être sanctionné pour des motifs qui ne relèveraient pas du droit, ou mensongers ? Il faut se poser cette question à la lecture de l'étude annuelle de la C.G.T. sur les offres d'emploi proposées par Pôle Emploi. Après celle de 2017, 2018, cette troisième étude, centrée sur Paris et la Seine-Saint-Denis, montre que 46,6 % des 1.521 offres étudiées le 20 janvier 2020 sont inexistantes, mensongères ou illégales. La question de ce nombre d'offres d'emploi illégales est à mettre en relation avec les conséquences concrètes pour le demandeur d'emploi, car le refus sans motif légitime de deux offres raisonnables d'emploi entraîne, en principe, la radiation et la suppression des allocations-chômage pendant une période minimale de deux mois.

Les motifs légitimes sont la nature et les caractéristiques de l'emploi recherché, la zone géographique privilégiée et le salaire attendu. Notons, au passage, qu'ils ont été durcis par le décret pris par le Gouvernement en décembre 2018. Rien n'est prévu pour protéger le chômeur d'un refus de l'une de ces offres que Pôle Emploi ne devrait pas publier. C'est encore une fois sur les personnes en recherche d'emploi dans les secteurs les plus demandés à Paris, comme ceux du commerce, du secrétariat, de l'artisanat et du conseil d'études, que l'on retrouve ces offres, comme 61 % des offres du commerce ou 45 % des offres du secrétariat qui relèvent d'offres illégales.

Cette pression que subissent les personnes en recherche d'emploi les conduit à accepter des offres qui ne leur correspondent pas forcément et peuvent être non conformes à l'annonce. Comment en est-on arrivé là ? Le robot informatique a remplacé l'homme, l'algorithme l'analyse des agents de Pôle Emploi. Quand on supprime l'humain, on supprime aussi des connaissances. Notons que cette incapacité d'analyse des offres par les intelligences artificielles, comme il est de bon ton de le dire, arrange bien les statistiques liées à l'emploi que l'on nous présente.

Pour toutes ces raisons, le groupe Communiste - Front de Gauche émet le vœu que la Maire de Paris communique sur l'enjeu de la véracité des annonces de Pôle Emploi pour les Parisiennes et les Parisiens, et que la Maire de Paris interpelle la Ministre du Travail afin que les contrôles des offres d'emploi soient renforcés, notamment les annonces issues des plateformes privées avant publication sur le site.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Afaf GABELOTAUD.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues, Madame PREMEL, vous avez souhaité m'interpeller sur l'existence d'offres d'emploi illégales et non conformes sur le site de Pôle Emploi. Il s'agit d'un sujet important en raison de la situation du chômage à Paris. Si la Ville peut se féliciter d'un taux de chômage relativement faible, 6,4 % au dernier trimestre, il ne faut pas occulter que près de 130.000 de nos concitoyens ont des difficultés à s'insérer sur le marché du travail. La Ville s'investit fortement dans la lutte contre le chômage via ses nombreux dispositifs d'accompagnement et de soutien, que ce soit nos "Point Paris Emploi", nos missions locales, les P.E.C., "L'Ecole de 2e Chance", et bien d'autres. D'ailleurs, nous organisons en ce moment une semaine de mobilisation pour l'emploi dans l'ensemble des "Points Paris Emploi".

Mais tout cela ne peut être bâti que grâce à une bonne relation et un bon fonctionnement de nos rapports avec notre principal partenaire, Pôle Emploi. En 2017, après une étude de 4.500 offres, 90,7 % des offres semblaient conformes au cadre légal, selon Pôle Emploi. La méthode pour mener cette étude a été audité par un cabinet indépendant et les résultats ont été partagés avec les partenaires de Pôle Emploi. Cette étude a été reconduite en 2019 et les nouveaux chiffres devraient être rendus publics prochainement. Nous y serons donc très, très attentifs.

Les principaux motifs de non-conformité à la légalité semblent être l'incohérence entre l'expérience demandée, un défaut vis-à-vis de la réglementation en matière de C.D.D. ou des cas avérés de discrimination. Pour limiter ses offres illégales, Pôle Emploi a entrepris, depuis plusieurs années, de former ses conseillers pour mieux repérer les offres illégales, de sensibiliser les recruteurs pour mieux rédiger leurs offres. Il est important de discerner les offres illégales des offres frauduleuses, qui sont les principaux sujets de préoccupation de Pôle Emploi puisqu'elles ont pour but d'escroquer les demandeurs d'emploi. Tout cela a été repéré par Pôle Emploi, qui a mis des dispositifs en place.

Si la Ville de Paris a tout intérêt à ce que les offres proposées par Pôle Emploi soient le plus juste possible, elle ne peut se substituer à l'opérateur. Par conséquent, je vous propose un amendement supprimant le premier attendu. Par contre, il est important que le directeur de Pôle Emploi puisse être également saisi de cette question et que la Ville de Paris soit soutenue et tenue au courant des résultats de la dernière étude sur la légalité des offres.

C'est pourquoi, si vous acceptez l'amendement, je vous propose de donner un avis favorable. Est-ce que cela est possible ?

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Madame PREMEL, acceptez-vous l'amendement ?

**Mme Danièle PREMEL**. - J'accepte l'amendement, en disant que je serai très attentive à suivre effectivement ces fameuses offres de Pôle Emploi et l'étude qu'il en ressortira. Merci.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2020, V.7).

Je vous remercie.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au dispositif "Territoires zéro chômeur de longue durée".**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 11 relatif au dispositif "Territoires zéro chômeur de longue durée".

La parole est à Geoffroy BOULARD, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

**M. Geoffroy BOULARD**, maire du 17<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

C'est un vœu relatif au dispositif "Territoires zéro chômeur de longue durée". Ce projet a été porté, pour sa phase de démarrage, par "ATD Quart Monde" en partenariat avec "Le Secours catholique", "Emmaüs France", "Le Pacte civique" et la "Fédération des acteurs de la solidarité".

L'association "TZCLD", créée en 2016 sous l'impulsion du député Laurent GRANDGUILLAUME, que je veux saluer, vise à poursuivre et amplifier ce projet initial, à proposer un emploi à durée indéterminée à temps choisi à tout chômeur de longue durée qui le souhaite, en développant des activités utiles pour répondre aux besoins des divers acteurs du territoire concerné. Il y a eu un certain nombre de territoires volontaires depuis 2016.

Dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, nous avons un quartier de veille active porte de Clichy - porte de Saint-Ouen. Le nombre de demandeurs d'emploi sur les trois catégories - A, B et C - a augmenté de 32 % entre 2009 et 2014, contre 22 % à Paris. Je propose que, sur ce territoire ciblé, l'expérimentation dudit dispositif à l'échelle parisienne intègre ce quartier "politique de la ville", dont je rappelle que 47 % de ses habitants ne détiennent aucun diplôme.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Afaf GABELOTAUD.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, merci, Monsieur BOULARD, de me permettre à nouveau de parler au sein de notre assemblée de l'expérimentation "Territoires zéro chômeur de longue durée". Comme vous le savez, nous soutenons très fortement, avec la Maire de Paris et le maire du 13<sup>e</sup> arrondissement, cette initiative qui permet aujourd'hui à 66 personnes qui étaient au chômage de retrouver un emploi et également une dignité.

Vous m'interpellez plus spécifiquement sur l'intégration du quartier porte de Clichy - porte Pouchet à cette expérimentation. Or, vous n'êtes pas sans savoir qu'une telle extension ne peut se faire que dans le cadre d'une habilitation par la loi. Nous militons depuis des mois avec de nombreux parlementaires et élus locaux que vous avez

cités - Laurent GRANDGUILLAUME, Louis GALLOIS - pour que cette loi fasse l'objet d'une inscription à l'ordre du jour du Parlement sur ce point. Nous attendons toujours un signal du Gouvernement.

Par ailleurs, comme rappelé dans mon courrier en date du 29 mai dernier à votre intention et lors du Conseil de Paris de juin, la candidature à l'expérimentation "Territoires zéro chômeur de longue durée" ne se décrète pas, mais doit faire l'objet d'un travail abouti et construit en lien avec l'écosystème local. Le dossier de candidature doit donc être le fruit d'une véritable démarche construite avec l'ensemble des forces vives d'un territoire pour en délimiter notamment le portage associatif, le périmètre et les activités pressenties. Dans ce cadre, je vous ai invité à lancer dès que possible une mobilisation des acteurs locaux pour poser les jalons de cette candidature, en vous assurant de la disponibilité des équipes de la Direction de l'attractivité et de l'emploi pour vous accompagner.

A ce jour, je n'ai connaissance d'aucun élément en ce sens. Vous ne m'avez pas interpellée directement hors Conseil de Paris et nous avons mis en place un dispositif qui est tout à fait consultable, si vous le souhaitez - cela a été le cas, je le sais - mais nous attendons aussi que l'ébauche d'un travail émane du 17<sup>e</sup> arrondissement pour que l'on puisse porter cette candidature.

Pour toutes ces raisons, et malgré notre intérêt pour votre demande, je vous demande de retirer votre vœu. Dans le cas contraire, je ne pourrai émettre qu'un avis défavorable.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Monsieur BOULARD, vous avez la parole.

**M. Geoffroy BOULARD**, maire du 17<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

J'entends vos explications, mais je vous ai saisie au printemps dernier pour porter cette candidature du quartier porte de Saint-Ouen - porte de Clichy dans le cadre de cette opération. Il y a un certain nombre d'acteurs qui sont mobilisés. Le soutien de la DAE, vous me précisez qu'il est acquis. Je demande tout simplement que la Ville de Paris intègre ce territoire dans l'expérimentation, ce qui nous permettra de mobiliser des acteurs, parce que, là, on tourne un peu en rond.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Monsieur le Maire, vous ne retirez pas votre vœu ?

**M. Geoffroy BOULARD**, maire du 17<sup>e</sup> arrondissement. - Non.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Vous ne pouvez pas retirer l'explication de votre vœu.

**M. Geoffroy BOULARD**, maire du 17<sup>e</sup> arrondissement. - Je ne comprends pas la position de l'adjointe.

Vous êtes contre l'expérimentation pour ce quartier. C'est totalement aberrant !

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## **2020 DRH 20 - Création d'emplois de chef-fe de tranquillité publique et de sécurité.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DRH 20 relatif à la création d'emplois de chef-fe de tranquillité publique et de sécurité.

La parole est à Mme Catherine LECUYER, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

**Mme Catherine LECUYER**. - Madame la Maire, mes chers collègues, je me réjouis de la création de ce corps de chefs de la tranquillité publique et de sécurité au 1<sup>er</sup> mars 2020, même si le nombre de ces personnels, annoncé par ce projet de délibération, me paraît absolument dérisoire. Il aurait été intéressant de connaître leurs attributions précises, car assurer la sécurité des Parisiens est une priorité au vu des statistiques catastrophiques de la Préfecture de police sur la délinquance à Paris en 2019. Le nombre des atteintes aux biens, les atteintes volontaires à l'intégrité physique, les vols à la sauvette, les vols à main armée, explose. Le 8<sup>e</sup> arrondissement n'est évidemment pas épargné.

Je souhaite revenir, une fois de plus, sur les problématiques du quartier Ponthieu. Pour mémoire, mes deux dernières interventions sur le sujet ont suscité des réactions dans cet hémicycle, manifestant une certaine déconnexion avec la réalité de ce que vivent les habitants et les commerçants au quotidien depuis des années. Ironie du sort, les lendemains de ces interventions étaient suivis d'une rixe, le 18 novembre, avec échange de coups de feu rue de Ponthieu, et d'une altercation avec coups de couteau, le 16 décembre, rue du Colisée.

Ce quartier mérite une attention particulière. Les discours fatalistes du type "cela fait 30 ans que cela dure", "ce n'est pas en une mandature que l'on va régler les problèmes", ne sont pas à la hauteur des enjeux. Nous devons mettre des moyens supplémentaires. Je suggère que plusieurs de ces nouveaux chefs de la tranquillité publique soient destinés à renforcer la présence policière qui œuvre au quotidien pour assurer la sécurisation du quartier.

La pétition initiée par des habitants et des commerçants pour demander des moyens supplémentaires pour restaurer l'ordre public dans tout le quartier, atteint 500 signatures, que je vous transmettrai solennellement. Je vous ai déjà évoqué qu'une association de riverains est en train de se constituer pour mieux faire valoir les revendications des habitants, sans parler, bien sûr, de l'association "Ponthieu d'abord" qui se bat depuis plusieurs années pour le réaménagement et la sécurisation du quartier Ponthieu. Toutes ces actions manifestent un ras-le-bol général.

J'ajoute, pour finir, que ce quartier fait aussi l'objet depuis plusieurs mois de nuisances sonores liées à l'exploitation d'établissements haut de gamme. Ces nuisances ont fait l'objet de nombreux signalements qui n'ont pas, jusqu'à présent, été suivis d'effets. C'est aussi cela, la tranquillité publique.

Merci, mes chers collègues.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Marie-Pierre de LA GONTRIE, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE**. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération, et peut-être pour compléter l'intervention de Mme LECUYER, traite d'abord de problèmes statutaires qui permettent de faire progresser encore l'intervention de la Ville dans la sécurité et la tranquillité publique de nos concitoyens. D'ailleurs, à cette occasion, je regrette que le représentant ou le Préfet de police ne soit pas présent. Je note, dans l'intervention de notre collègue à l'instant, peut-être une confusion entre le rôle de la police nationale et celui de chef de la tranquillité publique.

Si j'en parle, c'est que certains ont choisi de créer une polémique totalement artificielle sur la question de la police municipale. Le débat est toujours intéressant et utile. Mais nous savons que c'est une question ancienne. Il y a ceux, ici ou en dehors de cet hémicycle, qui se prétendent éternels défenseurs de la police municipale à Paris, en oubliant de rappeler que Jacques Chirac lui-même y était opposé. Il y a ceux qui disent qu'il en faut une, mais qui votent contre les amendements qui le permettent au Parlement, puis déposent ensuite une proposition de loi au dernier moment, ne sachant plus très bien qu'elle était leur position la veille. Bref, nous espérons que tous sauront reconnaître l'utilité du présent projet de délibération et, de ce point de vue, l'intervention de notre collègue à l'instant le confirme.

Je crois qu'il faut être très lucide sur cette question. Chacun sait que les graves attentats de 2015 ont eu des conséquences très importantes sur l'organisation des forces de la police nationale à Paris, en se concentrant sur les missions régaliennes et contre le terrorisme. Du coup, cette police nationale a évolué en termes de prévention, de surveillance, de tranquillité publique, de sécurité ou de salubrité publique. Ces missions, qui - Mme LECUYER l'a rappelé - doivent être assurées, n'ont plus été assurées comme avant par la police nationale. On le constate. Indépendamment du contexte électoral qui est forcément tentant pour certains, mais ce n'est pas le cas jusqu'à présent, alors même que 11.000 postes de policiers ont été supprimés, je le rappelle, par Nicolas SARKOZY, nous devons répondre à ce besoin de sécurité.

Les agents de la DPSP doivent avoir une compétence pleine et entière. Je crois que les Parisiens et les Parisiennes sont d'accord sur ce point et, au fond, je pense que cette question fait désormais consensus. Tant mieux. Donc, nous n'aurons apparemment pas de difficulté pour voter ce projet de délibération, qui est important puisqu'il crée un corps de chef de la tranquillité publique et de la sécurité, et qu'il permet ainsi de structurer la filière des agents en créant des corps d'agents de catégorie A. Nous faisons un pas de plus vers le droit commun, ce nouveau corps étant créé en homologie avec ce qui existe déjà dans l'immense majorité des communes françaises dans le cadre de la fonction publique territoriale. C'est donc une simple mesure de cohérence, un pas de plus pour concrétiser la parole publique. C'est une mesure concertée, en lien avec les agents eux-mêmes qui ont exprimé cette demande de créer ce nouveau corps.

Effectivement, jusqu'à présent, cela n'a pas encore été évoqué mais l'adjointe le fera certainement, les corps qui mettent en œuvre la politique de sécurité et de prévention de la Mairie sont en catégorie C et B. Il s'agit donc d'assurer à ces personnels un déroulement de carrière jusqu'en catégorie A, avec un corps qui sera notamment accessible par promotion interne aux contrôleurs et techniciens de tranquillité publique et de surveillance. Bien sûr, il y aura également un concours externe. C'est aussi une mesure d'ouverture.

Bien sûr, nous sommes, et je suis, au nom de mon groupe, attachée à l'obligation de formation préalable à l'agrément par le Procureur de la République et le Préfet de Région, condition de l'exercice de missions importantes pour les Parisiens et exigeantes pour les agents.

Pour conclure, au-delà du soutien, vous l'avez compris, de mon groupe à ce projet de délibération, utilisons ce temps de parole pour remercier nos agents, ceux de la Préfecture de police qui luttent contre la délinquance qui reste de la compétence de l'État, et donc, du Préfet. Pour finir, rappeler le chemin parcouru quant à la coproduction de sécurité entre nos deux institutions, Préfecture de police de Paris et Ville de Paris, chemin parcouru par les premiers contrats locaux de sécurité à la création, et aujourd'hui, d'une police municipale parisienne que souhaite poursuivre et achever Anne HIDALGO.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est maintenant à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Je souhaite, dans cette intervention, bien préciser que la création d'emplois de chef de tranquillité publique et de sécurité, c'est-à-dire d'un nouveau corps de chefs de tranquillité publique et de sécurité, n'est pas à connecter au débat sur la police municipale. Puisque, là, on a toujours eu et l'on aura toujours, à la Ville de Paris, des agents engagés dans les métiers de la sécurité, de la surveillance et de la tranquillité publique, et qu'il s'agit, à travers ce projet de délibération, de bien permettre aux agents, à travers la création de ce corps, d'avoir la possibilité d'une évolution de carrière et de reconnaissance de l'évolution des compétences et de débouchés en catégorie A, avec ce nouveau corps de chefs de tranquillité publique et de sécurité.

Cela prouve bien que nous pouvons assurer un certain nombre de fonctions, respecter les agents et la montée en compétences sur les tâches qui sont les nôtres et les missions qui sont celles de la Ville, sans pour autant créer de police municipale. Il n'est nul besoin de créer une police municipale. Or, je pense bien que, si ce projet de délibération arrive aujourd'hui, c'est hélas en lien avec le débat et la confusion que vous organisez. Je viens d'entendre, dans l'intervention de Marie-Pierre de LA GONTRIE, une précision de sa part qui était fort importante. Qu'a-t-elle dit ? Elle a dit que la lutte contre la délinquance relève et relèvera toujours de l'Etat, donc de la police nationale. Mais vous voyez bien toute la confusion que vous menez en défendant, les uns, la police municipale après y avoir toujours été opposé, les autres, la police municipale armée dans cette course de vitesse et cette surenchère. On crée une confusion. Vous allez faire croire aux Parisiennes et aux Parisiens que les agents vont régler les problématiques de la délinquance. Or, cela ne sera pas leur rôle. Nos agents de la sécurité, de la surveillance et de la tranquillité publique contribuent à des quartiers apaisés, mais dans la limite des compétences qui sont les leurs.

Quand j'entends dans les médias que Mme la Maire propose 60 millions d'euros pour la police municipale considérant qu'il est nécessaire de pallier l'échec de l'Etat dans sa fonction de sécurité auprès des Parisiennes et des Parisiens, cela m'exaspère, parce que l'on a autant de policiers par habitant à Paris, qu'il y en a à Londres et à Berlin. Posons-nous la question : pourquoi y a-t-il une telle insatisfaction ? D'abord, posons-nous la question : pourquoi, depuis les Gouvernements Sarkozy, y a-t-il toujours cette stratégie de la politique du chiffre qui fait que des fonctionnaires de police, qu'il faudrait appeler "gardiens de la paix" et pas force de l'ordre, passent plus de temps à faire du contrôle au faciès, de l'arrestation sur les situations administratives et irrégulières ou sur la consommation de cannabis, que sur véritablement les enquêtes pour lutter contre les trafics, les vols, les cambriolages et j'en passe ? Cette bataille pour redonner sens au métier, à la tâche et aux missions de la police républicaine sur le territoire parisien, devrait être une bataille politique portée par l'équipe municipale, qui, hélas, ne le fait pas.

Je n'en ajoute pas plus. Mais vous imaginez bien que, depuis ces dernières années où l'on voit une répression policière s'accroître à la fois à l'encontre des quartiers populaires et, l'an dernier, à l'encontre des "Gilets jaunes", ce week-end, encore à l'encontre des "Gilets jaunes", à l'encontre de ceux qui manifestent contre la contre-réforme des retraites, et dorénavant, y compris contre les lycéens - je pense qu'il y aura d'autres temps pour approfondir ce sujet - parlons de cela. On voit bien que la police républicaine se détourne totalement de ses missions et sert de bras armé pour le pouvoir pour d'autres finalités. Mais ne concourons pas à pallier la déficience de l'Etat par une police municipale, qui ne pourra pas faire les tâches que vous regrettez que la police républicaine ne fasse pas.

Je vous repose la question, par ailleurs. Vous êtes prêts à supplanter la défaillance de l'Etat concernant la sécurité, pourquoi ne le faites-vous pas sur la question de l'accueil des exilés, où, là, il y a une vraie question de vie et de mort de tout un tas d'hommes et de femmes qui sont laissés à la rue ? Je terminerai. Les 60 millions d'euros pour la police municipale permettraient de financer 4.700 places d'hébergement par an.

Je termine pour dire : ce projet de délibération relève de la création d'emplois de chefs de tranquillité publique et de sécurité, donc il permet des déroulements de carrière et un débouché en catégorie A des métiers de la sécurité, de la surveillance et de la tranquillité publique, oui. Alors, il faut soutenir ce projet de délibération. Mais tous les débats sur la police municipale et la création d'une police municipale, je m'y opposerai toujours.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est maintenant à Pascal JULIEN, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Pascal JULIEN.** - L'audit sur la sécurité, qui avait été commandité par la Maire de Paris il y a deux ans, concluait par un certain nombre de leviers d'action qui permettraient d'améliorer les missions de la Ville en matière de sécurité et de tranquillité sans créer de police municipale. La conclusion était très nette. Il disait : au-delà du débat sur la police municipale, nous, qui avons fait l'audit de sécurité, voici ce que nous suggérons pour agir mieux dès maintenant. Ces conclusions de l'audit, nous y adhérons. Nous considérons que le projet de délibération qui nous est soumis aujourd'hui s'inscrit, d'ailleurs, dans ces recommandations. On va, avec cette création de chef de la sécurité et de la tranquillité, rendre plus opérationnelle la DPSP. Mon commentaire s'arrêtera là.

Evidemment, il y a différentes manières de voter ce projet de délibération. On peut le voter comme mon groupe va le faire, en disant : on améliore dans le cadre existant. Et puis, on peut le faire, comme d'autres oratrices l'ont fait tout à l'heure, en disant : c'est un premier pas vers la police municipale dont mon groupe ne veut pas, pour une bonne raison. C'est que quand une police municipale est créée quelque part, la police nationale se retire, se recule,

ne remplit plus ses missions. Cela fait que, peu à peu, la police municipale remplit et assume des missions qui, initialement, ne sont pas les siennes, notamment la lutte contre la délinquance. J'entendais tout à l'heure ce que disait Catherine LECUYER. Mais ce n'est pas à la Ville auprès de laquelle elle doit se plaindre de la situation dans le quartier qu'elle décrivait, mais auprès de la police nationale qui ne remplit pas ses missions.

Nous voulons rester dans le cadre des missions de tranquillité et non pas de délinquance. La lutte contre les joueurs de bonneteau, la lutte contre les vols à la tire, la lutte contre les trafics, la lutte contre les cambriolages, ne sont pas du ressort de la Ville, et j'espère que cela ne le sera jamais. Or, ceux qui sont partisans d'une police municipale ne peuvent pas ignorer qu'avec une telle création, inévitablement, la Ville assumera des fonctions qui reviennent à l'Etat sans en avoir les moyens budgétaires, d'ailleurs.

Voilà, le débat électoral s'est un peu invité dans ce projet de délibération. C'est inévitable. J'espère qu'il se poursuivra convenablement plus tard et aboutira à une meilleure sécurité des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre aux interventions, je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Merci beaucoup à tous les intervenants.

Il y a deux sujets qui sont liés, mais que je veux disjoindre aujourd'hui. Tout d'abord, il s'agit du débat politique sur la police municipale. Marie-Pierre de LA GONTRIE a fort justement rappelé la position de l'Exécutif, de la Maire de Paris et les stratégies d'empêchement qui, pour des raisons strictement électorales, ont été déployées ces dernières semaines, à grand regret, pour l'efficacité du service public parisien, et la création de ce corps de catégorie A à la DPSP, qui, comme vous le savez, est une tradition à laquelle nous sommes attachés à la fonction publique parisienne, mais plus largement également ailleurs, d'avoir dans les filières professionnelles des trajectoires de carrière permettant des déroulements sur les trois catégories des corps de la fonction publique.

Comme nous en avons pris l'engagement depuis maintenant longtemps avec Colombe BROSSEL et Véronique LEVIEUX, la création d'un nouveau corps en catégorie A, avec le choix de le faire en homologation avec celui de directeur de police municipale, qui est un corps de fonction publique territoriale, afin de pouvoir préparer la mise en œuvre de la police municipale, et la question du débouché pour l'encadrement supérieur de cette future police municipale.

Donc, merci de soutenir ce projet de délibération.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 20.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DRH 20).

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un état des lieux des mécénats, sponsorings, namings et espaces publicitaires.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœu non rattachés.

Le vœu référencé n° 12 est relatif à un état des lieux des mécénats, "sponsoring", "naming" et espaces publicitaires.

La parole est à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Ce vœu de fin de mandature sert à demander un vrai état des lieux pour qu'un débat démocratique ait lieu correctement. Encore faut-il que l'équipe sortante rende des comptes en toute transparence et permette ensuite aux citoyens et aux citoyennes de pouvoir se faire leur propre avis et aussi d'interpeller l'ensemble des listes sur ce qu'elles proposent par rapport à un sujet.

Ce sujet est transversal. Il relève de la question des mécénats, du "sponsoring", du "naming" des espaces publicitaires. J'aimerais savoir si la Ville a l'intention - et je souhaite qu'elle ait l'intention de le faire - de faire un état des lieux très précis de l'ensemble de ces recours au mécénat, "sponsoring", "naming", espaces cédés en publicité. Quelles sommes ont été perçues par ce biais par la Ville, année après année ? Quelle augmentation ? Et en échange de quelles prestations ? De quelles contreparties accordées ? Car, honnêtement, sur ces trois mandatures, nous avons vu, lors de la dernière, une accélération de ce recours au "naming", au mécénat et à la publicité pour financer les politiques publiques.

On voit bien que, plutôt que de créer la résistance par rapport aux politiques d'austérité des Gouvernements successifs, plutôt que d'en appeler aux Parisiennes et aux Parisiens, de les alerter, de dire : "attention, la contractualisation du Gouvernement et du Président Emmanuel MACRON nous impose une mise sous tutelle de Bercy et, résultat, on se retrouve à avoir moins de dotations de l'Etat que nous ne participons à la contribution de solidarité nationale". Cela n'est pas possible. On va être en situation de difficulté pour financer de manière ambitieuse nos politiques publiques.

Au lieu de chercher à mobiliser les Parisiennes et les Parisiens, d'essayer d'organiser un rapport de force, de fait, vous vous êtes tournés vers les financements privés. Cela n'est pas neutre de se tourner vers les financements privés, car, quand vous cédez et que vous acceptez un "naming" pour les équipements sportifs, par exemple, on se retrouve avec des équipements sportifs qui perdent leur identité et se retrouvent accolés à des marques, qui, elles, vont redorer leur blason et sont en train de faire main basse sur la ville.

Je vous recommande la lecture d'un document officiel de JC Decaux sur l'urbanisme des marques. Leur stratégie sur l'urbanisme des marques est claire, argumentée, revendiquée. Leur objectif est de devenir incontournable dans le financement des politiques publiques pour améliorer leur image de marque et augmenter la dépendance du citoyen réduit au rôle de consommateur à l'achat compulsif vis-à-vis de leurs propres marques, tout en faisant croire que ces marques contribuent au développement des communs urbains, des enjeux écologiques de la ville, et c'est exactement ce que vous faites.

Ce n'est pas un débat neutre. Si l'on veut véritablement défendre le droit à la ville, il faut émanciper les usages de la ville des intérêts privés. Si l'on veut véritablement engager la Ville dans l'urgence écologique de la transition écologique, il faut s'émanciper des intérêts privés de ces grandes multinationales. Sinon, on se retrouve avec cette aberration.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Danielle SIMONNET, vous n'avez que deux minutes d'intervention.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Ah, oui.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Je vous demande donc de conclure.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je présentais un peu trop comme une intervention.

Eh bien, j'ai conclu.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour répondre, je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Madame SIMONNET, nous avons souvent l'occasion d'échanger sur ces sujets, et je m'imagine même à penser que ces instants me manqueront dans quelques semaines.

Vous essayez de sous-entendre qu'il y aurait un manque de trans...

Oui, oui, je le pense, Madame SIMONNET.

Je pensais, Madame SIMONNET, vous avoir convaincue qu'au moins en matière de devoir de transparence, vous aviez un avis complet à toutes ces informations. Ne sous-entendez pas qu'il y a un manque de transparence. Notre Assemblée est saisie des cas de "sponsoring" parce que c'est sa compétence juridique. Ensuite, la mémoire administrative de cette maison permettra de rappeler tous les moments où nous avons eu un échange sur le sujet. Il y a deux constantes dans votre expression. La première, c'est de considérer que tout partenariat avec un acteur privé est mal. Ce n'est pas notre position. Vous avez le droit de le penser. La deuxième - et c'est plus ennuyeux - c'est que jamais vous n'avez évoqué les pistes de financement que vous entendiez proposer pour vous substituer à tout l'argent auquel vous vouliez renoncer. Voilà un confort d'opposant que je vous laisse. Malheureusement, nous devons faire autrement.

La réalité, c'est qu'à chaque fois, avec exigence, nous avons posé les termes et les modalités concrètes de partenariat. Nous l'avons fait dans la transparence des modalités d'application, et évidemment, des modes de financement qui y sont liés. Ce sont des partenaires importants. Nous avons toujours veillé à définir des règles, à les respecter et à les faire respecter, et nous entendons continuer ainsi.

C'est donc un avis défavorable.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Je suis saisie de plusieurs demandes d'explication de vote.

Une explication de vote du président Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - On ne soutiendra pas ce vœu, même s'il y a des sujets sur lesquels on est d'accord avec Danielle SIMONNET. Mais, simplement, parce que le vœu qui demande, comme l'a dit Emmanuel

GRÉGOIRE, une transparence, est déjà exaucé puisque la majorité passe en délibération. Puis, je note qu'il a été proposé par le groupe "Génération.s", à un moment donné, de faire une charte sur l'ensemble du "sponsoring", du mécénat, etc.

Malheureusement, cela n'a pas rassemblé la majorité. Nous étions pour cette charte qui encadre ces partenariats. Je crois que ce sont les Ecologistes qui n'avaient pas voulu et avaient bloqué ce projet à l'époque, d'ailleurs. Il faudra quand même que l'on en parle, puisque votre vœu, Madame SIMONNET, est un vœu de pré-campagne, et comme c'est un sujet de campagne, il faudra que tout le monde s'explique sur ce point.

Concernant le "naming", vous connaissez ma détermination et mon opposition à cette pratique. Je profite de ce vœu pour réaffirmer notre opposition au "naming" et l'importance du devoir de mémoire sur tous les équipements publics, qu'ils soient sportifs ou autres.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Léa FILOCHE, co-présidente du groupe "Génération.s", pour une explication de vote.

**Mme Léa FILOCHE**. - A la suite de ce qui vient d'être dit par mon collègue Nicolas BONNET-OULALDJ, le groupe "Génération.s" ne votera pas ce vœu qui mélange beaucoup de choses et demande des choses que l'on a déjà. En revanche, le groupe "Génération.s" se positionne très clairement, non pas sur un vœu, sur cette question, mais souhaite avoir une délibération qui lui permette d'aboutir enfin à une charte qui encadre, clarifie, rende transparent, y compris rende des comptes officiellement aux Parisiennes et aux Parisiens sur la manière dont la Ville de Paris gère ses mécénats et ses "sponsorings". Je mets de côté la question du "naming", qui, pour moi, ne relève pas du même sujet parce qu'effectivement, il va à l'encontre de l'intérêt général. Par contre, qu'il y ait un encadrement très clair et transparent du "sponsoring" et du mécénat, nous paraît une urgence absolue.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Enfin, pour une dernière explication de vote de Pascal JULIEN, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Ah, non, pour Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons lu le vœu. Le vœu demande un état des lieux des recours au mécénat, au "sponsoring", au "naming" des espaces cédés à la publicité et des sommes perçues par la Ville en échange de ces prestations et de ce qui est accordé. C'est le sujet qui est demandé. Nous sommes tout à fait pour ce vœu et c'est pourquoi nous allons le voter. Cela permettra notamment de rappeler des choses qui ont disparu.

C'est bien le vœu n° 12, je ne me trompe pas ? C'est bien celui-là. Je sais lire.

Ainsi, cela pourra rappeler les contradictions de cette mandature, notamment le fait que l'on ait voté un mécénat pour Total pour le théâtre du Châtelet et que l'on se soit opposé aux Jeux Olympiques. Il est important, à un moment donné, d'avoir un état des lieux qui ne fait que rappeler ce qui s'est passé. Tout simplement. C'est une information qui doit être dans un seul document. C'est tout à fait légitime d'avoir ce document. Nous voterons ce vœu.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un recensement des services municipaux externalisés.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 13 relatif à un recensement des services municipaux externalisés.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour deux minutes maximum.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE, j'ai toujours fait, justement, les efforts d'opposition et j'ai toujours considéré, par exemple, que ne pas avoir recours au mécénat pouvait aussi, pour aller chercher l'argent où il est, être accompagné d'une remunicipalisation des services publics, qui permet d'économiser à la collectivité les bénéfices que se font les entreprises privées, notamment je prends souvent cet exemple de la

privatisation des parkings qui fait que les groupes privés se font entre 30 millions d'euros et 40 millions d'euros de bénéfice net sur le dos des Parisiennes et des Parisiens. Cela tombe dans leur poche et cela pourrait tomber dans les poches de la collectivité si l'on remunicipalisait.

A travers ce vœu, je demande un état des lieux des privatisations, des recours aux entreprises privées par délégation de service public, comme le crématorium, les marchés d'appels d'offres, les C.O.D.P., les externalisations et missions de service en cette fin de mandature. Vous allez me dire qu'il y a les rapports. Oui, mais il n'y a pas un document qui mette bien l'ensemble des éléments en compte. Il est important, pour que le débat ait lieu sur le mode de gestion, parce que l'on ne peut pas à la fois dire "on est contre le choix du mode de gestion privée pour Aéroports de Paris", et puis, par contre, sur les services publics municipaux, parce que l'on est dans des accords de majorité, fermer les yeux sur ce qui se fait et se passe.

A travers ce vœu, je souhaite que soit réalisé le recensement des services municipaux externalisés dans la mandature, des privatisations, des choix des modes de gestion par délégation de service public, par marché d'appel d'offres, tout cela afin que le débat démocratique puisse vraiment avoir lieu dans cette période de campagne. Je le redis en plus de ces externalisations, ou, par exemple, sur la santé environnementale, j'aurais aimé être moins seule pendant toute la mandature pour aborder cette question, quand on voit la réalité et à quel point il nous a manqué de compétences sur la question de la pollution au plomb de Notre-Dame, vu le scandale que cela représente. Je souhaite aussi vous dire que, sur les musées municipaux, l'externalisation de temps de service s'est aussi accompagnée avec un recours à la précarité des agents inacceptable.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

La vie n'est pas faite que de succès. Je n'ai pas réussi à vous faire comprendre enfin cette histoire de DSP parking, parce qu'excusez-moi de vous dire, mais vous ne comprenez rien. Vous racontez n'importe quoi. Et si vous basez vos hypothèses de recettes et de financement du programme électoral que vous allez présenter sur ce type d'élucubrations, franchement, je veux bien prendre un peu de temps pour en reparler avec vous. Franchement, un peu d'honnêteté et de compréhension dans le débat public.

Ensuite, vous demandez, encore une fois, un état des lieux. Mais cet état des lieux existe, Madame SIMONNET. Toute la mandature et tous les ans, vous vous êtes inscrite immanquablement, ce qui nous a permis de parler six fois des DSP parking. Vous vous inscrivez sur tous les documents qui sont inscrits à l'ordre du jour de notre Assemblée et qui font exactement ce que vous demandez, c'est-à-dire le rapport annuel des délégations de service public, dans lequel vous avez la synthèse de toutes les DSP. C'est une obligation légale, comme me le rappelle ma voisine, Marie-Pierre de LA GONTRIE. Vous pouvez en plus consulter l'intégralité des documents qui sont transmis par les délégataires à l'administration, en le sollicitant auprès de la Direction des finances et des achats. Il y a, comme à chaque séance du mois de décembre de notre Assemblée, le bilan des concessions, où, là aussi, vous avez tous les éléments. Il y a eu, par ailleurs, des rapports de la Chambre régionale des comptes, dans lesquels nous avons l'occasion d'ajuster un certain nombre d'informations qui sont fournies. Les rapports de mai 2013 avaient fait notamment l'objet d'un vœu du Conseil de Paris.

Je rappelle que notre collectivité est probablement la seule de France à avoir mis en place des instances paralégales de commissions d'élus, concessions, à la demande des groupes du Conseil de Paris. Tous les modes de gestion passent en notre Assemblée, passent préalablement à la fameuse, très célèbre et appréciée commission consultative des services publics locaux.

Bref, vous avez déjà tout ce que vous souhaitez, mais ce n'est pas assez, je le comprends. Avis défavorable.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Explication de vote du groupe les Républicains et Indépendants.

Madame la Présidente, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, vous avez la parole.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Effectivement, les Parisiens ont le droit, et pas seulement en période électorale, de connaître la gestion de leur Mairie qui est financée par leurs deniers. On ne conteste pas que la Mairie de Paris respecte souvent les obligations légales, mais on estime que le vœu présenté par Mme SIMONNET, même si, évidemment, on n'est pas d'accord avec quelques-uns de ses considérants, parce que nous n'avons pas d'avis a priori sur la meilleure méthode de gestion sur tous les services publics entre le public et le privé, nous estimons qu'il y a matière à faire plus de clarté et avoir une information plus détaillée des élus de Paris et des citoyens.

Des externalisations, comme la gestion déléguée du contrôle de stationnement et la verbalisation des contrevenants ont donné lieu à beaucoup de dérapages et d'erreurs, ainsi que le rappelle le dernier rapport du Défenseur des droits. On a également, en mémoire très fraîche, la gestion calamiteuse de la transition vers le

nouveau service Vélib'. A l'inverse, on a une augmentation de la masse salariale très significative, près de 15 %, pour des missions qui, soit sont les mêmes, soit ont été déléguées.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**. - Nous voterons donc pour ce vœu.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - La parole est maintenant à Jérôme GLEIZES, pour une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Madame la Maire.

Il est vrai qu'Emmanuel GRÉGOIRE a raison sur une partie de ses remarques, notamment le fait que les DSP ont un rapport annuel à travers la Commission consultative des services publics, mais tous ces marchés ne passent pas sous forme de DSP. Il y a notamment des crèches qui sont sous forme de marché public. Il y a des C.O.D.P. qui peuvent être aussi des sortes d'externalisation. Il serait bien d'avoir un seul document qui fasse ce travail. Je pense que l'Inspection générale de la Ville de Paris pourrait tout à fait faire ce travail de synthèse sur toutes ces formes d'externalisation et montrer, de fait, qu'il n'y a pas de privatisation puisque, légalement, ce sont des concessions. Une concession, ce n'est pas une privatisation, mais le fait qu'il y a une gestion par des entreprises privées au nom de la collectivité territoriale.

Cela permettrait de calmer ce débat et d'avoir une information, comme le sujet précédent, une information tout à fait rationnelle sur l'état des lieux qui permettra ensuite d'avoir des débats sains et sereins dans cette Assemblée.

Nous voterons, bien sûr, ce vœu.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à promotion de l'indemnité kilométrique vélo auprès des agents de la Ville.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous passons aux dossiers rapportés par Véronique LEVIEUX.

Nous examinons le vœu référencé n° 14 relatif à la promotion de l'indemnité kilométrique vélo auprès des agents de la Ville.

La parole est à Pascal JULIEN, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Pascal JULIEN**. - Merci.

Mon groupe avait déposé un vœu, puis un amendement budgétaire, pour promouvoir l'indemnité kilométrique vélo avant même, d'ailleurs, que le Gouvernement ne légifère et n'encadre véritablement le système. Nous sommes donc à l'origine du déploiement de l'I.K.V., comme on dit familièrement au sein de la Ville, et nous nous réjouissons que notre vœu, puis notre amendement budgétaire, ait été effectivement mis en œuvre par la Ville de Paris dès janvier 2019. Mais le bilan est un peu faiblard puisque, selon nos informations, il n'y a que 300 agents qui ont souscrit sur les 50.447. Je me suis rendu compte, en discutant avec certains agents, qu'ils n'étaient pas informés de l'existence de ce dispositif. Il y a eu une annonce dans "La Lettre capitale" jointe au salaire, et c'est tout.

Mon vœu demande que la Ville fasse un effort pour mieux faire connaître auprès de ses agents ce dispositif, d'autant plus que les grèves ont eu le mérite de faire découvrir le vélo à beaucoup de gens.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Véronique LEVIEUX, pour vous répondre.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Cher Pascal JULIEN, je vous remercie de nous rappeler la mise en œuvre de ce dispositif. Effectivement, vous nous aviez sollicités pour le mettre en œuvre. Suite à une délibération de 2018, c'est un dispositif qui est proposé aux agents de la Ville depuis 2019. Des éléments de communication avaient été déployés à cet effet, pas uniquement dans "La Lettre capitale", mais également sur le site Intranet de la Ville de Paris, ou "L'actu Capitale", ou bien, également, sur le nouveau compte agent. Vous l'avez noté, il y a actuellement 300 agents qui bénéficient de ce

dispositif. La Ville a, par ailleurs, utilisé toutes les possibilités offertes par le décret d'application de cette mesure, qui lui permettent d'aller uniquement à hauteur de 200 euros par an.

Nous convenons qu'il serait bien d'essayer d'embarquer un peu plus d'agents. Nous souscrivons tout à fait à votre proposition de renforcer et de développer dans les mois à venir la communication auprès des agents pour que la pratique du vélo électrique - qui a plus d'un avantage, comme vous l'avez rappelé - prenne plus de place au quotidien et dans la durée.

Je tiens à saluer, j'en profite, la qualité des nombreux échanges en matière de ressources humaines que j'ai pu avoir avec vous, à la fin de cette mandature.

Merci à vous.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2020, V. 8).

### **Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche, Socialiste et Apparentés, "Génération.s" et Ecologiste de Paris relatif à la réforme des retraites.**

#### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la réforme des retraites.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant conjointement les vœux référencés n° 15 et n° 16 relatifs à la réforme des retraites.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste - Front de Gauche, puis à Danielle SIMONNET. Ensuite, Véronique LEVIEUX leur répondra.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Merci, Madame la Maire.

C'est certainement l'unique et dernier vœu qui rassemble l'ensemble des présidents de groupes de la majorité sortante. Ce vœu porte sur la mobilisation actuelle contre le projet de loi porté par le Gouvernement pour la réforme des retraites. La Maire de Paris a reçu une lettre ouverte de la part de l'Intersyndicale de la Ville de Paris, en date du 24 décembre 2019. Depuis le premier mouvement, qui était le 5 décembre, le mouvement de grève et de manifestation n'a pas faibli, a continué et prend une nouvelle tournure aujourd'hui puisque le débat parlementaire va commencer sur ce sujet.

Considérant le soutien de la population à plus de 60 % des Parisiennes et des Parisiens, le large rassemblement des forces syndicales, politiques, associatives demandant le retrait ; considérant aussi que les forces de gauche, qui composent notre majorité municipale, ont rédigé et proposé une plateforme commune pour une autre réforme des retraites - ce sont plus de 13 forces politiques de gauche, d'ailleurs, qui se sont rassemblées ; considérant les temps forts de mobilisation - plusieurs centaines d'agents de la Ville de Paris, syndiqués ou non, avec l'Intersyndicale -, nous proposons, avec Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés, Léa FILOCHE, Yves CONTASSOT, co-présidents du groupe "Génération.s", et David BELLARD, président du groupe Ecologiste de Paris, que le Conseil de Paris affirme son soutien à la mobilisation contre le projet de réforme des retraites, et que la Ville de Paris réponde aux demandes de l'Intersyndicale dans leur courrier en date du 24 décembre.

*(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Pauline VÉRON au fauteuil de la présidence).*

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Nicolas BONNET-OULALDJ, d'avoir présenté ce vœu n° 15.

Danielle SIMONNET va maintenant présenter le vœu n° 16.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Lors du Conseil de Paris de décembre dernier, j'avais présenté un vœu pour que le Conseil de Paris s'exprime en solidarité avec la mobilisation contre la réforme des retraites, et exprime également son souhait que soit facilité l'accès à des salles d'information et de réunions. Quel ne fut pas mon étonnement de découvrir que les groupes de la majorité n'avaient pas soutenu ce vœu. Visiblement, vous étiez en train de rechercher un atterrissage sur un vœu de l'Exécutif. Mais, comme il ne permettait pas de s'engager pour le retrait de la réforme des retraites à points, le groupe Socialiste et Apparentés avait voté contre mon vœu, le groupe Communiste - Front de Gauche et le groupe des Ecologistes, de mémoire, s'étaient abstenus sur ce vœu en prétextant, par ailleurs, la nécessité de l'unité.

Je me félicite que vous ayez réussi cette unité à travers le vœu qui est présenté, et je le voterai bien évidemment, mais je vous le dis aussi : il y a ce que l'on vote et il y a les actes. Je vous invite également, en retour, à

voter mon vœu, qui, par ailleurs, demande que le soutien à la mobilisation pour le retrait de la réforme des retraites s'accompagne, dans le cadre de la politique de la Ville de Paris en tant qu'employeur de plus de 50.000 agents, d'un respect du droit de grève. C'est-à-dire que la Ville de Paris cesse, par exemple, d'avoir recours aux entreprises du privé, comme Derichebourg, pour casser la grève du public. Quand les adjoints de l'Exécutif ont la possibilité de passer dans les médias, notamment sur le contexte actuel de grève des centres de tri des déchets, qu'ils en profitent pour dire : "le meilleur moyen d'un retour à la normale serait que le Gouvernement retire son projet de réforme des retraites". Or, jamais, jamais, je n'ai entendu la moindre phrase de la Maire de Paris pour exprimer son souhait du retrait de la réforme des retraites.

Je vous invite à voter ces deux vœux pour qu'il n'y ait plus de grand écart entre les communications, les discours de certains et pas d'autres, et ensuite, les actes.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

Je vais donner la parole à Véronique LEVIEUX pour qu'elle réponde aux deux vœux, je crois, avec un amendement au vœu n° 15, si mes informations sont bonnes.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe. - Vos informations sont exactes, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je note qu'effectivement le vœu que M. Nicolas BONNET-OULALDJ a présenté, porte l'assentiment d'un certain nombre et de tous les groupes de la majorité sur ce sujet important. J'ai déjà eu l'occasion, à plusieurs reprises, de m'exprimer sur ce sujet dans cet hémicycle, compte tenu de l'inquiétude réelle et que nous avons pu constater auprès de nos agents, sur les conséquences que ce projet de réforme pourrait avoir pour eux. Je m'étais déjà exprimée sur la fameuse trilogie éboueurs-fossoyeurs-égoutiers, qui sont, pour certains, en catégorie dite "active", d'autres en catégorie "insalubre", et qui sont en plus particulièrement visés par le projet de loi. Nous savons, depuis, qu'ils seront impactés par la mise en œuvre du compte personnel de prévention. J'avais déjà écrit, à ce titre, pour alerter le Gouvernement et avoir des informations plus précises. Vous vous doutez bien que nous n'avons pas eu de réponse. Donc, je renouvelle par écrit, à nouveau, mon interpellation au nom de l'Exécutif, en particulier sur ces trois catégories, que nous savons être extrêmement mobilisées dans l'ensemble des manifestations nombreuses qui se tiennent depuis le mois de novembre.

Le vœu que vous proposez fait également écho à une intersyndicale, que je reçois depuis le début de cette mobilisation. Nous avons des échanges constructifs qui permettent d'assurer toutes les parties du bon respect du droit de grève. Evidemment, en aucun cas la Ville de Paris ne prend de mesures pour obstruer l'exercice légitime de ce droit de grève et tient compte, dans la mesure du possible, de l'ensemble des conséquences pour les agents, pour le service public. Nous pouvons tout autant apporter une attention particulière sur cette mobilisation, tout en saluant aussi la mobilisation des mêmes agents pour être à la hauteur du service public municipal dans toutes ses composantes. Je crois que nous pouvons partager ce constat extrêmement positif.

Je souscris à l'ensemble des éléments que vous présentez dans ce vœu, mais compte tenu de la nature de nos échanges avec l'Intersyndicale qui vont au-delà d'une simple lettre, je proposerais juste de retirer la référence à cette lettre qui était...

Merci, Madame SIMONNET, d'écouter ma réponse.

Qui ne relève pas de l'ensemble des discussions et des sujets que j'ai avec l'Intersyndicale, que je vais à nouveau recevoir cette semaine.

J'émet un avis favorable aux vœux présentés par l'ensemble des groupes. Quant au vœu de Mme SIMONNET, qui, une nouvelle fois, ne se gêne pas pour s'éloigner de la réalité, j'émet à nouveau un avis défavorable.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Véronique LEVIEUX.

J'ai une demande d'explication de vote de Léa FILOCHE.

**Mme Léa FILOCHE**. - Très rapidement. Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, nous voterons le vœu qui nous est proposé par l'Exécutif. Nous sommes contents que ce vœu ait pu aboutir enfin. Effectivement, nous sommes devant une mobilisation sociale assez historique sur sa durée, sur ses modes d'action, sur ses revendications, qui a vocation à pouvoir trouver, y compris dans cet hémicycle, des débouchés.

Le groupe "Génération.s" votera donc le vœu. Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Léa FILOCHE.

Pas d'autres demandes d'explication de vote ?

De ce fait, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 15 déposée par les groupes Communiste - Front de Gauche, Socialiste et Apparentés, "Génération.s" et Ecologiste de Paris, légèrement amendée par Véronique LEVIEUX - elle s'en est expliquée - avec un avis favorable de l'Exécutif. Exécutif dont on

sait qu'il est dirigé à Paris par la Maire de Paris, ce qui vaut engagement de sa part pour répondre aux préoccupations de Danielle SIMONNET.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2020, V. 9).

J'imagine que vous maintenez votre vœu n° 16, Danielle SIMONNET ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **2020 DAE 13 - Organisation d'un food market boulevard de la Chapelle (18e) - Fixation de la tarification de la redevance à verser à la Ville de Paris au titre des activités commerciales.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu suivant qui est le...

Non, on ne passe pas à un vœu suivant, mais directement aux dossiers concernant Olivia POLSKI, avec le projet de délibération DAE 13 relatif à l'organisation d'un "food market" boulevard de la Chapelle, dans le 18e arrondissement - fixation de la tarification de la redevance versée à la Ville de Paris au titre des activités commerciales.

La parole est à Sandrine MÉES. Non ?

La parole est à Danièle PREMEL, par contre.

**Mme Danièle PREMEL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la promenade urbaine Barbès-Stalingrad ne peut pas être considérée que du seul point de vue de l'aménagement urbain, mais bien en intégrant l'usage et l'appropriation de l'espace public pour toutes et tous, et le plaisir de déambuler sur ce cheminement. Le "food market", dont je déplore l'anglicisme, mais je crois qu'il y a une réflexion dans l'air, devrait, par l'occupation et l'animation proposée, participer à cet objectif à travers un marché cantine. Le projet de délibération propose une première édition le 27 mars, puis au rythme d'un vendredi par mois, de 18 heures à 20 heures.

Si nous voulons réussir cette expérience, il faudra se donner quelques garanties, comme le professionnalisme des restaurateurs présents, éviter les tables sauvages et assurer une présence de la puissance publique, qu'elle garantisse la tranquillité, et où les femmes se sentent à l'aise dans un lieu où elles ont leur place et sont reconnues.

Oui, ce projet de cuisine de rue, que nous voterons, est un bon projet pour valoriser, pas simplement la promenade, mais donner à ce coin de Paris, encore et toujours problématique, une autre image.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Danièle PREMEL.

J'attendais que les applaudissements s'interrompent pour donner la parole à Olivia POLSKI.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Mes chers collègues, tout a été dit.

Effectivement, cet aménagement du terre-plein entre les stations Barbès et Stalingrad a permis de créer déjà une promenade urbaine qui rend les déplacements des piétons plus agréables et confortables. L'idée, maintenant, c'est de pouvoir développer des activités permettant à chacun de se sentir bien dans cet espace public, qui sera ainsi amélioré. En complément d'activités qui existent d'ores et déjà, puisque nous avons installé des activités sociales et solidaires avec de l'économie circulaire, il est proposé d'accueillir une animation de terre-plein sur le boulevard de la Chapelle.

J'entends bien ce que vous dites sur la question du nom de "food market". On va trouver quelque chose de plus français. Je suis d'accord et le partage. Il y a déjà à Belleville, depuis 2015, un marché comme celui-ci, qui se passe extrêmement bien et rencontre un vrai succès. L'idée, c'est de voir avec eux pour pouvoir faire la même chose sur ce terre-plein. Nous serons très vigilants, aux côtés de la mairie du 18e arrondissement, qui est très mobilisée sur cette question.

C'est le sens du projet de délibération et nous avons entendu vos remarques.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Olivia POLSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 13.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAE 13).

### **2020 DU 39 - Exonération de certains droits de voirie 2020, suite aux diverses difficultés rencontrées par les commerçants et artisans à la fin de l'année 2019.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 39 relatif à l'exonération de certains droits de voirie 2020, suite aux diverses difficultés rencontrées par les commerçants et artisans à la fin de l'année 2019.

La parole est à Rachida DATI.

A vous, Madame la Ministre.

**Mme Rachida DATI**, maire du 7<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce week-end, une nouvelle fois, Paris a été marquée par le soixante-quatrième acte de contestation des "Gilets jaunes". Après une grève de 46 jours dans les transports, sans compter les manifestations organisées chaque semaine contre les réformes des retraites, Paris résonne des fractures qui s'installent toujours plus entre les Français, en raison de l'amateurisme de certains ou de l'inconséquence d'autres. Les dégradations, le climat de tension, la baisse de la fréquentation des commerces pendant cette période si déterminante des fêtes de fin d'année, ont eu des conséquences lourdes pour tout un secteur. La perte de chiffre d'affaires s'établit, pendant la semaine du 7 au 14 décembre, entre 25 % et 30 %. Entre 3 % et 5 % des commerces situés sur le trajet des manifestations sont susceptibles d'être mis en liquidation.

Cette situation grave nécessite une réponse. Ces mouvements affectent tous les secteurs d'activité. Je vous donne l'exemple du 7<sup>e</sup> arrondissement, où j'ai reçu les restaurateurs qui m'ont informée avoir connu non seulement des problèmes de chiffre d'affaires, mais aussi de gros problèmes de livraison pendant toutes les manifestations, notamment des "Gilets jaunes", à cause des blocages de leur entrepôt ou de la circulation. Ils ont subi de lourdes pertes et n'ont reçu aucune aide, ni indemnisation, puisqu'ils ne se trouvaient pas ou juste à la limite du périmètre que vous aviez fixé pour ouvrir une exonération des droits de terrasse.

Je relève donc avec une certaine satisfaction que vous avez enfin retiré ce critère géographique dans l'application de cette mesure d'exonération, que j'avais demandée il y a un an aujourd'hui. Ce vœu de bon sens, qui visait tant à prévenir une usine à gaz, avait été rejeté. Avec le retard et le manque d'anticipation, qui semblent la marque de fabrique aujourd'hui, vous suivez finalement ma proposition en abandonnant enfin ce critère, mettant un terme à une asymétrie de traitement qui a fait beaucoup de mal.

Nous voterons ce nouveau texte, mais je regrette, une nouvelle fois, que le travail ne soit fait qu'à moitié, voire au tiers. Le bon niveau de réponse de la Ville pour sortir les commerçants de la détresse ne peut pas se limiter à ne pas prélever les taxes et droits qui les asphyxient. Il est indispensable, pour préserver ce tissu d'entreprises qui fait la renommée de Paris, de mettre en place un fonds de soutien mobilisable dans ces périodes de pertes sans fin, qui ne sont plus tenables pour ces professionnels.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Rachida DATI.

La parole est à Olivia POLSKI, pour vous répondre.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Mes chers collègues, je comprends. Evidemment, nous sommes en période électorale, donc il y a une surenchère. C'est passé, ce n'était pas bien ce que l'on avait fait. J'entends ce qui est dit ici. Je rappelle juste que nous en sommes à près de 5 millions d'euros d'exonération de taxes cumulées de la Ville de Paris. En l'occurrence, le mois de décembre, c'est parce que c'est tout Paris qui a été touché, notamment par ces grèves qui ont impacté tout le monde. Les "Gilets jaunes", c'était surtout sur les parcours. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes basés sur ce que la Préfecture de police nous avait donné comme réquisition à l'époque.

Aujourd'hui, il est temps de se tourner vers l'Etat et de lui demander, Madame DATI, qu'il puisse y avoir un certain nombre de choses qui soient faites. C'est bien de tout demander à la Ville de Paris, mais l'Etat doit prendre ses responsabilités aujourd'hui. Il y a 1.300 dossiers qui ont été déposés auprès de la Préfecture de police de la part de commerçants et pour lesquels ils n'ont aucun retour. Aucun retour. Je pense qu'il va falloir que les choses

bougent, y compris, vous l'avez dit, on a un grand nombre de restaurateurs, parce que la restauration a été très impactée, qui ont besoin maintenant d'exonération totale de charges de la part de l'Etat. D'ailleurs, toutes les fédérations professionnelles l'ont demandé. Cela a été annoncé par le Gouvernement, mais il ne se passe rien. Je pense qu'il faut aujourd'hui demander aussi à l'Etat un certain nombre de choses.

Je pense que lorsque l'on est à près de 5 millions d'euros et que ce sont les Parisiens, parce que je vous rappelle que ce sont les impôts des Parisiens dont il s'agit, je pense que la Ville de Paris a beaucoup contribué. D'ailleurs, nous continuerons si le besoin s'en fait ressentir.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Olivia POLSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 39.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DU 39).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au soutien aux commerçants touchés par la grève et les manifestations.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Tout d'abord, le vœu référencé n° 17 relatif au soutien aux commerçants touchés par la grève et les manifestations.

Je redonne la parole à Rachida DATI, pour le présenter.

Elle a deux minutes pour cela.

**Mme Rachida DATI**, maire du 7e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans la suite des propos de Mme POLSKI, merci de me demander d'intervenir auprès de l'Etat pour pouvoir apporter sa contribution. Je ferai donc office de maire de Paris pour demander cette mesure puisqu'effectivement, c'est quand même la prérogative du Maire de Paris. Merci, donc, d'anticiper un peu ce qui peut se passer à Paris.

Sur ce vœu, qui reprend les éléments que j'ai énoncés précédemment, on constate une insuffisance des mesures de soutien apportées par l'Exécutif parisien, puisqu'il n'a été proposé que l'exonération non automatique des droits de voirie pour le mois de décembre, soit l'équivalent de 2,5 millions d'euros. Exonération dont certains commerçants n'ont toujours pas bénéficié à la mi-janvier.

Effectivement, vous avez raison sur la faiblesse de la réponse de l'Etat, qui ne propose qu'un étalement de charges fiscales et sociales avec des démarches administratives lourdes.

Pour résumer ce vœu, nous souhaitons étendre les exonérations de droits de voirie à trois mois, exonérer de la taxe de séjour pour la même durée les entreprises du secteur hôtelier et touristique, saisir le Préfet - je peux le faire, merci de me confier cette mission - afin qu'il permette aux commerçants d'ouvrir plusieurs dimanches supplémentaires, exonérer les entreprises touchées par les grèves de toute taxe les affectant, à l'instar de la cotisation foncière des entreprises.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Olivia POLSKI, pour vous répondre.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Madame la Maire du 7e arrondissement, mes chers collègues, effectivement, je pense qu'en tant que maire d'arrondissement, vous avez toute légitimité aussi à nous accompagner dans les demandes que l'on a déjà faites auprès du Gouvernement, puisque la Maire de Paris a écrit au Ministre, à la Secrétaire d'Etat, au Préfet. Donc, les choses ont déjà été faites. Nous souhaitons que vous puissiez vous joindre à nous dans ce cadre-là.

Vous proposez une exonération. J'ai l'honneur de vous apprendre que ces exonérations sont automatiques et qu'il y a, pour le coup, zéro démarche à faire de la part des commerçants. Cela viendra en moins sur ce qu'ils recevront comme factures. Cela fait 2,5 millions d'euros. Ce n'est pas une paille. Mais si vous considérez qu'aujourd'hui, tout est du ressort de la Ville de Paris. En tout cas, moi, je crois que les commerçants apprécieraient aussi que vous puissiez vous joindre à nous sur cette demande auprès de l'Etat.

En ce qui concerne la C.F.E. ou la taxe de séjour, je vous rappelle que les possibilités d'exonération ou de réfaction de ces impositions sont fixées par le législateur. Le cadre législatif actuel n'envisage pas une annulation totale ou partielle de ces taxes du fait d'une perte de chiffre d'affaires, quelle que soit son origine. Mais, et en accord

avec la DRFIP, on peut accorder des délais et des facilités de trésorerie. Cela a déjà été fait par mon collègue Jean-François MARTINS précédemment, suite aux "Gilets jaunes".

Encore une fois, je vous invite à faire preuve de la même indignation que celle dont vous avez fait preuve aujourd'hui, auprès du Gouvernement.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Olivia POLSKI.

Ce vœu est, j'imagine, maintenu ? Non ? Vous le retirez ?

**Mme Rachida DATI**, maire du 7e arrondissement. - On le maintient, mais en réponse...

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Non, pas de réponse. Je suis désolé, Madame la Ministre.

**Mme Rachida DATI**, maire du 7e arrondissement. - Il y a un an, je me suis joint à votre soutien. Vous avez fait fi de cela.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - D'accord. Très bien. Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à une opération "sauvons nos commerces".**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 18 relatif à une opération "Sauvons nos commerces".

La parole est à Jean-François LEGARET.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais le présenter à la place de Florence BERTHOUT. Rachida DATI a eu raison de parler de la situation sinistrée du commerce à Paris, notamment à la suite de ces samedis répitifs.

Ecoutez, Madame POLSKI, nous ne sommes pas dans une Assemblée parlementaire. Nous ne sommes pas là pour interpellier l'Etat, mais pour nous adresser à la Municipalité et à la placer devant sa responsabilité.

Florence BERTHOUT explique très bien que la situation n'est pas supportable pour les finances des commerçants de Paris. La "Confédération des commerçants de France" a alerté sur le risque de défaillance accrue pour 3 % à 5 % des petits établissements, dont certains ont pu perdre 100 % de leur chiffre d'affaires les jours de manifestations. Le mois de janvier est désormais écoulé. Il s'agit aussi d'envisager des mesures pour permettre aux commerçants de tenir. Mme BERTHOUT suggère que la Mairie de Paris mette en place au plus vite un dispositif intitulé "Sauvons nos commerces". Elle propose d'étendre la mesure d'exonération des droits de terrasse et d'étalage pour le mois de janvier 2020 et d'instaurer la gratuité du stationnement en surface le samedi pendant un mois.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Jean-François LEGARET.

Je donne la parole à Olivia POLSKI, pour vous répondre.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Mes chers collègues, Monsieur le Maire, effectivement, j'ai déjà dit un certain nombre de choses, donc je ne vais pas me répéter sur les précédents vœux. Il est temps que l'Etat prenne ses responsabilités, et nous, Ville de Paris, les avons prises depuis plus d'un an. Nous avons fait des réunions, nous avons mis en place un certain nombre de choses, y compris relancer la destination de Paris, que nous recommencerons. Je vous passe sur tout ce qui a été fait depuis plus d'un an et demi.

Vous préconisez d'instaurer la gratuité du stationnement en surface le samedi pendant un mois. Le problème n'est absolument pas le stationnement. C'est, encore une fois, à mon avis, une proposition de campagne électorale.

Le mouvement de grève dans les transports parisiens n'impactait plus de façon aussi forte au mois de janvier la mobilité des Parisiens et des Franciliens. Permettez-moi d'ailleurs de douter de l'impact d'une telle mesure en termes d'augmentation de la clientèle dans les commerces, puisque c'est cela dont ils ont besoin aujourd'hui.

Je vous rappelle aussi - la Chambre de commerce et d'industrie de Paris l'a fortement porté - que nous avons mis en œuvre ce vœu sans attendre : plusieurs campagnes de communication pour inciter les Parisiens à

consommer dans nos commerces de proximité. La première campagne a été faite en décembre 2018. La Ville a lancé sa propre campagne avant de s'associer à celle qui a été mise en œuvre par la Chambre de commerce et d'industrie, qui s'intitule "J'aime mon commerce", qui a été diffusée tout au long de l'année écoulée, est affichée et figure sur nos kiosques de presse en ce début d'année 2020. Cela ne s'arrêtera pas là puisque la campagne va durer encore dans les prochaines semaines. Nous avons à porter collectivement, par un vote, notre soutien financier à cette campagne.

J'émet donc un avis défavorable à votre vœu et je vous invite, là aussi, mes chers collègues, à nous accompagner dans notre demande de soutien économique des professionnels auprès de l'Etat.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Olivia POLSKI.

Ce vœu est maintenu, j'imagine ? Merci, Jean-François LEGARET.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "100% Paris", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est

Nous en avons terminé avec la 1re Commission.

### Dépôt de questions d'actualité.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que 11 questions d'actualité ont été déposées.

La première question d'actualité, posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris, est relative "aux rendez-vous manqués de la concertation citoyenne."

La deuxième question d'actualité, posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris, est relative "à l'accueil des réfugiés et à l'action de la Ville de Paris en matière de solidarité."

La troisième question d'actualité, posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris, est relative "à la Compagnie parisienne de chauffage urbain (C.P.C.U.)."

La quatrième question d'actualité, posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris, est relative "aux violences sexistes et sexuelles dans le sport."

La cinquième question d'actualité, posée par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants à Mme la Maire de Paris, est relative "à la sécurité des mobilités douces sur la voirie parisienne."

La sixième question d'actualité, posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, concerne "le blocus du lycée Maurice Ravel dans le 20e arrondissement et les conditions de mise en garde à vue prolongée des élèves mineurs."

La septième question d'actualité, posée par le groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris, concerne "l'espace public parisien."

La huitième question d'actualité, posée par le groupe Démocrates et Progressistes à Mme la Maire de Paris, est relative "au fonctionnement du Conseil de Paris."

La neuvième question d'actualité, posée par le groupe "Génération.s" à M. le Préfet de police, est relative "à la doctrine du maintien de l'ordre et à la gestion interne de la Préfecture de police."

La dixième question d'actualité, posée par le groupe "100% Paris" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, est relative "au blocage des usines de SYCTOM."

Et enfin, la dernière question d'actualité, posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris, est relative "aux libertés syndicales et à la répression contre la contestation de la contre-réforme des retraites et des lois Blanquer."

Je vais suspendre la séance, qui reprendra à 14 heures 45 avec les questions d'actualité. Suivront les dossiers de la 2e Commission.

Bon appétit.

### Suspension et reprise de la séance.

*(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, la séance est reprise.

## Examen des questions d'actualité.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, Monsieur le Préfet de police, je vous propose donc de reprendre notre séance par l'examen des questions d'actualité.

### I - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative aux rendez-vous manqués de la concertation citoyenne.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La première question d'actualité est posée par le groupe UDI-MODEM.

Monsieur le Président, **Éric AZIÈRE**, vous avez la parole.

**M. Éric AZIÈRE.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, dans notre programme de 2014, vous promettiez, je cite : "Je m'engage à instituer une démocratie collaborative autour de trois principes : être transparente vis-à-vis des Parisiens, décider avec les Parisiens, transformer Paris en une ville du faire ensemble." Six ans plus tard, cette promesse de gouvernance, en concertation et en dialogue permanent avec les Parisiennes et Parisiens, est loin de la réalité.

Pourtant, pour créer l'illusion de cette concertation, vous vous êtes évertuée à créer une multitude d'outils de participation citoyenne, une panoplie de dispositifs enfilés les uns sur les autres, sans cohérence ni logique d'ensemble et surtout sans aucune évaluation publique de leur efficacité : Budget participatif, Carte citoyenne et citoyen, Conseil des générations futures, Conseil parisien de la jeunesse, Conseil de la Nuit, Conseil des Européens, pré-Conseil citoyen, plateforme "Je m'engage Paris", dispositif "Madame la Maire, j'ai une idée", Paris Pétitions, Ateliers citoyens, Goûters citoyens, Kiosque citoyen.

Cette débauche de mots, cette accumulation de concepts masquent au mieux sur le plan sémantique une velléité de concertation et au pire une forme d'auto-persuasion forcenée. Ne nous y trompons pas, les Parisiens ne s'y trompent pas. Fin 2017, dans un sondage publié par l'Observatoire des usages émergents de la Ville, 76 % des Parisiens ne se considéraient pas du tout ou très peu impliqués sur les grandes décisions de leur ville.

En réalité, Madame la Maire, de décision autoritaire en décision solitaire, d'alibi de concertation en consultation approximative, sur tous les grands projets de la mandature, tels l'aménagement du quartier Bercy-Charenton, la fin d'Autolib', la création de forêts urbaines, la modification des plans de circulation, l'ouverture nocturne des parcs et jardins, la définition des périmètres de piétonisation, l'absence d'échanges véritablement ou d'écoute des Parisiens, les frustrations des collectifs de riverains sont apparus comme autant de marqueurs de votre mandat.

Dans le seul 14<sup>e</sup> arrondissement qui m'est cher, l'aménagement de l'avenue René-Coty et la convention d'occupation de la ferme Monsouris ont été décidés sans réel dialogue interactif avec les riverains ni proposition d'alternatives. Le programme Saint-Vincent-de-Paul a été davantage motivé par l'extraordinaire rentabilité d'une opération foncière la plus dense de Paris que par une consultation attentive des aspirations profondes des habitants de ce quartier.

Le constat est le même sur le projet "Oasis", lauréat de l'appel à projets "Réinventer Paris 2", qui doit s'installer dans l'ancien musée de la Libération, successivement auberge de jeunesse, puis auberge familiale, cantine, café. Derrière le flou de ce projet, en termes d'habitat solidaire, de tiers-lieux évolutifs et de coparticipation, faussement évocateur d'un esprit de concertation, on laisse peu de place à la concertation, à l'échange et à la contribution des habitants et des riverains.

A chaque fois que les Parisiens sont majoritairement opposés à la densification de leur ville et à la hauteur, ces projets proposent toujours plus de densité et de surélévation.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Il va falloir conclure, Monsieur le Président.

**M. Éric AZIÈRE.** - Madame la Maire, ma question est la suivante : pouvez-vous d'ici la fin de la mandature nous donner les éléments d'une évaluation complète, réaliste et transparente de l'ensemble des outils de participation citoyenne, nous donner le bilan réel des budgets participatifs, des contenus et méthodes des procédures de concertation et des enquêtes publiques sur les grands projets d'aménagement de la mandature ?

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Je donne la parole à Pauline VÉRON, pour vous répondre.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, cher **Éric AZIÈRE**, merci vraiment de votre question, elle me donne l'occasion de rappeler quelle place primordiale et fondamentale la Maire de Paris a accordé à la participation citoyenne au cours de cette mandature.

Je ne crois pas que vous soyez le mieux placé pour donner des leçons de dialogue démocratique et pour nous expliquer comment il faudrait être en lien avec les corps intermédiaires et les citoyens quand on voit l'absence de

concertation et les dérives autoritaires du pouvoir que vous soutenez avec enthousiasme, et qui s'est traduit par le désengagement profond de l'Etat vis-à-vis des associations, le pseudo-grand débat national qui s'est plutôt apparenté à des "one man shows" présidentiels et qui n'a abouti sur absolument rien de ce qui était demandé par les Français, ou encore sur les retraites où après deux ans de discussions le Gouvernement prend ses décisions en balayant d'un revers de main ce qui a été proposé par les syndicats.

Monsieur AZIÈRE, permettez-moi de vous rappeler les rendez-vous réussis de la démocratie et de la concertation à Paris.

Rendez-vous réussi avec le pré-Conseil de Paris qui fait le plein de citoyens chaque mois en permettant une expression directe des habitants sur notre ordre du jour.

Rendez-vous réussi lorsque 74.000 Parisiens participent à la première votation organisée dans l'espace public sur le climat.

Rendez-vous réussi pour la première délibération municipale coécrite avec les habitants adoptée en France.

Rendez-vous réussi lorsque plus de 5.000 jeunes ont candidaté depuis 2014 pour être membre du Conseil parisien de la jeunesse.

Rendez-vous réussi lorsque Paris compte 124 conseils de quartier et plus de 11.000 Parisiens qui y participent activement.

Rendez-vous réussi lorsque plus de 230.000 Parisiens votent chaque année au budget participatif le plus important au monde ; nous sommes une des villes du monde où il y a le plus de participants rapportés à la population et nous comptons à ce jour 2.160 projets réalisés.

Enfin, rendez-vous réussi quand nous avons 252.000 Parisiens qui prennent leur Carte de citoyen de Paris pour s'impliquer concrètement dans la vie locale, pour se former ou pour s'inscrire dans notre dispositif "Volontaires de Paris", prêts à s'engager en matière de solidarité, d'écologie ou de lien social.

Quelle participation citoyenne ! Quel magnifique désir d'engagement et de participation de la part des Parisiens ! Nous avons ouvert grand les portes de l'Hôtel de Ville, nous avons donné les clés du budget aux Parisiens, d'une manière sans égale nulle part ailleurs.

Nous sommes salués pour cela et nous sommes une source d'inspiration aux quatre coins du monde et de France, quelles que soient les couleurs politiques, Monsieur AZIÈRE. Ainsi les équipes de Lyon, le maire de Biarritz que vous soutenez, le maire de Bordeaux m'ont invitée à Biarritz et à Bordeaux pour venir présenter tout ce que nous avons mis en place à Paris, notamment le budget participatif, pour s'en inspirer et le proposer dans leur campagne municipale à l'occasion de ces municipales.

Je crois, Monsieur AZIÈRE, que vous êtes bien le seul à ne pas voir tout ce qui s'est passé depuis six ans ici à Paris, grâce à Anne HIDALGO et à sa volonté de mettre en place une véritable démocratie participative à Paris. Nous avons franchi un cap décisif. L'abandon de cette politique serait une terrible erreur, un retour en arrière. Continuons, allons plus loin, comme nous y invite Anne HIDALGO pour les années qui viennent.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Pauline VÉRON.

Monsieur AZIÈRE, vous avez le droit de reprendre bien sûr la parole, deux minutes.

**M. Éric AZIÈRE.** - J'aurais dû ajouter, à toutes les qualités que je vous ai prêtées, celle de l'autosatisfaction sur cette politique de la participation citoyenne à Paris.

Je ne crois pas que vous ayez servi de modèle en l'occurrence aux grandes autres villes françaises. C'est une prétention que vous ne pouvez pas avoir.

Je vais prendre un seul exemple qui me concerne plus particulièrement. Dans ma rue, la dépose des feux tricolores dans le 14<sup>e</sup> arrondissement s'est faite sans concertation assumée, sans concertation avouée, considérant que l'absence de concertation était une garantie des conditions de cette expérimentation. Voilà où on en est aujourd'hui.

Je ne crois pas que vous puissiez nous donner ni des leçons dans ce domaine ni évaluer vous-même votre résultat dans l'autopromotion qui imprègne votre réponse.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur AZIÈRE.

## II - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris relative à l'accueil des réfugiés et à l'action de la Ville de Paris en matière de solidarité.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je donne la parole à M. Rémi FÉRAUD, pour la question d'actualité du groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Rémi FÉRAUD.** - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, chers collègues, le 28 janvier dernier a enfin eu lieu l'opération de mise à l'abri de près de 2.000 personnes qui survivaient porte d'Aubervilliers dans des conditions indignes. Nous la réclamions depuis des mois. Éric LEJOINDRE et François DAGNAUD avaient d'ailleurs eu l'occasion de le dire ici à plusieurs reprises dans notre hémicycle.

Rien ne justifie qu'il a fallu, contrairement aux engagements du Gouvernement, attendre si longtemps, trop longtemps. Un jeune migrant somalien est entre-temps décédé dans des circonstances non éclaircies, mais chaque jour qui passait faisait manifestement courir des risques démesurés à des centaines de personnes.

Pourtant, l'Etat a l'obligation légale d'offrir un hébergement d'urgence à toute personne sans abri en situation de détresse médicale psychique ou sociale ; c'est écrit noir sur blanc dans le code de l'Action sociale et des Familles. Sur ce sujet comme sur tant d'autres, l'Etat n'assume donc pas ou pas entièrement et pas de manière satisfaisante ses responsabilités légales. Il compte trop souvent sur les collectivités locales pour se substituer à lui et pallier ses insuffisances.

Aujourd'hui des dispositifs sont déployés à la porte d'Aubervilliers comme à celle de La Chapelle pour éviter une reconstitution des campements, mais nous savons que cela ne peut en aucun cas être une solution suffisante. Il est évident que toute personne à la rue doit trouver une solution pour dormir et si les pouvoirs publics ne lui en proposent pas, elle cherchera toujours un abri de fortune. La question de l'hébergement d'urgence, mais aussi de l'hébergement de suite, est donc cruciale et doit être bien plus prise à bras-le-corps par l'Etat sur l'ensemble du territoire national, y compris dans notre ville.

Bien sûr, la Ville de Paris participe, au-delà d'ailleurs de ses compétences légales, à la prise en charge des personnes à la rue, dont les migrants. C'est la volonté politique que nous avons affirmée à l'unanimité avec le Pacte de solidarité dès le début de ce mandat, et les Parisiens sont attachés à ce que leur ville soit et reste solidaire. La Nuit de la solidarité a encore montré la semaine dernière combien les Parisiens sont désireux de s'impliquer. La Ville de Paris prend donc sa part, un peu plus même que celle dont elle a l'obligation, et surtout ses habitants le font également.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mon groupe compte donc désormais pour l'avenir plus que jamais sur le concours et l'implication de tous sur ce sujet essentiel. Pouvez-vous ainsi dresser le bilan de la récente mise à l'abri et nous indiquer surtout les perspectives de l'hébergement d'urgence à Paris et en Ile-de-France ?

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je donne la parole à Mme Dominique VERSINI.

**Mme Dominique VERSINI,** adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Président, cher Rémi FÉRAUD, comme vous le savez, depuis 2015, nous n'avons cessé d'être sur tous les fronts face à cette crise de l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Durant des semaines et des semaines, voire des mois, la Maire de Paris s'est rendue sur les campements indignes, immondes, pour pouvoir obtenir la mise à l'abri de toutes les personnes qui ont été pendant trop longtemps dans ces campements sous des tentes, dans des conditions invraisemblables aux portes de la Chapelle, d'Aubervilliers et de la Villette. Il n'était plus possible, ni pour les personnes elles-mêmes ni pour les habitants, de continuer à avoir ce genre de situation que l'on ne voit, à vrai dire, qu'en France.

L'Etat a procédé mardi dernier, deux jours avant la Nuit de la solidarité, à la mise à l'abri de 1.436 personnes qui étaient présentes sur les campements de la porte d'Aubervilliers. Soixante-dix personnes usagères de drogues ont été prises en charge pour être suivies par des associations partenaires du Plan de lutte contre le "crack" spécialisé dans la réduction des risques. Une opération similaire est prévue - je crois demain ou les jours qui viennent - sur le secteur de La Villette, quais de la Gironde et de la Charente, mais aussi quais de l'Allier et du Lot qui regroupent près de 500 personnes.

C'est vrai que c'est à la fois un soulagement, mais en même temps cela interroge sur les procédures et le fait que nous devons toujours demander, pendant des semaines et des mois, pour obtenir quelque chose qui devrait faire l'objet d'une politique de l'accueil où les gens seraient accueillis, leur situation évaluée et où ils seraient orientés.

D'ailleurs, c'est ce que la Maire de Paris avait proposé lorsqu'elle avait fait une proposition de loi visant notamment à demander la mise en place de centres d'accueil humanitaires tout le long des routes migratoires. C'est aussi ce qui ressort du dernier rapport de Pascal BRICE et du Préfet CARENCO sur l'exil, dans lequel ils proposent de développer des centres d'hébergement et pointent le manque de 50.000 places dans le dispositif national d'accueil.

Paris, bien sûr, n'est pas directement concerné ou responsable lorsque des demandeurs d'asile ou des réfugiés arrivent, puisqu'il y a une obligation pour l'Etat de les prendre en charge normalement immédiatement, et encore plus pour les réfugiés qui sont 15 à 20 % sur les campements.

Néanmoins, nous nous sommes engagés - vous le savez tous, mes chers collègues - dans un plan de mobilisation de la communauté de Paris qui avait d'ailleurs été voté à l'unanimité du Conseil de Paris en 2015. Avait été créé le Centre de premier accueil de la porte de la Chapelle qui a hébergé 25.000 personnes et accueilli 60.000 personnes, puis le deuxième centre à Ivry, toujours ouvert pour les familles, qui a accueilli 4.000 personnes.

Je crois que Paris a largement pris sa part dans cette politique d'accueil des exilés. Elle est de la responsabilité de l'Etat, mais nous l'avons fait volontiers puisque les gens étaient sur notre territoire et il n'y avait pas d'autre choix. C'est dans cet état d'esprit que nous avons créé la Maison des réfugiés. Paris reste et restera toujours au rendez-vous de l'urgence parce que, comme on le voit bien au bout de ces six ans, la solidarité est dans l'ADN de cette ville.

Je voulais, à cet effet, remercier la Maire de Paris pour tout son engagement qui a permis que Paris reste cette ville refuge dont on parle partout dans le monde.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup Madame VERSINI.

Permettez-moi de remercier aussi Dominique VERSINI, et l'ensemble des élus et les présidents de groupe, d'ailleurs au-delà de la majorité. Monsieur AZIÈRE, vous avez fait partie de ces présidents de groupe de l'opposition qui avaient soutenu notre démarche en matière d'accueil et d'asile. Je veux vous remercier parce que je pense que notre ville, qui a été confrontée à cette crise de l'asile, une crise sans précédent, a essayé d'apporter des solutions.

Ce Conseil et les élus de ce Conseil n'ont pas à rougir, nous avons été seuls, bien seuls. Il a fallu se regrouper avec d'autres maires d'autres villes de France pour se faire entendre par le Gouvernement, et bien souvent à retardement ; c'est-à-dire qu'on nous a laissés dans des situations où il fallait laisser attendre des milliers de personnes dans les rues de Paris, dans des campements totalement indignes, pour obtenir ce qui, dans une grande puissance économique comme la France, devrait être quelque chose de plus facile à organiser, à savoir l'organisation d'un accueil humanitaire et digne pour pouvoir orienter les personnes et les familles vers des dispositifs.

Je veux donc remercier tous les élus sur ces bancs qui ont accompagné, qui sont venus sur les campements avec moi, avec Dominique VERSINI, avec les associations sans lesquelles nous n'en serions pas là non plus. Je pense que, pour ce dernier Conseil, cela méritait d'être dit dans cette instance. Je vous remercie.

Monsieur le Président FÉRAUD, souhaitez-vous reprendre la parole ? Non.

### **III - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la Compagnie parisienne de chauffage urbain (C.P.C.U.).**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je donne donc la parole à M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris qui va poser la troisième question d'actualité de notre séance.

**M. Jérôme GLEIZES.** - Merci.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet, le 7 janvier 2020, le tribunal administratif de Paris a déclaré illégale la grille tarifaire de la Compagnie parisienne de chauffage urbain plus connue sous le nom de C.P.C.U., dont le groupe Ecologiste pointait l'absence de suivi et de contrôle par le Conseil de Paris depuis 2016.

Or, en décembre 2018, le Conseil d'administration de la C.P.C.U. a voté une augmentation de ses tarifs sans que cela soit validé par le Conseil de Paris. L'augmentation devait atteindre 8 % et se faire en deux temps : 3 % en septembre 2020 et plus 5 % en mars 2021.

En février 2016, au Conseil de Paris, le groupe Ecologiste rappelait que la C.P.C.U. bénéficie d'une délégation de service public et n'est donc pas totalement libre de fixer ses tarifs de vente. Nous demandions que la hausse prévue des tarifs soit limitée à 6 % et que les usagers bénéficient réellement de la baisse de la TVA.

Le rapport de la Chambre régionale des comptes, publié en décembre 2018, précise que depuis 2012 les tarifs de la C.P.C.U. sont parmi les plus élevés en France. Je cite : "Le prix de vente moyen de la C.P.C.U. en 2015 était de 69 euros hors taxes par million de kWh. Il est supérieur de 14 % au prix de vente moyen des réseaux de chaleur en France. Il a augmenté de plus de 16 % depuis 2015."

Première question : est-ce que la Ville de Paris fera appel de la décision du tribunal administratif ?

La C.P.C.U. est le premier réseau de chaleur en France. Il alimente en chaleur 220.000 foyers via un réseau de près de 500 kilomètres de canalisations ; 45 % de la chaleur fournie par la C.P.C.U. sont récupérés auprès de trois unités du SYCTOM qui valorisent les déchets ménagers d'Ile-de-France, mais cela ne représente que 20 % de la chaleur mobilisable ; 8 chaufferies produisent le reste de la chaleur.

En février 2019 puis en novembre 2019, nous demandions au Conseil de Paris si les intérêts des utilisateurs du réseau et de la Ville étaient réellement bien défendus. Nous voulions comprendre pourquoi 21 % des clients payent une facture annuelle supérieure au prix maximum autorisé en raison de leur faible consommation.

Pour le groupe Ecologiste, les deux projets de délibération présentés en Conseil de Paris ont entériné une hausse inacceptable des tarifs.

Récemment, un article de "Marianne" détaillait le scénario de la fin de concession de la C.P.C.U. avec la Ville. Tout l'enjeu pour la C.P.C.U. est d'imposer à la Ville de Paris que le remplacement de presque 64 kilomètres de ses tuyaux ne constitue pas un entretien simple mais bien une modernisation, avec à la clé un chèque de près de 457 millions d'euros que la Mairie devra payer en 2024.

Rappelons que la baisse de TVA aurait dû servir à l'investissement et non à augmenter les marges bénéficiaires d'Engie. Plus de la moitié des sources d'énergie utilisables par la C.P.C.U. pour produire la chaleur est renouvelable ou de récupération, mais en 2018 le charbon a représenté 14 % du "mix" énergétique de la C.P.C.U. et la combustion de déchets 44,5 %. Les énergies renouvelables ne représentent que 6,5 % de la production totale.

Le groupe Ecologiste demande au Conseil de Paris : où en est-on de la sortie du charbon à Saint-Ouen ? Le 100 % est-il atteignable à court terme ? Où en est la préparation du renouvellement de la D.S.P. ou pas en 2024 ?

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur GLEIZES.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Célia BLAUDEL.

**Mme Célia BLAUDEL,** adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je dois dire que je me réjouis de constater que la question de nos politiques énergétiques s'invite jusqu'à notre dernier Conseil de Paris, tant elle est centrale si on veut atteindre nos objectifs en matière de transformation écologique de la Ville. C'est évidemment un écho direct à l'objectif de neutralité carbone en 2050 que nous nous sommes collectivement fixé lors de l'adoption du Plan Climat. Et qui dit neutralité carbone, dit diminution par deux de nos consommations d'énergie et verdissement de notre "mix" pour atteindre le 100 % énergies renouvelables.

Dans cette perspective, le réseau de chaleur urbain parisien - je le rappelle, le septième le plus important en Europe et le premier en France - est clairement un atout considérable pour lequel nous avons à bâtir des politiques ambitieuses qui répondent au moins à trois enjeux, et Jérôme GLEIZES en a esquissé certains.

Le premier élément est le futur mode de gestion. Vous savez que la D.S.P. actuelle se terminera en 2024 et le travail sera mené au début de la prochaine mandature pour décider de l'avenir de ce service public.

Le deuxième élément est l'investissement et a fortiori l'évolution technologique du réseau. Là aussi, vous en avez parlé, et sur ce sujet les défis sont considérables. Je tempérerai tout de même votre propos en redisant ici ce que j'ai déjà dit dans un précédent Conseil de Paris. L'article de "Marianne" n'est pour moi en rien une référence dans ces réflexions. Je me réfère plutôt à tous les audits environnementaux et financiers, ainsi qu'aux discussions que nous avons pu avoir ensemble au sein de la commission de contrôle de la C.P.C.U. pour bâtir la stratégie à venir, tant l'article de "Marianne" est mal documenté sur ces éléments.

Enfin, il y a la question de l'évolution tarifaire pour maintenir ce réseau abordable et attractif pour les usagers, mais aussi soutenable pour réaliser l'entretien et les investissements.

Sur ce sujet plus particulier, je voudrais rappeler la situation. Le tarif a effectivement évolué. Il a évolué à la baisse d'abord, puisque nous avons atteint les 50 % d'énergies renouvelables dans le "mix" de la C.P.C.U., ce qui nous a permis d'opérer une baisse de la TVA sur la facture des Parisiens, en moyenne de 2 %. Toutefois, cette baisse a été aussi pondérée par deux autres facteurs en hausse : une hausse liée à l'augmentation du prix de la chaleur revendue par le SYCTOM et une autre liée aux investissements importants, car ceux-ci ont eu lieu pour réduire les pollutions de l'air et en faveur des énergies renouvelables.

A titre d'exemple, dès le début du mandat, nous avons supprimé tous les combustibles fuels dans la C.P.C.U. Eh oui ! Nous sortirons, comme c'est prévu par le Plan Climat, du charbon au plus tard en 2024 et il est même probable que nous puissions le faire avant. C'était pour répondre à ce qui était votre deuxième question.

Par ailleurs, il y a ce jugement du tribunal administratif du 7 janvier dernier qui nous enjoint à fixer une nouvelle grille tarifaire. Le calendrier de travail du Conseil de Paris ne le permettant plus, ce sera sans aucun doute un des premiers votes du prochain Conseil de Paris. Je ne peux que souscrire au jugement sur le fond. L'établissement de cette grille permettra de répondre tant au sujet du gel des tarifs qu'à la régulation du cadre global de son évolution. Pour répondre à votre autre question, la Ville n'a pas prévu à ce stade de faire appel de cette décision.

Pour conclure, comme nous avons un historique des débats sur ce sujet, je souhaiterais inviter celles et ceux qui aborderont ce dossier, dans les semaines qui viennent ou après le mois de mars, à se garder des pensées simplistes. Le dossier est vraiment complexe. Il n'est aujourd'hui pas convenable de sérieusement défendre la nécessité d'investir et d'exploiter les potentiels du réseau de chaleur pour réussir la transition énergie, et en même temps d'éluder la question tarifaire qui nous priverait des moyens de le faire, et en même temps de ne pas adopter à l'échelon national une fiscalité écologique sur les énergies fossiles. Le "en même temps" n'étant pour moi définitivement pas une ligne politique efficace pour réussir le pari de la transition écologique !

Je n'en doute pas donc. Le sujet de la C.P.C.U. occupera autant le futur Exécutif qu'il nous a occupés pendant ce mandat. C'est un sujet complexe, je l'ai dit, mais qui cache derrière une technicité certaine beaucoup d'enjeux politiques pour faire des choix, pour achever la construction de la ville durable pour laquelle je suis intimement convaincue que nous avons posé de forts jalons au cours de cette mandature.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup pour votre excellente réponse, Célia BLAUDEL.

Monsieur GLEIZES ?

**M. Jérôme GLEIZES.** - Merci, Madame la Maire.

Je vous remercie d'avoir répondu à mes questions, notamment sur le recours au tribunal administratif. Nous savons très bien que c'est un enjeu politique qui fera le débat de cette campagne municipale, mais je ferai remarquer qu'il est quand même regrettable encore de considérer l'incinération dans le côté des énergies renouvelables, ce qui a permis de bénéficier de la baisse de la TVA et c'est sur ce point que l'on est à l'origine de la contestation sur cette baisse de la TVA.

Merci de votre attention.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous.

#### **IV - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative aux violences sexistes et sexuelles dans le sport.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je donne la parole à M. le Président du groupe Communiste - Front de Gauche, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour la 4e question d'actualité.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Madame la Maire, mes chers collègues, la Ministre des Sports reçoit aujourd'hui le président de la Fédération des sports de glace, suite aux révélations de violences sexuelles et de viols de patineuses de haut niveau de la part de leur entraîneur, alors qu'elles étaient mineures. Certains d'entre eux ont exercé au sein du Club parisien des Français volants et l'un d'eux, Gilles BEYER, y était jusqu'à la semaine dernière encore l'un des principaux dirigeants alors qu'il avait été radié en 2001 des cadres techniques du ministère de la Jeunesse et des Sports pour des faits identiques révélés il y a quelque temps.

Il faut d'abord saluer le courage de ces victimes, toutes ces femmes qui prennent la parole pour que cesse l'omerta. Nous savons pourtant que ces violences sexuelles et viols dans le sport existent depuis longtemps. Il y a déjà vingt ans, Isabelle DEMONGEOT, joueuse de tennis, avait dénoncé les viols commis par son entraîneur et Catherine MOYON DE BAECQUE, lanceuse de marteau, avait été violée par plusieurs membres de l'équipe de France en 1991.

Face à ce fléau et l'omerta qui règne dans le sport autour de ces violences, je pense, comme le dit très bien l'ancienne Ministre des Sports Marie-George BUFFET dans une interview au "Parisien", qu'il faut des mesures fortes dans toutes les instances, que ce soit dans nos relations avec les fédérations mais aussi avec les clubs locaux.

Si nous prenons l'exemple de l'association de patinage artistique "Les Français volants", dans laquelle a sévi M. BEYER, la Ville de Paris la subventionne à hauteur de 90.000 euros par an et nous avons une convention triennale d'objectifs avec elle. Cette convention d'objectifs signée en fin d'année dernière ne comporte aucun volet de sensibilisation sur les violences faites aux femmes, ni aucune orientation insufflée par la Ville en la matière. Nous ne pouvons que le regretter aujourd'hui.

Pourtant, le 27 novembre 2017, la Ville de Paris a lancé un travail pour repérer et dénoncer les violences faites aux femmes dans le sport. Une fiche projet a même été rédigée par l'Observatoire des violences faites aux femmes, dans laquelle il est préconisé plusieurs mesures :

1/ L'élaboration d'un guide méthodologique de prévention des violences dans les structures sportives pour les encadrants et les partenaires des Jeux olympiques.

2/ Un module de formation sur la prévention des violences sexistes et sexuelles.

3/ Un soutien financier au projet de reconstruction par le sport des victimes de violence.

4/ Un lieu d'écoute et de ressource pour les femmes en cas de sentiment d'insécurité et d'agression.

5/ Des règlements précis, pour que cela ne se reproduise pas, écrits dans les installations, les vestiaires, les douches, notamment sur les contacts physiques entre entraîneurs et athlètes, et le processus pour intervenir face à des comportements générateurs de violences.

6/ En cas de violences ou de viol, les associations et la Ville de Paris ont l'obligation de signalement auprès du procureur de la République.

Madame la Maire, 76 % des athlètes qui reconnaissent avoir subi des violences sexuelles ont parlé à leur entourage, 50 % dans les 24 heures qui ont suivi, 85 % dans le mois qui a suivi, mais c'est d'abord à leurs amis qu'elles se confient et pas forcément à un adulte. Il faut admettre que 80 % de l'environnement dans le sport est essentiellement masculin, de l'entraîneur aux dirigeants, aux présidents, en passant par le docteur ou le kinésithérapeute. Davantage de femmes dans le monde du sport à des postes de responsabilité, entraîneuses, dirigeantes et présidentes, s'impose.

La perspective des Jeux Olympiques nous inquiète. Qui dit jeux dit médailles et pression accrue au sein des clubs et des fédérations. C'est pourquoi, Madame la Maire, je vous demande dans un premier temps qu'une inspection générale soit diligentée. Elle permettrait d'identifier les problèmes structurels des clubs qui ont permis à ces hommes d'en être encore des dirigeants. Les conclusions de cette inspection pourraient nous servir à amener et enrichir les conventions d'objectifs avec les clubs et plus largement les différentes conventions d'objectifs que la Ville passe avec toutes les structures.

Madame la Maire, face à ces révélations, que compte faire la Ville pour que cessent ces violences inadmissibles et que leurs auteurs n'exercent plus dans les structures sportives que nous subventionnons ?

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur le Président.

Je donne la parole à Jean-François MARTINS, pour vous répondre et à Hélène BIDARD, si elle souhaite ajouter quelque chose.

**M. Jean-François MARTINS,** adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur le Président Nicolas BONNET.

Evidemment, comme chacun et chacune d'entre vous, nous avons pris connaissance du témoignage effroyable de Sarah ABITBOL la semaine dernière, de son livre qui nous a, tous autant que nous sommes, glacé le sang et qui a mis en lumière des pratiques qui, à épisodes réguliers, reviennent malheureusement dans le milieu sportif et ne trouvent pas encore d'issue durable et définitive de ces comportements absolument abominables.

S'il y a un point sur lequel se réjouir, c'est que le climat politique, social et médiatique depuis quelques années permet aux femmes de libérer la parole, de prendre la parole et de nommer celles et ceux qui se sont rendus coupables de ces terribles actes, et petit à petit à la fois de favoriser la prise de conscience, la visibilité et, nous l'espérons tous, la condamnation et la mise au ban de ceux qui ont pratiqué ces terribles abominations.

La lecture du témoignage de Sarah ABITBOL sur Gilles BEYER nous a immédiatement rappelé que Gilles BEYER détenait des responsabilités aux "Français volants", notre club de sport de glace ; il en était même le délégué général et, ce qui n'a pas simplifié les choses, il est même le frère du président des "Français volants". Dans les heures qui ont suivi le témoignage de Sarah ABITBOL, j'ai écrit et informé le président des "Français volants" que nous souhaitons que Gilles BEYER soit mis immédiatement en déport de toute responsabilité au sein du club et si ce n'était pas le cas, la Ville de Paris interdirait d'accès le club à la patinoire, puisque c'est une patinoire en délégation de service public qui nous appartient, et le club ne pourrait plus accéder à la patinoire tant que M. BEYER y exercerait des fonctions d'encadrement de proximité ou toute forme de fonction qui mettrait les enfants dans un potentiel danger. C'est la première de nos responsabilités, celle d'empêcher que M. BEYER puisse accéder à la patinoire.

Puis nous avons sollicité le Ministère des Sports pour que lui aussi, dans le cadre fédéral, puisse prendre un certain nombre de mesures. Vous connaissez bien le sujet comme moi, Monsieur BONNET-OULALDJ, et vous savez que la situation des cadres techniques, des éducateurs et des entraîneurs vient majoritairement d'une régulation de l'Etat. L'excellente Ministre des Sports, Marie-Georges BUFFET, à l'époque où elle avait eu vent d'une première affaire BEYER, avait retiré à M. BEYER son statut de cadre technique sportif de l'Etat. Elle avait même engagé une procédure judiciaire qui malheureusement n'avait pas abouti à une condamnation.

Il y a évidemment l'autre volet. Sur ces cadres techniques sportifs, c'est l'Etat qui donne les brevets d'Etat, les autorisations d'encadrement et l'autorisation à encadrer des enfants. Il faut que ce brevet d'Etat puisse être retiré, que l'autorisation d'exercer auprès des enfants puisse être retirée par les instances fédérales et notamment par l'Etat dans ces situations. C'est le sens du courrier que j'écrirai à Mme la Ministre des Sports.

Si vous en convenez, Monsieur BONNET-OULALDJ, je pense que nous devons saisir l'Inspection générale, pas celle de la Ville de Paris mais d'abord l'Inspection générale Jeunesse et sports, et désormais de l'Education et de l'enseignement supérieur, pour que dans la vie fédérale, dans les mécanismes de régulation, dans les sanctions et dans les mises à l'écart des éducateurs, il puisse y avoir un pouvoir normatif et législatif beaucoup plus fort pour préserver l'intégrité de nos enfants. Cela me paraît la première des priorités.

Il faut évidemment que la Ville de Paris prenne sa part. C'est d'abord le type de décision que nous avons prise sur les "Français volants" à chaque fois qu'un cas nous est relaté. Mais il faut évidemment que ce nombre de cas se réduise à zéro et d'abord par la formation des bénévoles. Nous avons voté ce matin la subvention au Comité départemental olympique pour son plan de formation des bénévoles. Nous y avons inclus un volet sur la lutte contre les violences sexistes et je propose que désormais nous y ajoutions un module sur la détection, l'encadrement et la gestion des relations entre entraîneurs et entraînés, et notamment sur toutes les questions sexuelles et les questions liées aux jeunes filles, pour que ce module soit impératif dans le programme de formation du C.D.O.S. l'année prochaine.

Je vous propose également d'aller plus loin, y compris pour nous donner une base légale parce que ce que nous avons fait à l'égard des "Français volants" est un acte d'autorité de la Ville mais il se fonde, entre ces quatre murs soit dit, sur une réalité normative faible. Je propose que désormais les conventions d'occupation de nos établissements sportifs, celles qui confèrent les créneaux autant que celles qui confèrent des subventions, aient un volet sur la question de la relation entre entraîneurs et entraînés et sur la question des violences sexuelles. Il y avait une clause générale sur les bonnes conditions, mais il faut aller plus loin et appeler un chat un chat. Il faut nommer non seulement pour que les personnes physiques incriminées puissent faire l'objet des sanctions de l'Etat - à mon avis, elles seront plutôt fédérales - et je l'espère judiciaires. Mais il faut que les associations, ayant eu les signaux faibles que vous évoquez ou qui n'ont pas mis en place les signaux de régulation, se voient à titre conservatoire suspendre leurs créneaux et leur accès aux établissements sportifs tant qu'elles n'ont pas fait - excusez-moi le terme - le ménage dans leurs équipes dirigeantes, qu'elles soient bénévoles ou que ce soit des entraîneurs.

Evidemment dans l'effort de civilisation - désolé du terme - qu'il s'agit de faire, le travail que fait Hélène BIDARD est évidemment majeur. Que le soutien à un certain nombre d'associations - je pense ici à "Colosse aux pieds d'argile" avec Pascal PAPÉ qui sensibilise et forme aux risques de pédocriminalité en milieux sportifs - puisse être augmenté, tout comme toutes celles et tous ceux qui participent à aider les femmes à trouver leur pleine place dans le sport - je pense aux "Dégommeuses" et à "Sine Qua Non" par exemple.

Votre intervention, Monsieur BONNET-OULALDJ, est extrêmement importante et elle mérite la mobilisation de nous tous et des dirigeants sportifs qui doivent être les premiers responsabilisés, et le cas échéant criminalisés s'ils n'ont pas pris les mesures nécessaires.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Jean-François MARTINS, pour cette réponse très précise

Madame BIDARD, souhaitez-vous ajouter un mot ?

**Mme Hélène BIDARD,** adjointe. - Je dirai deux mots. La libération de la parole, nous nous en réjouissons partout où elle a lieu. Il y a néanmoins des bases légales à renforcer et il faut bien évidemment regarder ce que nous pouvons faire du point de vue de la justice.

Ce que vient de dire Jean-François MARTINS, comme Nicolas BONNET-OULALDJ, est important. Résolument, nous savons qu'il n'y a aucune fatalité à cela et l'action dans les politiques publiques peut nous permettre d'éradiquer la pédo-criminalité, les violences faites aux femmes et les agressions sexistes et sexuelles. Je crois surtout qu'il faut être heureux de dire, mais dire ne suffit pas et il faut aussi faire. Il faut faire des politiques publiques et c'est ce que l'on attend aussi de l'Etat.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Hélène BIDARD.

Dans les propositions qui sont faites, je pense qu'il y a aussi tout le travail autour des conventions d'objectifs avec les clubs, où eux-mêmes doivent être responsabilisés par rapport à ces questions relatives au sexisme, au harcèlement, à l'antisémitisme, au racisme. Ce sont des sujets sur lesquels les clubs parisiens, en lien avec nous, doivent travailler et s'impliquer. Je pense qu'il y a là une base assez intéressante de travail, de questions posées à l'Etat mais aussi de travail au sein de notre propre administration et dans la relation aux clubs.

Je vous remercie.

Monsieur BONNET-OULALDJ ?

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Je vous remercie, Madame la Maire, et les adjoints de votre réponse.

J'ai insisté sur deux autres volets et je voudrais les redire.

Sur les règlements intérieurs, le sport est une affaire de respect des règles du jeu et il y a certaines choses à écrire clairement. C'est inadmissible qu'un entraîneur convoque une jeune fille dans sa chambre le soir ou au bar après une compétition. C'est inadmissible qu'il y ait des entraîneurs dans les douches. Tout cela peut être écrit et constituer des supports pour les jeunes filles.

La deuxième chose que j'ai dite est cet effort de changement de culture : il faut plus d'entraîneurs féminins, plus de dirigeants féminins. Si aujourd'hui il y a une omerta derrière les violences sexistes et sexuelles dans le sport, c'est parce qu'on touche à un pouvoir, celui de la domination masculine. Ce pouvoir, il va falloir un jour ou l'autre y remédier dans le sport, comme on le fait en politique. En politique, la parité est obligatoire quand on se présente à

des listes aux municipales. Dans le sport aujourd'hui, quand on voit les chiffres, les pourcentages, que ce soit les directeurs techniques sportifs, les présidents ou les entraîneurs, c'est inadmissible.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je suis entièrement d'accord avec vous. C'est le combat d'une vie mais je suis entièrement d'accord avec vous.

**V - Question d'actualité posée par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à la sécurité des mobilités douces sur la voirie parisienne.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je vais donner la parole maintenant à Pierre AURIACOMBE, pour le groupe PPCI, pour la cinquième question d'actualité.

**M. Pierre AURIACOMBE.** - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, sans entrer dans le débat des municipales à venir, je pense pouvoir affirmer sans polémique que chacun ici soutient et comprend le nécessaire développement des mobilités douces dans notre capitale. Amplification du réseau cyclable, amélioration du service Vélib', relations avec les opérateurs de trottinettes en "free floating" ou encore revalorisation de la place du piéton dans la ville sont autant de sujets qui doivent et devront transcender l'ensemble de nos politiques et définir le Paris de demain.

A ce titre, le rôle de notre Ville sera extrêmement divers. Elle devra bien sûr porter des projets d'urbanisme de grande ampleur ou penser un plan de circulation cohérent à l'échelle métropolitaine, je dis bien métropolitaine. Néanmoins son devoir le plus fondamental devra consister en une tâche continue et discrète : assurer la sécurité de tous les usagers sur la voirie, à commencer par celle des utilisateurs des mobilités douces et notamment les piétons.

Or, en la matière, l'année 2019 aura été celle de toutes les inquiétudes. Dès avril, la Préfecture de police de Paris avait relevé que les accidents de vélo avaient bondi de 63 % dans la capitale par rapport à 2018 ; ce chiffre n'a fait que se confirmer pendant le reste de l'année, avec notamment des accidents mortels et, dans le 16<sup>e</sup> récemment, un accident d'une petite fille qui était à pied et que nous avons tous déploré et qui nous a beaucoup marqués dans le 16<sup>e</sup>.

Le mois de décembre dernier, marqué par les grèves qui auront paralysé l'ensemble des transports en commun de notre ville, aura notamment été révélateur des limites de notre ville à accueillir en nombre élevé des piétons, des cyclistes ou encore des utilisateurs de E.D.P. qu'elle ambitionne d'accueillir.

Au total, 140 personnes ont été blessées chaque semaine, soit 31 % de plus qu'en temps normal. Cette hausse atteint 37 % chez les piétons et 144 % chez les cyclistes. Bien sûr ces chiffres sont à relativiser du fait de la hausse de cette pratique due aux grèves. Pour autant, ces proportions n'ont pas été observées dans notre capitale depuis bien longtemps et depuis le lancement notamment de Vélib', il y a presque treize ans. Ils démontrent donc surtout que l'entretien de nos rues et nos pratiques d'encadrement ne sont plus adaptés pour faire face au pic d'utilisation de ces nouveaux modes de déplacement.

Les causes sont bien sûr multiples : espaces trop peu sécurisés et propices aux angles morts, manque d'aménagements pour la plupart en travaux, voirie dont la réparation aura trop tardé, comportements inciviques que l'on peut tous regretter et émergence de ces nouvelles mobilités. Bref, il n'en reste pas moins qu'un constat peut être objectivement fait : il existe sur certains pans de l'espace public parisien un sentiment d'anarchie totale, difficilement clarifiable mais clairement ressenti par les Parisiens que nous sommes.

Soyons clairs, nous sommes indubitablement à une croisée des chemins en matière de mobilités et il faudra donc revoir en profondeur notre manière d'envisager notre voirie, non pas de manière ponctuelle quand la tension devient insupportable mais bien au quotidien.

Avec la loi d'orientation des mobilités, le Gouvernement a su saisir cet enjeu si crucial pour notre Ville de Paris. Avec l'affectation de 350 millions d'euros au fonds vélo pour aider les collectivités locales à créer de véritables réseaux cyclables fonctionnels, c'est notamment cela. C'est la reconnaissance d'un droit à la mobilité active dans la mesure des ambitions en faveur de la mobilité douce. Ce texte apporte aussi des réponses trop longtemps attendues aux besoins d'encadrement et de sécurité à l'égard de ces usagers.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Il faudrait conclure, Monsieur AURIACOMBE.

**M. Pierre AURIACOMBE.** - Oui, mais mes collègues ont aussi dépassé légèrement. Je conclus dans 10 secondes.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Si chacun fait sa justice soi-même, on ne s'en sort plus !

**M. Pierre AURIACOMBE.** - Je conclus, Madame la Maire.

Je citerai pêle-mêle l'obligation des pistes cyclables. Pour conclure dans ce contexte de changement de doctrine sécuritaire concernant les mobilités douces, où en est la réflexion de la Ville de Paris ? Mon collègue avant avait fait 4 minutes 30 et j'ai fait moins. Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je rappelle à tout le monde que c'est 3 minutes et c'est mieux de revenir à la règle. Je suis gentille parce que c'est le dernier Conseil. Je suis laxiste.

Je donne la parole, sans laxisme aucun, à Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

**M. Christophe NAJDOVSKI,** adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Les enjeux de sécurité que vous évoquez sont au cœur des préoccupations de l'Exécutif et appellent un engagement commun et coordonné de tous les acteurs de la sécurité routière.

La Ville de Paris coopère avec la Préfecture de police chargée de la sécurité routière, afin d'accroître la portée des actions de prévention et de sensibilisation des usagers.

Un groupe de travail permanent, associant Préfecture de police, R.A.T.P. et Ville de Paris, se réunit à échéance régulière afin d'identifier et de traiter les sites accidentogènes.

La Ville de Paris accompagne et délivre depuis de nombreuses années également des subventions à plusieurs associations œuvrant pour la sécurité routière.

Des actions sont aussi menées afin de sensibiliser le public et les scolaires aux bons usages à adopter dans l'espace public. Les actions de sensibilisation réalisées dans ce cadre portent notamment sur les angles morts des véhicules de gros gabarit qui constituent malheureusement toujours une cause importante d'accidents graves et mortels.

A cet égard, Monsieur le Conseiller je déplore vivement que l'amendement, pourtant transpartisan déposé par 200 parlementaires l'an dernier dans le cadre de la loi mobilités, qui prévoyait de donner la possibilité au maire d'autoriser l'accès des poids lourds suivant le niveau de dangerosité des véhicules, ait été rejeté par le Gouvernement. Nous le savons, les camions peuvent être équipés de dispositifs de détection. Cette technologie existe sur la plupart des voitures neuves, mais le Gouvernement a tranché, hélas, en défaveur de cet amendement. Je viens donc d'écrire à nouveau au Ministre concerné pour les interpeller sur ce sujet de la plus haute importance à Paris.

L'engagement de la Ville de Paris s'exprime également à travers les aménagements que nous réalisons et la politique générale d'apaisement de la circulation que nous poursuivons avec résolution. Généralisation des zones 30, création d'aires piétonnes et de zones de rencontre, Plan Piéton, Plan Vélo, création de nouvelles pistes cyclables protégées et sécurisées, généralisation des sas vélos, des doubles sens cyclables, des "cédez le passage" cyclistes aux feux sont autant d'aménagements qui concourent à la sécurité de tous les usagers, et en premier lieu des piétons et des cyclistes. Par ailleurs, sur l'ensemble du territoire parisien, la Direction de la voirie et des déplacements neutralise le stationnement aux abords des passages piétons afin d'accroître la visibilité des traversées piétonnes.

Pour les usagers vulnérables que sont les piétons, les cyclistes et les usagers de trottinettes, les véhicules motorisés constituent le danger numéro 1. La baisse de 22 % du trafic motorisé pendant cette mandature contribue ainsi à apaiser l'espace public et à rendre nos rues plus sûres.

Dès janvier 2018, les agents de surveillance de Paris, A.S.P., auparavant sous l'autorité du Préfet de police, ont été transférés vers la Ville de Paris. Libérés du contrôle du stationnement payant, ils se consacrent désormais aux missions prioritaires de lutte contre les infractions au Code de la route aux côtés de la Préfecture de police qui est chargé de cette mission de sécurité routière.

Ainsi pour la seule année 2018 - je cite les chiffres de la Ville concernant l'activité des ASP - c'est plus d'un million de verbalisations qui ont été effectuées par ces agents sanctionnant les infractions au Code de la route : non-respect des trottoirs, des zones piétonnes, des traversées piétonnes, entraves aux déplacements dans les pistes cyclables, non-respect des sas vélos ou encore circulation dans les voies de bus.

Devant l'essor des nouvelles mobilités, en particulier liées à l'arrivée d'opérateurs en "free floating", notre action a d'abord consisté à élaborer avec ces opérateurs des chartes comprenant des engagements en matière de sécurité. Nous avons demandé au Gouvernement des outils juridiques adaptés pour réguler la circulation des trottinettes. C'est la raison pour laquelle la Maire de Paris a pris un arrêté, dès l'été 2019, interdisant le stationnement des trottinettes sur les trottoirs et la Ville a mené de nombreuses opérations de contrôle et de verbalisation de ces nouveaux engins. Entre mars et novembre 2019, ce sont 6.316 PV qui ont concerné les engins de déplacement personnels, dont 5.333 enlèvements effectués sur cette période.

Vous le voyez, nous menons une action résolue, coordonnée avec la Préfecture de police et les associations de prévention routière. Nous agissons sur l'insécurité de fond avec la réduction du trafic. Nous aménageons la Ville pour éviter les conflits de véhicules. Nous travaillons à la régulation et la sécurisation des véhicules, et à la sensibilisation de tous les usagers. Ce travail doit être poursuivi sans relâche pour apaiser et sécuriser l'espace public. C'est, Monsieur le Conseiller, notre engagement à tous.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Monsieur AURIACOMBE ?

**M. Pierre AURIACOMBE.** - Merci, Madame la Maire.

Je suis pour ma part convaincu que ce sujet fera l'objet d'un large consensus. Nous allons développer ces moyens dans la ville. Il faudra le faire en bonne entente et je suis convaincu que ce sera un large consensus dans le mois qui vient. Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

**VI - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police concernant le blocus du lycée Maurice Ravel dans le 20e arrondissement et les conditions de mise en garde à vue prolongée des élèves mineurs.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Madame la Présidente du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, chère Laurence GOLDGRAB, vous avez la parole, pour la 6e question d'actualité.

**Mme Laurence GOLDGRAB.** - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, libérez nos enfants, libérez nos enfants ! C'est ce cri que de nombreux parents, amis et sympathisants poussèrent le 31 janvier devant le commissariat du 20e arrondissement pour protester contre la mise en garde à vue de quatre adolescents suite à un feu de poubelle. Oui, un feu de poubelle, ne le perdons pas de vue.

Alors, Monsieur le Préfet, vous allez probablement me répondre que ces gardes à vue sont légales, que le prolongement de celles-ci pour trois d'entre eux est lui aussi légal, mais un feu de poubelle justifie-t-il une garde à vue de trente heures ? Un feu de poubelle justifie-t-il que l'on traite ces enfants, car à 16 ans ce sont des enfants, comme de dangereux délinquants et qu'on ne prenne pas la peine de prévenir les parents ? Estimez-vous que c'est un usage proportionné de la force ?

Face à ces élèves qui manifestent car ils s'inquiètent légitimement pour leur avenir, la garde à vue est-elle une réponse adaptée ? Et cela même quand ces élèves commettent des actes répréhensibles que personne n'excuse. L'un des élèves a été relâché sans poursuite. Trois d'entre eux feront l'objet d'une mesure de réparation pénale, c'est-à-dire d'une mesure éducative. On parle donc d'une peine de quelques potentielles heures de travail pour la collectivité. Est-ce cohérent que cette garde à vue ait été prolongée ?

Il ne s'agit pas simplement de la durée de la garde à vue, mais aussi et surtout des conditions dans lesquelles elle se serait déroulée, en particulier la brutalité dénoncée par les familles. Cela fait froid dans le dos. Il ne s'agit pas d'un acte isolé. N'oublions pas, en mai 2018, la détention de 48 heures d'une quarantaine d'élèves du lycée Arago, après l'occupation expresse de leur lycée, dans des conditions plus que discutables.

Aussi, Monsieur le Préfet, ma question est simple et aussi simple que la réponse est importante sur la gravité du sujet : que s'est-il passé lors de cette interpellation ? Que justifie l'absence d'informations aux parents ? Que justifie une si longue détention ? Et surtout que justifie une telle brutalité à l'égard de mineurs ?

En l'état des informations dont nous disposons et pour reprendre vos mots, je crains, Monsieur le Préfet, qu'en termes de maintien de l'ordre dans notre ville, nous ne soyons pas dans le même camp.

Merci beaucoup.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Madame GOLDGRAB.

Je donne la parole à M. le Préfet de police pour vous répondre, puis à Colombe BROSSEL.

**M. LE PRÉFET DE POLICE.** - Oui, Madame, la situation est extrêmement simple. Il est normal, il est naturel - d'ailleurs vous-même le critiqueriez si nous ne le faisons pas - que des individus procédant à des dégradations sur l'espace public soient interpellés. Tout le reste, lorsqu'ils sont placés en garde à vue, relève de l'autorité judiciaire, le placement et la prolongation. Comme j'avais eu l'occasion de le dire dans cette enceinte, je respecterai à la lettre la séparation des pouvoirs et je ne commenterai pas les décisions prises au nom de l'autorité judiciaire.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL,** adjointe. - Merci.

Merci beaucoup, chère Laurence GOLDGRAB, pour cette question qui interroge d'abord et surtout les conditions d'interpellation, le motif et le traitement qui auraient été apportés, eu égard aux faits reprochés aux quatre enfants. Vous venez d'y faire allusion, Madame GOLDGRAB.

En effet, la Ville a peu d'informations officielles sur les conditions de l'interpellation et les conditions de garde à vue des quatre élèves mineurs du lycée Ravel. Ce que nous savons, c'est que l'interpellation est intervenue à la suite d'une action de blocage de leur établissement scolaire pour s'opposer aux E3C, les épreuves du contrôle continu du nouveau baccalauréat. Ces élèves auraient donc manifestement mis le feu à une poubelle, ce qui est tout à fait dangereux et tout à fait interdit. Pour autant, les questions que vous avez posées sont tout à fait légitimes.

Ces quatre mineurs ont donc passé la nuit en garde à vue. Trois ont été déférés pour dégradation de bien d'autrui par un moyen dangereux. Le quatrième a été relâché samedi matin sans aucune poursuite et les trois mineurs déférés ont été condamnés à des mesures de réparation pénale, ce qui est en effet le levier éducatif sur lequel nous travaillons tous en matière de politique de prévention, et inscrit d'ailleurs dans notre contrat de prévention et de sécurité.

Votre question soulève légitimement et surtout la question de la proportionnalité de la réponse apportée par les services de police. Vous vous faites le relais de la colère et de la crainte de leurs parents, eu égard aux traitements subis par quatre lycéens mineurs au cours de leur garde à vue, parce que garder plus de vingt-six heures des mineurs pour qu'une procédure se termine soit sans poursuite, soit par une mesure de réparation pénale, avec les conditions de ces longues heures de garde à vue sans information des mineurs et de leurs parents, pose également question.

Je ne l'ai pas vérifié moi-même mais je vais vous lire le témoignage de la maman d'un de ces "ados", parce qu'à 16 ans on est un "ado". Je ne l'ai pas vérifié mais je crois qu'il est utile et important que cette parole-là aussi existe dans notre hémicycle :

"Nous, les parents, avons été informés de la garde à vue de nos enfants pour feu de poubelle vers 11 h 30 du matin. Une des mamans, qui s'est présentée au commissariat du 20e, s'est vue dire que son fils n'était pas chez eux. Elle a ensuite fait le tour de tous les commissariats sans succès pour finalement revenir le soir dans le 20e et s'entendre dire qu'ils se sont trompés et que son fils est bien là. Tous les parents d'adolescents de 16 ans apprécieront le chemin qui a dû être celui de cette maman. [...] Les enfants se sont donc retrouvés à partir de la fin d'après-midi seuls dans des cellules sans aucune information de ce qui allait se passer, cellules où l'odeur était insupportable. Ils n'ont pas été informés qu'ils allaient rester la nuit.

A chaque fois qu'ils ont demandé l'heure, on leur répondait "après". Ils sont réveillés la nuit toutes les deux ou trois heures pour être fouillés. Mon fils avait enlevé son tee-shirt et son sous-pantalon pour se faire un oreiller et se protéger de la lumière pour essayer de dormir. Un policier est venu dans la nuit lui demander s'il avait froid. Il lui a répondu oui. Ce dernier lui a pris son tee-shirt et son pantalon. Mon fils a vomi pendant la nuit à plusieurs reprises. Il a sonné longtemps, très longtemps ce fameux bouton comme à l'hôpital où on appelle quand on a besoin d'aide. Personne n'est jamais venu. Il s'est alors mis à taper contre les murs pour que quelqu'un vienne enfin. Un policier est venu et lui a dit d'arrêter et de 'fermer sa gueule' sans même lui demander ce qui se passait. Lorsqu'ils ont été déférés, les enfants n'avaient aucune information d'où ils étaient emmenés".

Alors oui, à l'heure où les statistiques de la délinquance explosent dans notre ville, à l'heure où nous aurions bien besoin d'avoir des policiers dans les rues de nos quartiers et de nos arrondissements, à l'heure où cette hausse de la délinquance intervient après une année 2018 de hausse, est-il vraiment raisonnable d'avoir mobilisé autant d'effectifs de police nationale, dont nous avons, je le redis, bien besoin, pour interpellé, surveiller en garde à vue et transférer au tribunal quatre adolescents ?

C'est parce que ces questions existent que nous saisissons avec Patrick BLOCHE, mon collègue en charge de l'ensemble des sujets liés aux affaires scolaires, le Défenseur des droits. Je crois que c'est la bonne réponse à apporter.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Madame BROSSEL.

J'ajoute que j'écrirai également au Ministre de l'Intérieur et à la Ministre de la Justice pour avoir des précisions sur cette affaire. Comme vous, j'ai été particulièrement choquée de lire ce témoignage. Nous sommes là pour représenter les Parisiens, faire en sorte que le droit soit respecté, que les forces de l'ordre soient respectées, que les citoyens soient respectés. Je sais qu'entre le Défenseur des droits, la Ministre de la Justice et le Ministre de l'Intérieur, nous aurons de quoi rassurer les Parisiens sur le respect du droit dans notre ville. Je vous remercie.

Monsieur le Préfet, vous souhaitez intervenir ?

**M. LE PRÉFET DE POLICE.** - Oui. Je dirai que ces mises en cause de la police ne sont pas admissibles et vous avez effectivement raison de saisir car les accusations, qui sont proférées de façon indirecte, sont tout à fait inadmissibles et je le redis.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Il n'y a rien d'indirect ici. Nous sommes sous le regard des citoyens, de la presse et dans la transparence la plus totale de ce que les Parisiens attendent de nous, des représentants qui doivent pouvoir avoir des éléments de vérité lorsque des sujets viennent troubler le pacte républicain. Si personne n'est à mettre en cause, et bien tant mieux, on le reconnaîtra. Mais là, il y a quelque chose d'un peu troublant. Je vous remercie. Madame GOLDGRAB, merci beaucoup.

## **VII - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris concernant l'espace public parisien.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons à la 7e question d'actualité, posée par Mme CARRÈRE-GÉE, pour le groupe les Républicains et indépendants.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.** - Merci, Madame la Maire.

A Paris, plus de la moitié des déplacements se font à pied et les piétons demeurent les usagers de l'espace public les plus exposés à tous les dangers inhérents à la vie urbaine. Alors que s'achève votre mandature, un constat accablant s'impose : Paris est une ville épuisante, dangereuse et particulièrement anxiogène pour celles et ceux qui y vivent et y travaillent. Oui, et c'est le moins que l'on puisse dire, la vie quotidienne d'un Parisien n'est plus empreinte de la même quiétude que celle décrite si poétiquement par Léon-Paul Fargue dans "Le piéton de Paris".

Il ne s'agit certes pas de regarder avec nostalgie Paris dans un rétroviseur mais de déplorer les profondes carences de votre politique que vous avez imposée au détriment de la qualité de vie, première mission que doit pourtant assurer à ses habitants une municipalité.

Pour masquer un bétonnage intensif, vous avez installé un écran de fumée par des discours et des communications innombrables depuis six ans, jalonnées, je cite, de mots-clés tels que "ville durable", "citoyenne", "inclusive", "résiliente", "bienveillante". Dernièrement, vous avez lancé un nouveau mythe, celui des forêts urbaines, précédées curieusement par des dizaines d'arbres abattus pour permettre de nouveaux chantiers ou achever ceux de cette grande place dont le budget a explosé passant de 30 à 46 millions d'euros.

En vérité, ces situations se révèlent encore plus préoccupante car, au nom de la surdensité à laquelle vous tenez tant, un quarteron ravageur a vu le jour : du bruit, de la saleté, des encombrements multiples et surtout une insécurité constante.

Le piéton est ainsi devenu une proie menacée sur son espace de vie et c'est là que réside la grande incohérence de vos décisions. Vous prétendez augmenter l'espace public mais les piétons n'ont en réalité jamais eu aussi peu de place pour se déplacer en toute sécurité. Car un piéton parisien, faut-il le rappeler, se déplace sur un trottoir qui ne lui appartient plus du fait des milliers de travaux interminables que vous avez si mal coordonnés. Plus de 5.000 emprises étaient encore dénombrées à la fin de l'année, ajoutant tension et danger aux déplacements à pied des Parisiens, notamment pour les plus fragiles, les personnes handicapées bien sûr, les personnes âgées aussi et les enfants.

Pourtant, Madame la Maire, depuis 2017, vous avez obtenu de l'Etat la responsabilité des aménagements et des dispositifs de protection de l'espace public. Vous y avez consacré des budgets en dents de scie et très insuffisants qui ont produit les effets escomptés : des dégradations crescendo et une hausse massive des accidents corporels imputables à l'état des trottoirs et de la voirie. Comment expliquer sinon que les indemnités à la charge de la Ville pour ces dommages accidentels sont passées de 488.000 euros pour 172 personnes en 2014 à 1,3 million d'euros pour 306 victimes en 2017 ? En outre, les chiffres 2019 de la sécurité routière sont éloquentes : 34 personnes décédées sur les voies et trottoirs de Paris, dont 16 piétons. Et dernièrement le terrible accident qui a coûté la vie à une jeune écolière dans le 16e arrondissement.

Pourquoi n'a-t-il pas été réalisé et rendu public un audit des carrefours et des passages piétons dangereux sur l'ensemble de la capitale, assorti d'un plan d'aménagement en urgence pour assurer une sécurisation maximale des secteurs concernés ?

Alors que nous vous avons interpellé dès juillet dernier, pourquoi n'avez-vous pas présenté à cette ultime séance de la mandature un état des lieux général, budgétaire et opérationnel de la voirie parisienne depuis 2014, à travers les opérations menées et à venir de la réfection des trottoirs, de la chaussée, de ces nids-de-poule toujours présents et dangereux, tant pour les piétons que pour l'ensemble des deux-roues ?

Madame la Maire, une ville, c'est un équilibre, un équilibre global entre nature, espaces de respiration, bâti, voirie et services urbains. Mais un tel équilibre ne peut se maintenir et s'améliorer que si la municipalité qui en a la charge a la volonté d'assurer son entretien et sa sécurisation par des moyens humains, financiers et matériels à la hauteur de cette mission essentielle.

Comment avez-vous pu à tel point échouer à entretenir Paris, alors que vous disposez de tous les leviers administratifs et budgétaires pour le faire ? Et que dans le même temps, est-il utile de le rappeler, la dette des Parisiens a augmenté de près de 60 % sous votre mandature ?

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Il va falloir conclure, Madame CARRÈRE-GÉE.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.** - C'est fait, Madame la Maire.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE,** premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Madame la Présidente, j'avoue avoir du mal à m'y retrouver dans tous les thèmes que vous évoquez, voire que vous mélangez, et j'avoue exprimer et éprouver une certaine gêne à vous voir d'une certaine manière vouloir instrumentaliser le décès absolument dramatique de cette petite fille qui, je le rappelle, a été écrasée par un camion. Je trouve cela un tout petit peu, si je peux me le permettre, Madame la Présidente, inconvenant.

Vous avez plus largement évoqué le sujet de la répartition de l'espace public en faveur des différents modèles de mobilité et excusez-moi de vous rappeler que nous avons toujours dit que la première des mobilités, celle pour laquelle nous avons mobilisé des moyens importants, reste la marche et la priorité accordée aux piétons. Nous avons adopté, mais peut-être étiez-vous inattentive à l'époque, un Plan Piéton en 2017, qui permet de rappeler ce qui était prévu et aujourd'hui, à l'heure où vient s'achever la mandature, de dire ce qui a été fait.

Pour la première chose, 150 rues ont vu les trottoirs élargis au profit des piétons et il y a eu au total plus de 10 hectares rendus aux piétons dans Paris ; 228 rues ont été entièrement piétonnisées depuis 2014 ; 80 nouvelles zones de rencontre ont été créées à Paris depuis les contre-allées à Nation, la rue du Pont-Neuf, la rue de la Verrerie, la rue Daguerre. Il y a 14 rues dites "aux enfants" dans lesquelles la priorité d'usage est la sécurisation au profit des enfants et de la réappropriation pour le jeu de ces espaces. Des grands axes routiers ont été intégralement repensés et apaisés, afin de permettre notamment que les piétons puissent se les réapproprier. Et j'avoue avoir une certaine gourmandise à rappeler toute l'énergie que votre groupe - pas vous, Madame la Présidente, forcément - a dépensée en vain pour s'opposer à la piétonisation des voies sur berges.

C'est la promenade urbaine Barbès-Stalingrad, le boulevard de Vaugirard, la rue Cesaria Evora. Nous avons réalisé le programme d'aménagement des grandes places parisiennes qui avait été annoncé. Nous avons réduit la coupure urbaine du périphérique avec la création de la passerelle du Cambodge, de la passerelle de la Darse du Millénaire. Nous avons augmenté le nombre de quartiers "Paris Respire" qui a été multiplié par deux avec dix nouveaux secteurs permanents créés depuis 2014.

Je ne vous ferai pas l'affront de vous dire qu'on dort la nuit, qu'on se réveille le matin et hop !, il y a une piste cyclable. Nous en avons effectivement réalisé plus de 300 kilomètres sous cette mandature et 60.000 places de stationnement.

Je trouve toujours curieux de retrouver des mots aussi durs que "ville épuisante" et "ville anxiogène". Peut-être êtes-vous simplement une opposition un peu épuisée. J'avoue qu'il est temps de changer d'air. Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Emmanuel GRÉGOIRE.

Madame CARRÈRE-GÉE, vous pouvez reprendre la parole pour deux minutes.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.** - Je vous remercie, ce sera plus court, tant la réponse du premier adjoint contraste absolument avec ce que vivent les Parisiens tous les jours, et même les gens qui ne sont pas les plus gros marcheurs de la terre comme moi. Mais c'est quelque chose que chacun ressent et je pense que vous êtes une municipalité très autosatisfaite et très dans le déni.

Deux choses qui sont absolument fondamentales dans le ressenti du Parisien, c'est-à-dire qu'on a l'impression que la seule théorie qui a été appliquée à Paris, c'est celle du chaos urbain et qui fait subir à ses habitants et ses visiteurs un entrelacement de travaux, d'aménagements mal conçus, une pollution de l'air persistante, une saleté des rues, dont les images ont, hélas, fait le tour du monde, et une insécurité de la circulation et des mobilités sans précédent. C'est véritablement une non-assistance à ville en danger et surtout à piéton en danger.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame.

### **VIII - Question d'actualité posée par le groupe Démocrates et Progressistes à Mme la Maire de Paris relative au fonctionnement du Conseil de Paris.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Monsieur BARGETON, pour le groupe DP, vous avez la parole pour la 8e question d'actualité.

**M. Julien BARGETON.** - Merci.

Ce dernier Conseil de Paris de la mandature est pour moi l'occasion d'adresser mes remerciements chaleureux à celles et ceux qui permettent à notre démocratie locale de fonctionner, à nos débats de se tenir dans de bonnes conditions.

Je voudrais féliciter bien sûr le SGCP, la DDCT, M. François GUICHARD, M. Vincent de VATHAIRE, Mme Françoise ESCOLAN, Mme Delphine FLEURIER et Mme Gilda KARIMIAN, et à travers eux tous les personnels de la DDCT qui font vivre la démocratie parisienne. Et bien sûr nos huissiers, pour lesquels j'ai une pensée car sans eux ce Conseil de Paris ne serait pas tout à fait ce Conseil de Paris.

Je salue également Mme Aurélie ROBINEAU-ISRAËL et, à travers elle, toutes les directions de la Ville, avec une pensée particulière pour les mairies d'arrondissement parce que nous sommes tous élus dans des arrondissements et nous savons ce que font ces agents auxquels on ne pense pas souvent dans les arrondissements.

Et aussi les collaborateurs d'élus, parce qu'ils sont adjoints ou des groupes, les collaborateurs sont souvent oubliés. Ils abattent un boulot remarquable. Merci à elles et à eux de faire vivre les groupes politiques.

Et les élus, bien sûr, j'y viendrai. Attendez, Madame de LA GONTRIE, attendez !

D'abord, je voudrais saluer le Préfet de police et ses services, notamment dans la période difficile que nous traversons.

Et bien sûr, j'en viens aux élus. A une époque où les élus sont vilipendés, décriés, attaqués, je voudrais insister sur la beauté de l'engagement de l' élu local. Les élus sont les piliers de la République. La mairie, c'est la maison des citoyens, c'est notre maison commune.

Je pense que nous devrions toutes et tous condamner les débordements qui visent les élus, quelle que soit leur tendance. Quand les insultes fusent sur les réseaux sociaux, que des élus sont molestés, quand des cérémonies républicaines, comme les vœux de Frédérique CALANDRA, sont interrompues, quand des permanences sont saccagées - pour citer les dernières, celles de Mme Anne-Christine LANG ou celle de M. Pierre-Yves BOURNAZEL - ce sont toutes les formations politiques qui devraient s'exclamer et réaffirmer leur soutien à la République, parce que c'est toute la démocratie qui est abîmée !

Ils pensent qu'ils s'en sortiront. Certains pensent, en se contentant de se satisfaire du ridicule de l'opprobre jeté sur les autres, qu'ils se sauveront, mais comme disait La Fontaine : "Tous n'en mouraient pas mais tous étaient frappés." Je le dis, c'est tous ensemble, les formations politiques républicaines, que nous périrons sous ces coups de boutoir si nous les laissons faire.

L'Exécutif n'a plus le temps de toute façon et serait bien en peine...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Vous avez dépassé déjà votre temps de parole, donc la question serait la bienvenue.

**M. Julien BARGETON.** - Ecoutez, tout le monde a fait quatre minutes, donc je vais faire quatre minutes.

L'Exécutif n'a plus le temps de répondre à des questions et d'ailleurs n'a plus non plus les moyens de remédier à des problèmes. Notre groupe n'a pas déposé de vœux, c'était la tradition. Nous sommes un des groupes - peut-être le seul, je ne sais pas - qui n'a déposé aucun vœu, parce que normalement ce dernier Conseil était là aussi de tradition républicaine, de réserve républicaine, où il n'y avait ni vœux ni questions.

Le temps démocratique s'ouvre. Je sais qu'il sera aussi l'occasion de proposer des améliorations pour fluidifier nos débats, pour améliorer encore la transparence de ce Conseil, notamment que les annonces médiatiques respectent davantage le temps des débats du Conseil de Paris, ce serait une bonne chose, quels que soient les futurs élus. Donc je le dis, si les échanges sont parfois vifs, nos débats corsés, la contradiction doit toujours être respectueuse.

Merci beaucoup.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La parole est à M. Patrick BLOCHE pour répondre à une absence de question, mais j'ai cru un instant, cher Julien BARGETON, qu'il y avait comme des regrets d'être mon ancien adjoint chargé des Finances. J'ai cru entendre, dans les remerciements que vous adressiez aux services, quelque chose qui me rappelait un autre temps de notre collaboration tout à fait républicaine.

Je donne la parole à Patrick BLOCHE, pour vous répondre.

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint. - Vous l'avez souligné très justement, Madame la Maire, il n'y a pas plus difficile que de répondre à une non-question. En l'occurrence, si je prends la parole, c'est évidemment, mais vous l'avez fait déjà vous-même en début de séance, pour remercier toutes celles et tous ceux qui ont été cités par Julien BARGETON et qui ont permis le bon fonctionnement de notre Assemblée durant toute cette mandature, avec une pensée toute particulière pour celles et ceux qui, par choix pour la plupart d'entre eux, ne vivront pas, si j'ose dire, la prochaine mandature.

Un mot peut-être particulier en direction de François GUICHARD, notre bien-aimé directeur de la DDCT. Je ne vais pas me répéter ici, cher François GUICHARD, puisque j'ai eu l'occasion au nom de l'Exécutif de vous exprimer notre extraordinaire gratitude pour tout ce que vous avez apporté au bon fonctionnement de notre Ville, et tout particulièrement du Conseil de Paris, lors des vœux de la DDCT la semaine dernière.

De ce fait, nous avons eu, je pense, les uns et les autres, quelle que soit notre place dans cet hémicycle, plaisir à nous retrouver durant six ans en séance pour débattre, de façon souvent intense mais en général toujours respectueuse, montrant que la démocratie parisienne et la démocratie représentative à Paris sont bien vivantes.

Je profite peut-être des quelques instants que j'ai pour vous donner quelques statistiques de fin de mandature et de fin de session.

C'est un parfait équilibre de temps de parole entre les femmes et les hommes. La parité a été respectée avec 116 heures 48 pour les élus femmes.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Chère Danielle SIMONNET, j'y suis un peu pour quelque chose aussi, si vous le permettez.

A M. BLOCHE de poursuivre.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - J'essayais de faire un propos égalitaire, non nominatif, qui concerne toutes les femmes élues. Elles ont été nombreuses qui sont intervenues avec pertinence et compétence durant nos séances du Conseil de Paris, donc 116 heures 48 pour les femmes élues contre 115 heures 29 pour les hommes élus.

Je me permets une observation rapide sur ce saut quantitatif que nous avons tous mesuré, puisque les séances du Conseil de Paris entre 2001 et 2014 duraient en moyenne 18 jours, sur une année bien entendu, et nous sommes passés en 2019 à 26 jours, montrant la richesse de nos échanges et ce quantitatif s'est exprimé évidemment...

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Ce n'est pas le signe d'un régime autoritaire, si vous permettez.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Ce quantitatif s'est exprimé travers le nombre de vœux qui a explosé, mais je n'ai pas besoin d'y revenir.

Vous n'avez pas déposé, j'en terminerai là, cher Julien BARGETON, au nom de votre groupe, de vœux à cette séance du Conseil de Paris. Leur nombre est plus modeste, 58 très exactement, et nous voulions que cette séance du Conseil de Paris soit une séance presque comme les autres. Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Merci beaucoup, Patrick BLOCHE.

Monsieur BARGETON, je vous redonne la parole pour deux minutes.

**M. Julien BARGETON**. - Je vous remercie de ces explications.

Je crois, même si la démocratie fonctionne à Paris, qu'elle pourrait fonctionner encore mieux, de façon encore plus transparente et qu'il faut, à mon avis, redonner à ce Conseil de Paris tout son rôle et je dirais tout son lustre, notamment en le respectant dans le cadre de la vie de l'Exécutif. On a tous vécu des annonces qui sont venues percuter des débats qui étaient parfois en cours ; cela a été marquant, je ne les redirai pas, mais il y a eu bien sûr le sujet de la police municipale notamment.

Au-delà de cela, je crois qu'il faut que l'on réfléchisse et que ce temps démocratique, qui s'ouvre devant les Parisiens, soit aussi une façon de revivifier le rôle du Conseil de Paris en tant que tel. C'est aussi le compléter parce qu'une nouvelle étape s'ouvre et, on le sait bien, il y a d'autres moyens. Comment le citoyen pourrait participer davantage à nos délibérations ? Il s'agit de passer de la démocratie participative à la démocratie délibérative. Il y a des outils aujourd'hui comme les référendums locaux, comme l'association des citoyens plus directe aux débats de ce Conseil de Paris, des consultations que le numérique rend plus faciles aujourd'hui. Bref, je ne pense pas que nous ayons encore épuisé tous les voies et moyens d'une démocratie apaisée et vivante à Paris.

Merci beaucoup.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Le Conseil de Paris est inépuisable et nous continuerons à imaginer, innover dans tous les domaines, y compris celui de la démocratie.

## **IX - Question d'actualité posée par le groupe "Génération.s" à M. le Préfet de police relative à la doctrine du maintien de l'ordre et à la gestion interne de la Préfecture de police.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Je donne la parole à présent à M. CONTASSOT, du groupe "Génération.s", pour la 9e question d'actualité.

**M. Yves CONTASSOT**. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, le Gouvernement par sa politique porte une responsabilité sérieuse dans les tensions au sein de la société française. Le rôle de la Préfecture de police ne saurait être d'aggraver ces tensions mais au contraire de faciliter le vivre-ensemble.

Notre groupe vous a déjà saisi à propos des nombreuses violences policières commises à Paris, les dernières en date contre des pompiers et des lycéens. Plus personne - hormis quelques négationnistes, si je peux me permettre - ne récusé aujourd'hui ce terme. Malgré cela, l'appel du Ministre de l'Intérieur à mettre en œuvre une nouvelle déontologie ne semble pas avoir atteint la Préfecture de police. On peut noter à cet égard que seuls les gendarmes portent le R.I.O. permettant de les identifier, tandis que les autres forces ne le portent quasiment jamais en toute illégalité.

Certes, il a été annoncé l'arrêt de l'emploi de la grenade GLI-F4, mais d'autre part les stocks sont en voie d'épuisement puisqu'elles ne sont plus fabriquées depuis 2014 et que leur utilisation massive au cours des derniers mois a accéléré cet épuisement, et d'autre part elle est remplacée par la grenade GM2L, dont le ministère de l'Intérieur avoue, je cite, que "la puissance et donc la dangerosité est quasiment similaire à celle de la GLI-F4 malgré l'absence d'explosif". Nous vous demandons une fois de plus de renoncer à utiliser ces armes de guerre.

De même, le décès d'un coursier lors de son interpellation est dû à un placage ventral. Là encore, le Ministre de l'Intérieur a souligné que cette méthode, je cite à nouveau, "soulève des questions légitimes auxquelles des réponses devront être apportées en toute transparence".

Par ailleurs, la Cour des comptes vient de rendre un rapport particulièrement accablant sur la gestion de la Préfecture de police entre 2004 et 2018. Outre l'opacité - ce sont ses termes - concernant la gestion administrative et financière, le rapport pointe la diminution considérable de la présence de policiers au quotidien sur l'espace public. Je cite encore : "Paris connaît la dégradation la plus marquée avec 273 policiers présents à l'instant t sur la voie publique en 2018 contre 439 en 2014, soit une baisse de 38 %".

De même, malgré des millions d'euros dépensés pour l'installation de la vidéosurveillance, le rapport note que : "La performance des services de PJ, Police judiciaire, de proximité, qui recouvre le traitement de la faible et de la moyenne délinquance mesurée notamment par les taux d'élucidation, se dégrade."

Depuis votre arrivée, il ne semble pas que ces tendances aient été inversées.

Monsieur le Préfet de police, que comptez-vous faire pour que les Parisiennes et les Parisiens puissent bénéficier de la tranquillité à laquelle ils et elles ont droit ? Que comptez-vous faire pour stopper les violences policières qui nuisent si gravement à l'image de la police, et par ricochet à celle de la Ville de Paris ? Quand allez-vous supprimer le placage ventral déjà interdit dans de nombreux pays ?

Ne venez pas nous dire que vous êtes soumis au devoir de réserve quand vous n'hésitez pas à le transgresser en expliquant à une passante qu'elle et vous n'êtes pas dans le même camp. Et d'ailleurs de quel camp parlez-vous ? Les Parisiennes et Parisiens ont le droit de savoir, y compris en période électorale. Ils et elles attendent des réponses et des actes.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

**M. LE PRÉFET DE POLICE.** - J'avoue que le climat très anti-police que j'entends sur certains de ces bancs m'inquiète.

J'espère qu'il n'est pas cautionné par la plupart d'entre vous car, pour ma part, je voudrais rendre un vibrant hommage à ceux qui, dans le quotidien, policières et policiers, assurent la sécurité dans Paris et dans les trois départements de la petite couronne ; ce sont des femmes et des hommes remarquables qui méritent au contraire de saluer ce travail et de les encourager.

Le reste procède de mises en cause qui ne me semblent, encore une fois et comme je l'ai dit tout à l'heure, pas acceptables. Mais au regard du climat que ces questions entretiennent, je me bornerai donc à ne répondre qu'aux questions portant sur mes compétences, en tant qu'exécutif communal, c'est-à-dire à une application stricte du Code général des collectivités territoriales et, Monsieur CONTASSOT, l'ordre public n'en fait pas partie.

Pour autant, je vous réitère, ce que j'avais proposé déjà, que certains d'entre vous s'ils veulent en discuter viennent à la Préfecture de police. Nous en parlerons au sein d'un bâtiment de l'Etat, c'est-à-dire dans le cadre des compétences de l'Etat et sur des politiques de l'Etat qui peuvent parfaitement être discutées dans ces conditions.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur le Préfet.

Monsieur CONTASSOT, souhaitez-vous reprendre la parole ?

**M. Yves CONTASSOT.** - Monsieur le Préfet de police, il est toujours extraordinaire de dire que dans un corps, quel qu'il soit, il n'y a jamais personne qui commette une erreur, comme vous venez de le faire. C'est parce que nous avons le souci du respect de la police que nous exigeons, nous exigeons que lorsqu'il y a des erreurs commises par des policiers, elles soient reconnues et sanctionnées ! C'est en le niant que vous portez atteinte à l'ensemble de la police et des policiers.

Ce serait votre honneur de le reconnaître et de faire en sorte que cela cesse. Nous aurions à ce moment-là effectivement un discours cohérent, global, convaincant vis-à-vis de l'ensemble de la population. Et dire, comme vous l'avez fait, notamment lors de la mort de ce coursier, que la présomption d'innocence passait avant tout le reste, c'est effectivement faire un choix qui n'est pas le nôtre, celui d'une police républicaine qui assume qu'en son sein, comme partout ailleurs, il puisse y avoir des erreurs.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

## **X - Question d'actualité posée par le groupe "100% Paris" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative au blocage des usines des SYCTOM.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons à la question d'actualité suivante, posée par le groupe "100% Paris".

M. BOURNAZEL. Non ? C'est M. LEGARET. Je vous donne la parole.

**M. Jean-François LEGARET,** maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, depuis une dizaine de jours, la collecte et le traitement des ordures ménagères sont gravement

perturbés à Paris, comme d'ailleurs dans la quasi-totalité des communes de la Métropole du Grand Paris. Dans la capitale, malgré les efforts importants des agents au cours du week-end dernier, des amas d'ordures jonchent encore de nombreux trottoirs parisiens.

A l'origine de cette situation de crise, le coup de force commis le jeudi 23 janvier à 22 heures par la CGT Energie qui a mis à l'arrêt les fours des trois unités de valorisation énergétique du SYCTOM à Saint-Ouen, Issy-les-Moulineaux et Ivry-sur-Seine. Il faut signaler que ces voies de fait sont aggravées chaque matin par des actes de sabotage qui entravent et retardent les opérations de collecte. Aujourd'hui, de graves incertitudes demeurent sur le redémarrage des incinérateurs, malgré la poursuite intense du dialogue social entre le SYCTOM et les centrales syndicales au cours du week-end.

Les retombées de cette paralysie sont très lourdes pour les Parisiens, en termes d'hygiène et de salubrité, de nuisances olfactives, de risque de prolifération des rongeurs, et en termes d'écologie puisque les tonnes de déchets déversées dans les centres de traitement sont rechargées sur des bennes qui les transportent vers des zones d'enfouissement - plus de 40.000 tonnes ont ainsi été enfouies depuis le début des blocages -, sans oublier le fait que la C.P.C.U. doit utiliser des énergies fossiles, comme le charbon, afin de chauffer ses clients. Enfin en termes financiers, l'arrêt de production de vapeur coûte 700.000 euros par jour au SYCTOM, soit plus de 7 millions d'euros à ce jour, avec des répercussions inévitables sur les contribuables parisiens.

Madame la Maire, je le répète, cette situation désastreuse a été provoquée par un coup de force illégal que vous nous avez entendu condamner. Dans le respect du droit de grève, le Préfet de police de Paris a signé vendredi dernier un ordre de réquisition qui a permis d'améliorer la situation - Merci, Monsieur le Préfet - mais sans régler la question de fond tant que les fours ne sont pas rallumés. Dimanche soir, hier soir, il restait ainsi 2.000 tonnes de déchets non collectés et 1.000 tonnes qui ne peuvent être ramassées chaque jour.

Je vous demande, Madame la Maire, dans la période sensible dans laquelle nous sommes entrés, propice à toutes les surenchères, à six semaines des élections municipales qui feront de la propreté un enjeu majeur à Paris, que comptez-vous faire pour rétablir ou contribuer à rétablir le bon fonctionnement de ce service public indispensable au quotidien pour tous les Parisiens ?

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur LEGARET.

La parole est à M. Paul SIMONDON, pour vous répondre.

**M. Paul SIMONDON,** adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Maire, effectivement les trois incinérateurs du SYCTOM, qui traitent les déchets de Paris et de 84 autres communes, sont éteints depuis maintenant plus d'une semaine et les sites de stockage, qui ont été utilisés en tampon, sont maintenus saturés. Le vidage des bennes de collecte est donc extrêmement ralenti et c'est ce qui explique le retard que nous voyons dans les rues de Paris.

Suite à l'action des Préfectures, qui ont pris cet acte de réquisition au moment où c'était totalement bloqué vendredi dernier, il a pu y avoir à nouveau une ouverture des sites mais qui accueillent à un rythme ralenti les bennes.

Pendant tout le week-end, durant trois jours, nos capacités de vider les déchets étaient inférieures de près de 1.000 tonnes à ce que nous collectons chaque jour, parce que bien sûr chaque nouvelle journée représente à nouveau environ 3.000 tonnes qu'il faut ramasser dans les rues de Paris.

Hier soir, nous étions effectivement à environ 2.000 tonnes de déchets qui n'ont pas pu être ramassés. Aujourd'hui encore des blocages sporadiques des sites du SYCTOM, qui ne sont pas tous accessibles à nos bennes, ont retardé les opérations.

Nous avons besoin maintenant, le plus vite possible pour retrouver une situation normale, d'obtenir un redémarrage de ces sites de traitement, de ces usines d'incinération pour qu'elles fonctionnent à plein régime, ce qui n'est pas le cas pour l'instant, pour ensuite retrouver une situation normale en rattrapant le retard, ce qui peut être fait en quelques jours par la mobilisation de nos équipes de collecte. Mais pour cela, nous avons besoin d'un débouché, nous avons besoin tout simplement de vider les bennes quelque part et nous ne ferons pas comme Marseille en les mettant sur un terrain à la consternation du voisinage immédiat.

Il y a bien sûr une situation sanitaire que vous avez citée et qui demande une action rapide. Il y a effectivement un enjeu écologique : alors que Paris est une ville qui enfouit extrêmement peu de déchets en temps normal, nous sommes en ce moment en train d'enfouir des tonnes et des tonnes de déchets, ce qui n'est pas acceptable d'un point de vue écologique. Il y a également des conséquences budgétaires, vous en avez parlé, et il n'est pas normal que les collectivités aient à les porter.

C'est avant tout une question sociale qui est posée, dans ce secteur comme dans les autres secteurs, et elle est posée au Gouvernement. Ces blocages rendent extrêmement difficile la vie quotidienne des Parisiens et rendent

très compliquée, pour les services publics de Paris comme des autres communes, leur capacité de fonctionner normalement et de régler ces difficultés.

Le sujet qui est posé en l'occurrence est la réforme des retraites. Le Conseil de Paris a eu l'occasion de se prononcer par un vœu tout à l'heure sur le sujet et je n'y reviens pas, si ce n'est comme adjoint sur un sujet extrêmement précis, je cite celui-là parce qu'il concerne des agents de la Ville : sur des questions de pénibilité, sur la situation des égoutiers et de leurs conditions de travail, l'idée qu'elle pourrait ne plus être prise en compte, comme elle l'a été dans la définition de leur retraite, est assez choquante ; cela montre que cette question de pénibilité n'a pas été travaillée jusqu'au bout puisque cela fait partie des sujets qui sont discutés.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

Monsieur LEGARET, je vous remercie de la tonalité de votre question puisque vous avez, de façon très honnête intellectuellement, exprimé le fait qu'il s'agit d'un sujet sur l'ensemble de l'Île-de-France ou presque, en tous les cas plus de 80 communes concernées, que le conflit à l'origine est un conflit qui dépasse la question municipale puisqu'il s'agit en effet du conflit des retraites, et que dès le début nous avons demandé à ce que soient réquisitionnées les personnes pour pouvoir débloquer les centres.

Nous l'avons fait, je l'ai fait parce que c'est une question de santé publique, une question de salubrité et une question écologique. Je le redis ici, c'est inadmissible. Nous ne pouvons pas faire peser des risques sanitaires sur les populations de nos villes et notamment de Paris. Pourquoi cela se voit à Paris plus qu'ailleurs ? C'est parce qu'il y a à Paris une collecte journalière, là où dans certaines communes autour de nous il suffit de deux ou trois collectes par semaine. Nous ramassons des tonnes de déchets chaque jour qui, s'ils ne sont pas acheminés vers les centres de tri et les incinérateurs, finissent effectivement par encombrer nos trottoirs et cela n'est pas admissible.

J'ai fait une demande de réquisition dès le premier blocage des centres de traitement et d'incinération. Je regrette que cette demande n'ait été suivie que plusieurs jours plus tard, puisqu'il a fallu que le SYCTOM le demande pour l'obtenir. Mais j'avais fait la demande bien avant parce que je sais très bien ce qu'il se passe lorsque pendant une journée la collecte ne peut pas être déversée dans les lieux où elle doit l'être : ce sont des milliers de tonnes qui ensuite viennent engorger nos trottoirs.

Je regrette que cela ait tardé. Je me réjouis quand même que le SYCTOM l'ait obtenu aussi avec mon appui, mais je pense que l'on a perdu plusieurs jours. On a perdu plusieurs jours qui nous auraient permis d'avoir une situation beaucoup moins chaotique que celle que nous avons connue ce week-end dans de très nombreux arrondissements de Paris.

J'espère que nous serons suivis, en effet, lorsque pour des raisons liées à la santé publique et à l'écologie, nous demandons, je demande en tant que Maire de Paris, de pouvoir être accompagnée par les pouvoirs publics au niveau national, ceux qui en ont la responsabilité, pour faire en sorte que la santé des Parisiens ne soit pas mise en jeu.

C'est aussi l'information que je voulais apporter ici. Je pense que nous avons perdu de très précieuses journées qui nous auraient permis de ne pas être dans cette situation aujourd'hui. Merci beaucoup.

Souhaitez-vous reprendre la parole, Monsieur LEGARET ?

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1<sup>er</sup> arrondissement. - D'un mot, je remercie Paul SIMONDON. Je sais qu'il se tient très informé de la situation, je peux en témoigner. Je crois qu'il y a encore aujourd'hui des faits assez préoccupants qui se sont produits puisqu'un four, qui fonctionnait au ralenti à Saint-Ouen, est tombé en panne sans que l'on connaisse l'origine de cette panne. Il y a, à l'heure actuelle, 3.400 tonnes d'un lundi habituel qui sont encore difficilement déstockées. En réalité, vous l'avez évoqué, Madame la Maire, la situation est quand même plus grave à Paris que dans les communes riveraines. C'est ainsi.

Je voulais vous remercier, Madame la Maire, pour la réponse nette que vous avez apportée. Soyons clairs, le droit de grève est sacré. La détérioration ou la destruction de l'outil de travail, ce n'est pas acceptable. La voie de fait, ce n'est pas acceptable. Le fait que trois ou quatre garages à bennes soient bloqués ce matin, dont un qui demeure bloqué à 7 heures, ce sont des violences et des voies de fait. J'apprécie que vous ayez condamné de manière claire ces voies de fait et je pense qu'il serait utile que notre Assemblée soit unanime ou en tout cas très majoritaire sur ce point.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Ma position est constante sur le sujet. D'ailleurs j'ai eu l'occasion d'en parler directement avec les dirigeants des centrales syndicales les plus concernées.

Monsieur le Préfet, vous avez demandé la parole, je vous la donne.

**M. LE PRÉFET DE POLICE.** - Merci, Madame la Maire.

Juste pour dire que tous les matins, depuis plusieurs jours, les policiers dont vous parliez tout à l'heure, débloquent les centres bloqués, débloquent les dépôts de bus bloqués, permettent ainsi que le service public fonctionne. Cela m'est à nouveau le moyen de leur rendre cet hommage. C'est dans l'abnégation, je le disais tout à

l'heure, la plus parfaite. Tout cela se passe à 4 heures du matin. Certains d'entre vous, j'imagine, sont couchés. Pas les fonctionnaires de police, ils sont là, ils veillent et ils assurent le service. Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Pour qu'il n'y ait pas de malentendu, je crois que dans cette Assemblée, nous respectons, nous apprécions et nous l'avons souvent témoigné, la police républicaine de notre pays. Vraiment sur ce point, je pense, Monsieur le Préfet, qu'il serait dangereux d'introduire une quelconque ambiguïté sur le caractère républicain qui anime l'ensemble des élus de cette Assemblée, si besoin était.

### **XI - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative aux libertés syndicales et à la répression contre la contestation de la contre-réforme des retraites et des lois Blanquer.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons à la dernière question d'actualité, la parole est à Mme SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Elle a déjà en partie été présentée dans une autre question d'actualité. Monsieur le Préfet, vous avez regretté dans vos propos, il y a quelques instants, un climat anti-police dans ce Conseil de Paris. Sachez, Monsieur le Préfet, que c'est vous qui inquiétez bon nombre des élus ici dans cette Assemblée et bon nombre de nos concitoyens et concitoyennes. Oui, l'heure est grave. On s'interroge dans quoi est en train de basculer notre pays, dans quoi est en train de basculer notre ville.

Le 17 janvier dernier, des lycéens d'Hélène Boucher - c'est le lycée de ma propre fille - qui participaient à un blocus se sont fait gazer au visage à bout portant et matraquer par la police, alors que leur mobilisation était pacifique. Ce week-end, ce vendredi 31 janvier, cela a été dit précédemment, c'est quatre lycéens du lycée Maurice Ravel du 20<sup>e</sup> arrondissement situé à côté qui se sont retrouvés en garde à vue jusqu'au lendemain matin et jusqu'à samedi soir. Des mineurs ont subi ainsi le traumatisme d'une nuit au commissariat pour avoir participé à un blocus. Des faits ont été reprochés d'une poubelle incendiée, sans qu'il n'y ait la moindre preuve de leur participation au fait de ce feu sur cette poubelle.

C'est de nombreux parents, de nombreux enseignants mais aussi de nombreux grévistes, tous métiers confondus, qui sont venus soutenir non seulement ces quatre lycéens mais également les parents qui n'ont eu aucune information directe depuis le commissariat. D'ailleurs je regrette que les maires du 20<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> et le proviseur du lycée Maurice Ravel aient été totalement absents de ces rassemblements. Leur place aurait été d'être au commissariat ou devant le TGI à leurs côtés.

Madame la Maire, vous venez d'avoir enfin des propos forts, importants, en soutien à ces jeunes, à ces familles et contre ces pratiques, je vous en remercie. Trois de ces quatre lycéens ont été déférés au parquet et le délégué du procureur a requalifié le motif de l'inculpation en délit de rassemblement en vue de commettre des dégradations. En fait, il n'y avait aucune preuve. Ils seront à nouveau convoqués le 17 mars et ils devront rembourser la poubelle. Une nuit au poste pour un dossier vide ! Une multitude de vices de procédure.

Monsieur le Préfet LALLEMENT, avez-vous voulu faire ainsi un exemple pour mater par avance les blocus à venir ? Dans bien d'autres lycées, les lycéens ont eu à subir des répressions policières. Certains ont même été prévenus que les E3C se dérouleront coûte que coûte, y compris sous escorte policière devant les établissements et même à l'intérieur des établissements. Sachez, Monsieur le Préfet, que nous sommes fiers de notre jeunesse engagée. Nous n'acceptons pas ces tentatives de la soumettre au "lacrymo" et à la matraque. La République ne doit ni matraquer ni enfermer ses enfants.

Cette stratégie violente, qui vise à dissuader les gens d'exercer le droit de manifester, se déploie depuis plus d'un an aussi à l'encontre des Gilets jaunes. La Ligue des droits de l'homme a encore dénoncé vos consignes : procédures bâillon consistant à saisir le matériel de protection et à verbaliser les membres de l'Observatoire parisien des libertés publiques. Quant aux nasses à la chasse aux manifestants qui se sont encore produites samedi dernier, elles doivent cesser, comme toute violence policière.

Le contexte de la répression est général. La R.A.T.P. le subit. Je pense notamment à deux agents, Alex de Vitry et Ahmed du dépôt de bus de Flandres, très impliqués dans la grève, qui sont convoqués pour révocation. J'espère que les élus qui siègent à Ile-de-France Mobilités vont interpeller la direction de la R.A.T.P.

Mais à la Ville de Paris, au moment où nous discutons justement de la grève, sur la question des éboueurs, la Ville de Paris a eu recours à Derichebourg pour pallier la grève des collecteurs du public. Cela n'est pas acceptable. Oui, c'est un problème. C'est un problème que les usines d'incinération soient à l'arrêt. Mais écoutez, mes chers collègues, on ne peut pas voter un vœu pour exiger le retrait de la réforme à points et regretter que la mobilisation se poursuive et qu'elle cherche tous les moyens pour se faire entendre : il faut choisir son camp.

Regardez la mobilisation qu'il y a eue dans la fonction hospitalière...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Il faut surtout conclure, Madame SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Pendant presque un an, le Gouvernement n'a jamais voulu l'entendre.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Vous aviez deux minutes et elles sont très largement dépassées.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Donc, Madame la Maire, je conclus.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Madame SIMONNET.

Je donne la parole à M. le Préfet puisque c'est une question à M. le Préfet de Police, et je vous répondrai.

**M. LE PRÉFET DE POLICE.** - Je ne serai pas très long puisque j'ai déjà répondu.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Bien. Nous avons répondu tout à l'heure sur le lycée Hélène Boucher avec Colombe BROSSEL et j'ai répondu très précisément aussi sur la nécessité d'avoir un système de collecte de nos ordures ménagères qui fonctionne parce que le risque est d'abord sanitaire et environnemental. J'ai demandé dès les premiers blocages la réquisition pour que nous puissions déverser les ordures ménagères des Parisiens et ainsi les traiter.

Vous avez la parole pour deux minutes.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Madame la Maire, votre parole serait d'autant plus forte si vous interpellez le Gouvernement et si vous lui disiez : voilà, l'enjeu sanitaire exige que le Gouvernement entende et écoute la colère de ce pays.

Pendant le mois de décembre, ce sont les transports en commun qui étaient en grève pour se faire entendre, et pour que l'ensemble de la population soit entendu parce que le refus de cette réforme de retraite à points est majoritaire dans l'opinion publique. Aujourd'hui, il y a effectivement un risque sanitaire avec ces ordures ménagères qui sont sur nos trottoirs et qui montrent par ailleurs à quel point nous n'avons pas du tout atteint la démarche zéro déchets ; si des composts étaient dans tous les pieds d'immeubles, la situation serait déjà autre.

Alertez le Gouvernement, faites jouer votre rôle de Maire de Paris, que l'ensemble des candidats expriment aussi leur volonté, que le Gouvernement écoute enfin le refus des citoyens et des citoyennes de cette réforme des retraites. Sinon, votre propos est totalement contradictoire, Madame la Maire. Vous êtes en totale contradiction. Si on soutient la mobilisation en cours pour exiger le retrait de la réforme des retraites, on ne demande pas à casser ces mouvements de grève. Il faut choisir son camp.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Très bien. Nous en avons terminé avec les questions d'actualité, les dernières de la mandature. Souriez, vous êtes filmés !

## Compte rendu de la 2e Commission.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Mme Béatrice LECOUTURIER, présidente de la 2e Commission pour rapporter sur la 2e Commission.

**Mme Béatrice LECOUTURIER.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, lundi dernier se tenait la dernière 2e Commission de la mandature. Si vous le permettez, Madame la Maire, je vais exceptionnellement déroger à mes obligations de présidente et je ne vous ferai pas une présentation des projets de délibération, tels qu'ils ont été présentés, mais ils ont été parfaitement faits par nos adjoints.

Je voudrais profiter de ce dernier Conseil pour rendre hommage à tous les acteurs de cette Commission, à vous, Mesdames et Messieurs les adjoints, à vous Mesdames et Messieurs les élus et à vos collaborateurs, et enfin à vous, Mesdames et Messieurs de l'Administration. Je voulais vous remercier tous de l'esprit de travail qui a régné dans cette Commission. Un esprit d'écoute, un esprit de respect, d'ouverture et de gaieté, car ce fut un réel plaisir de présider cette 2e Commission.

Les divergences politiques ont été certes présentes et pourtant nous avons toujours pu échanger dans un esprit courtois et agréable. Comme quoi la culture est une clé pour ouvrir le dialogue, un terrain de conciliation ou de réconciliation. Permettez-moi de remercier en particulier Catherine VIEU-CHARIER, Karen TAÏEB, Frédéric HOCQUARD et bien sûr Christophe GIRARD. Merci à vous quatre pour votre accueil, votre présence et votre collaboration.

Comme disait André Malraux : "La culture ne s'hérite pas, elle se conquiert." Alors faisons de la culture à Paris un véritable levier de liberté, de compréhension les uns envers les autres, en diffusant une culture de qualité auprès de tous les Parisiens. Une page se tourne mais une nouvelle va s'ouvrir. Alors longue vie à la 2e Commission du Conseil de Paris.

Je vous remercie.

*(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint, président. - Et merci à vous, Madame la Présidente de la 2e Commission, pour avoir animé cette très belle Commission du Conseil de Paris. J'espère que la prochaine mandature, là où je suis,

permettra de valoriser le rôle des Commissions. On a beaucoup perdu d'ailleurs avec la fin de l'obligation de signer et d'être présent en commission. Nous l'avons introduit dans le règlement intérieur du Conseil de Paris mais cette disposition a été malheureusement supprimée du fait d'une nouvelle loi et je pense que l'on pourrait faire encore de plus belles choses en Commission.

### **2020 DAC 304 - Subvention (2.517.500 euros) et avenant avec l'EPCC Maison des Pratiques Artistiques Amateurs.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Je vous propose de passer à l'examen du projet de délibération DAC 304 relatif à l'attribution d'une subvention et d'un avenant avec l'E.P.C.C. Maison des pratiques artistiques amateurs.

La parole est à Danièle PREMEL.

**Mme Danièle PREMEL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, encourager, soutenir et valoriser la pratique artistique en amateur des Parisiens dans tous les domaines, telles sont les missions des M.P.A.A., établissements culturels de la Ville de Paris.

Salles de répétition ouvertes en soirée et le week-end, ateliers animés par des artistes professionnels, programmation mêlant création amateur et entrée libre, artistes, professionnels, les M.P.A.A. participent par leurs tarifs abordables de démocratiser la pratique de la culture. L'accès à celle-ci est primordial et nous devons faire le nécessaire afin de garantir aux plus modestes de pouvoir profiter de l'offre parisienne.

Avec le Pôle ressource recensant...

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Un peu de silence, s'il vous plaît. Soit vous restez en séance et vous vous taisez, soit vous sortez, ce qui est un choix.

La parole est à nouveau à Danièle PREMEL.

**Mme Danièle PREMEL**. - Oui, ces messieurs ne veulent pas m'entendre sur la culture, je pense.

Je disais qu'avec le Pôle ressources recensant les ensembles amateurs, comme les compagnies de théâtre, de danse, les chorales, les orchestres, les salles de répétition et de diffusion, les structures d'enseignement sur le territoire parisien, les M.P.A.A. constituent un réseau de lieux de création et de diffusion au service de la pratique amateur.

C'est une chance d'avoir une politique ambitieuse sur ce sujet. Nous devons encourager la diffusion. La politique culturelle ne doit pas se limiter au soutien des grandes structures ni à l'événementiel, elle doit aussi soutenir la pratique culturelle des non-professionnels qui ont du plaisir à se donner à leur art. C'est une richesse humaine qui innove le tissu social et qui élève notre communauté de vie.

Je me félicite de voir que la M.P.A.A. du 1er arrondissement se développe en gardant ses fondamentaux et qu'elle puisse bénéficier d'une subvention afin de diffuser cette vision d'éducation populaire, même si le terme n'est plus employé, d'une approche de la culture que je salue.

La M.P.A.A. du 1er arrondissement est l'une des premières qui a été fondée en 2007. Depuis près de treize ans, nous avons vu la création d'autres établissements, comme plus récemment dans le 14e. Alors nous continuerons à nous mobiliser pour qu'il y ait dans les années à venir la création d'une M.P.A.A. par arrondissement, notamment dans les arrondissements du Nord-Est.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Danièle PREMEL.

Je donne maintenant la parole à Philippe DUCLOUX.

**M. Philippe DUCLOUX**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, mon propos va aller dans le sens de celui qui vient d'être tenu par Danièle PREMEL. J'ai souhaité intervenir sur ce projet de délibération, ô combien important, aussi pour me rappeler le bon temps, chère Béatrice LECOUTURIER, où je siégeais dans la 2e Commission, une Commission importante : la Commission Culture.

La M.P.A.A. est un établissement culturel qui a été voulu par l'ensemble de la gauche parisienne dès le premier mandat de Bertrand DELANOË et de Christophe GIRARD. La Maison des pratiques artistiques amateurs a été officiellement créée en juillet 2007, sous la forme d'un établissement public local à caractère administratif. En mars 2016, notre Conseil a voté sa transformation en établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial. Le siège de cette nouvelle entité opérationnelle depuis le 1er janvier 2017 se situe au 10 passage de la Canopée aux Halles, pas très loin d'ici.

Présidé par notre collègue que je tiens à saluer, Nathalie MAQUOI, le Conseil d'administration a été désigné à ce moment-là par les conseils municipaux et départementaux. La mission de ces structures, maintenant bien connues des Parisiennes et des Parisiens, est de soutenir, valoriser et encourager la pratique amateur dans tous les domaines artistiques.

Pour accomplir cette mission, la M.P.A.A. utilise son auditorium Saint-Germain, qui propose toute l'année une très riche programmation pour les amateurs et par les amateurs. Elle dispose d'un centre de ressources matérielles et immatérielles permettant à toutes et tous de visualiser et d'envisager les possibilités en termes d'offres de pratiques amateurs sur tout le territoire parisien.

Enfin, elle a multiplié le nombre de lieux de répétition et d'activités dans divers arrondissements de notre ville. En effet, depuis 2017, la M.P.A.A. déploie son activité sur cinq sites, comme l'a rappelé Danièle : la Canopée, Saint-Germain, Breguet dans le 11e - mon arrondissement -, Broussais dans le 14e et Saint-Blaise dans le 20e. Le réseau de la M.P.A.A. dispose ainsi de vingt salles de répétition, que ce soit pour la musique, le théâtre ou la danse, dans trois espaces de diffusion.

C'est assez insupportable d'avoir un bruit de fond derrière. On parle tout de même d'un sujet important, un sujet culturel qui concerne les pratiques artistiques amateurs !

Chaque année, la M.P.A.A. accueille 500 projets en répétition, dont 75 % amateurs autonomes. Elle organise plus de 70 ateliers pour près de 1.000 participants et participantes, 160 représentations dans le cadre de la programmation, dont une majorité de spectacles amateurs et de restitutions d'ateliers. Plus de 100 locations de salle sont effectuées.

En 2019, à l'automne, s'est déroulé à la M.P.A.A. Broussais et dans l'espace public du 14e arrondissement le premier projet de territoire qui s'intitulait "Dansez-vous ?" Cette manifestation a fédéré les associations et les acteurs culturels, sportifs, sociaux autour de projets participatifs et artistiques.

Des prolongements et des rapprochements avec les communes limitrophes ont été menés, notamment avec Malakoff, Gentilly, Châtillon et Vanves. C'est dans la continuité de ce projet et la perspective de nouvelles collaborations que la structure a voté l'ouverture de son Conseil d'administration à la Ville de Gentilly, ceci lui permettant par ailleurs de se mettre en conformité par rapport aux effets juridiques liés à la fusion de la commune et du département de Paris concernant les E.P.C.C. Cette ouverture approuvée par Gentilly et par notre Conseil en septembre et en octobre 2019 est effective depuis très peu de temps puisqu'elle est effective depuis le 1er janvier 2020.

Depuis l'année dernière, un site Internet réorganisé avec de nouvelles fonctionnalités, facilitant l'accès aux services des M.P.A.A., inscription aux ateliers, réservation de salle, billetterie, etc., est disponible pour tout le public.

En cette année 2020, la poursuite de la mise en œuvre du projet de la directrice actuelle se traduira par le renforcement du centre de ressources et la mise en place d'un portail numérique avec une entrée spécifique comprenant une base de données complète pour l'autoréférencement des collectifs, les formations amateurs et les événements, les ressources juridiques, une plateforme fonctionnant sur le mode du réseau social pour le partage d'informations.

Une billetterie responsable, appelée Billetterie complice, fondée sur le principe d'une participation financière libre pour soutenir les spectacles de la M.P.A.A. sera effective à compter du 1er mars prochain. La M.P.A.A. continuera également ses activités de soutien à la pratique amateur et renouvellera ses partenariats.

Il nous est proposé, vous l'aurez compris, de fixer à 2.517.500 euros le montant total du soutien financier de notre collectivité à ce bel établissement public de coopération culturelle pour l'année 2020.

Je voulais, avant de clore mon propos, remercier évidemment tous ceux qui font vivre ces M.P.A.A. à Paris, remercier sa présidente, la directrice. Je voulais dire un petit mot de remerciement particulier à mon ami Christophe GIRARD pour tout ce qu'il a fait durant cette mandature pour la culture, y compris à l'époque pour la création des M.P.A.A., puis dire un grand merci aussi à toutes les équipes de la Direction des affaires culturelles qui fait un énorme travail.

En tant qu'ancien vice-président de la 2e Commission, j'étais très heureux de m'exprimer devant vous aujourd'hui pour défendre cette belle entité que sont les Maisons des pratiques artistiques amateurs. Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Philippe DUCLOUX, pour votre intervention et vos remerciements. Et nous vous remercions.

La parole est à Joëlle MOREL.

**Mme Joëlle MOREL**. - Merci, Monsieur le Maire.

En tant qu'administratrice récente de la M.P.A.A., j'ai découvert une structure très intéressante puisqu'elle a pour objectif de promouvoir les pratiques artistiques amateurs. Cet objectif répond à une demande croissante des Parisiennes et Parisiens qui pratiquent, toujours plus nombreux et nombreuses, la musique, le chant, la danse, le théâtre. De plus, l'engouement pour croiser ces pratiques au quotidien ouvre de nouveaux ateliers.

Les ateliers de pratiques artistiques amateurs sont en pleine évolution comme le monde artistique. L'arrivée de la nouvelle directrice, il y a maintenant deux ans, à la tête des cinq sites, Saint-Germain, Broussais, Saint-Blaise, Canopée et enfin Bréguet, a accompagné ce développement. Je profite de ce projet de délibération pour saluer le travail accompli par Sonia LEPLAT et par les équipes de ces cinq établissements.

Néanmoins, lors des conseils d'administration, nous découvrons régulièrement les manques quant au suivi budgétaire et à la gestion du personnel par l'ancienne équipe. De plus, cet établissement public a changé récemment de statut puisqu'il est devenu établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial, ce qui ouvre de nouvelles perspectives de développement mais nécessite aussi un plus grand suivi budgétaire.

Cette structure reste fragile financièrement. La demande de subvention de 2.517.500 euros en 2020 est en progression de 100.000 euros par rapport à 2019, mais cette hausse ne comblera pas les frais engendrés par le passage d'un établissement public à un E.P.C.C. qui avait été mal programmé.

Le groupe Ecologiste votera cette subvention et sera très vigilant sur le devenir de cette structure, qui à la fois doit amplifier son ancrage dans les quartiers et envisager par exemple des conventionnements avec les conservatoires, et à la fois se tourner vers l'idée de métropolisation suite à son nouveau statut, piste à étudier précisément qui permettrait de pérenniser les différents établissements. Des évolutions sont donc encore à prévoir lors de la prochaine mandature dans le fonctionnement et la gestion des structures M.P.A.A. De belles perspectives sont donc à poursuivre.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Joëlle MOREL.

La parole est à Danielle SIMONNET. Elle s'est retirée ? On ne me l'avait pas signalé. Je n'ai pas retenu cette information par rapport à toutes celles que vous m'avez communiquées tout à l'heure, Danielle SIMONNET, ne m'en voulez pas. Il y avait florès d'informations.

Je donne donc la parole à Christophe GIRARD pour répondre aux intervenants.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint. - Pour vous répondre, puis-je demander à la douce voix de mon amie Marie-Laure HAREL, qui vient se mettre dans le creux de mon oreille, de bien vouloir être attentive pendant quelques minutes ? J'arrive à entendre plusieurs conversations à la fois et c'est très troublant.

Avant de répondre précisément sur ce qui vient d'être dit et aux intervenants, je voudrais saluer très chaleureusement Béatrice LECOUTURIER, la présidente de la 2e Commission, la Commission de la Culture car elle a vraiment été, chère Marie-Laure HAREL, une présidente attentive, convaincante et respectueuse. Je voudrais également saluer Delphine FLEURIER pour le travail excellent, bien préparé et très attentif à chacune et chacun d'entre nous.

Pour celles et ceux qui douteraient de la démocratie, je voudrais leur dire que lorsque les élus comme vous, comme nous, sommes assidus, présents, en débat, en discussion, je pense que nous faisons la preuve qu'il n'y a pas d'autre système que celui de la démocratie et d'élire des femmes et des hommes pour être représentés.

Je voudrais à Philippe DUCLOUX singulièrement adresser des remerciements car il a été vice-président de la Commission - c'est vrai, vous avez raison, chère Delphine -, et à Fadila MÉHAL qui a précédemment présidé également cette Commission et ensuite Béatrice LECOUTURIER, puis à tous les membres qui ont siégé. Chacune et chacun dans sa diversité a pu en effet apporter son éclairage et nous permettre sans doute de mieux faire.

Je vais être très court sur les Maisons des pratiques artistiques amateurs que Danièle PREMEL, avec beaucoup de poésie, appelle les M.P.A.A. - j'ai bien aimé - et nous cherchons d'ailleurs un nom qui soit plus poétique et j'espère que nous pourrions en trouver un à l'avenir.

Alors, je voulais saluer bien entendu Sonia LEPLAT, la directrice et son équipe au complet, la Direction des affaires culturelles, sa directrice et son équipe présentes aujourd'hui, et dire - comme on est en période préélectorale, je suis donc contraint à la sobriété - que je suis favorable à ce qu'il y ait des Maisons des pratiques artistiques amateurs dans tous les arrondissements, mais ne dites pas que je vous l'ai dit !

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Je vous libère, cher Christophe, dans cette enceinte de tout devoir de réserve qui pourrait être une souffrance par rapport à tout ce que vous avez fait durant cette mandature.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 304.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAC 304).

## **2020 DAC 545 - Subventions (895.000 euros) et conventions avec 30 sociétés gérant 35 salles de cinéma indépendantes à Paris.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 545 : subventions et conventions avec 30 sociétés gérant 35 salles de cinéma indépendantes à Paris.

La parole est à Danièle PREMEL.

**Mme Danièle PREMEL.**- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je salue ce projet de délibération qui a pour objectif de subventionner les salles de cinéma indépendantes. Ces salles permettent de dynamiser la vie culturelle de nos quartiers et c'est très important.

Soyons lucides toutefois sur la réalité de ce secteur. Si l'on se contente de regarder le nombre de films produits, on peut en déduire que le cinéma français se porte bien, mais cette bonne santé apparente recèle des fragilités qui pourraient se révéler préjudiciables à moyen terme. Le succès de grosses productions commerciales cache la grande précarité d'autres branches du cinéma, notamment les productions plus modestes qui souffrent d'un déficit de financement ainsi que d'une diffusion de plus en plus problématique.

Concernant la diffusion, on constate la montée du phénomène de la concentration verticale : producteurs, distributeurs, salles, TV, ce qui est préjudiciable à la qualité et à la diversité culturelle. Les petits indépendants représentent non seulement un maillage de proximité mais comme amoureux du cinéma, ils ne s'identifient pas à leur seule fonction de responsabilité entrepreneuriale ou commerciale. A ce titre, ils sont garants d'une qualité et d'une recherche d'ouverture à un public.

Nous sommes particulièrement attachés à la diffusion des films d'art et d'essai à Paris, permettant au plus grand nombre d'avoir accès à ce type de programmation encore trop méconnue du grand public. Bien sûr, il y a des expériences positives. Je prendrai comme exemples "le Studio 28" du 18e ou "le Louxor" du 10e, dont il faut saluer la programmation mais aussi la grande ouverture sur le quartier.

Mais malheureusement d'autres situations nous inquiètent et nous révoltent, comme le cinéma "La Clef" qui est encore au cœur de l'actualité. Fermé en 2018 par le propriétaire des murs et le Conseil social et économique de la Caisse d'épargne Ile-de-France, ce mythique cinéma associatif du Quartier latin est devenu, sous l'impulsion de collectifs de fervents cinéphiles, un lieu unique de projection et de débats et s'est rebaptisé pour cette période temporaire "La Clef Revival".

Les séances qui y sont organisées mettent à l'honneur des films critiques, dont les sujets souvent militants font écho à l'effort de guerre culturelle du cinéma. Menacés d'expulsion depuis janvier, ils font vivre son esprit militant. Les huissiers sont attendus début février, malgré un appel et un soutien très fort de la population. Nous espérons que la Ville de Paris préemptera ce lieu, mais encore faut-il qu'il soit et qu'il devienne en vente effective.

Enfin, je ne voudrais pas terminer cette intervention et mon dernier Conseil sans souligner le travail remarquable de la Mission cinéma toujours mobilisée, toujours attentive, toujours en soutien pour que le cinéma et sa diffusion soient au service des Parisiennes et des Parisiens, mais aussi auprès des petits producteurs et des gérants de salles indépendantes qui ont un rôle essentiel d'amener la culture cinématographique au plus près de nos quartiers.

Je terminerai par une phrase de Cocteau qui a dessiné le beau lustre du studio 28 : "Le cinéma, c'est l'écriture moderne dont l'encre est la lumière".

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Danièle PREMEL, pour cette belle intervention et cette belle citation.

Je donne la parole à Sandrine MÉES, sur ce projet de délibération.

**Mme Sandrine MÉES.**- Merci, Monsieur le Maire.

Danièle PREMEL, comme d'habitude, a tout dit ! Je vais quand même essayer de dire quelques mots.

Cette subvention nous permet de soutenir les cinémas indépendants de Paris, dont le dynamisme n'est plus à démontrer, grâce notamment à l'association éponyme, c'est-à-dire l'Association des cinémas indépendants de Paris.

Sous la houlette d'Isabelle GIBBAL-HARDY, tous les directeurs et directrices et les personnels de ces cinémas ont mis en place une politique qui permet à la fois de démocratiser les tarifs et de mener plusieurs projets ; c'est la carte d'abonnement qui dame le pion aux cartes des multiplex et la transition écologique dans laquelle ces cinémas indépendants de Paris se sont engagés. Nous espérons qu'ils continueront à être soutenus dans cette démarche.

Un point important était aussi la signalisation des cinémas dans la rue. Nous avons juste une déception qui est que la signalisation du cinéma "Saint-André des Arts" soit peu visible. On nous dit que l'on ne peut pas faire autrement mais tout est possible quand on veut.

Concernant les tarifs des entrées, bien sûr un effort est vraiment fait par les cinémas indépendants de Paris, mais il est évident que nous souhaiterions que ces tarifs puissent être encore plus attrayants, pour les jeunes notamment. Cela est pratiqué avec succès par des cinémas en petite couronne et nous aimerions que ce modèle puisse être reproduit au moins dans un cinéma parisien.

C'est pourquoi nous militons à la fois pour davantage de dispositifs qui vont dans le sens de la démocratisation des tarifs et pour que le cinéma "La Clef" puisse continuer et devenir, à travers une préemption, un haut lieu

d'expérimentation de tarifs bon marché et de débats, comme il l'était mais en montant encore en puissance, et un haut lieu du cinéma indépendant parisien.

Pour ma dernière intervention au Conseil de Paris, je voudrais remercier chaleureusement Mme Catherine VIEU-CHARIER, même si elle n'est pas là - pardon, tu es là ! - et son équipe. En effet, Catherine, tu as vraiment rendu la mémoire de Paris vivante et palpitante. Tu as mis à l'honneur l'histoire du peuple et l'histoire des femmes, avec gravité mais aussi avec la joie indomptable qui te caractérise. Pour cela, vraiment, je voulais te remercier parce que tu m'as fait aimer cette mémoire qui me semblait parfois un peu rébarbative.

Comme je m'en vais comme Catherine vers d'autres horizons, tel un bateau libre, je voudrais auparavant remercier tous les membres de la 2e Commission, notamment ses deux présidentes successives, Fadila MÉHAL et Béatrice LECOUTURIER, et remercier surtout tous les adjoints et adjointes pour leur détermination et leur passion : Frédéric HOCQUARD, Karen TAÏEB, Christophe GIRARD, ainsi que la directrice des Affaires culturelles, Claire GERMAIN, le conseiller culture d'Anne HIDALGO, M. David GODEVAIS dévoué à l'idéal de culture pour tous et toutes.

Je voudrais aussi remercier les agentes et les agents qui œuvrent pour le bien-être de toutes et de tous à Paris, et tous les collaborateurs et collaboratrices de l'Hôtel de Ville que j'ai eu le bonheur de croiser sur mon chemin. Et bien sûr les collaboratrices et les collaborateurs du groupe Ecologiste de Paris qui supportent les caprices des élus avec la plus grande bienveillance.

Enfin, je voudrais remercier le collaborateur génial que tout le monde nous envie, qui a mis son intelligence et sa culture au service des élus écologistes depuis de nombreuses années, je veux citer ici celui que tout le monde a reconnu, Jean-Paul COMBE, au service des écologistes au Conseil de Paris depuis 2001.

Je terminerai sur ces vers de Louise Michel, dont la ferveur immortelle nous inspire dans la lutte pour la justice écologique et sociale : "Nous reviendrons, foule sans nombre ; nous reviendrons par tous les chemins, spectres vengeurs sortant de l'ombre. Nous viendrons, nous serrant les mains".

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Que de citations depuis le début de l'examen des projets de délibération de la 2e Commission, ce qui n'est d'ailleurs pas étonnant puisque nous sommes sur les dossiers des affaires culturelles.

Merci, Sandrine MÉES, pour cette belle intervention, et merci également à vous pour votre investissement comme élue durant cette mandature.

Je donne maintenant la parole à Christophe GIRARD pour répondre aux intervenantes.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint.- Merci, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup à Danièle PREMEL qui, citant Cocteau, a élevé le débat et à Sandrine MÉES, en effet très émue, que je salue également pour son implication au sein de la Commission, au sein également de "Paris Musées" où elle fut au Conseil d'administration une administratrice très assidue.

Oui, Paris, vous avez raison, a un réseau de salles de cinéma qui est le plus dense au monde, c'est incontestable. Le nombre de tournages ne cesse d'augmenter, tant notre ville est aimée, tant notre ville est visitée.

Parmi ce qu'a pu faire la mission cinéma, que je salue chaleureusement et Michel GOMEZ bien sûr au sein de la Direction des Affaires culturelles dirigée par Mme Claire GERMAIN, nous avons un certain nombre de manifestations comme "Mon premier festival". Puis un moment d'actualité, sachant que le nombre de tournages a presque doublé en cinq ans, il y a dans les nominations aux Césars, pour ceux qui votent comme moi depuis ce matin, deux courts-métrages soutenus par la Ville de Paris : "Make It Soul" de Jean-Charles MBOTTI MALOLO et "Le chant d'Ahmed" de Foued MANSOUR ; ils ont donc bénéficié d'un soutien de la Ville et je crois qu'il faut s'en féliciter.

Je m'arrête là puisque la sobriété de ce Conseil m'y engage.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Christophe GIRARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 545.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAC 545).

## **2020 DAC 640 - Convention d'occupation du domaine public pour la "Ferme de Montsouris" (14e).**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous examinons le projet de délibération DAC 640 : convention d'occupation du domaine public pour la "Ferme de Montsouris" dans le 14e arrondissement.

La parole est à Eric AZIÈRE.

**M. Eric AZIÈRE.**- Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Avant de faire quelques remarques sur la procédure et les modalités de passation de cette convention d'occupation de la Ferme de Montsouris, je voudrais juste rappeler quelques éléments de contexte.

C'est peu dire que le site de la Ferme de Montsouris a marqué l'histoire du 14<sup>e</sup> arrondissement et l'histoire des débats du 14<sup>e</sup> arrondissement. Au-delà de l'ancien moulin et de l'ancienne meunerie, cette ferme, la dernière de Paris parvenue jusqu'à nous, est aussi un site gallo-romain, un ancien aqueduc qui alimentait les termes de Cluny et une très ancienne carrière médiévale dite de Port-Mahon.

Et pourtant, malgré la valeur patrimoniale indéniable de ces bâtiments, ce site a été très tôt convoité par la promotion immobilière, qui n'est jamais en retard d'une opportunité foncière à Paris, quand en 2003 un groupe immobilier a acheté le site avec l'intention d'y bâtir un immeuble de 80 appartements.

Devant ce péril, et c'est sur ce point que je voudrais insister, il faut se souvenir, Monsieur le Maire, de l'impressionnante mobilisation des habitants du quartier. Dans un élan citoyen, réunis dans un "Collectif de Port-Mahon et de la Ferme Montsouris", qui rassemblait pratiquement plus d'une vingtaine d'associations, parmi lesquelles "Paris Historique", la "Fédération française de Spéléologie", l'"Association pour la sauvegarde et l'étude du patrimoine souterrain", tous se sont opposés à ce projet que le Ministère de la Culture et le maire du 14<sup>e</sup> de l'époque ont essayé de faire évoluer vers une espèce de compromis bancal entre la promotion et la préservation. Un compromis que ce collectif citoyen, rejoint d'ailleurs par le soutien des élus du 14<sup>e</sup> arrondissement absolument de tous bords - UMP, MODEM, élus écologistes les Verts, communistes et autres centristes - a fini par repousser, un compromis mal ficelé.

Finalement, grâce à cette mobilisation unanime sans précédent, la Ville a fini par racheter l'ancienne ferme ainsi que le pavillon attenant, et dans le cadre du budget participatif, c'est 1,7 million d'euros qui ont été investis pour sa rénovation.

Compte tenu de ce contexte extrêmement important et très sensible dans le tissu citoyen et associatif de l'arrondissement, je m'attendais à ce que cette C.O.D.P., emblématique d'un sursaut citoyen des Parisiennes et des Parisiens, soit inscrite à l'ordre du jour de la Commission des élus ; c'est normalement le lieu qui permet d'examiner ces conventions dans des sites sensibles ou remarquables, comme ce fut le cas de la culée du Pont Alexandre III ou de l'exploitation du Pavillon Montsouris dans l'excellent 14<sup>e</sup> arrondissement en 2019 ou encore le café du Grand bleu au bassin de l'Arsenal.

Or là en l'occurrence, les 28 projets déposés recevables ont fait l'objet d'une première sélection par un comité - dont le projet de délibération ne dit rien d'ailleurs sur sa composition - qui devait porter en tout cas une attention particulière sur trois critères de qualité : le critère artistique, le critère culturel et le critère citoyen. Seuls 8 des 28 candidats à l'occupation de la Ferme Montsouris ont été retenus, les autres ont été écartés sans intervention notable d'un collectif citoyen représentant cet élan encore une fois citoyen et associatif.

Le 7 janvier, un deuxième comité de sélection composé, dites-vous, d'un représentant de vous, Monsieur le Maire Christophe GIRARD, d'un représentant de Frédéric HOCQUARD - je ne sais pas de qui il s'agissait -, de l'actuelle maire du 14<sup>e</sup> arrondissement et de la directrice des Affaires culturelles, a finalement autorisé l'association "Circusnext" à signer cette C.O.D.P.

Au-delà de cette absence d'information des Conseillers de Paris, je regrette un peu que la composition du jury de sélection se limite à la représentation à chaque fois de deux cabinets de l'Exécutif, à une maire d'arrondissement et une direction administrative. Je pense qu'il y avait d'autres façons de représenter, encore une fois dans la genèse de ce projet, l'esprit citoyen qui l'avait porté.

Il n'y a rien d'illégal. La plupart des jurys de ce type d'attribution sont composés de la sorte, mais je trouve que l'on ne joue pas véritablement la qualité citoyenne de ce projet qui était pourtant inscrite dans le cahier des charges. Il semble qu'il y a à travers cela une absence de quelque chose qui aurait été un bénéfice immense jusqu'au bout de la procédure qui était d'accompagner dans la transparence ce projet jusqu'à destination.

Cette désignation d'un lauréat, qui est sûrement très bien, en circuit fermé, sans associer les élus et les citoyens en amont, avec un cahier des charges qui le précisait, me semble vraiment regrettable, parce que c'est dans la dimension collective que ce projet était né et j'aurais bien voulu, au nom de mon groupe, qu'il le reste jusqu'au bout.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Eric AZIÈRE.

Sur le même dossier, je donne la parole à Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.**- Merci beaucoup et très rapidement parce que ce n'est pas le bâtiment dont le sort me préoccupe le plus et il y a un autre projet de délibération sur la Ferme Montsouris tout à l'heure.

Merci à Eric AZIÈRE d'avoir rappelé nos combats pour sauvegarder la plus ancienne ferme de Paris. La Municipalité a choisi ici, au terme d'une procédure qui est ce qu'elle est, de confier la ferme à une association qui a l'air très performante et qui fait du cirque. A titre personnel, sur la dernière ferme de Paris, j'aurais bien vu autre chose que du cirque, plutôt quelque chose qui témoigne du passé rural de certains quartiers de Paris et de l'histoire des fermes à Paris.

C'est du cirque et cela a l'air d'être une très bonne troupe de cirque, donc je ne m'opposerai pas à ce projet de délibération. D'autant que - c'est à souligner - pour ce qui concerne la ferme, les travaux de restauration ont été conduits comme il fallait sur ce patrimoine exceptionnel.

Vous voulez le donner à des gens qui font du cirque pendant cinq ans. Je ne vais pas m'y opposer et on s'abstiendra sur le projet de délibération. Ce qui importait avant tout était que ce bâtiment soit restauré et qu'il y ait un avenir.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Madame la Présidente.

La parole est à Carine PETIT, inévitablement comme maire du 14e arrondissement.

**Mme Carine PETIT**, maire du 14e arrondissement.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, c'est un heureux et un bon projet de délibération. D'abord, je voulais vraiment remercier et féliciter l'ensemble des acteurs culturels, soit du patrimoine, soit culturels au sens artistique, qui ont déposé et marqué leur intérêt pour ce projet de ferme et d'occupation culturelle et citoyenne.

Les dossiers étaient de qualité et nous avons tout travaillé en amont avec les citoyens et les habitants du quartier Montsouris-Dareau. C'est avec eux et avec les précieux conseils des directions de la Ville que nous avons élaboré le cahier des charges sur lequel les acteurs culturels, du patrimoine et artistiques ont répondu. Ce cahier des charges sur le fond du projet a été partagé et travaillé avec les représentants des conseils de quartier et les habitants également, et aussi le "Collectif Port-Mahon" qui s'était - Eric AZIÈRE l'a justement rappelé - mobilisé pour sauver le patrimoine des carrières qui se situent en dessous de la ferme.

Du coup, en toute transparence et là encore en amont, les habitants étaient présents au jury puisqu'ils ont pu partager et écouter avec nous les candidatures et l'exposé des candidatures. Cela s'est extrêmement bien passé. Nous avons eu à chaque fois un échange très riche et très pertinent sur l'analyse que nous faisons, élus, direction des Affaires culturelles et représentant des habitants, sur l'ensemble des candidatures finalistes. Nous avons retenu ce candidat, qui faisait d'ailleurs quasiment l'unanimité entre les représentants des habitants et les membres du jury.

Je crois que les habitants du 14e arrondissement et de ce quartier sont heureux ; ils sont beaucoup moins ronchons que ce que nous venons d'entendre ou sceptiques ou à avoir toujours des choses à redire sur tout. Aujourd'hui, le chantier de restauration commence, il n'est pas encore terminé. L'occupation se situe en tout cas au confluent d'un projet citoyen d'éducation populaire, de cirque avec un petit pôle cirque qui se dessine sur la rive gauche et le Sud de Paris. Je crois que c'est bien là l'essentiel.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Madame la Maire du 14e arrondissement.

Il est à nouveau assis et je donne la parole à Christophe GIRARD.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint.- Merci infiniment à mes collègues qui se sont exprimés sur ce dossier.

En effet, la maire d'arrondissement Carine PETIT l'a rappelé très justement et je trouve que la demande d'Eric AZIÈRE n'est pas ronchonne, mais vous demandez, comme nous le demandons, plus d'implication. De fait, je crois que c'était le cas puisque Carine PETIT et nous-mêmes avons veillé à ce que le jury permette aux conseils de quartier et aux associations de quartier d'émettre des avis. Je le sais pour en avoir discuté avec la maire de l'arrondissement, les avis ont été suivis, donc les habitants ont pesé. Mais bon, nous les représentons, donc je pense qu'il est bien aussi à un moment donné de prendre nos responsabilités.

Je salue en tribune Aline ARROUZE que j'ai aperçue, une ancienne élue à la Culture du groupe Communiste.

La Ferme Montsouris, nous la devons bien sûr d'abord aux Parisiennes et aux Parisiens qui ont voté sa restauration au budget participatif en 2016, pour réfléchir à ce nouvel espace comme un lieu de cours, de répétition, une maison à vocation citoyenne et culturelle.

La procédure d'appel à candidatures a donc retenu à l'unanimité - je le dis puisqu'on a écouté les avis de toutes et tous - le projet de l'association "Circusnext" en faveur des arts du cirque émergent, chère Delphine et chère Déborah, c'était incontestable, aux côtés de Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

La procédure a donc fait son travail de façon tout à fait audacieuse et je souhaite vraiment remercier la maire de l'arrondissement pour son investissement, son intérêt et sa collaboration très précieuse dans la réussite de ce projet.

Il s'agit donc d'un véritable art circassien dans le sud de Paris qui permettra d'enrichir l'offre culturelle en faveur des Parisiens. Je propose, si Patrick BLOCHE en est d'accord, que Frédéric HOCQUARD puisse dire un mot sur ce sujet. Si tu le souhaites, Frédéric, en tout cas moi, je le souhaite.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Petite exception et entorse au règlement intérieur, mais la parole est à Frédéric HOCQUARD pour un mot et dans une concision totale.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint.- Je vais rajouter juste un mot puisque nous étions deux au jury avec Christophe.

Sur ce sujet, notamment sur la question du cirque, le fait d'avoir choisi "Circusnext", cette association et cette structure qui s'installera sur la Ferme Montsouris, permettra non seulement, comme l'a dit la maire du 14e arrondissement, de pouvoir développer un petit pôle cirque sur la rive gauche et dans le 14e arrondissement, de travailler en lien avec l'arrondissement, mais aussi de renforcer la présence du cirque de création et du cirque créatif à Paris.

Vous savez que c'est une question importante et forte aujourd'hui, notamment dans le cadre de tout le travail que nous faisons sur la question du cirque sans animaux. Encore une fois, le choix qui a été fait sur "Circusnext" a été le bon à la Ferme Montsouris.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Frédéric HOCQUARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 640.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAC 640).

### **Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à un hommage à Shamaï Haber.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 19 est relatif à un hommage à Shamaï Haber.

La parole est à nouveau à Carine PETIT.

**Mme Carine PETIT**, maire du 14e arrondissement.- Il s'agit par ce vœu d'apposer une plaque pour rendre hommage à Shamaï Haber qui a marqué l'histoire urbaine et architecturale du 14e arrondissement puisqu'il est l'auteur de la place de Catalogne.

C'est Danièle POURTAUD qui est à l'initiative de ce vœu. Elle a été aussi élue de cette Assemblée au nom du 14e arrondissement et elle a rencontré la fille de Shamaï Haber récemment à la mairie pour regarder ce que nous pouvons faire, et en tout cas regarder avec son autorisation les travaux de rénovation de la place de Catalogne. C'est ainsi qu'elles ont pensé toutes les deux à rendre hommage à Shamaï Haber, là où il a vécu dans le 14e arrondissement.

Je remercie le Conseil de Paris de son attention sur ce vœu.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Carine PETIT.

Je donne la parole à Christophe GIRARD pour nous dire la position de l'Exécutif sur ce vœu.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint.- Je ne souhaite point rallonger les débats. Je crois que Mme la Maire de l'arrondissement a très bien expliqué le contexte, la délicatesse et la nécessité de faire un geste.

J'émet, par conséquent, un avis tout à fait favorable à ce vœu.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, cher Christophe GIRARD. En peu de mots, vous savez tous dire.

Je mets donc aux voix...

Ah ! Nous avons une explication de vote de Mme CARRÈRE-GÉE. Allez-y, Madame la Présidente, vous avez la parole.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**.- Bien sûr, nous voterons ce vœu.

On aurait aimé aussi, en même temps que ce vœu, que soit trouvée une solution conformément à ce qui avait été demandé par le vœu que j'avais présenté sur la nécessité de trouver un avenir plus riant que celui qui est le sien aujourd'hui à la place de Catalogne. C'est très bien de rendre hommage à l'artiste mais il faudra vraiment trouver une solution.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Madame la Présidente, pour cette explication de vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 19 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2020, V. 10).

### **Vœu déposé par les groupes "Génération.s", Ecologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche relatif à un hommage à l'artiste Shafic Abboud.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous passons au vœu n° 20 relatif à un hommage à l'artiste Shafic Abboud que Marie ATALLAH présente.

**Mme Marie ATALLAH**.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce vœu vise à rendre hommage à l'artiste Shafic Abboud, né au Liban en 1926 et arrivé à Paris à l'âge de 20 ans, avec son imaginaire nourri par les souvenirs de son enfance et le symbole du multiculturalisme de son pays.

Élève aux Beaux-Arts de Paris, c'est dans le 14<sup>e</sup> arrondissement que Shafic Abboud décide d'installer son atelier, qui existe toujours d'ailleurs, près du parc Montsouris qui l'a beaucoup inspiré dans ses peintures.

Shafic Abboud se forme aussi dans les ateliers de Fernand Léger et André Lhote. Au fil des années, il devient un grand artiste exposant dans les galeries et les salons à Paris, ainsi qu'à Beyrouth, puis dans toute l'Europe et aux Etats-Unis.

Parallèlement à son succès dans le milieu artistique parisien, Shafic Abboud reste très proche des milieux intellectuels et artistiques arabes et participe activement au complexe dialogue Orient et Occident.

Les œuvres de Shafic Abboud sont aussi présentes dans les collections nationales ou privées européennes, au centre Pompidou, au Musée d'Art moderne de la Ville de Paris, à l'Institut du monde arabe, à la Tate Modern, au British Museum, etc. Elles sont également présentes dans les musées arabes et récemment à la Fondation Guggenheim d'Abu Dhabi.

Shafic Abboud est mort en 2004, chez lui, dans le 14<sup>e</sup> arrondissement.

Aujourd'hui, pour lui rendre hommage, Christine Abboud, la fille de l'artiste, qui est présente avec nous dans les tribunes du public, nous propose de faire don à la Ville d'une sculpture réalisée par son père pour l'insérer dans la végétation du parc Montsouris. L'association "Les amis de Shafic Abboud" a été également créée par Christine pour organiser l'événement de cet hommage si notre Assemblée vote ce vœu.

Avec Carine PETIT, mon amie Carine PETIT, maire du 14<sup>e</sup> arrondissement, que je remercie très sincèrement d'avoir fait adopter ce vœu à l'unanimité de son Conseil, nous avons le plaisir de vous le proposer pour son adoption également par notre Assemblée.

En votant pour ce vœu, nous saluons la mémoire d'un grand artiste franco-libanais, majeur dans le monde arabe du XX<sup>e</sup> siècle. Nous rendons visible, pour la première fois dans l'espace public parisien, l'œuvre d'un artiste parisien et arabe, et nous célébrons l'apport des artistes étrangers pour que Paris, notre ville, reste une capitale mondiale de la création artistique et culturelle.

Pour ceux qui souhaitent mieux connaître l'artiste et son œuvre, il y a un livre de son œuvre et de son parcours dans la bibliothèque. Vous pouvez le consulter et peut-être que Christine peut descendre, si vous souhaitez discuter avec elle, de son père, de son parcours et de son œuvre géniale et magnifique.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Marie ATALLAH.

Je donne la parole à Christophe GIRARD pour vous répondre.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint.- J'ai eu la joie, Monsieur le Maire, cher Patrick BLOCHE, de pouvoir montrer la très belle couverture du livre consacré à Shafic Abboud et réalisé par Pascale LE THOREL. Cet exemplaire est le mien, donc je ne vous le prêterai pas.

Je ne peux donner qu'un avis extrêmement favorable à ce grand artiste qui, en effet, a favorisé le dialogue entre l'Orient et l'Occident, entre la Phénicie et la France. Lui, qui d'ailleurs a fait l'objet d'une grande donation à l'Institut du monde arabe, nous a quittés, comme notre collègue Marie ATALLAH vient de le rappeler, en 2004. En

effet, il était un habitant du 14<sup>e</sup> arrondissement et, à ce titre, c'est un avis totalement favorable qui est donné à ce vœu.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 20 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2020, V. 11).

Je vous remercie.

### **Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à un hommage à Paul Faucher (5e).**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous passons au vœu n° 21 relatif à un hommage à Paul Faucher dans le 5<sup>e</sup> arrondissement. C'est Jean-François LEGARET qui le présente.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1<sup>er</sup> arrondissement.- Merci. Je le présente à la place de Florence BERTHOUT.

Paul Faucher, écrivain et éditeur français, né dans la Nièvre en 1898, mort à Paris en 1967, est l'initiateur et le fondateur de la collection de littérature enfantine du "Père Castor" en 1931, et vous savez que les archives du "Père Castor" ont été inscrites sur le registre "Mémoire du monde" de l'Unesco en décembre 2017.

Paul Faucher a ouvert en 1946 l'atelier d'outillage éducatif du "Père Castor" au 131, boulevard Saint-Michel. Il a aussi ouvert l'École du Père Castor et a développé une pédagogie active dans laquelle la musique et le mouvement tenaient une place importante.

En tout cas, c'est un précurseur et ses ouvrages restent comme des ouvrages assez poétiques. Il est d'ailleurs soutenu dans sa démarche pédagogique par de nombreux amis éditeurs, auteurs, poètes : José CORTI, Paul FORT, André BRETON, Henri FLAMMARION ont soutenu l'originalité de l'œuvre de Paul Faucher.

Paul Faucher a vécu dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, 3, rue Gay-Lussac, pendant une longue période, entre 1938 et 1967, alors qu'une partie de son appartement servait de bureau pour la collection du "Père Castor".

C'est donc à la demande de l'"Association des amis du Père Castor" qu'il est proposé d'apposer une plaque en hommage à Paul Faucher au 3, rue Gay-Lussac, après d'ailleurs que l'accord écrit de l'unique propriétaire de cet immeuble a été recueilli pour apposer cette plaque.

C'est sur la proposition de Florence BERTHOUT et des élus du groupe "100 % Paris" que nous émettons le vœu que soit apposée une plaque commémorative en l'honneur de Paul Faucher au 3, rue Gay-Lussac, à l'occasion du 90<sup>e</sup> anniversaire de la Fondation de la collection du "Père Castor".

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Jean-François LEGARET.

La parole est à Christophe GIRARD pour vous répondre.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint.- Je remercie Jean-François LEGARET pour son intervention et, encouragé par Marie-Christine LEMARDELEY, je vais donc accéder avec un avis très favorable. Puis pour un amoureux qu'est Jean-François LEGARET - dont le vrai prénom est François, je vous donne des secrets avant la fin de cette mandature - des tortues, après tout qu'il ait défendu le Père Castor me semblait tout à fait opportun.

Avis très favorable.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Christophe GIRARD.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 21 avec un avis très favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2020, V. 12).

### **Vœu déposé par Mme BÜRKLI et M. de FROMENT relatif à la Halle Jourdain de l'Hôtel Cromot du Bourg.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous passons au vœu n° 22 relatif à la Halle Jourdain de l'Hôtel Cromot du Bourg.

La parole est à la maire du 9e arrondissement, Delphine BÜRKLI.

**Mme Delphine BÜRKLI**, maire du 9e arrondissement.- Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais aborder un sujet qui me préoccupe depuis plusieurs mois et qui concerne en effet le devenir de la Halle Jourdain dans l'enceinte de l'Hôtel Cromot du Bourg. Cet espace demeure toujours vacant après de très longs et très lourds travaux de rénovation et d'isolation sonore entrepris par la R.I.V.P.

Avant le déclenchement des travaux, la Ville de Paris avait lancé un appel à projets en 2014 pour désigner la compagnie de danse "Blanca Li". J'avais d'ailleurs participé au jury en tant que maire de l'arrondissement. Presque six ans maintenant se sont écoulés depuis cette désignation. Les travaux réalisés n'ont pas respecté le calendrier initialement communiqué au futur occupant. Si toutes les informations qui m'ont été transmises sont les bonnes, je comprends que le retard de livraison du chantier a engendré de réelles difficultés pour la compagnie Blanca Li qui a renoncé finalement à occuper ce lieu.

De laisser aujourd'hui des locaux inoccupés, alors que nous avons tant de besoins, en particulier nous avons besoin de places au conservatoire municipal du 9e, ne me semble pas convenable. Dans un souci d'équité, dans un souci de transparence, et ainsi que je l'avais proposé avant que la Ville de Paris lance l'appel à projets fin 2014, j'avais proposé en juin 2014, sous forme d'un vœu au Conseil de Paris, que l'espace Jourdain soit annexé au conservatoire municipal du 9e qui, malgré les nombreux travaux de rénovation financés sur l'état spécial du 9e depuis six ans, demeure bien trop à l'étroit dans ses locaux de la rue de Rochechouart.

J'espère pouvoir, cher Christophe GIRARD, obtenir votre soutien à cette proposition pour les jeunes, pour les familles, pour l'apprentissage de la musique et de la danse dans ce joli territoire.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je donne la parole à Christophe GIRARD pour vous répondre.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint.- J'avais une réponse qui était très longue mais je crois que l'on peut venir droit au but. En effet, je sais la préoccupation de Delphine BÜRKLI et je dirais de tout maire d'arrondissement, je l'ai été, pour les conservatoires et vous savez que je ne ménage pas ma peine et que nous devons en effet faire en sorte que nos conservatoires rayonnent.

Nous avons une difficulté néanmoins avec l'Hôtel Cromot du Bourg, qui relève plus d'un sujet de patrimoine et d'urbanisme car ce bâtiment n'est pas 100 % Ville puisqu'il relève de la R.I.V.P. Je crois que vous êtes bien au fait des discussions. Vous étiez dans les jurys, il y a eu des pistes envisagées et les artistes eux-mêmes, qui l'avaient envisagé, ont fait ensuite d'autres choix.

Je pense que le lieu, tel que la R.I.V.P. souhaite le gérer, n'est pas une gestion gracieuse. Or, bien évidemment, dans le cas d'une extension du conservatoire ou d'accueil de compagnies, l'idée était quand même d'être très accueillants, voire d'envisager une forme de gratuité. Sur ce sujet, on n'a pas de terrain d'entente avec la R.I.V.P.

Je crois que si nous sommes les uns et les autres en situation de rediscuter après mars prochain, on aura l'énergie de trouver une solution et d'aller dans un sens. Si vous êtes vous-même reconduite maire du 9e arrondissement et moi-même en situation de pouvoir vous parler d'ici, je pense que celles et ceux qui seront en responsabilité devront avoir à cœur à la fois le conservatoire mais également l'avenir de ce bâtiment.

Je trouve que là le temps est trop court pour pouvoir en effet trouver une solution qui vous satisfasse pleinement et qui puisse nous satisfaire également. Je crois que la nécessité de proposer des espaces dédiés à la création artistique est un enjeu total dans une capitale mondialisée et on doit y répondre. Dans cette optique, la procédure d'appel à projets pour la Halle Jourdain a été relancée avec comme attendu de faire de ce site un outil tout à fait remarquable dédié à la création dans le spectacle vivant adapté aux besoins des professionnels.

Je tiens à vous rassurer et à vous assurer, Madame la Maire du 9e arrondissement, que vous serez bien évidemment associée à la désignation du futur occupant comme à l'utilisation qui sera faite du lieu. Nous y veillerons mais, comme vous le savez, il n'y a plus de Conseil de Paris d'ici les élections et c'est une nouvelle configuration. Avec nous-mêmes ou sans nous-mêmes, avec vous ou sans moi, avec moi et sans vous, les uns et les autres nous devons envisager l'avenir de l'Hôtel Cromot du Bourg. Je crois en effet que la place du conservatoire dans le 9e arrondissement est tout à fait importante.

Alors si vous en êtes d'accord et ce n'est pas pour des raisons politiques mais plutôt pour des raisons pratiques, je vous propose de retirer ce vœu puisque je ne peux pas le voter honnêtement, sinon il ne sert à rien.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, c'est très clair.

Je me tourne vers Delphine BÜRKLI. Est-ce que vous acceptez ?

**Mme Delphine BÜRKLI**, maire du 9e arrondissement.- Je préfère symboliquement qu'on puisse le voter parce que la réponse de Christophe GIRARD était encourageante.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- L'intervention de Christophe GIRARD prenant des engagements au nom de la Ville et compte tenu de ses fonctions est une demande de retrait. Vous le maintenez.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 22 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 22 est repoussé.

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'ouverture dominicale des bibliothèques.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous passons au vœu n° 23 relatif à l'ouverture dominicale des bibliothèques.

La parole est à Danielle SIMONNET pour présenter ce vœu nouveau.

**Mme Danielle SIMONNET**.- Ce vœu n'est absolument pas nouveau, mais cela fait trois dimanches de suite que les bibliothèques sont en grève le dimanche et que vous n'avez pas pu inaugurer la réouverture de la médiathèque Jean-Pierre Melville qui devait rouvrir au public après plus d'un an de travaux.

Vous savez aussi qu'il y a une mobilisation dans les bibliothèques qui ouvraient déjà le dimanche, comme Sagan dans le 10e, Yourcenar dans le 15e ou encore Duras dans le 20e. Je pense également à des mobilisations fortes à la Canopée dans le 1er arrondissement et à Rostand dans le 17e.

Que se passe-t-il ? Eh bien, c'est ce que l'on dit depuis longtemps et que vous ne voulez pas entendre : pour ouvrir des bibliothèques le dimanche, encore faut-il qu'elles soient ouvertes dans de bonnes conditions le reste de la semaine et que l'on ne fasse pas le dimanche les choses au rabais. Ouvrir une bibliothèque, ce n'est pas simplement ouvrir un bâtiment. Une bibliothèque nécessite des agents qualifiés pour réaliser le travail.

A travers ce vœu, je relaye les revendications des agents des bibliothèques qui demandent d'augmenter les effectifs des titulaires des catégories A, B et C, afin d'assurer le bon fonctionnement des bibliothèques et de la bibliothèque centrale. Ils demandent la parité entre agents titulaires et non-titulaires avec un seuil de titulaires en dessous duquel la bibliothèque ne peut ouvrir, car pour l'instant vous avez envie d'ouvrir les bibliothèques le dimanche en ayant recours en masse à des vacataires étudiants et cela ne va pas. L'ouverture le dimanche de chaque bibliothèque doit se faire sous la responsabilité d'un fonctionnaire de catégorie A, comme pour les autres jours de la semaine, et pas simplement de catégorie B.

Par ailleurs, la revalorisation de la prime dominicale doit passer à 150 euros nets accordés à tous les agents titulaires et non-titulaires travaillant en semaine et parfois le dimanche. C'est important.

Sur la précarité, j'en profite pour dire que j'espère que vous avez reçu une délégation des vacataires de Paris Musées parce que cela craque complètement. Je peux vous dire que c'est le ras-le-bol ! C'est ras-le-bol d'avoir des contrats de CDD de moins de six mois, de ne pas avoir accès à des droits de chômeur et d'avoir vraiment une situation de précarité et de mépris au travail. C'est inacceptable et indigne de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Danielle SIMONNET.

La parole est à Christophe GIRARD pour vous répondre.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint.- Chère Danielle SIMONNET, vous fûtes étudiante, donc je pense que comme tout étudiant ou étudiante, vous fûtes satisfaite de pouvoir être soit dans un musée comme personnel de surveillance, soit dans un théâtre. Vous jouez d'ailleurs au théâtre et vous savez bien que les théâtres sont fragiles et qu'il n'y a pas que les grands théâtres ni que les théâtres ou les lieux publics qui existent pour la culture ; c'est tout un maillage de lieux différents, fragiles, complémentaires, de lieux émergents et on ne peut pas avoir dans tous ces établissements qu'un personnel forcément engagé pour toute une vie de service public.

Pour revenir aux médiathèques plus précisément - je vous réponds très précisément mais je rappelle le contexte et je sais que le papier ne refuse pas l'encre -, Madame SIMONNET, j'étais aux côtés de Jérôme COUMET - c'était plutôt lui d'ailleurs qui était à mes côtés - pour la réouverture de Melville le fameux week-end où on m'avait dit qu'il y aurait des manifestants, que je ne pourrai pas intervenir et que l'on ne pourrait pas inaugurer etc. On a pu tout à fait le faire le samedi, en présence d'un grand nombre d'habitants puisque tous les étages étaient remplis d'enfants, de familles, d'usagers du quartier, de tout Paris et de la métropole qui m'ont dit une seule chose : bon sang de bonsoir, ouvrez vos médiathèques et vos bibliothèques le dimanche ! Plutôt que de les emmener dans des grandes surfaces ou dans la consommation, nous préférons voir nos enfants consulter des livres ou des documents à l'usage numérique qui les élèvent, qui les font rêver plutôt que d'acheter une énième paire de chaussures ou un téléphone portable !

Donc, nous ouvrirons les bibliothèques le dimanche mais en mettant bien entendu les moyens qui sont d'avoir du personnel. Vous savez bien que nous avons résorbé la précarité d'une manière générale, mais il y aura toujours dans ces lieux culturels des étudiants et des étudiantes qui sont très heureux de pouvoir aussi participer au travail d'animation des lieux culturels de notre Capitale.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Christophe GIRARD.

Nous avons deux explications de vote et tout d'abord Sandrine MÉES.

**Mme Sandrine MÉES**.- Il me revient la tâche ingrate de dire à Danielle SIMONNET que, même si nous la rejoignons sur beaucoup de points de son vœu, nous ne sommes pas entièrement d'accord sur les solutions, et de dire à Christophe GIRARD que nous aurions aimé que des propositions soient écrites, dans le cadre par exemple d'un vœu de l'Exécutif, parce que nous trouvons qu'il y aurait vraiment des propositions à faire.

Nous rappelons donc ou plutôt nous matraquons la proposition du groupe Ecologiste de Paris de compléter la brigade volante par cinq postes, ce que nous avons proposé lors de la lettre rectificative du budget primitif 2020.

Par conséquent, nous nous abstiendrons sur ce vœu mais nous voudrions entendre de vraies propositions pour améliorer la vie des bibliothèques le dimanche.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Sandrine MÉES.

La parole est à Raphaëlle PRIMET pour une explication de vote.

**Mme Raphaëlle PRIMET**.- On votera pour le vœu de Danielle SIMONNET, notamment parce que cela fait plusieurs Conseils qu'on en parle et on en a parlé effectivement au moment de la lettre rectificative.

Sans discuter de l'ouverture ou non le dimanche, quoi qu'il en soit puisque cela ouvre le dimanche, il faut mettre les moyens et il faut aussi une prime pour les gens qui travaillent le dimanche, parce que ce n'est pas un jour comme les autres.

Ensuite, il faut un nombre d'agents suffisant. On en avait gagné trois sur les cinq de la lettre rectificative et ils devaient être affectés à la bibliothèque Melville, mais ce n'est apparemment pas le cas puisqu'ils sont dans d'autres bibliothèques. D'ailleurs avec ces trois agents, il en manque de toute façon toujours deux.

Donc on partage ce vœu et on le vote.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 23 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 23 est repoussé.

### **Voeu déposé par le groupe LRI relatif à un hommage à Michou.**

### **Voeu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à un hommage à Michou, "prince bleu de Montmartre".**

### **Voeu déposé par l'Exécutif.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous en arrivons à la discussion commune des vœux n° 24, n° 25 et n° 25 bis relatifs à un hommage à Michou.

La parole est à la présidente Marie-Claire CARRÈRE-GÉE pour le vœu n° 24.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**.- Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu a pour objet qu'une voie ou un équipement public parisien soit nommé en hommage à Michou qui vient de nous quitter. Michou, comme chacun le sait, était le gérant puis le propriétaire du cabaret "Chez Michou", célèbre cabaret de la rue des Martyrs qui a vu défiler dans une atmosphère si unique célébrités et touristes, et qui a vu battre le cœur de Paris aussi. Michou, dont on connaît l'implication dans la vie de son quartier, dans la vie de l'arrondissement, dans la vie de Paris et qui a incarné une partie de Paris, lui aussi, doit continuer à l'incarner.

Nous demandons donc par ce vœu qu'un équipement ou une voie publique à Paris soit nommé en son hommage.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Pierre-Yves BOURNAZEL, au président de "100% Paris" pour présenter le vœu n° 25.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL.**- Merci, Monsieur le Maire.

Michou était le prince bleu de Montmartre, le Ministre de la nuit de la République de Montmartre et il était connu dans le monde entier. Tant de vedettes sont venues de tous les continents dans son cabaret et tant de touristes, de simples touristes sont venus dans son cabaret. Puis les Montmartrois et les Parisiens aimaient Michou. Ils l'aimaient parce que c'était un homme de culture, parce que son cabaret était unique, dans une ambiance de fête, dans une ambiance de nuit parisienne. Je pense que rien que pour cela nous devons rendre hommage à Michou.

Mais Michou était aussi un homme profondément généreux, un homme ouvert aux autres, tolérant. C'était un homme qui, chaque mois, offrait un repas à 80 personnes âgées modestes sur le plan social ; il leur offrait un spectacle et un déjeuner gratuit. Michou, c'était un homme généreux aussi avec la nouvelle génération et notamment avec les "Petits Poulbots". Encore il y a quinze jours de cela, nous étions avec lui. Christophe GIRARD était là d'ailleurs et nous étions quelques élus à être auprès de lui lorsque Michou a remis un chèque de 31.000 euros, ses droits d'auteur, aux "Petits Poulbots".

Je pense que cet homme mérite la reconnaissance de Paris, mérite la reconnaissance de toutes les Parisiennes et de tous les Parisiens. C'est la raison pour laquelle j'ai fait évidemment cette proposition qu'un lieu lui soit dédié. Et comme il aimait Dalida et qu'ils étaient très amis tous les deux - quand on arrive chez Michou, on a une belle photo de Michou et de Dalida tous les deux ensemble -, je trouvais qu'une statue de Michou dans les rues de Montmartre serait tout à notre honneur.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Pierre-Yves BOURNAZEL.

Toute une époque, comme on dit.

Je donne la parole à Frédéric HOCQUARD pour répondre aux intervenantes et intervenants et qui en profitera pour présenter le vœu n° 25 bis.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint.- Tout à fait, Monsieur le Président. Merci.

Nous allons donc présenter, en réponse à ces deux vœux, un vœu de l'Exécutif qui reprend l'essentiel de ce que vous avez dit.

Michou nous a quittés dimanche dernier. Michou, vous l'avez rappelé, était à la fois un homme de générosité, chaque mois il ouvrait son cabaret et c'était aussi avec les "Petits Poulbots" de Montmartre. Comme l'a dit son amie Annie DUPEREY à son enterrement et je trouvais que c'était le meilleur hommage qu'on pouvait lui rendre : "Tu as fait plus pour la tolérance, pour la non-discrimination des homosexuels que beaucoup de discours." Il faut le noter, Michou était aussi cela, un esprit d'ouverture dans une époque où les discriminations à l'égard des homosexuels étaient encore nombreuses.

Evidemment nous allons trouver, en lien avec la Commission qui préside les dénominations, le moyen de pouvoir lui rendre hommage. Que ce soit par une dénomination de place ou de rue, nous allons trouver un espace pour cela. C'est aussi en lien avec le maire du 18e arrondissement parce que je crois que c'est à cet endroit que la dénomination devrait prendre place.

Je voudrais rajouter une troisième chose. Même s'il ne souhaitait plus que le cabaret "Chez Michou" continue, nous regarderons pour que l'établissement, le bâtiment, la salle, l'endroit dans lequel il y avait ce cabaret puisse continuer. En lien avec sa famille et ses amis, le souhait a été exprimé que cela ne s'appelle plus "Chez Michou", mais on doit pour ce type de cabaret, un cabaret transformiste tel qu'il l'avait développé - il y a aussi les personnels car 25 salariés travaillent à temps plein "Chez Michou" - être attentifs au devenir de ce lieu, qui ne sera plus le cabaret "Chez Michou" mais où, par contre, l'esprit de ce cabaret cher à Montmartre et à la nuit parisienne, cher à la diversité de sa culture puisse continuer.

C'est pourquoi, en réponse à vos vœux et reprenant l'ensemble de ce que vous avez dit et de ce que je viens de vous dire, notamment en insistant sur l'avenir non pas de "Chez Michou" mais de l'établissement et de son personnel, je vous propose le vœu n° 25 bis de réponse de l'Exécutif.

Je vous remercie.

*(M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, remplace M. Patrick BLOCHE au fauteuil de la présidence).*

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Un vœu de l'Exécutif est déposé et il y a une explication de vote de Pascal JULIEN avant de passer au vote.

**M. Pascal JULIEN.**- C'est une explication qui, comme il était convenu, porte sur l'ensemble des vœux.

Evidemment, nous sommes sous le coup de l'émotion et je ne vais pas répéter ce qui vient d'être dit. En revanche, nous éprouvons dans mon groupe un malaise en matière de méthode sur les attributions. On a des discussions entre nous et il y a un vrai malaise parce que, petit à petit au cours de cette mandature et cela avait

peut-être commencé un peu avant, trop de décisions sont prises sous le coup de l'émotion justement. Elles sont prises sous le coup de l'émotion.

Je ne veux pas empiéter sur la campagne électorale sur un sujet qui a toujours été géré fort bien par Catherine VIEU-CHARIER dans le consensus et mon intervention est donc de l'ordre du consensus. Mais nous souhaiterions revenir à un usage, je ne dirai pas une règle mais un usage qui est d'attendre tout de même quatre ou cinq ans avant d'attribuer le nom d'un espace public ou de faire une statue, parce qu'on a fait de plus en plus d'exceptions en étant à chaque fois sous le coup de l'émotion et maintenant on se sent mal à l'aise.

Nous avons besoin d'un temps de récupération, d'un temps d'attente qui permettra à tout le monde de vérifier la réalité du choc émotionnel dans la durée, qui permettra dans certains cas d'ailleurs de lever les ambiguïtés dans la biographie, qui permettra d'y voir plus clair et de prendre une décision qui sera plus forte de ce fait.

C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur ces vœux.

Je le répète, n'y voyez qu'une abstention d'ordre méthodologique. Par rapport à Michou justement, on a des avis divers parmi nous : il y en a qui l'aimaient beaucoup, qui ont dit qu'il était un militant LGBT très bien, quand d'autres disaient que l'esprit était peut-être un peu vulgaire parfois. Il y a donc des avis différents et c'est normal, c'est comme cela pour tout artiste. Je vous transmets cette discussion que l'on a eue avec franchise et la décision que l'on a prise est que mon groupe s'abstienne.

Je vous remercie de votre écoute et de votre bienveillance.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Tout d'abord, j'ai une demande de retrait de vœux pour les vœux n° 24 et n° 25.

Est-ce que le vœu n° 24 du groupe les Républicains est maintenu ? Non. Très bien, merci Madame la Présidente.

Le vœu n° 25 est-il maintenu ? Allez-y, Monsieur BOURNAZEL, brièvement.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**.- Je pense qu'il ne faut qu'un seul vœu et je vais donc le retirer, mais j'aimerais que l'on puisse acter qu'un certain nombre de considérants que j'avais évoqués puissent être bien intégrés : il y a notamment le fait que Michou était un homme généreux vis-à-vis des personnes âgées et des plus jeunes, notamment des "Petits Poulbots" parce que c'était vraiment son état d'esprit ; c'est ensuite que l'idée de la statue puisse être évoquée de nouveau le moment opportun si ce n'est pas aujourd'hui le cas. C'est pour que nous puissions en reparler et que ce ne soit pas une hypothèse écartée.

En contrepartie, je vote évidemment le vœu parce qu'il en faut un seul pour Michou.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Très bien. Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 25 bis exclusivement de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2020, V. 13).

Je vous remercie.

### **Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à l'intérêt patrimonial et architectural de la piscine 160, rue Oberkampf (11e).**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Nous examinons le vœu n° 26 relatif à l'intérêt patrimonial et architectural de la piscine 160, rue Oberkampf.

La parole est à M. Philippe DUCLOUX.

**M. Philippe DUCLOUX**.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, la piscine Oberkampf, qui a été ouverte en 1886, fut l'une des premières de Paris. Elle a été édifiée dans un quartier populaire du 11e arrondissement et a été classée comme telle dans le "Guide des plaisirs à Paris" publié en 1931.

Cette piscine présente un intérêt patrimonial et architectural remarquable, en raison notamment de sa verrière, de son carrelage et de ses vestiaires en balcon. Son charme typique des piscines de la fin du XIXe siècle en a fait un lieu particulièrement recherché, notamment pour des tournages et des séances photo. Elle trouve également sa place dans la littérature française : Aragon l'a souvent fréquentée, en 1925, lorsqu'il écrivait "Le sentiment de la nature aux Buttes-Chaumont", la deuxième partie du "Paysan de Paris" et "Aurélien". Le personnage éponyme de son roman s'y rend pour nager afin d'oublier ses troubles liés à ses sentiments naissants pour Bérénice.

Outre cet intérêt patrimonial, architectural et culturel, cette piscine est évidemment un lieu qui présente un intérêt pour le grand public et la natation scolaire notamment. Elle constitue, avec les piscines de la Cour des Lions

et Georges Rigal, l'une des trois seules piscines du 11<sup>e</sup> arrondissement. Elle accueille depuis 1946 de nombreuses écoles de Paris et du 11<sup>e</sup> arrondissement. Le renforcement de l'enseignement de la natation figure parmi les 90 mesures du Plan Nager à Paris.

Il résulte de ce qui précède que la piscine Oberkampf présente évidemment un intérêt historique, culturel et sportif. Les gestionnaires de la piscine, dont le bail arrive à terme en avril 2020, ont alerté la municipalité du 11<sup>e</sup> arrondissement, donc mon arrondissement, de la volonté de l'actuel propriétaire d'y mener un projet immobilier.

C'est pour cette raison que, sur proposition du maire du 11<sup>e</sup> arrondissement François VAUGLIN et des élus du groupe Socialiste et Apparentés, le Conseil de Paris émet le vœu, d'une part que la Commission du Vieux Paris, en lien avec les Architectes des bâtiments de France, se prononce dans les plus brefs délais sur l'aspect historique et patrimonial de la piscine, située au 160, rue Oberkampf, et d'autre part que la piscine fasse l'objet d'une protection patrimoniale lors de la prochaine révision du Plan local d'urbanisme de Paris.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Karen TAÏEB.

**Mme Karen TAÏEB**, adjointe.- Merci, Monsieur le Maire.

Avant de répondre, je voudrais à mon tour remercier Béatrice LECOUTURIER pour sa présidence de la 2<sup>e</sup> Commission, que j'ai rejointe en septembre 2018 et j'ai eu un vrai bonheur à partager la culture avec mes collègues Catherine VIEU-CHARIER, Christophe GIRARD et Frédéric HOCQUARD.

Je veux remercier également - je l'ai déjà fait lors des vœux - la directrice des Affaires culturelles Claire GERMAIN, Pierre-Henry COLOMBIER de la S.D.P.H., le Secrétariat général, David GODEVAIS, mon cabinet, Mathilde RÉBEILLÉ-BORGELLA, Christine GOSSE, et tous ceux qui m'ont permis de mener à bien cette délégation du patrimoine.

Je voudrais aussi associer tous les amoureux de la culture, dont fait partie très largement Philippe DUCLOUX, et c'est avec plaisir que je réponds à votre vœu sur la piscine située au 160, rue Oberkampf, l'une des premières piscines de Paris, c'est vrai, avec son architecture singulière, sa verrière, son carrelage, ses vestiaires en balcon qui sont absolument remarquables.

Cet équipement sportif est l'un des jalons de Paris de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et il témoigne de cette époque où les piscines, alors appelées bains publics, sont devenues des lieux de loisirs populaires pour les Parisiens et les Parisiennes.

Comme le rappelle le vœu, ce lieu joue aussi un rôle essentiel pour l'accès au sport pour toutes et tous, et notamment pour le renforcement de l'accès à la natation de tous, et nous savons combien l'apprentissage et la pratique dès le plus jeune âge sont importants.

Compte tenu de ce qui a été dit, il apparaît donc indispensable que cette piscine soit préservée pour son intérêt patrimonial, historique, culturel et sportif.

Permettez-moi cependant d'apporter un amendement à ce vœu en modifiant le premier attendu pour préciser que c'est le Département de l'histoire, de l'architecture et de l'archéologie de Paris et non la C.V.P. qui mènera cette étude patrimoniale et historique.

Je souhaite également ajouter un nouvel attendu indiquant que sur la base de cette étude, la Ville saisira la D.R.A.C. pour qu'elle étudie la protection de ce lieu au titre des Monuments historiques, afin de permettre à ce lieu d'être protégé dans les meilleurs délais.

Ce sera donc un avis favorable avec cet amendement qui va dans le sens de votre vœu.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 26 ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2020, V. 14).

## **2020 DAC 388 - Subvention d'investissement (1.000.000 euros) et convention avec le Mémorial de la Shoah (4e).**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Nous examinons le projet de délibération DAC 388 : subvention d'investissement et convention avec le Mémorial de la Shoah.

La parole est à Valérie NAHMIAS.

**Mme Valérie NAHMIAS.**- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération intervient en Conseil de Paris une semaine jour pour jour après la commémoration des 75 ans de la libération du camp d'Auschwitz, où plus d'un million d'enfants, de femmes et d'hommes furent assassinés. Auschwitz-Birkenau, Sobibor, Treblinka, Chelmno, Belzec, Majdanek, la mémoire des 3 millions de victimes des camps d'extermination de nazis doit être conservée comme une marque d'humanité. Il en est de même pour les 1.300.000 Juifs assassinés lors d'exécutions et les 800.000 assassinés dans les ghettos. Aujourd'hui, en 2020, 70 % des moins de 40 ans ignorent l'ampleur de ce génocide, le nombre de Juifs assassinés pendant la Seconde Guerre mondiale.

6 millions, ils étaient 6 millions à avoir eu leur vie fauchée. L'Europe a pleuré ses morts de la guerre dans son ensemble, bien trop nombreux, et les horreurs nazies envers les Juifs en répétant et promettant plus jamais cela. Comment expliquer alors qu'un quart des moins de 35 ans dit n'avoir jamais entendu parler de la Shoah ? Ces chiffres désolants, combinés à une hausse de 74 % des actes antisémites en France, démontrent que le devoir de mémoire ne va pas de soi. Il s'agit, au contraire, d'une entreprise exigeante, d'un effort sans relâche, pour enseigner cette histoire à nos contemporains et transmettre aux générations futures.

Quand nous n'aurons plus de témoins pour en parler, pour nous marquer, alors indirectement je dirai aux moins de 35 ans : n'oubliez pas qu'un jour on a frappé à une porte à 4 heures du matin, qu'on a sorti toute votre famille, vos biens, maison et affaires, qu'on vous a transportés avec des centaines d'inconnus comme des bêtes, qu'on vous a tatoué un chiffre sur le poignet, qu'on vous a séparés de vos enfants, de vos parents, et qu'on vous a forcés à respirer une odeur terrible de cheminées en attendant votre douche dont vous ne revenez jamais. N'oubliez pas, aussi insensé et terrible soit-il, que cela s'est passé dans notre pays et en Europe.

Maintenant il s'agit de faire exister ces femmes, ces hommes, ces enfants. Ce devoir de mémoire est le cœur de la mission du Mémorial de la Shoah qui accueille chaque année plus de 40.000 élèves et organise de nombreux séminaires. La demande en formation près du Mémorial étant croissante, il est primordial que celui-ci puisse bénéficier de locaux et de moyens suffisants pour accueillir plus de publics.

Aussi je salue, avec l'ensemble du groupe UDI-MODEM, l'engagement de la Ville de Paris qui accepte de mettre à disposition du Mémorial de la Shoah l'ensemble immobilier Châlons-Luxembourg à proximité du Mémorial, lui permettant de transférer ses fonctions administratives et ainsi d'accueillir plus de publics dans ses locaux historiques.

Nous voterons bien entendu cette subvention d'investissement permettant la réhabilitation du site.

Enfin, je tiens tout particulièrement à saluer l'immense travail de Mme Catherine VIEU-CHARIER pour la transmission de la mémoire à Paris et dernièrement l'initiative des étudiants juifs de France avec les affiches temporaires collées sur plus de 3.000 adresses dans Paris portant les noms des petits Parisiens déportés et exterminés.

Pour finir sur une note positive, Paris doit rester la ville lumière. La lumière, c'est aussi la transmission de la mémoire de l'humanité, de l'histoire dans ce qu'elle a de plus beau, certes, mais aussi de plus terrible, afin que nos enfants, nos petits-enfants se disent eux-mêmes sur ces barbaries : plus jamais cela !

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Mme Catherine VIEU-CHARIER.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe.- Chère Valérie NAHMIAS, avant de vous répondre et en premier lieu, si vous le permettez, comme vous le savez, c'est ma dernière séance du Conseil de Paris et je voudrais redire ici à tous les maires d'arrondissement et à tous les Conseillers de Paris, d'où qu'ils viennent, de la droite jusqu'à la gauche, merci pour le magnifique travail de mémoire que nous avons effectué ensemble.

Je tiens aussi à remercier la transversalité de ce travail que j'ai mené avec Christophe GIRARD bien sûr, avec qui j'ai travaillé sur tant de dossiers, avec Karen TAÏEB, Frédéric HOCQUARD, Véronique LEVIEUX, Pénélope KOMITÈS, Patrick KLUGMAN, Jean-Louis MISSIKA, Marie-Christine LEMARDELEY, Patrick BLOCHE et Hélène BIDARD.

Je remercie aussi "Paris Musées", sa directrice Delphine LEVY et ses équipes, et bien entendu toute l'équipe de la Direction des Affaires culturelles et sa directrice Claire GERMAIN ici présente. Merci aussi au Département de l'histoire de la mémoire et à son Comité d'histoire de la Ville de Paris : ils ont fait un travail formidable pour les milliers de délibérations que j'ai présentées au cours des séances du Conseil de Paris.

Et évidemment merci aux services du Conseil de Paris sans qui nous ne serions pas grand-chose ici, il faut le reconnaître, et merci à la présidente de la 2e Commission, chère Béatrice LECOUTURIER.

Merci donc pour ce travail. Je vous le dis, des places les plus à droites aux places des plus à gauche, j'ai vraiment été soutenue constamment dans le travail que je faisais et c'est avec beaucoup de remerciements et de gratitude que je quitterai cet hémicycle.

Pour en revenir au projet de délibération que vous avez défendu, Madame NAHMIAS, vous avez rappelé effectivement que nous étions réunis au Mémorial de la Shoah aux côtés de la Maire de Paris et du Président de la République pour inaugurer la restauration du Mur des noms, une réalisation tout à fait considérable. Bien sûr, le Mémorial de la Shoah poursuit son installation dans l'Hôtel Châlons-Luxembourg, suite à une des délibérations que j'ai présentée en 2015 avec Ian BROSSAT, que je remercie aussi du travail qu'il a effectué avec moi.

Ce projet de délibération a donc pour objectif d'aider au maximum le Mémorial pour ce que vous avez dit, c'est-à-dire accueillir le plus grand nombre de publics, et de faire en sorte que la mémoire de la Shoah soit transmise. C'est un projet de délibération lourd à hauteur de 1 million d'euros avec signature de conventions. C'est aussi l'occasion pour moi de saluer le grand travail de partenariat entre le Mémorial de la Shoah et la Ville de Paris, avec Eric de ROTHCHILD, son président et Jacques FREDJ, son directeur.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 388.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAC 388).

## **2020 DJS 108 - Attribution de la dénomination "Esplanade Johnny Hallyday" au parvis de l'AccorHotels Arena situé à l'angle de la rue de Bercy et du boulevard de Bercy (12e).**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Nous examinons le projet de délibération DJS 108 : attribution de la dénomination "Esplanade Johnny Hallyday" au parvis de l'AccorHotels Arena à l'angle de la rue de Bercy et du boulevard de Bercy.

La parole est à M. Pascal JULIEN.

**M. Pascal JULIEN**.- Deux ans et deux mois, c'est ce qu'il aura suffi pour que Johnny ait sa place, son espace public. Cela illustre ce que je disais tout à l'heure sur Michou et avec un malaise d'autant plus grand qu'il a, en quelque sorte, grillé tout un tas de gens, des dizaines de personnalités qui attendent également dans les listes de la Commission des dénominations, qui attendent leur tour, si je puis dire, d'avoir une place. Alors lui plus qu'un autre, comme cela, cela ne le fait pas !

Cela étant, une fois que l'on a dit cela, mon groupe se réjouit de l'emplacement qui a été choisi. Parce qu'il y a l'artiste, sur lequel je ne vais pas m'étendre car tout le monde connaît Johnny ici et je ne vous chanterai même pas une chanson, mais il y a l'homme aussi et franchement, lui attribuer la place qui longe le Ministère de l'Economie et des Finances, je dis bravo à ceux qui ont eu cette idée ! Il laisse quand même une ardoise de 11 millions d'euros - en fait probablement 30, semble-t-il, ce qui va permettre peut-être de rabibocher la famille mais on ne va pas jouer "Gala" ici. Bref !

Je vous entends rire mais pensez, par exemple, à BALKANY, lui qui a vu les portes du pénitencier se refermer derrière lui et ce n'est pas "sympa" pour lui parce qu'il a été petit jeu à côté de Johnny. Et je pense à tous ces citoyennes et citoyens qui ont triché avec les impôts de quelques dizaines ou centaines d'euros et qui se retrouvent avec des pénalités qui leur coûtent cher. Johnny, lui, on lui a pardonné ! C'est comme le gars de Renault dont j'ai oublié le nom... Carlos GHOSN, qui fuit le Japon vers le Liban et que l'on va interviewer comme un héros romantique, alors que c'est une canaille au regard de la loi.

Il y a là quelque chose qui crée quand même un malaise, admettez-le. C'est tout le problème que l'on a entre l'homme et l'œuvre. Mais on a connu cela dans d'autres domaines. Je pense, par exemple, à la place Stalingrad. Cela nous ramène il y a longtemps mais on n'aimait pas Stalingrad parce que c'était rendre hommage à Staline. On a donc changé pour la nommer "place de la bataille de Stalingrad". Oui, mais enfin la tolérance... On l'a renommé "place de la bataille de Stalingrad" car on ne voulait plus l'appeler Stalingrad à cause d'un petit problème politique.

Ce n'est pas facile de distinguer le citoyen Jean-Philippe Smet et l'auteur.

Là aussi, c'était la précipitation. C'était très drôle, au lendemain du décès de Johnny, on les a tous vus ; c'était le premier qui allait faire le vœu pour avoir la paternité. On veut une place pour Johnny ! Une compétition mémorielle à des fins électoralistes, excusez-moi ! En plus, j'arrête, je m'en vais, mais cela fait partie des petites choses mesquines que j'ai vues. Bref !

Voilà les raisons pour lesquelles nous allons nous abstenir sur ce projet de délibération.

Sachez quand même et mon collaborateur me l'a fait remarquer tout à l'heure que son nom est déjà référencé sur Google. Quand vous tapez "esplanade Johnny Hallyday", hop ! vous y arrivez, c'est déjà fait. Vous n'avez pas voté que c'est déjà fait. Vous voyez la précipitation ? C'est ce que j'espère que vous combattrez dans la prochaine mandature, mais vous combattrez sans moi parce que je n'en serai plus.

J'en profite simplement, puisque c'est l'usage, pour dire que ces dix-neuf ans passés en conseil d'arrondissement et ici ne m'ont pas appris grand-chose en matière d'humanité. Les élus ne sont ni pires ni meilleurs que le reste de la société. Les petites mesquineries, les petits calculs politiques, les petits machins narcissiques, les trahisons, on a tout cela dans la société, mais il y a également les hauteurs de vue, les générosités, le dévouement et l'humour jusqu'à l'autodérision. Voilà ! Vous êtes, nous sommes, ni pires ni meilleurs et c'est ce qu'il faut répéter partout ailleurs, à mon avis, quand on entend des bêtises sur les élus. Il y en a qui "bossent", d'autres qui ne "bossent" pas et c'est comme partout.

Je vous souhaite bon courage pour ceux qui resteront dans le chaudron !

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci, Monsieur Pascal JULIEN. Vous manquerez au prochain hémicycle, j'en suis sûr, parce que vos interventions étaient toujours très appréciées.

Pour vous répondre, Catherine VIEU-CHARIER.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe.- Que Johnny ! Ah que coucou ! Franchement, là où il est, il doit bien rigoler d'être passé par la bataille de Stalingrad, le malheureux. Mais Bercy, il connaît parce qu'il a quand même eu quelques petits problèmes.

Moi, je ne suis pas là pour cela. Tu as dit tout à l'heure, Pascal, que cela faisait deux ans et deux mois qu'il était mort, mais cela faisait plus de cinquante ans qu'il chantait, plus de cinquante ans qu'il a enchanté notre vie, nos promenades, nos surprises-parties, nos anniversaires, nos chagrins. Bref, Johnny, on l'aime, quoi ! C'est comme cela. Et ils ont été des millions à le dire quand il est mort : Johnny, on t'aime. Quand on est arrivé dans l'hémicycle peu après la mort de Johnny Hallyday, les Conseillers de Paris ont naturellement dit : Johnny, on t'aime. Et Johnny va avoir son nom dans la Ville de Paris et je trouve que c'est super bien, juste.

J'avais présenté un vœu de l'Exécutif juste après sa mort, en décembre 2017, et il y avait eu beaucoup moins d'opposition. Franchement, le vœu a été voté à l'unanimité et je pensais que cela allait se dérouler tranquillement. De toute façon, je pense que c'est acquis ici.

Puis l'idée de dénommer cette esplanade est particulièrement symbolique, mais pas pour ce que tu nous as dit parce que nous y avons plutôt vu autre chose : Johnny Hallyday a donné dans l'enceinte du Palais omnisports de Bercy un nombre record de représentations, plus de 100, devant plus d'un million de spectatrices et spectateurs ; c'était quelque chose d'incroyable où les gens étaient en communion avec lui, avec une communauté de fans qui étaient complètement enflammés. Donc le nom de Johnny Hallyday est associé à cet espace du Palais omnisports de Paris Bercy.

Puis comme les Français, les Parisiens et les Parisiennes ont suivi ce parcours avec passion et ferveur, et depuis toujours comme je l'ai rappelé. Les Parisiens n'oublient pas non plus sa participation à l'hommage rendu aux victimes du terrorisme, place de la République le 10 janvier 2016. C'est vrai que c'était un moment extrêmement émouvant quand, place de la République, Johnny Hallyday est venu chanter pour les victimes du terrorisme. Je me rappelle que c'était très émouvant.

En accord avec Laetitia, Laura et David, puisqu'on parle ici comme "Gala", je propose donc que la dénomination "Esplanade Johnny Hallyday" soit attribuée au parvis de l'AccorHotels Arena, tel que le précise le plan joint au présent projet de délibération et tel que l'a déjà répertorié Google, comme nous l'a dit Pascal.

Je vous demande donc vraiment de voter pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Mme la Maire du 12e arrondissement, Catherine BARATTI-ELBAZ, vous avez la parole.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ**, maire du 12e arrondissement.- Merci.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, je suis intervenue à peu près trois fois par séance du Conseil de Paris sur les six dernières années sur des sujets très variés. L'histoire retiendra que ma dernière intervention sera pour Johnny, parce que ce chanteur a entretenu un lien intime avec cette salle située dans le 12e arrondissement, au cœur de Paris.

C'est la seule salle en France capable de créer une telle émotion, une telle relation avec le public. Passer à Bercy pour des personnalités comme Johnny, c'est effectivement avoir un lien particulier avec le public parisien. Donc je suis fière que ce lien soit signifié par le nom donné à l'espace public à proximité.

J'aime bien aussi le clin d'œil avec le Ministère des Finances et tu as raison de le rappeler, Pascal. Je rajouterai les rues de Chablis et de Pommard, peut-être y sera-t-il sensible, mais aussi Truffaut et Paul Belmondo,

qui était un ami de la famille, et la Cinémathèque française parce que Johnny était aussi un grand acteur et beaucoup de cinéphiles ne passent pas loin pour aller à la Cinémathèque.

C'était aussi un homme que la Ville avait déjà récompensé, puisqu'il avait reçu la médaille de la Ville de Paris en 1985 de la part de Jacques Chirac qui lui donnera aussi la Légion d'honneur quand il était Président de la République.

Je n'ai jamais fait cette course aux vœux à laquelle je trouve un caractère indécent, comme toi, cher Pascal, mais deux ans et deux mois après, la famille s'est mise d'accord et c'est peut-être aussi un signe important pour ce lieu.

Je voudrais donc me féliciter de cette proposition et saluer à mon tour le travail de Catherine VIEU-CHARIER, toujours équilibré, pour honorer la mémoire des hommes et des femmes qui ont créé un lien fort avec cette ville. C'est un honneur, Catherine, d'avoir travaillé avec toi et de partir avec toi.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Et comme disait Johnny Hallyday, que je t'aime, ma chère Catherine !

C'est tout bon et je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 108.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DJS 108).

### **2020 DU 17 - Dénomination de voies de la Z.A.C. "Paris Rive gauche" (13e).**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Nous examinons le projet de délibération DU 17 : dénomination de voies de la Z.A.C. "Paris Rive gauche".

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

**M. Jérôme DUBUS**.- Mes chers collègues, Monsieur le Maire, le 5 juillet 1972 - cela ne nous rajeunit pas - l'Angleterre est en état de choc, et pourtant elle en a vu en matière de développement de la musique pop et rock depuis dix ans, depuis 1962. Sur le petit écran, sur l'iconique émission "Top of the Pops" que certains ont connue, un certain David Bowie chante "Starman". L'Angleterre est stupéfaite, hébétée. C'est un tournant, c'est un moment de rupture pour les adolescents avec le monde des parents outrés, affolés, dépassés. Désormais Bowie ne nous quittera plus avec une décade prodigieuse entre 1972 et 1982, on passe de "Hunky Dory" à "Heroes", la mutation de Bowie entre ses albums est tout simplement vertigineuse, inédite et inégalée dans le monde de la pop music.

Entre ces deux jalons absolus, Bowie a enregistré et porté sur scène sept albums, produit Iggy POP ou Lou Reed, a secoué le vieux monde, il faut le reconnaître. Le rythme et les chefs-d'œuvre ralentissent ensuite jusqu'à la fin de sa vie pour retrouver une verve exceptionnelle avec "Blackstar", paru quelques jours avant sa mort, le 8 janvier 2016, un 25e album stimulant et riche, marqué par sa rencontre avec des musiciens de jazz new-yorkais.

Mais Bowie, c'est aussi un formidable performer, un acteur de cinéma, de théâtre, un influenceur de la mode, un style inimitable en avance sur toutes les modes. Ce n'est pas la mode, c'est lui qui inspire la mode : Alexander McQueen, Frida GIANNINI de Gucci, Hedi SLIMANE, Raf SIMONS, tous ces grands créateurs ont été influencés par David Bowie.

Un caméléon vraisemblablement, mais un caméléon génial, avant-gardiste, curieux des courants qui ont provoqué la société et la culture et qui l'ont fait progresser et avancer. Il était en réalité insaisissable, ne cessant de se réinventer, épousant l'air du temps, le précédant très souvent. Sa disparition, à laquelle personne ne s'attendait, fut un choc terrible. Trois ans après, ça l'est toujours. Seul artiste complet de la pop music, il laissera un héritage exceptionnel. Curieusement d'ailleurs, il ne rencontrera le succès mondial qu'avec "Let's Dance" en 1983, c'est-à-dire plus de dix ans après sa première publication. Il restera un chanteur à part, compositeur de la galaxie rock.

Alors, merci à Jérôme COUMET d'avoir voulu l'honorer à Paris. Merci à Mme VIEU-CHARIER et à la Commission d'avoir accepté la dénomination de cette rue. Merci pour le travail que vous avez fait durant toutes ces années.

J'aurais juste un bémol, c'est que malgré mes vœux, depuis deux mandats, Bowie, c'est très bien mais vous n'avez toujours pas dénominé une rue Jim Morrison. Cela fait à peu près trois vœux que je fais sur deux mandatures. Mme HIDALGO, qui était première adjointe, s'était engagée ici en décembre 2013 qu'il y ait dans sa mandature une rue Jim Morrison. Ce n'est toujours pas le cas, je suis désolé. Celle-ci est anecdotique mais ce n'est pas la seule promesse qui n'a pas été respectée...

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Absolument, c'est la seule, Monsieur DUBUS, nous en sommes contrits.

**M. Jérôme DUBUS**.- Mais enfin elle est importante.

Merci à toutes et à tous.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Catherine VIEU-CHARIER.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe.- Eh bien, Monsieur DUBUS, promesse tenue parce que le projet de délibération Jim Morrison va passer au prochain Conseil de Paris ! Eh oui, dans le 4e arrondissement. Elle est pas belle, la vie ? Donc je n'ai pas besoin de rester ! Mais vous pourrez le voter sans moi, il n'y a aucun souci.

Vous avez beaucoup parlé de David Bowie et très bien, donc je ne rajouterai rien à ce très bel exposé, mais je voudrais simplement rappeler que ce projet de délibération nomme sept nouvelles rues. Il y a évidemment David Bowie mais je voudrais aussi dire qu'il y a des femmes photographes et c'est très intéressant de les mettre en exergue. J'ai le plaisir de vous annoncer que la Commission a adopté le jardin Laure Albin Guillot dans le jardin central Paul Bourget, les jardins Gerda Taro, Claude Cahun, Marcel Moore, tout cela a été fait dans le 13e en souvenir de tous ces photographes dont les fonds sont conservés à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris.

Je tenais à dire qu'outre David Bowie, il y avait bien d'autres dénominations dans ce 13e arrondissement, et bien sûr je vous encourage à voter pour ce projet de délibération.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 17.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DU 17).

### **Voeu déposé par le groupe SOCA relatif à un hommage à Jean-Pierre Schmitt.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Nous examinons les vœux non rattachés et tout d'abord le vœu n° 27 relatif à un hommage à Jean-Pierre Schmitt.

M. DUCLOUX a la parole.

**M. Philippe DUCLOUX**.- Pour aller dans la continuité, ce vœu concerne un héros, ma chère Catherine, mais un héros d'un conflit qui a fait qu'à l'époque le peuple algérien avait le droit de disposer de lui-même, conformément à l'article 1er, paragraphe 2, de la Charte des Nations unies du 26 juin 1945. Le peuple algérien a arraché ce droit à la suite d'un long conflit, au cours duquel des centaines de milliers d'Algériens et des dizaines de milliers de Français trouvèrent la mort. Parmi ces victimes figuraient 29 jeunes du 11e arrondissement.

La première de ces victimes se dénommait Jean-Pierre Schmitt, un appelé du contingent mort à El Arrouch. Sa mort, survenue le 20 août 1955 à l'âge de 22 ans, a suscité une vive émotion dans mon arrondissement. A l'annonce de son décès, des amis, des associations décidèrent d'organiser un rassemblement en sa mémoire et en soutien à sa famille. Au cours de ce rassemblement, son père, ainsi qu'une figure illustre de notre Conseil, Maurice Berlemont, en sa qualité de président de la plus vieille association sportive du 11e, "L'entente sportive et culturelle", association dont était membre Jean-Pierre Schmitt, devaient prendre la parole. Ce rassemblement a été interdit. Il devait se tenir dans la cour de l'immeuble situé au 51, rue de Charonne. C'était dans cet immeuble que résidait Jean-Pierre Schmitt. Le travail de mémoire entrepris par le comité du 11e de la F.N.A.C.A. a été déterminant.

C'est pour cette raison qu'aujourd'hui, sur la proposition du maire du 11e arrondissement, sur la proposition des élus du groupe Socialiste et Apparentés et sur ma proposition, le Conseil de Paris émet le vœu qu'une plaque soit apposée sur l'immeuble du 51, rue de Charonne, afin d'honorer Jean-Pierre Schmitt, première victime de la guerre d'Algérie du 11e arrondissement.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Catherine VIEU-CHARIER.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe.- Chers collègues, cher Philippe DUCLOUX, j'ai eu moi-même l'occasion de saluer toutes les F.N.A.C.A. de Paris lors de leur grand congrès départemental et justement de leur annoncer ce vœu relatif à un hommage à Jean-Pierre Schmitt.

Vous avez rappelé ce qu'étaient la guerre d'Algérie et la légitimité du combat du peuple algérien pour son indépendance, mais je voudrais quand même rappeler que ces milliers de soldats du contingent sont morts sans trop savoir le pourquoi de cette mort brutale et injuste.

Je voudrais vous raconter une anecdote. Mon père était secrétaire de mairie dans un tout petit village de Normandie et il avait la lourde tâche d'aller dans les fermes avec le maire du village annoncer la mort des enfants de ce village qui étaient morts en Algérie. Des gamins qui n'avaient jamais quitté leur canton, qui n'avaient jamais quitté leur village, qui n'avaient jamais quitté leur Normandie natale, et qui un jour avaient pris le train puis le bateau pour aller se faire tuer dans les Aurès. C'est pour cela, c'est pour ces enfants-là, pour ces jeunes gens-là qu'effectivement ce vœu est fait.

Bien sûr, nous honorons Jean-Pierre Schmitt, premier mort parisien de cette guerre d'Algérie, mais c'est en pensant à tous ces jeunes gens dans la fleur de l'âge qui sont partis pour une guerre de décolonisation qui au fond n'aurait jamais dû exister : on aurait dû tout de suite accueillir le désir du peuple algérien dans sa demande d'indépendance.

Le 19 mars prochain, nous nous recueillerons comme chaque année autour du mémorial en hommage aux 758 jeunes Parisiens morts pour la France en Algérie et de la stèle des disparus des Abdelys au Père-Lachaise. Ce sera encore un moment émouvant. C'est bien entendu un avis favorable pour instruction de la plaque commémorative que vous appelez de vos vœux, et sous réserve évidemment de l'accord des propriétaires de l'édifice, que je vous demande de voter ce vœu.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 27 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2020, V. 15).

### **Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à un hommage à Odette Christienne.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Nous examinons le vœu n° 28 relatif à un hommage à Odette Christienne.

La parole est à M. Philippe DUCLOUX.

**M. Philippe DUCLOUX**.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est avec une grande émotion que je présente ce vœu devant vous ce soir, pour une femme que nous avons été nombreux à côtoyer, à aimer et à avoir cette reconnaissance vis-à-vis de tout ce qu'a fait Odette Christienne. Effectivement elle nous a quittés en 2018, à l'âge de 83 ans.

Odette était agrégée de sciences naturelles. Elle embrassa, comme on dit, une carrière au sein de l'Education nationale. Après avoir été professeur dans un collège du Beaujolais, elle devint censeur du lycée Romain Rolland à Ivry avant d'en devenir la proviseure ; un lycée dans une banlieue plutôt défavorisée qui comptait pas moins de 2.500 élèves de toutes nationalités. Elle exerça par la suite ces mêmes fonctions au lycée Hoche à Versailles, puis de 1985 à 2000 au prestigieux lycée Henri IV dont elle fut la première proviseure.

Odette était une républicaine exigeante qui avait à cœur de défendre l'école publique, laïque, gratuite et obligatoire. Ces valeurs l'ont conduite à s'engager en politique au service des Parisiennes et des Parisiens, et plus particulièrement des habitants du 14e arrondissement dont elle sera l'élue de 2001 à 2014.

Au cours de ses deux mandats, elle se verra confier la mission d'adjointe chargée de la mémoire et du monde combattant, puis elle deviendra la correspondante-défense auprès du Maire de Paris. Elle œuvra durant ses fonctions pour la transmission de la mémoire, notamment celle de la Résistance. Elle s'efforcera également à renforcer le lien entre les Parisiens et l'armée, à travers notamment l'opération "Paris accueille ses soldats".

En 2008, alors que l'armée ne souhaitait perpétuer cette manifestation que dans les arrondissements disposant d'un parc ou ayant un accès à la Seine, elle proposa de l'organiser place de la Nation, je dirais entre le 11e, le 12e et le 20e, ainsi les habitants des trois arrondissements ont pu aller à la rencontre de leurs armées le 14 juillet.

Bien entendu, Odette était une femme de conviction, une battante, une femme qui avait vraiment la volonté de s'engager à gauche. C'est une femme qui a compté pour nous tous. J'ai eu l'occasion de la côtoyer lorsque j'étais adjoint au Maire de Paris et je voulais vraiment ce soir que nous puissions collectivement lui rendre cet hommage, que l'on puisse trouver le moyen, un lieu pour faire en sorte que sa mémoire ne s'oublie pas à Paris pour tout ce qu'elle a fait.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Catherine VIEU-CHARIER.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe.- Cher collègue, d'abord je vous remercie de cet hommage à notre collègue Odette Christienne. Nous sommes nombreux et nombreuses ici à l'avoir connue et j'ai eu le redoutable honneur de lui succéder dans l'hémicycle. Je me souviens du moment d'émotion que nous avons partagé durant l'hommage que Mme la Maire de Paris lui a dédié en février 2018, ici même dans cet hémicycle.

Adjointe au Maire de Paris, Conseillère de Paris, Odette Christienne est une figure des plus respectées et elle a eu une carrière exceptionnelle. Nous repensons à tous les élèves - je pense notamment à Ian BROSSAT qui m'a parlé d'Odette Christienne avec beaucoup d'admiration - et à tous ces enseignants qui l'ont connue, à tout le monde combattant parisien et à tous les citoyens qui l'ont croisée durant sa vie.

Comme l'a dit Anne HIDALGO, Odette Christienne était une femme de culture, une femme humaniste, une femme de parole au sens le plus fort du terme, et je reprends les mots de Marinette BACHE : "Elle était une femme de gauche, engagée, une républicaine membre du groupe M.R.C."

C'est avec une grande fierté que j'ai porté à sa suite les missions qui ont été les siennes à la Ville de Paris et son héritage m'a été extrêmement précieux. Odette Christienne nous manque et c'est donc avec une grande émotion que je vous propose, mes chers collègues, de voter favorablement ce vœu.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 28 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2020, V. 16).

Moi aussi, j'ai un souvenir très chaleureux et amical de notre chère et regrettée Odette.

### **Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à une dénomination "Piscine Jeanne et Thérèse Brulé" (14e).**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Nous passons au vœu n° 29 relatif à une dénomination "Piscine Jeanne et Thérèse Brulé".

La parole est à la maire du 14e arrondissement, Mme Carine PETIT.

**Mme Carine PETIT**, maire du 14e arrondissement.- Merci, Monsieur le Maire.

Le Conseil du 14e arrondissement a souhaité faire une proposition de nom pour le nouveau centre nautique, la nouvelle piscine située porte d'Orléans, avenue Paul-Appell, dans le centre sportif Elisabeth.

J'irai très vite mais vous savez que le centre sportif Elisabeth accueille historiquement le siège du club "Femina Sport". Il a été créé par de très grandes sportives au début du XXe siècle et ce sont de grandes femmes sportives, comme Suzanne Lenglen, Alice Milliat et Germaine Delapierre, qui ont fondé ce club omnisports féminin, un des premiers de cette importance en France. Beaucoup de ces fondatrices ont d'ailleurs milité ardemment auprès de Pierre de Coubertin pour que les épreuves féminines soient intégrées aux Jeux olympiques, ce qui n'était pas le cas et qui est venu bien tard.

Dans cette tradition, après avoir donné le nom d'un gymnase dans le 14e arrondissement en hommage à Alice Milliat, qui était la fondatrice de la "Fédération sportive féminine internationale", nous avons souhaité proposer le nom de Jeanne et Thérèse Brulé, qui étaient elles aussi athlètes, qui se sont engagées dans la promotion du sport féminin et qui ont aussi participé, dans le cadre de "Femina Sport", à développer un sport populaire et féminin.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Mme Catherine VIEU-CHARIER pour vous répondre.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe.- Chère collègue, chère Carine, ce sera évidemment un avis favorable pour ce vœu qui rend hommage à deux grandes sportives, deux sœurs engagées.

Nous avons d'ailleurs ensemble, chère Carine, rendu hommage à beaucoup de personnalités féminines dans votre arrondissement, le 14e. Je pense à Clarissa Jean-Philippe, victime du terrorisme, puis à Françoise Héritier, Jeanne et Paulette Nardal, Benoîte Groult, Louise Losserand, Marie-Thérèse Auffray, Maudy Piot et bientôt Monique Wittig.

Nous avons su trouver un nom symbolique, en accord avec l'esprit de la Commission de dénomination qui veut que les lieux soient étudiés en fonction de la biographie des personnalités que nous souhaitons honorer.

Pour être encore plus précise, je vous propose un léger amendement technique car la future piscine Jeanne et Thérèse Brulé se situera exactement au 1, place Edith-Thomas. C'est pour cela que je vous demande, Madame la Maire, que votre vœu soit amendé de la façon suivante : les termes "situé avenue Paul-Appell" sont supprimés et remplacés par "situé place Edith-Thomas".

C'est avec un avis tout à fait favorable, en fonction de cette correction, que je vous demanderai de voter ce vœu.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

C'est un avis favorable avec un amendement. Amendement accepté ? Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 29 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2020, V. 17).

### **Vœu déposé par le groupe LRI relatif aux 138 morts pour la France enterrés au cimetière des Batignolles (17e).**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Nous examinons le vœu n° 30 relatif aux 138 morts pour la France enterrés au cimetière des Batignolles.

La parole est à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**.- Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu a été déposé par les élus du groupe les Républicains et Indépendants du 17e arrondissement et leur maire Geoffroy BOULARD. Il a pour objet de formuler le souhait qu'une stèle, honorant la mémoire des 138 morts pour la France enterrés au cimetière des Batignolles, soit érigée. Il fait suite à un important travail de mémoire entrepris par l'association du "Souvenir français" du 17e arrondissement qui a recensé jusqu'ici, parmi les 15.000 tombes que compte le cimetière des Batignolles, 138 personnes mortes pour la France.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci.

Pour vous répondre, Mme Catherine VIEU-CHARIER.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe.- Madame la Présidente, je voudrais vous rappeler, mais vous le savez et je tiens à le redire, que la Ville de Paris s'est beaucoup engagée dans le travail de mémoire de celles et ceux tombés pour notre pays, notre démocratie et notre liberté.

Nous nous souvenons notamment de ce moment de partage, le 11 novembre 2018, boulevard de Ménilmontant au Père-Lachaise, lorsqu'à l'occasion du Centenaire de la grande guerre, Anne HIDALGO a inauguré le monument aux morts parisiens de 1914-1918 avec 94.500 noms, une impressionnante œuvre devenue un lieu de recueillement et de mémoire connu maintenant dans toute la France.

Vous proposez ici, chère collègue, que soit érigée une stèle à la mémoire des 138 morts pour la France au cimetière des Batignolles. Vos héros ne seront pas oubliés. Nous avons d'ailleurs rendu hommage à beaucoup d'héroïnes qui se sont battues pour nos valeurs. Je pense à Rose Valland, Gilberte Brossolette, Thérèse Pierre, etc., et à Clémence Annick Burgard parmi les dernières.

Bien entendu, je donne un avis favorable à ce vœu qui permettra un monument de proximité dans cet arrondissement.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 30 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2020, V. 18).

## Compte rendu de la 3e Commission.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Nous passons aux travaux de la 3e Commission.

Oui, un salut très amical à notre très chère collègue Catherine.

Je crains, Monsieur DUBUS, que vous n'ayez encore à me souffrir, quelques jours pour vous mais pour d'autres quelques années.

La parole est au président de la 3e Commission, M. Claude DARGENT.

**M. Claude DARGENT**.- Merci.

Lors de la 3e Commission, en l'absence de Célia BLAUDEL, Christophe NAJDOWSKI a d'abord présenté ses principaux projets de délibération, en l'occurrence le projet de délibération DCPA 9 relatif à la convention d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'installations photovoltaïques, ainsi que le DVD 21 portant sur le stationnement d'un bateau d'hébergement d'urgence sur le bassin de La Villette.

Puis il a présenté également le DEVE 8, fixant le montant de la participation de la Ville au budget d'Airparif, et le DEVE 23, fixant le montant d'une subvention à l'ADEME dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt "Feuille de route pour la qualité de l'air en Ile-de-France".

Colombe BROSSEL a présenté le DDCT 9, une première enveloppe pour les appels à projets "politique de la ville", et le DPSP 1, une subvention pour cinq structures dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la délinquance et de la récidive, du dispositif "Ville Vie Vacances" et de la lutte contre les dérives sectaires.

En l'absence de Pénélope KOMITÈS, elle a également présenté les principaux projets de délibération relevant de cette délégation, notamment le DEVE 1, qui concerne l'agriculture urbaine, et le DEVE 15 qui est relatif à la troisième édition du "Printemps des cimetières". Ensuite a été mis en avant le DEVE 25 qui accorde un soutien financier au cirque Pinder en contrepartie d'un arrêt de ses spectacles avec animaux sauvages.

Enfin, Christophe NAJDOWSKI a présenté certains de ses projets de délibération, notamment le DVD 1 relatif à la vélostation Maine-Montparnasse, ainsi que les projets de délibération relatifs au prolongement du T3.

Je voudrais saisir cette occasion, puisqu'il s'agit de la dernière 3e Commission de la mandature, pour remercier à mon tour tous ceux, qu'ils soient personnels de la Ville, collaborateurs et élus, qui ont participé à ses travaux depuis 2014.

Et je voudrais en profiter également pour faire une remarque et attirer l'attention de notre Conseil sur la question du périmètre de cette Commission. En effet, si on prend au sérieux les commissions du Conseil de Paris, comme nous tous ici, et si on tient compte du fait que ce n'est pas simplement une obligation légale que d'avoir des commissions devant lesquelles passent les projets de délibération, je crois qu'il faut s'interroger sur le périmètre qui est le leur.

En effet, de 2001 à 2014, la 3e Commission s'intéressait uniquement aux questions des déplacements. En 2014, on a ajouté l'ensemble des délégations concernant l'environnement et aussi les questions de sécurité. C'était effectivement un changement de nature qui a fait que cette Commission, nous le savons bien, est de loin la plus longue du Conseil. Je crois que ce n'est pas forcément bénéfique pour ses travaux et je voulais léguer au Conseil de Paris cette réflexion sur la nécessité probablement de réfléchir à ce périmètre dans le futur.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

### **2020 DCPA 9 - Convention d'occupation du domaine public (C.O.D.P.) pour l'installation et l'exploitation d'installations photovoltaïques et de la convention d'objectifs (subvention). - Avenant de substitution d'un site.**

#### **Voeu déposé par le groupe SOCA relatif au bilan carbone.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Nous examinons le projet de délibération DCPA 9 et le vœu n° 31 relatif au bilan carbone.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Rémi FÉRAUD**.- Merci, Monsieur le Maire.

Depuis le début de la mandature, nous nous sommes engagés dans la transformation écologique de la ville, et notamment dans la lutte contre la pollution, véritable enjeu de santé publique. L'adoption en mars 2018 du Plan Climat Air Energie a prévu plusieurs centaines de mesures pour faire de notre ville un territoire 100 % énergies renouvelables d'ici à 2050 et à diviser pour cela par deux la consommation d'énergie.

Afin de mettre en place ces mesures, plusieurs outils sont à notre disposition. Depuis 2014, la Ville de Paris évalue les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire, mais aussi au sein de son administration et elle en a publié l'inventaire en 2004, 2009 et 2014.

Lors des vœux présentés l'an dernier par la Maire de Paris, elle avait exprimé sa volonté de voir un nouveau bilan réalisé au cours de l'année 2019. Cet inventaire, il me semble important de le communiquer à notre Conseil mais aussi aux Parisiennes et aux Parisiens.

C'est la raison pour laquelle le groupe Socialiste et Apparentés a déposé ce vœu afin que puisse être communiqué aux membres du Conseil de Paris, ainsi qu'à l'ensemble des habitants de notre ville, le bilan carbone du territoire parisien réalisé en 2019, comme il l'a été tous les cinq ans.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Célia BLAUDEL qui nous rappellera pourquoi elle était absente.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe.- Tout à fait, merci, Monsieur le Maire.

Je vais prendre trente secondes pour réagir aux propos du président de la 3e Commission pour dire qu'effectivement c'était une absence en Commission, mais une absence excusée car j'étais et je suis encore officiellement en congé maternité, mon bébé étant né il y a deux mois. C'est une précision nécessaire tant le statut d'élue - e - n'existe toujours pas ; d'autres avant moi au sein de cet hémicycle ont malheureusement pu le mesurer au cours de ce mandat.

Et puisque l'heure est aux remerciements et je tiens, moi, à remercier la Maire de Paris et l'ensemble de l'Exécutif pour son soutien et sa bienveillance me permettant dans la période d'être mère - m, e, r, e - et maire adjointe, et ce n'est pas encore chose aisée pour nombre de femmes au sein de certains partis politiques et de certaines institutions. J'espère que nous n'aurons pas à faire ce genre de déclaration à l'avenir. En tout cas, je vous en remercie, il y a encore du "boulot" sur la question, semble-t-il.

Pour en revenir à la question... Et je ne lui ai pas imposé le Conseil de Paris, malgré les propositions de Patrick BLOCHE de lui donner le biberon pendant que j'intervenais. Merci, Patrick !

J'en reviens donc à la proposition de vœu de Rémi FÉRAUD que je remercie de réaborder cette question du bilan carbone, qui est en effet l'outil indispensable de nos politiques climat pour en mesurer les impacts et pour mesurer évidemment l'évolution des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire parisien. Nous les mesurons depuis 2004. L'obligation légale est de publier ce bilan tous les 5 ans, mais suite aux vœux de la Maire en janvier 2019, les équipes ont travaillé pour le présenter avec un an d'avance afin de répondre à l'exigence légitime de transparence sur les défis carbone de la ville. Ces chiffres sont désormais consolidés et nous serons en mesure de les rendre publics et de les communiquer à l'ensemble du Conseil de Paris dans les jours qui viennent, satisfaisant ainsi votre vœu. Je ne doute pas que chacune et chacun d'entre vous auront à cœur de se plonger dans le détail de ces chiffres.

Pour faire un peu de "teasing", je peux d'ores et déjà vous dire que les objectifs sont tenus sur la question de la baisse des émissions locales mais aussi de l'empreinte parisienne. C'est une très bonne nouvelle et, au-delà de ces chiffres, ce bilan carbone, c'est aussi la démonstration de la force des villes, des collectivités face à l'ampleur du dérèglement climatique. Il faut s'en réjouir et, évidemment, nous encourager à aller encore beaucoup plus loin.

C'est donc, vous l'aurez compris, un avis favorable.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 31 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2020, V. 19).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DCPA 9.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DCPA 9).

## 2020 DVD 21 - Canaux parisiens. - Convention d'occupation temporaire pour le stationnement d'un bateau d'hébergement d'urgence.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Nous examinons le projet de délibération DVD 21 relatif aux canaux parisiens.

La parole est à M. François DAGNAUD, maire du 19e.

**M. François DAGNAUD**, maire du 19e arrondissement.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, pour la troisième fois, les Parisiens ont été nombreux jeudi dernier à répondre présents pour la Nuit de la Solidarité, avec un objectif simple : mettre des visages sur les chiffres, rendre visibles les invisibles et mieux comprendre le sans-abrisme pour agir plus efficacement. La rue, nous le savons, n'est jamais une solution et nous devons donc en construire d'autres, trouver des alternatives avec plus de lieux d'hébergement, plus de logements relais, plus d'accompagnement.

La première édition de la Nuit de la Solidarité avait ainsi mis en évidence une réalité longtemps sous-estimée : les femmes dehors, dans la rue sont nombreuses et elles sont vulnérables. Pour une femme à la rue, c'est la double peine. L'ouverture de la halte de l'Hôtel de Ville a été par exemple une première réponse à cette réalité.

Ce projet de délibération vient compléter et enrichir notre dispositif. Il permettra en effet d'ici la fin du mois de février l'amarrage dans le 19e arrondissement, sur le canal de l'Ourcq, d'une péniche dénommée "Bateau-Hôtel du Cœur", destinée à héberger 24 femmes vulnérables en situation de demande d'hébergement d'urgence. Avec l'aide et l'accompagnement d'un travailleur social et d'un éducateur spécialisé, elles pourront souffler, se reposer dans un cadre sécurisé et accueillant, et peut-être, durant ces quelques semaines de répit, trouveront-elles les leviers d'une sortie de rue durable.

C'est donc un projet original dans sa démarche et généreux dans son approche qui nous est proposée, porté par l'association "Les Hôtels du Cœur" et par son président que je veux saluer, notre ami Gérald DAHAN.

Je veux finir par saluer l'engagement collectif de la Ville de Paris pour que celle-ci soit une ville inclusive, exemplaire, accueillante, ouverte à tous et à toutes. Il y a tant à faire. Le 19e arrondissement, comme les autres arrondissements, y prend sa part avec la certitude qu'en faisant progresser la cause des plus vulnérables, c'est toute la société qui progresse.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Célia BLAUDEL.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe.- Je n'ai absolument rien à ajouter à l'excellente description du projet qu'a faite François DAGNAUD sur ce projet de délibération et qui fait écho à l'engagement fort de notre Ville en matière d'accueil, et je vous remercie toutes et tous de bien vouloir voter ce projet de délibération.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 21.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DVD 21).

## Voeu déposé par le groupe LRI relatif à la gestion de la C.P.C.U. et à ses tarifs.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Nous examinons les vœux non rattachés.

Tout d'abord, le vœu n° 32 relatif à la gestion de la C.P.C.U. et à ses tarifs.

La parole est à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**.- Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu fait suite à deux événements importants concernant la C.P.C.U. en 2019 et en janvier 2020. En 2019, nous avons eu un nouveau rapport de la Chambre régionale des comptes sur la question de la C.P.C.U. et les rapports du délégataire et de la C.P.C.U., et le 7 janvier 2020 le tribunal administratif de Paris a lui aussi pointé l'absence de contrôle effectué par la Ville de Paris sur la C.P.C.U., comme cela avait déjà été dit par la Chambre régionale des comptes. En effet, la C.P.C.U., notamment, n'a pas répercuté sur les usagers, comme elle aurait dû le faire, les baisses de T.V.A. prévues par la loi depuis longtemps déjà lors du franchissement du seuil de 60 % puis 50 % d'énergie renouvelable pour la production de chaleur.

Une fois de plus, la Mairie de Paris a oublié qu'elle était actionnaire à hauteur de 34 % de la C.P.C.U., la Mairie de Paris a oublié qu'elle était la Mairie de Paris et a failli dans sa responsabilité de contrôle.

Par ce vœu, nous demandons que la Mairie de Paris fasse une présentation générale de la situation financière et opérationnelle de la C.P.C.U. et que, en tenant compte du dernier rapport de la C.R.C. et du jugement du T.A. de Paris, la Ville apporte les réponses sur l'ensemble des points soulevés par le T.A. de Paris afin que les usagers de la C.P.C.U. bénéficient d'une gestion transparente et exemplaire.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Célia BLAUDEL.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe.- Merci, Monsieur le Maire.

C'est un vœu qui est en écho à la question d'actualité qui a été posée plus tôt dans la journée par notre collègue Jérôme GLEIZES, et je crois d'ailleurs avoir apporté de nombreux éléments de réponse sur la question particulière du jugement du Tribunal administratif et sur la question tarifaire - je n'y reviendrai pas.

Mais pour compléter ma réponse sur les éléments soulevés par les attendus de votre vœu, je souhaitais vous dire que la présentation de la situation financière et opérationnelle de la C.P.C.U. a bien eu lieu au sein de la commission de contrôle supérieur de la C.P.C.U., au sein de laquelle vous êtes d'ailleurs représentés. Je rappelle que cette commission a été créée au cours du mandat alors que le Code des collectivités territoriales ne nous y obligeait absolument pas, mais, justement, pour partager les éléments, la discussion, tant avec les élus qu'avec les représentants des usagers qui y sont extrêmement actifs. L'exercice de transparence auquel vous appelez est donc déjà une réalité et c'est un des outils de contrôle de la concession.

J'ajoute par ailleurs que vous aviez un représentant au sein du Conseil d'administration de la C.P.C.U. à travers la personne de votre "prédécesseuse", donc accès aux données et aux équipes. Si elle a été assidue, elle a dû normalement vous transmettre tous ces éléments. Enfin, je veux vous dire que toutes les questions qui ont été soulevées par la Chambre régionale des comptes ont trouvé une réponse, et ces réponses sont désormais publiques puisque le rapport a été présenté devant notre Assemblée.

Au vu de tous ces éléments, je vous propose de retirer votre vœu. Et le T.A., j'y ai répondu longuement pendant la question d'"actu", mais je suis à votre disposition, Madame CARRÈRE-GÉE, si vous souhaitez qu'on y revienne encore plus en détail. En tout cas, c'est un avis défavorable.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Le vœu est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 32 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 32 est repoussé.

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un bilan écologique de l'action municipale.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Nous examinons le vœu n° 33 relatif à un bilan écologique de l'action municipale.

Mme Danielle SIMONNET a la parole.

**Mme Danielle SIMONNET**.- Oui, à travers ce vœu, à la suite de deux autres vœux que j'avais présentés et par lesquels j'estime qu'il est l'heure de rendre des comptes, s'il n'est d'ailleurs trop tard pour le faire, j'estime que face à l'ambition affichée de répondre aux défis écologiques, au bouleversement climatique, au risque d'effondrement, il serait temps de faire vraiment le bilan de l'action municipale. En effet, j'ai le sentiment qu'il y a eu des discours ambitieux et, en même temps, une logique, justement, du "en même temps", c'est-à-dire en même temps des dispositifs de bétonisation, d'hyperdensification à travers "Réinventer Paris", à travers les Jeux olympiques, différents projets d'aménagement comme la Z.A.C. "Bercy-Charenton" ou encore le développement des panneaux numériques, et j'en passe.

Il serait fort opportun de faire le bilan de l'état des lieux.

Où en sommes-nous, par exemple, avec la conversion du parc des véhicules de la Ville de Paris vers des motorisations hybrides ou électriques, afin de faire un vrai état des lieux ? Où en sommes-nous, d'ailleurs, avec la compensation carbone sur laquelle la Maire de Paris s'était engagée au niveau de ses voyages en avion ? Où en sommes-nous, d'ailleurs, dans chaque arrondissement où la promesse avait été faite qu'il y ait au moins deux zones "Paris Breathe" fermées au trafic les week-ends et les jours fériés ? Où en sommes-nous avec le fait qu'il y ait un

grand plan antibruit négocié dans chaque quartier, qu'il y ait au moins 30 hectares d'espaces verts nouveaux hors ouverture de la petite ceinture, qu'il y ait dans chaque arrondissement un quartier réservé aux piétons et aux vélos toute l'année, qu'il y ait un plan "1.000 immeubles" en termes de consommation énergétique, de bâtiments énergivores et de précarité énergétique, qui soient vraiment l'objet d'une rénovation ? Où en sommes-nous avec l'objectif affiché de 50 % d'alimentation "bio", locale et de saison dans la restauration scolaire ? Où en sommes-nous avec l'objectif d'avoir 1.400 kilomètres de pistes cyclables à Paris en 2020 ? Où en sommes-nous également avec l'objectif affiché de 20.000 arbres plantés au cours de la mandature et combien ont été au contraire coupés ou arrachés ? Où en sommes-nous avec l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 30 % en 2020 par rapport au niveau de référence de 2004 ?

Vous l'aurez compris, à travers ce bilan, les Parisiennes et les Parisiens pourraient mesurer la réalité de l'action de la Municipalité sortante face aux défis écologiques, au bouleversement climatique et au risque d'effondrement que nous devons collectivement affronter.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci.

Pour vous répondre, Célia BLAUDEL.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe.- Merci, Monsieur le Maire.

Au-delà de l'appel qui nous a été collectivement fait d'être sobres dans nos propos compte tenu de la période électorale, je tenais à vous dire que l'ensemble des données que vous demandez sont en fait d'ores et déjà publiques et disponibles.

Nous y sommes, pour la plupart, revenus fortement au sein de ce Conseil par la voix de nombreux membres de l'Exécutif au fil des années. Ces bilans ont été diffusés régulièrement et publiés, et sont facilement accessibles sur paris.fr ; tous les chiffres que vous mentionnez dans votre vœu sont sur paris.fr. Je vous renvoie notamment à ce document qui, finalement, je crois, est peu lu au sein de cette Assemblée et je le déplore, le "Bleu Climat", qui est publié chaque année, qui est en ligne et qui contient énormément de chiffres. C'est une chose de demander des bilans, c'en serait peut-être une autre de les lire. Le "Bleu Climat" sera complété dans les jours qui viennent par le bilan carbone que j'ai mentionné dans mon intervention précédente.

Au vu de ces éléments, je vous propose de retirer votre vœu et de consulter les chiffres existants, sinon ce sera un avis défavorable.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Ainsi, un avis défavorable.

Il est maintenu ? Quelle surprise.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 33 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 33 est repoussé.

### **Vœu déposé par l'Exécutif relatif au soutien aux Yanomami et aux peuples autochtones d'Amazonie.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Nous examinons le vœu n° 62 déposé par l'Exécutif relatif au soutien aux Yanomami et aux peuples autochtones d'Amazonie.

Je donne la parole à Célia BLAUDEL.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe.- Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un vœu de l'Exécutif afin que notre Conseil puisse apporter son soutien et le soutien de la Ville de Paris aux Yanomami et aux peuples autochtones d'Amazonie. En quelques mots, je crois que personne ici au sein de cet hémicycle ne méconnaît la situation difficile, catastrophique devrais-je dire, que connaît la forêt amazonienne, une situation catastrophique pour ses habitants et habitantes, menacés par les opérations de déforestation et la présence des orpailleurs clandestins, une situation catastrophique pour la forêt elle-même, ce patrimoine naturel inestimable, qui aujourd'hui est détruit à une vitesse très inquiétante, pour notre avenir en commun et une situation plus que préoccupante enfin pour les personnalités écologistes qui se mobilisent au quotidien et qui font l'objet de menaces.

Dans ce contexte, vous le savez sans doute, Paris entretient des relations d'amitié et de projets fortes avec les peuples indigènes - la Maire de Paris a d'ailleurs rencontré à nouveau le chef RAONI en début d'année 2019.

Ainsi, ce vœu vous propose de condamner les menaces subies par les peuples indigènes, de soutenir ce peuple autochtone et plus largement toutes les populations autochtones vivant en Amazonie, et de réaffirmer notre engagement pour la défense de la forêt amazonienne.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 62 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2020, V. 20).

### **2020 DEVE 23 - Subvention (300.000 euros) de l'ADEME, suite à la sélection de Paris à l'appel à manifestation d'intérêt "Feuille de route pour la qualité de l'air en Ile de France".**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Nous examinons le projet de délibération DEVE 23 relatif à l'ADEME.

La parole est à Yves CONTASSOT.

**M. Yves CONTASSOT**.- Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons enfin nous diriger vers des bateaux moins polluants sur la Seine et cela est une bonne nouvelle. Je me souviens encore de ma demande que la Ville achète un bateau faucardeur non polluant pour nettoyer la Seine et de sa réponse négative à l'époque au motif qu'il n'existait pas encore de moteurs autres que diesels pour ces bateaux.

Lentement mais, je l'espère, sûrement, nous progressons. Je dis lentement, car la lecture du projet de délibération pourrait nous faire croire que nous n'aurons bientôt plus de moteurs polluants sur la Seine. Or, la réalité n'est pas tout à fait celle-là.

En effet, la directive européenne à l'origine de la nouvelle réglementation prévoit de très nombreuses exceptions. Non seulement il y a une différenciation selon la puissance des moteurs, mais, de ce fait, la date de mise en œuvre varie et n'est pas uniforme et pas contraignante au 1er janvier 2019 comme cela est indiqué. De plus, la directive ne prévoit pas l'obligation de modifier les moteurs déjà installés. Le texte précis est le suivant : "Compte tenu de la longue durée de vie des engins mobiles non routiers, il convient d'envisager de mettre à niveau les moteurs déjà en service." Or, la note d'application du Ministère de la Transition écologique et solidaire est très claire. Il est écrit en gras : "Il n'y a pas d'obligation réglementaire de mise à niveau de la motorisation des bateaux existants". On voit bien à quel point la priorité qui devrait être de lutter contre la pollution atmosphérique n'est pas dans l'agenda du Gouvernement actuel, quoi qu'en disent ses zéloteurs infatigables qui siègent dans notre hémicycle. Nous sommes donc, hélas, loin d'avoir prochainement la majorité des bateaux qui traversent Paris équipés de moteurs moins polluants.

L'étude qui nous est proposée est pourtant intéressante, mais j'avoue que je reste sur ma faim et que j'aurais aimé qu'on puisse nous dire quel calendrier d'amélioration de la situation est envisagé et comment, concrètement, cela va se traduire pour les nombreux bateaux qui naviguent sur notre fleuve. Peut-être allez-vous pouvoir nous le préciser.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Aurélie SOLANS.

**Mme Aurélie SOLANS**.- Merci, cher collègue, pour votre intervention sur ce projet de délibération.

Effectivement, une participation substantielle, importante, de l'ADEME pour un projet que nous avons élaboré avec la Métropole du Grand Paris autour des pollutions de l'air, du trafic fluvial dans le cadre d'une A.M.I. autour de la feuille de route pour la qualité de l'air de l'Ile-de-France, dont nous sommes lauréats.

Cette subvention et ce projet vont nous servir, effectivement, à étudier, à objectiver les émissions liées au tourisme et au fret fluvial. Cette objectivation, je veux insister sur ce point, est pour nous un véritable préalable à l'élaboration d'une vraie feuille de route et, vous avez raison, c'est compliqué d'accélérer la transformation des motorisations des bateaux et cette objectivation, par une meilleure connaissance de la part des émissions de ces moteurs, est un préalable véritablement incontournable à l'élaboration du plan d'action.

Ce diagnostic va nous permettre de décider, de voir, de comprendre et d'élaborer ce plan d'action pour mieux accompagner, du coup, tous les acteurs, les armateurs, les gestionnaires des ports, tous les acteurs concernés afin

d'encourager le développement de ce transport par bateaux écologiques, le moins émetteurs possible en termes de polluants de l'air, avec une feuille de route qui nous permette d'accélérer la modernisation des motorisations.

La priorité pour réduire la pollution de fond reste bien évidemment le trafic routier, je tenais à le rappeler. La principale source de NO<sub>2</sub> et de particules fines, c'est bien à Paris le trafic routier, c'est bien le trafic routier qui contribue le plus à la pollution de fond, mais, effectivement, on ne peut négliger aucune source de pollution, les pollutions particulières comme les pollutions des feux de cheminée par exemple. On a eu une belle illustration durant les fêtes de cette part importante des pollutions particulières, avec justement ce trafic fluvial dont la part est encore trop mal renseignée. Il en va, je veux le dire vraiment, de notre cohérence, de notre efficacité dans la lutte contre la pollution de l'air d'avancer sur ce sujet.

Cette étude va accompagner du coup la prise de conscience, la dynamique des acteurs, les acteurs économiques, tout d'abord, du transport fluvial qui commencent à anticiper de futures réglementations, vous avez raison, des réglementations qui vont devoir évoluer et je sais que c'est inscrit à l'agenda européen. Et puis il y a aussi des acteurs qui souhaitent souvent moderniser leur flotte ; dans les échanges que nous pouvons avoir avec eux, c'est mis sur la table.

Par ailleurs, nous sommes au cœur des enjeux climatiques et de trajectoire de neutralité carbone. Le transport fluvial a un véritable rôle à jouer, notamment pour le fret. On ne peut que souhaiter que celui-ci se développe et de la façon la plus vertueuse en termes d'émissions de CO<sub>2</sub>. Je pense à une récente étude de l'ADEME qui rappelait encore l'efficacité énergétique d'un tel mode de transport. C'est pourquoi il est justement particulièrement important de s'assurer que, dans le même temps, le transport fluvial limite son impact en matière de pollution atmosphérique. Les solutions que nous développons doivent bien cocher toujours toutes les cases : climat, air, bruit. De nouvelles motorisations, notamment à l'hydrogène ou électriques, doivent aider le secteur à réaliser sa transition et l'électrification des infrastructures doit s'accélérer.

Et puisque c'est ma dernière intervention au Conseil de Paris, je voudrais en profiter pour remercier les équipes de l'Agence d'écologie urbaine pour le travail fourni sur ces projets liés à la qualité de l'air, car si la Ville est lauréate de cet appel à projets, c'est aussi la reconnaissance de leur expertise.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup, chère Aurélie. Je veux dire tout le plaisir d'avoir travaillé avec toi pendant cette mandature.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 23.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DEVE 23).

### **Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au suivi des vœux du Conseil.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Le vœu n° 34 est un vœu mis en abyme, c'est un vœu relatif au suivi des vœux, et la parole est à Valérie NAHMIAS.

**Mme Valérie NAHMIAS**.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, considérant le vœu relatif au suivi des vœux adoptés, déposé en novembre dernier et qui demandait que soient transmis aux élus du Conseil de Paris le suivi de la mise en œuvre des vœux ayant été adoptés au cours des années 2017 et 2018 et, bien évidemment récemment pour février 2020, un document similaire concernant les vœux adoptés au cours de l'année 2019. L'adjoint à la Mairie de Paris présent - je pense que c'était M. BLOCHE - y avait donné un avis favorable, et je le cite : "Bien sûr pour assurer un suivi des vœux, la demande est parfaitement légitime. C'est la raison pour laquelle je donne un avis favorable. [...] Je vous dis l'engagement de l'Exécutif pour y répondre de façon la plus forte qui soit, mais à moyen constant".

Le Conseil de Paris avait donc démocratiquement adopté ce vœu. Aucun document de suivi jusqu'à cet après-midi, et nous vous en remercions. Du coup, ce vœu n'a plus lieu d'être, mais nous nous félicitons, au groupe UDI-MODEM, d'être une dynamique pour le Conseil de Paris.

Par conséquent, nous retirons ce vœu avec le regret personnel que certains de mes vœux n'aient pu être effectués, comme, sur Martin-Luther-King, ma demande d'installation d'une borne numérique, mais avec la joie que durant ces 6 années nous avons participé avec notre groupe à la réussite de nombreux vœux.

Merci à vous tous.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup, Madame NAHMIAS.

M. Patrick BLOCHE pour vous répondre.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint.- Avec bonheur, d'autant plus que le vœu a été retiré. Je remercie Valérie NAHMIAS de son intervention, d'avoir retiré son vœu avant même que je lui réponde et d'avoir acté le fait que j'avais donné suite aux vœux que nous avons déjà adoptés. Elle m'a cité très gentiment, j'ai en effet voulu que ce vœu que notre Conseil de Paris avait voté ait des effets rapides et, effectivement, je vous ai adressé un premier lot de tableaux de suivi de vœux, 14 cabinets d'adjoint au total ayant fourni un travail conséquent et je les en remercie.

Ce tableau sera évidemment complété d'ici la fin de la mandature et je suis très heureux, sur ce sujet qui nous a amenés à échanger régulièrement et pour le bon fonctionnement de notre Assemblée, que ce vœu ait été suivi d'effets.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Le vœu n° 34 est donc retiré.

### **2020 DPSP 1 - Subventions (83.000 euros) et conventions avec 5 structures dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la délinquance et de la récidive, du dispositif "Ville Vie Vacances" et de la lutte contre les dérives sectaires.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Nous examinons le projet de délibération DPSP 1 relatif à des subventions et conventions avec 5 structures dans le cadre de la politique parisienne de prévention.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA.

Il s'est retiré.

Je mets alors aux voix, à main levée, le projet de délibération DPSP 1.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DPSP 1).

### **Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au droit de manifester et au maintien de l'ordre.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Nous examinons un vœu non rattaché, le vœu n° 35 relatif au droit de manifester et au maintien de l'ordre.

La parole est à Didier LE RESTE.

**M. Didier LE RESTE**.- Merci, Monsieur le Maire.

Cette question du droit de manifester et des violences policières a été évoquée cet après-midi, mais vu les réponses du Préfet, je ne regrette pas trop son absence ce soir.

Pour nous, il faut que ce soit clair, nous condamnons les violences d'où qu'elles viennent, mais force est de constater que depuis quelque temps la doctrine du maintien de l'ordre, telle qu'elle est appliquée sous les ordres de la Préfecture de police, entraîne des situations gravissimes, rythmées par de nombreux blessés, mutilés, éborgnés. Il est d'ailleurs, par l'expérience que j'ai des manifestations parisiennes, de plus en plus difficile de manifester de façon pacifique dans les rues de la Capitale. Pas une manifestation qui ne s'accompagne de débordements ou d'actes qui ont pour conséquence des blessés, des arrestations pour le moins arbitraires, du gazage sans discernement, des interpellés qui passent rapidement devant la justice.

Notre Conseil, à de nombreuses reprises, a interpellé le Gouvernement et le Préfet de police pour que cesse l'usage d'armes comme les L.B.D. et les grenades de désencerclement.

Les méthodes de gestion des manifestations font l'objet de nombreuses critiques de toutes parts, chez les manifestants comme par les organisations syndicales de salariés, des formations politiques et même de la part de certains syndicats de policiers. Alors que dans le même temps les enquêtes et les inspections générales s'empilent mais restent quasiment sans effet, un seul policier a été jugé depuis le début des manifestations des Gilets jaunes, puis maintenant, depuis le 5 décembre, dans le cadre du mouvement contre la réforme des retraites.

Notre vœu s'appuie sur des événements récents, comme le décès de Cédric Chouviat au cours d'une interpellation, la répression de la manifestation des pompiers dans le quartier de la Nation et de Picpus qui a fortement choqué les familles et les enfants de ce quartier, mais je pense aussi à l'interpellation des quatre lycéens du lycée Maurice-Ravel pour l'incendie de poubelles.

Nous voulons, et c'est notamment l'objet de ce vœu, que le Préfet accepte enfin de s'expliquer devant les élus parisiens, comme cela a été demandé à plusieurs reprises par des groupes de ce Conseil et comme cela a été fait par ses prédécesseurs en 3e Commission notamment.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Mme Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe.- Merci beaucoup.

Jusqu'au dernier Conseil de Paris de cette mandature, nous aurons eu à échanger sur les questions de maintien de l'ordre. C'est un signe des temps, un signe du temps peut-être.

Je vais donc rappeler ce que j'ai rappelé à de maintes occasions, cher Didier LE RESTE, d'abord l'attachement viscéral, historique de Paris, de ses élus à la liberté de manifester, et, nous le savons, le libre exercice de ce droit ne peut se faire que si chacun bénéficie d'une pleine et entière sécurité. C'est pourquoi nous avons voté à de nombreuses reprises et, ma foi, la dernière fois, il y a quelques mois en février 2019 et en septembre dernier, des vœux qui demandaient que soient garantis deux impératifs : la liberté de manifester en toute tranquillité et sérénité et la sécurité totale de tous, des manifestants, des riverains, des commerçants et de l'ensemble des forces de sécurité qui sont engagées sur la sécurisation de ces manifestations et, vous l'avez rappelé, depuis fort longtemps.

Je redis que le rôle des élus n'est pas d'être dans l'expertise des techniques de maintien de l'ordre, ce n'est pas notre métier, ce ne sont pas nos compétences, mais, par contre, la stratégie du maintien de l'ordre est intrinsèquement un débat démocratique. Ainsi, dans ce débat démocratique, nous avons notre place, les élus ont leur place et je le porte haut et fort et je continuerai à le faire. Ma foi, au-delà de ce que nous pouvons entendre parfois dans cet hémicycle, je pense que cette vision est finalement partagée par le Ministre de l'Intérieur qui, lorsqu'il lance une concertation sur la stratégie du maintien de l'ordre dans notre pays, ne dit pas aux élus qu'ils n'ont aucun regard à avoir.

Et puis, modestement, je me dis que si les élus de Paris ont à plusieurs reprises dans cet hémicycle participé, comme d'autres élus, comme d'autres acteurs de la société civile, au fait d'alerter le Gouvernement sur la dangerosité des G.L.I.-F.4, peut-être que cela a contribué aussi à ce que ce sujet apparaisse dans le débat démocratique.

Par conséquent, oui, il faut continuer à se mêler des débats démocratiques, c'est le rôle normal et légitime des élus, et nous le portons et nous devons continuer à le porter.

Et, si vous me permettez de conclure par cela, il faut surtout que le dialogue social redevienne la norme dans notre pays, car l'apaisement n'est jamais venu de techniques ni même de stratégies de maintien de l'ordre, mais bien de stratégies d'apaisement du climat dans notre pays.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Une explication de vote de Pascal JULIEN.

**M. Pascal JULIEN**.- On a un Président de la République qui brandit un tee-shirt dénonçant les violences policières et, en même temps, qui maintient en poste un Préfet dont la brutalité des propos et de la politique ravit la droite, certes, mais pas les Parisiennes et les Parisiens.

Ce vœu, nous allons le voter, mais je crains qu'il ait la même efficacité que les vœux que j'avais déjà déposés. On a un Préfet qui par principe refuse, contrairement à ses prédécesseurs, d'aller devant le peuple. C'est le peuple qui doit venir à sa botte en Préfecture - il l'a dit ce matin, d'ailleurs. Il l'a dit tout à l'heure, cet après-midi, pardon. Il l'a dit. Il a dit : "Vous viendrez dans le bâtiment d'Etat, je n'ai pas à venir à l'Hôtel de Ville." Ecoutez, rien que cela, c'est hautement symbolique, et cela prouve qu'on a un Préfet qui a un pied dans la République et un autre dehors. Excusez-moi ! On peut rester courtois mais constater qu'on a quand même... Ou alors, il y a autre chose, je ne sais pas, un problème de personnalité peut-être. Moi, je fais de la politique ici et je suis navré, navré.

Et je termine sur ce point, parce que, je le répète, j'aime la police, et je n'aime pas ceux qui, comme le Préfet, font que des imbéciles se mettent à crier que tout le monde hait la police ou n'aime pas la police, déteste la police. C'est à cause de Préfets comme lui qu'il y a un nombre de gens toujours plus grand qui hurlent cela. C'est ce que je lui reproche ! C'est ce que je lui reproche, il devrait aller dans le dialogue avec les élus ; on commence comme cela quand on veut se rapprocher de la population.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

C'est un avis favorable sur le vœu n° 35 avec un amendement.

L'amendement est accepté ? Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 35 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif. Mais rien ne me perturbera. Rien.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2020, V. 21).

### **2020 DEVE 15 - Subventions (13.400 euros) à 24 associations dans le cadre de l'appel à projets 2020 relatif au "Printemps des cimetières".**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Nous examinons le projet de délibération DEVE 15 : subventions à 24 associations dans le cadre de l'appel à projets "Printemps des cimetières".

La parole est à M. Pascal JULIEN.

Désinscrit.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 15.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DEVE 15).

### **2020 DEVE 25 - Convention avec la SARL "S.P.S.C.F." actant un soutien triennal de la Ville de Paris en contrepartie de l'arrêt des numéros avec animaux sauvages dans ce cirque.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Nous examinons le projet de délibération DEVE 25 : conventions avec la SARL "S.P.S.C.F.".

La parole est à M. Yann WEHRLING.

**M. Yann WEHRLING**.- Monsieur le Maire, chers collègues, nous examinons là une convention qui fait référence évidemment à une mesure importante qui a occasionné beaucoup de débats parmi nous, qui est relative à l'interdiction des animaux sauvages dans les cirques.

Je ne suis pas sûr que tous les élus dans cet hémicycle partagent l'importance qu'a ces sujets dans l'esprit de beaucoup de Parisiens, et j'ai souvent pu constater, et je l'ai dit dans cet hémicycle, qu'il y avait un décalage entre ce que pouvaient penser les élus et ce que pouvaient vouloir les citoyens sur les questions de bien-être animal et de défense des espèces.

C'est un débat symbolique qui a été tranché bienheureusement dans le bon sens "in fine", même si - je ne dis pas que c'est le cas de l'adjointe au Maire Pénélope KOMITÈS que je remercie pour le travail qu'elle a fait - j'ai bien senti que, dès le départ, la Maire de Paris ne partageait pas le point de vue des élus majoritaires ici qui souhaitaient qu'on mette fin au cirque avec animaux sauvages. Je ne suis pas sûr qu'elle ait changé d'avis, mais ce qui compte, c'est le résultat. Le résultat, c'est que nous avons aujourd'hui une direction prise par la Ville de Paris pour la fin des cirques avec animaux sauvages, et c'est bienheureux.

Malheureusement, vous le savez, la convention nous invite à appuyer la bonne direction prise par un des quatre cirques seulement, un des quatre cirques qui mettra fin aux spectacles avec animaux sauvages, regrettant que les autres n'aient pas compris le message, n'aient pas compris non plus la démarche de la Ville de Paris que nous avons tous soutenue et qui était de conclure un accord donnant-donnant : "vous arrêtez les cirques avec animaux sauvages, nous vous aidons à surmonter ce cap qui est somme toute surmontable et nous vous aidons à faire ce chemin qui est demandé par les Parisiens".

Il y aura donc encore du travail à faire dans la prochaine mandature pour obtenir notamment que le cirque Bouglione ne présente plus de spectacles avec des éléphants, et je voudrais souligner ce que j'ai déjà dit par le passé. La question n'est pas tant de se demander si ces animaux sauvages ont été prélevés dans le milieu sauvage, et ce n'est pas le cas, nous le savons, ils sont pour beaucoup nés en captivité, ce n'est pas le sujet. Le sujet, c'est le message envoyé d'abord aux spectateurs à qui on explique qu'il faut protéger la biodiversité, notamment les animaux issus d'espèces emblématiques et en danger critique d'extinction, alors que par ailleurs on les montre en captivité faisant les clowns sur des arènes. Evidemment que le message est important, car dans les pays où, précisément, le braconnage a lieu, où les captures continuent de se faire de manière illégale, le message que nous envoyons en montrant ces spectacles, c'est que ces braconniers semblent penser qu'ici, en Occident, nous continuons à vouloir acheter et appuyer le trafic de ces espèces en danger. C'est donc un message international, en réalité, que nous donnons en mettant fin aux spectacles avec animaux sauvages.

J'ajoute que le sujet méritera d'ailleurs d'être poursuivi au-delà des cirques avec animaux sauvages, car ce message que je viens de délivrer, à savoir qu'il faut envoyer un message clair aux braconniers du monde entier que l'Occident ne veut plus acheter d'animaux en voie de disparition pour ces spectacles, c'est que ces images continuent d'être véhiculées aussi dans d'autres spectacles, des spectacles sur la place parisienne, dans des soirées

privées où nous pouvons ici ou là rencontrer des lionceaux ou des chimpanzés. C'est une image déplorable. Là aussi, nous avons du ménage à faire pour arrêter ces spectacles particulièrement peu à la gloire de la Ville de Paris.

Et nous avons aussi à regarder ce qu'il se passe de près dans les marchés à la sauvette où, encore aujourd'hui, on peut acheter un chardonneret, en sachant que cette espèce est aussi en train de disparaître peu à peu de nos campagnes.

Pour toutes ces raisons, bien évidemment nous appuierons la convention qui nous est proposée aujourd'hui, et je souhaite que le travail puisse continuer dans cette même direction lors de la prochaine mandature pour aller encore plus loin dans la préservation de la biodiversité dans son ensemble qui est, comme vous le savez, extrêmement menacée et en très grave situation.

Merci.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2<sup>e</sup> arrondissement.- Mes chers collègues, Monsieur le Maire, les écologistes ayant été pionniers dans la volonté politique d'interdire les cirques avec animaux sauvages sur le territoire parisien et très actifs dans les groupes de travail organisés, notamment ceux avec les organisations circassiennes, et dans le cadre de la mission "Animaux en ville", nous ne pouvons que nous réjouir de cette convention entre Paris et le cirque Pinder-Jean Richard. Nous allons aider cet établissement à opérer sa transition vers des spectacles sans animaux sauvages en contrepartie d'engagements sur la retraite des animaux en refuges animaliers ou en sanctuaires.

Nous sommes heureux de l'aboutissement de ce travail, même si nous aurions aimé que le délai qui est de trois ans, pour cette transition soit plus court. Désormais, et c'est le travail que nous poursuivrons ou que poursuivront nos successeurs écologistes dans la prochaine mandature, nous souhaitons voir d'autres cirques emboîter le pas de Pinder et d'André-Joseph Bouglione qui, avant lui, a cessé d'organiser des spectacles avec animaux.

Nous sommes ravis que ce non-sens qu'est la captivité des animaux sauvages en voie de disparition dans les cirques pour notre simple divertissement prenne fin sur le territoire de Paris.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**.- Il est heureux d'avoir à voter un tel projet de délibération et je tiens aussi à saluer la bataille menée par nombre d'associations à ce sujet pour qu'on en finisse avec les cirques avec animaux sauvages, déjà dans un premier temps. Il est à saluer que la SARL "Cirque Pinder-Jean Richard" s'engage dans cette démarche, comme l'avait fait avant elle André-Joseph Bouglione.

Il est essentiel de bien prendre conscience que présenter des numéros de cirque avec des animaux sauvages est une aberration à plus d'un titre.

D'abord, parce que ces animaux sauvages n'ont rien à faire en captivité, n'ont rien à faire dans un cirque. De plus, s'ils peuvent venir faire un numéro dans un cirque, c'est parce qu'ils ont été capturés de façon illégale et qu'il y a tout un trafic de braconnage derrière. En tous les cas, ce n'est pas le meilleur message à envoyer pour arrêter le braconnage par la suite alors qu'on accepte d'en voir en captivité. Et surtout, il faut bien prendre conscience qu'un animal est un être sensible et qu'un animal sauvage n'a rien à faire en captivité. Ainsi, la modification de notre rapport au vivant doit passer par le refus d'instrumentaliser les animaux comme s'il s'agissait d'objets pour notre seul loisir.

Cette bataille est donc importante, j'espère que d'autres cirques suivront et j'espère également qu'on va pouvoir la faire évoluer, cette bataille. Moi, je suis aussi en désaccord avec les cirques avec animaux tout court, même quand il ne s'agit pas d'animaux sauvages, parce que ce n'est pas non plus le rôle d'un animal que d'être réduit à un objet de loisir à notre égard.

Je pense aussi qu'il faudra que la discussion se poursuive sur la question de la captivité et sur la question de nos zoos. Comment se fait-il qu'on continue toujours à avoir des animaux en captivité ? Cela relève selon moi d'une autre époque et il faut absolument que la bataille des consciences pour un autre rapport au vivant, à la condition animale nous permette d'évoluer.

J'avais un vœu que j'avais prévu de présenter à ce Conseil mais, par erreur, il n'a pas été déposé. Je souhaiterais profiter de ce temps de délibération pour poser une question à l'adjointe sur un autre sujet qui est lié aux animaux mais absolument pas au cirque, je vous prie de m'en excuser par avance.

Au Conseil de Paris, en 2017, avait été adoptée une délibération qui portait sur une convention de marché et de recherche de développement sur l'étude d'une population de rongeurs à Paris. Normalement, cette convention,

cette étude devait durer 2 ans à compter de la signature qui datait du 9 novembre 2017. En conséquence, normalement, l'étude devrait être terminée, mais à ma connaissance il n'y a pas eu de résultats publiés. Je comprendrais que vous ne puissiez pas me répondre directement en séance, mais je souhaiterais avoir la réponse, car c'est important de pouvoir bénéficier des diverses connaissances scientifiques sur la population des rats, de données statistiques sérieuses sur la population de rongeurs parisienne.

Je sais que par ailleurs l'association "Paris Animaux Zoopolis" vient de sortir une étude qui montre que 61 % des Parisiens souhaitent que la Mairie de Paris utilise une alternative non létale concernant les rats, et je pense que, dans cette approche municipale, le fait de rendre publique cette étude sur la population de rats parisienne serait fort utile pour faire évoluer le débat.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Pénélope KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe.- Merci, Monsieur le Maire, merci à tous pour vos interventions.

Je souhaite dire que je suis ravie qu'on puisse adopter ce projet de délibération. Je souhaite vous rassurer quelque part en vous disant que même si c'est le seul cirque qui, à ce stade, a accepté de signer avec la Ville de Paris, le cirque Bormann n'a plus d'animaux sauvages non plus et que le cirque Gruss a fait savoir dans la presse, même s'il n'est pas encore entré en contact avec nous, qu'il se dirigerait vraisemblablement vers cette démarche. Je rappelle que, faute de cela, nous ne donnerons pas d'autorisation d'occupation du territoire parisien. Et je rassure M. WEHRLING, il n'y a vraiment aucun papier de cigarette entre la Maire de Paris et moi-même et elle porte aussi bien que moi ces propositions.

Dire à M. BOUTAULT que 3 ans, quelque part ce n'est pas court puisque, de toute façon, il n'y a déjà plus d'animaux sauvages. Ces 3 ans, c'est important pour les cirques afin de pouvoir travailler via de l'investissement et du fonctionnement à leur renouvellement de manière à assurer leur pérennité économique. Mais aujourd'hui, à part Bouglione, il n'y a plus aucun cirque qui présente des animaux sauvages. J'attends que l'État prenne une décision, plusieurs courriers ont été envoyés à la Ministre mais sans réponse. J'ai été un peu surprise, Monsieur WEHRLING, de voir que dans les dernières propositions du Ministre de l'Agriculture sur le bien-être animal il n'y a rien sur ce sujet, si ce n'est que nous avons repoussé le broyage des poussins à 2 ans. On aurait pu le faire un peu plus tôt, je crois même que c'est 2014.

Voilà, la balle est dans le camp de l'État pour les cirques qui sont propriétaires de leurs établissements. Je ne peux pas y déroger et j'espère que l'État prendra des décisions sur ce sujet rapidement, mais nous avançons.

Madame SIMONNET, je vais regarder. De mémoire, c'était une étude qui était faite avec le Ministère et avec le M.N.H.N. ; je vais vous apporter la réponse dans les jours qui viennent.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 25.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DEVE 25).

### **Voeu déposé par le GEP relatif au réaménagement de l'avenue René-Coty (14e).**

### **Voeu déposé par le groupe LRI relatif au réaménagement de l'avenue René-Coty (14e).**

### **Voeu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux travaux d'aménagement de l'avenue René-Coty (14e).**

### **Voeu déposé par l'Exécutif.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Nous examinons les vœux n<sup>os</sup> 36, 37, 38 et 38 bis relatifs au réaménagement de l'avenue René-Coty.

Pour commencer, la parole est à Mme Joëlle MOREL, pour deux minutes maximum.

**Mme Joëlle MOREL**.- Merci, Monsieur le Maire.

Le réaménagement de l'avenue René-Coty fait l'objet de plusieurs débats depuis plusieurs mois. Il y a eu la concertation, mais celle-ci a été discontinuée et, surtout, il a manqué de l'articulation entre ce qui a été organisé dans le cadre du budget participatif parisien et ce qui était demandé par le conseil de quartier, lequel voulait simplement un réaménagement des continuités piétonnes. Le budget participatif a ajouté, sans assez de concertation, des

réaménagements en termes d'agrès sportifs et de mobiliers urbains. Le projet final a donc suscité une large opposition de plusieurs riverains et associations, qui a donné lieu à une pétition qui regroupe plus de 800 signataires et qui a organisé plusieurs mobilisations.

Les animations organisées dans le cadre du budget participatif n'ont pas abordé les aspects de biodiversité tant attendus par les riverains. De plus, les arrachages de végétaux réalisés sur le premier tronçon du fait de travaux R.A.T.P. ont suscité la surprise puis la méfiance, voire la colère de nombreux riverains. La marche exploratoire a été organisée à la hâte avec le Service des espaces verts et la Ligue de protection des oiseaux. La L.P.O. a proposé de garder certains végétaux et de décaler des travaux sur le troisième tronçon, notamment pour respecter la période de nidification. Ce sont bien évidemment des informations positives mais qui arrivent tard face à des riverains en colère.

Nous sommes en période électorale, aucune communication de qualité n'est aujourd'hui possible par la Mairie et aucun atelier supplémentaire de concertation n'est possible pour modifier ou préciser certains aménagements. Les enjeux du réaménagement de cette avenue font par ailleurs l'objet de caricatures de tous côtés qui empêchent tout débat rationnel, apaisé et consensuel.

C'est la raison pour laquelle les écologistes demandent que les travaux soient mis en pause le temps de la campagne et que, sur les tronçons où les travaux n'ont pas débuté, de nouveaux ateliers de concertation soient organisés et qu'une étude soit lancée pour diminuer la part de la voirie dédiée à la circulation automobile.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

La parole est à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

On revient. Au dernier Conseil de Paris, j'avais présenté au nom de mon groupe un vœu pour demander l'arrêt immédiat de ce projet avenue René-Coty qui ne convient à personne et notamment pas aux amoureux de la nature de l'avenue René-Coty, de la majestueuse et belle avenue René-Coty. Je me réjouissais d'avoir reçu le soutien des Verts, ici, au Conseil de Paris sur ce vœu, mais malheureusement pas celui de la majorité.

Ainsi, on recommence, car tant que ce n'est pas arrêté, on va recommencer. Je vois que cela a eu déjà un certain effet. Mon collègue Eric AZIÈRE a déposé un vœu qui ressemble au mien et, cette fois-ci, je le voterai, puisque la dernière fois il ne demandait pas l'arrêt des travaux alors que, cette fois-ci, il le demande. On est donc de plus en plus nombreux à le demander.

Voilà, c'est un vœu qui ressemble aux précédents, à la dernière fois. On ne souhaite pas saccager l'avenue René-Coty, on ne souhaite pas que les hauts arbustes qui sont bien, parce qu'ils sont beaux, parce qu'ils abritent des oiseaux, parce que tout cela est majestueux et conduit au parc Montsouris, on ne souhaite pas que ce soit saccagé pour planter trois pensées et deux pâquerettes ; ce n'est pas notre projet.

Merci.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

La parole est à Eric AZIÈRE.

**M. Eric AZIÈRE**.- Merci, Monsieur le Maire.

Sur cette affaire, il faut bien dire que les riverains de l'avenue René-Coty assistent depuis plusieurs semaines, plusieurs mois, horrifiés, à l'arrachage, au déracinement des buissons, des arbustes qui constituaient, au fond, agréablement un petit paysage verdoyant pour les passants et les habitants du quartier. Cela constituait aussi un abri naturel pour les oiseaux, les centaines d'oiseaux qui choisissaient d'y bâtir leurs nids et d'y fonder une future nichée, autant de rouges-gorges, de moineaux, de bergeronnettes, d'accenteurs mouchets. A la place, on trouve de larges plates-bandes, qu'il faut bien appeler par leur nom, de terre parcourues d'une promesse d'herbes vagues et éclaircies par quelques pensées plantées en rase-mottes, non sans arrière-pensée, d'ailleurs, à mon avis.

L'impression laissée par ce que vous appelez une rénovation paysagère est celle d'un appartement qu'on aurait déménagé pendant la journée. Voyez, cela laisse un énorme sentiment de vide et de désespérance.

Alors pourquoi tant de haine, me direz-vous, Monsieur le Maire ? On est parti sur un contresens, je crois. Là où le conseil de quartier projetait des traversées piétonnes plus sécurisées, sans bouleversements, on a décidé d'une rénovation totale de cette contre-allée qui vise à éradiquer toute l'ancienne végétation pour y semer une strate plus basse, plutôt herbacée, ce qu'ils appellent une palette végétale, qui mettra au moins 10 ou 20 ans pour prendre la place de celle qu'on vient de supprimer. Et pour favoriser la diversité d'usage de l'avenue René-Coty, on plante un mobilier ludique, sportif entre autres, un baby-foot en béton, une table de pique-nique, je vous passe les détails.

Quand on voit le degré d'incompréhension des habitants du quartier devant ce qu'il faut bien appeler un "ratiboisage" en règle de cette avenue, quand on voit le désespoir et la désespérance que tout cela amène, on mesure que tous les démentis de ceux qui ont pris part à cette décision malheureuse, tous les démentis sur

l'absence de concertation et l'absence de dialogue, au fond, sont faux et, en l'occurrence, on est bien là devant un déficit grave de participation des habitants à la rénovation de leur quartier.

Ce vœu que j'ai déposé au nom de mon groupe fait suite à celui que j'avais déposé précédemment, au vœu que Marie-Claire CARRÈRE-GÉE a déposé et je rejoins, dans l'esprit de ce vœu et dans les conclusions de ce vœu, les vœux du groupe Vert qui expriment exactement les mêmes "desiderata" : qu'on arrête les travaux le temps de la campagne municipale, qu'on reprenne la concertation avec les habitants et qu'après cela on fasse quelque chose qui ressemble à la volonté générale.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

La parole, pour vous répondre, est à Mme Pénélope KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe.- Deuxième round sur le projet Coty. Je laisserai la maire du 14e, si elle le souhaite, vous répondre sur la concertation, les conseils de quartier et sur la communication.

Nous sommes en désaccord sur ce projet. C'est un travail qui a été mené très finement par les services de la Ville avec de la concertation, de la préfiguration des usages, et tout cela depuis 2018, des réunions publiques. Un travail extrêmement important a été fait sur le végétal...

J'entends des oiseaux, il y a des petits rigolos dans la salle. Sur le végétal, pour agrémenter la promenade en lien avec les jardiniers horticoles, il n'est absolument pas question de saccager, de vide, de désespérance. Ces plates-bandes qui sont aujourd'hui remplies de terre, dans lesquelles il n'y a rien, on ne va pas les laisser comme cela, il faut effectivement les planter, et je vous rassure, Monsieur AZIÈRE, cela va mettre beaucoup de temps, quelques mois...

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Excusez-moi.

Monsieur BOUTAULT, je vous soupçonne d'être à l'origine de ces bruits d'oiseau qui sont fort charmants...

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe.- Tout à fait, je vous le confirme, Monsieur le Maire !

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- ...mais qui sont totalement superfétatoires dans notre séance. Gardez-les pour plus tard.

Madame Pénélope KOMITÈS, poursuivez.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe.- Nous avons également, comme nous le faisons sur pratiquement tous les dossiers, travaillé avec la L.P.O. que je voudrais remercier ici quand même pour son travail et tout ce qu'elle fait avec nous, notamment des rencontres que nous avons eues avec la L.P.O. qui reconnaît elle-même que les nouvelles jardinières qui vont être plantées et la diversification des espaces que vont offrir le réaménagement de ces espèces et la diversification des espèces végétales vont constituer des zones encore plus importantes de refuge, de reproduction et de nidification pour les oiseaux.

Monsieur AZIÈRE, je vous dis ce que me dit la L.P.O. Bien.

C'est la raison pour laquelle je vous ai proposé un vœu de l'Exécutif, pour répondre aux trois vœux qui ont été présentés et qui indiquent effectivement que les dispositifs d'information doivent être renforcés, notamment pour présenter les prescriptions de la L.P.O., pour vous dire qu'évidemment on continue, dans la mise en place de ce projet, à suivre ses prescriptions pour chacune des jardinières, pour que nous finissions ce que nous avons commencé sur les jardinières qui ont été dégradées, non pas par la S.N.C.F., Madame MOREL, mais par la R.A.T.P., et à l'intérieur desquelles il n'y a plus aucune végétation.

Et effectivement, nous allons devoir à un moment donné nous arrêter car nous allons rentrer, suite à l'arrêt des travaux, dans une période de nidification. Nous allons stopper ces travaux au regard de cette période de nidification du 15 mars au 15 août. Mais, au moins, finissons et ne laissons pas ce chantier dans l'état déplorable dans lequel il est aujourd'hui.

Merci beaucoup.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Nous avons plusieurs choses un peu complexes. Je vous propose que les explications de vote soient faites maintenant et ensuite on fait un vote global.

Tout d'abord, une explication de vote du groupe LRI sur le vœu de l'Exécutif.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**.- Vous voulez que je regroupe ?

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Oui, regroupez.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**.- Cela ira plus vite.

Pour le vœu de l'Exécutif, on voit bien l'intention, il s'agit de protéger les oiseaux, c'est très bien et on tient compte de l'avis de la L.P.O.

Mon vœu vise à protéger les oiseaux et il est fait aussi pour les riverains et pour l'avenue. Le vœu de l'Exécutif me paraît insuffisant et je m'abstiendrai. Je voterai le vœu d'Eric AZIÈRE qui ressemble comme un frère au mien mais je m'abstiendrai sur celui des Verts, un peu alertée par le dernier considérant et aussi, je dois le dire, par nos débats en conseil d'arrondissement où j'ai vu que les Verts semblaient avoir opéré quand même une petite volte-face. Je me demande s'il n'y aurait pas un "deal" lié à la circulation derrière, laissant faire le projet, moyennant je ne sais quelle contrepartie. Celui-là, je ne m'y associe donc pas.

Je vous remercie et je maintiens mon vœu. Merci.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Explication de vote d'Eric AZIÈRE.

**M. Eric AZIÈRE**.- Merci, Monsieur le Maire.

Je voterai également contre le vœu de l'Exécutif, car la mesure la plus immédiate et la plus nécessaire selon nous, c'est l'arrêt des travaux. On a déjà fait une tranche, il en reste deux sur l'avenue René-Coty. Je pense que si véritablement, ce que j'entends bien dans la bouche de Mme Pénélope KOMITÈS, il y a une interrogation peut-être sur la nature de la concertation, les absences, le déficit d'information, alors cela mérite qu'on arrête tout de suite les travaux. Il me semble qu'attendre le 15 mars, c'est-à-dire le premier tour des élections municipales, ce n'est pas raisonnable dans la mesure où nous espérons bien avoir une autre influence sur la conduite de ces travaux après les élections municipales.

Quant au vœu de l'Exécutif, il reprend en plus les agréments de jardins, tables de pique-nique, tables d'orientation et autres accessoires ludiques sur le boulevard, qui ne nous semblent pas adaptés, encore une fois, à une demande des habitants.

Pour ce qui est du vœu de Mme CARRÈRE-GÉE du groupe des Républicains et de celui des Verts, moi je voterai les deux vœux, celui des Verts me paraissant absolument convergent quant à ses intentions, en sachant que c'est l'occasion, quitte à remettre tout à plat, de lancer une étude sur le réaménagement plus global de la circulation sur l'avenue. C'est une réflexion qui peut apporter à terme quelques propositions intéressantes. Ce n'est pas une urgence, en tout cas, mais c'est une proposition dont j'accepte l'augure.

Je voterai donc les trois vœux émanant des trois groupes et je voterai contre le vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

La parole est à Carine PETIT.

**Mme Carine PETIT**, maire du 14e arrondissement.- Merci, Monsieur le Maire.

Par honnêteté, je pense que quand on parle de ce genre de projet, parler au nom des habitants et dire qu'il y aurait une unanimité sur le fait que tous les habitants de l'avenue René-Coty, tous les habitants du quartier de l'avenue René-Coty seraient vent debout contre ce projet...

Beaucoup... Non, 800 signatures. Monsieur AZIÈRE, vous savez très bien que des signatures d'habitants d'autres villes sont recueillies... J'ajoute et je rappelle que l'intitulé d'origine de la pétition, c'était que nous arrachions les arbres, alors que c'était totalement faux. Et comme d'habitude quand il s'agit de l'avenue René-Coty, on n'écoute jamais les réponses et on interrompt les prises de parole.

Du coup, sur le tronçon 2, je crois qu'il est très important que sur les plates-bandes végétalisées, où il existe aujourd'hui soit du lierre rampant soit de la terre battue - suite aux travaux de la R.A.T.P. et non de la S.N.C.F., Joëlle MOREL -, que ces travaux, qui consistent à aménager à nouveau de la végétalisation très diversifiée avec des baies pour les petits oiseaux, avec des fleurs, avec des vivaces, avec un système d'arrosage automatique, soient réalisés. Et en effet, à partir du 15 mars, qui n'est pas qu'une date de premier tour d'élections municipales mais aussi une période pendant laquelle la L.P.O. nous recommande d'arrêter les travaux jusqu'au 1er septembre car c'est la période de nidification, ces travaux seront interrompus ; nous ferons une pause pour les travaux de réaménagement de l'avenue René-Coty.

Alors, qu'il n'y ait pas unanimité, je le reconnais, et tout mon travail aujourd'hui, comme maire présente sur le terrain et qui a suivi depuis le début personnellement ce projet à travers toutes les réunions des conseils de quartier et des réunions publiques, c'est d'expliquer, de démontrer, de discuter aussi et de dire pourquoi, parfois, oui, on s'interroge légitimement sur le fait que nous devons tous les 30 ans renouveler un certain nombre d'arbustes, remplacer et enrichir la végétalisation de cette avenue René-Coty.

L'acquis pour les piétons, c'est la continuité piétonne qui a été réalisée et qui fait, là, pour le coup aussi, l'unanimité et je ne doute pas que l'aménagement paysager, qui sera déjà très marqué dès ce printemps, fera également l'unanimité. Mais ne prétendez pas que votre position fait l'unanimité quand vous rejetez aussi au niveau du Conseil d'arrondissement et auprès des habitants les composts en disant que c'est sale et que cela sent mauvais alors que plus de 80 et 150 familles de l'avenue René-Coty se sont inscrites. Ne dites pas non plus que vous faites

l'unanimité en disant que l'installation de bancs et d'un baby-foot sur les trois kilomètres de l'avenue est rejetée par tous les habitants. Ce n'est pas vrai non plus.

Je me félicite donc du vœu de l'Exécutif, et les travaux se poursuivront sur les 5 plates-bandes végétalisées à refaire sur les 10 de l'acte 2 de l'avenue René-Coty. Vivement aussi le printemps prochain pour que les fleurs et les vivaces puissent pousser correctement avec tous les petits oiseaux qui viendront sur l'avenue René-Coty.

Je rappelle d'ailleurs qu'historiquement l'avenue René-Coty, puisqu'on fait toujours référence à l'histoire, il y a 100 ans, n'était absolument pas végétalisée. C'était simplement entre les arbres. C'est pour cela que nous améliorons en tout cas l'existant.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci.

On a déjà échangé beaucoup sur le sujet ; je vous propose de passer au vote.

Le vœu n° 36 du groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ? Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 36 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 36 est rejeté.

Le vœu n° 37 du groupe les Républicains et Indépendants est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 37 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 37 est rejeté.

Le vœu n° 38 UDI-MODEM est-il maintenu ? Il l'est avec un avis défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu n° 38.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 38 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 38 bis de l'Exécutif avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2020, V. 22).

### **Vœu déposé par le groupe LRI relatif au tronçon sud de la promenade Pereire.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Je passe la présidence à notre très cher collègue Patrick BLOCHE et je lance tout d'abord le vœu n° 39 relatif au tronçon sud de la promenade Pereire, et la parole est à Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, pour deux minutes maximum.

*(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Emmanuel GRÉGOIRE au fauteuil de la présidence).*

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**.- Maximum, oui.

Ce vœu déposé par le maire du 17e Geoffroy BOULARD, Brigitte KUSTER, Alix BOUGERET et les élus du 17e concerne la requalification du tronçon sud de la promenade Pereire. Par ce vœu, ces élus vous demandent d'étudier la requalification urbaine de la parcelle située entre l'avenue des Ternes et la gare R.E.R. C porte Maillot, et cela afin de créer une continuité végétale avec le tronçon nord de la promenade Pereire.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Madame la Présidente, pour votre concision.

De ce fait, je donne la parole à Pénélope KOMITÈS, une voix inimitable.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe.- Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, c'est un vœu déposé par le maire du 17<sup>e</sup> arrondissement. Comme le vœu l'indique, le tronçon sud de la promenade Pereire se situe au croisement de plusieurs grands projets de restructuration et de végétalisation parisiens, notamment le réaménagement de la porte Maillot qui permettra une extension du square Parodi dans le prolongement du bois de Boulogne.

C'est un projet qui va permettre l'implantation d'à peu près 500 nouveaux arbres, qui va réduire l'artificialisation du sol et atténuer l'effet îlot de chaleur urbain, et cela vient aussi enrichir la trame verte du 17<sup>e</sup> arrondissement. C'est exactement comme le jardin Martin-Luther-King dont la dernière tranche de travaux va être livrée prochainement, qui va atteindre 10 hectares et qui va voir l'ouverture de 17.300 mètres carrés du tronçon Pereire de la Petite Ceinture.

Je suis donc tout à fait favorable à ce que nous puissions enrichir ce travail par la requalification du tronçon sud de la promenade Pereire et j'émetts un avis favorable sur ce vœu.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Madame la Maire.

Le vœu est maintenu d'autant plus que l'avis de l'Exécutif est favorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu n° 39.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2020, V. 23).

### Informations sur le déroulement de la séance.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Avant de passer au vœu n° 40, je voudrais vous donner une information que vous attendez sans doute toutes et tous : nous sommes en situation de pouvoir terminer ce soir la séance et nous allons donc la prolonger. Evidemment, il sera de la responsabilité de chacune et de chacun d'entre nous, surtout des collègues qui se sont inscrits, de mesurer leur temps d'intervention qui sera inversement proportionnel, bien sûr, à leur cote de popularité, et en période électorale, c'est toujours appréciable !

Plus sérieusement, je me dis que vous avez peut-être aussi un taux d'hypoglycémie croissant. Ainsi, à partir de 20 heures 30 ou 21 heures, vous aurez de quoi vous hydrater et vous alimenter à la buvette, même si nous n'avons pas pu commander les inévitables sandwiches dont vous vous régalez habituellement, mais il y aura quelques gâteaux secs...

Cette marque de frugalité montre s'il le fallait, là aussi dans une période particulière, l'exemplarité des élus de la Nation et particulièrement des élus de Paris !

### Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à un "Espace multisport de plein air" aux abords du jardin Tino Rossi (5e).

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Plus sérieusement, je vous propose d'examiner le vœu n° 40 relatif à un "espace multisport de plein air" aux abords du jardin Tino-Rossi, et c'est Dominique STOPPA-LYONNET qui le présente.

**Mme Dominique STOPPA-LYONNET**.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, il s'agit effectivement d'un vœu qui porte sur la réalisation d'un "espace multisport de plein air" aux abords du jardin Tino-Rossi, qui se trouve quai Saint-Bernard, dans le 5<sup>e</sup> arrondissement. C'est une demande des habitants du 5<sup>e</sup> et en particulier du quartier Jardin des plantes, c'est une demande qui est chère à la maire du 5<sup>e</sup> arrondissement et j'ajouterais que tout espace multisport de plein air à Paris s'inscrit dans la politique parisienne de santé.

Ce qui s'est passé est assez incompréhensible, car tous les feux étaient au vert. L'accord de la directrice d'HAROPA-Ports de Paris était acquis, les travaux avaient été déclarés par la Direction des Espaces verts et de l'Environnement, l'accord de la Direction de l'Urbanisme et même des A.B.F. qui avaient leur mot à dire était acquis, les travaux étaient budgétisés, financés selon la DEVE, mais, alors qu'ils étaient prévus du 9 décembre à fin février - il y aurait eu inauguration début mars par la maire du 5<sup>e</sup> mais aussi par la Ville -, l'Exécutif, de façon assez incompréhensible, les a bloqués tout début décembre, à quelques jours de leur lancement.

Le vœu de la maire du 5<sup>e</sup> arrondissement et du groupe "100% Paris", c'est que la Maire de Paris donne son accord pour la réalisation de cet "espace multisport de plein air". J'espère qu'il sera adopté, sinon, notre crainte, c'est que la Ville de Paris s'oppose à l'installation d'un équipement à destination de tous et en particulier des jeunes.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, chère collègue.

Je donne la parole maintenant à Pénélope KOMITÈS qui va vous répondre et peut-être accentuer votre crainte.

**Mme Pénélope KOMITÉS**, adjointe.- C'est cela. Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, il y a peut-être eu un certain nombre d'avis favorables. Cela étant dit, vous avez raison, la création d'une aire multisport permettrait de diversifier les usages que peuvent offrir les berges de Seine dans le 5e arrondissement. Mais notre priorité, et, je l'imagine, la vôtre aussi, puisqu'on entend beaucoup parler d'écologie, c'est d'adapter Paris au changement climatique et de lutter contre les effets "îlots de chaleur urbains" en régulant notamment, comme nous avons adopté un Plan Pluie, les eaux de pluie - idem pour le Plan Biodiversité. Nous avons donc une nouvelle gestion des sols.

Dans le Plan Biodiversité, nous avons notamment un item qui vise à augmenter la surface perméable et végétalisée des sols parisiens. On a déjà débitumé plus de 9 hectares à ce titre et je suis désolée que les services aient pu étudier un projet sans qu'il soit remonté au bon endroit. L'implantation à cet endroit, au sein du square Tino Rossi, implique de bitumer ou bétonner un espace qui est actuellement perméable. Je veux bien à longueur de journée qu'on me dise que je bétonne Paris, mais là, je vais vous dire, je ne vais pas bétonner Paris et je vais donc émettre un avis défavorable à votre vœu pour laisser ces surfaces perméables sur les berges.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Pénélope KOMITÉS.

Le vœu est maintenu, j'imagine.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 40 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 40 est repoussé.

### **2020 DVD 1 - Parc de stationnement Montparnasse-Raspail (14e) et travaux d'extension de la vélostation Maine-Montparnasse (15e). Principe de délégation de service public.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous passons au projet de délibération DVD 1 et l'amendement technique n° 41 déposé par l'Exécutif que nous allons voter.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 41.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 41 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 1 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2020, DVD 1).

### **2020 DVD 15 - DU - Extension tramway T3 à porte Dauphine (16e et 17e). Avis favorable sur l'étude d'impact et demande de permis d'aménager.**

### **2020 DVD 19 - Prolongement du tramway T3 de la porte d'Asnières à porte Dauphine (16e et 17e). Protocole d'engagement financier avec l'Etat et la Région d'Ile-de-France.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous examinons les projets de délibération DVD 15 - DU et DVD 19 relatifs à la porte Dauphine, 16e et 17e arrondissements. Nous avons regroupé ces projets de délibération comme vous pouvez le constater.

Il y a plusieurs inscrits et la parole est tout d'abord à Valérie NAHMIAS.

**Mme Valérie NAHMIAS**.- Moi qui écris toutes mes interventions à la lettre près, celle-ci, je vais la dévoiler d'un coup, spontanément, et elle va durer moins d'1 minute 30.

Sur la Mission "tramway" que je tiens à remercier, qui fait bien son travail, je veux quand même faire passer quelques messages. Quelques messages pour encourager réellement la communication en amont auprès des habitants, des riverains et des commerçants, qui souffrent d'un vrai souci d'information sur les travaux qui sont en train d'arriver et qui vont être lourds pendant plusieurs années à partir de l'automne 2020.

Evidemment, nous avons des enjeux de circulation, de déplacement, de mobilité. Il faut être très conscient que nous sommes aux portes de Paris dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, vers l'autoroute, vers les banlieues, vers l'extérieur de Paris. Et parce que la mobilité, c'est bien sûr le vélo, et je le dis devant mes collègues qui sont devant moi, mais c'est aussi la voiture, qu'elle soit électrique ou autre, ainsi que toutes sortes de mobilités, il faut convenir que malgré le tramway, qui est très attendu, il y a aussi un sujet de stationnement auquel on doit être attentif. Il y a évidemment un enjeu sur les arbres, mais je crois que cela a bien été pris en compte par ma collègue et, bien sûr, un enjeu piéton, d'environnement et cyclable.

Je termine à l'instant ma présentation pour cette dernière intervention de ce mandat de 6 ans et je pense que le message sera passé à la Mission "tramway".

Merci beaucoup.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Valérie NAHMIAS, merci pour cette dernière intervention de la séance du Conseil de Paris de cette mandature.

Je donne la parole à Joëlle MOREL.

**Mme Joëlle MOREL**.- Merci, Monsieur le Maire.

Suite à l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale en date de mai 2018, l'étude d'impact du prolongement du tram T3 qui reliera la porte d'Asnières à la porte Dauphine en 2023 a été actualisée. Cette Mission recommandait de compléter et de renforcer l'étude d'impact sur les sujets en lien avec la coupe d'arbres, la prise en compte de la pollution liée aux déblais, le risque de dissolution du gypse et la gestion de l'eau. L'instance recommandait également de fortifier l'étude d'impact sur des points comme les incidences des travaux et du futur aménagement du tramway au sujet de la fréquentation du tram ou l'incidence sur le boulevard périphérique, le boulevard des Maréchaux. La Mission conseille également que l'étude d'impact soit fournie avant la mise en compatibilité du P.L.U., ce qui est totalement logique.

Les écologistes soutiennent bien évidemment la prolongation du tram, qui devrait recevoir presque 60.000 voyageurs par jour entre Asnières et porte Dauphine et permettra de retrouver facilement les métros 1, 2 et 3 et les R.E.R. C et E. Bien que ce projet d'envergure soit essentiel à la mobilité régionale, on notera que la Région Ile-de-France ne participe qu'à moins de 30 % des frais des travaux alors que la Ville de Paris fournit à 60 % les 260 millions d'euros nécessaires au chantier.

La révision de l'étude d'impact a permis une révision du projet, que les écologistes saluent, et on relèvera par exemple la meilleure gestion des eaux fluviales avec la mise en place de noues infiltrantes grâce aux vœux des écologistes en 2018. Nous soulignons aussi l'implantation de plus d'arbres et des ajustements de tracés qui ont été effectués afin de préserver certains arbres remarquables. Il y a également une meilleure prise en compte des remarques des associations de cyclistes.

Cependant, nous nous inquiétons de certaines mises à jour environnementales révélées par ce projet de délibération. Le travail d'inventaire faunistique met en exergue des points d'inquiétude pour les écologistes. On substitue le verbatim actuel de "trame verte et bleue" au profit de "continuum végétal", qui n'a pas réellement de valeur dans les documents environnementaux. Quatre espèces classées à enjeu très fort pour la zone naturelle d'intérêt écologique se révèlent en danger dans ce projet d'aménagement : je veux citer l'Ecaille chinée, la Mélitée orangée, la Grande tortue et le Grand paon. Les répercussions des travaux et de l'aménagement sur des espèces d'insectes et des petits mammifères, nécessaires à la biodiversité comme les chiroptères, sont vues comme très problématiques. La flore, les arbres notamment sont mis en avant dans un but d'embellissement de l'ambiance urbaine alors que c'est bien la Ville qui devrait s'adapter au végétal.

Nous voterons pour ce projet de délibération et nous serons très vigilants à ce que des mesures compensatoires et préventives au danger pour la biodiversité que représentent ces travaux d'envergure soient prises.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Joëlle MOREL.

La parole est à Yves CONTASSOT.

**M. Yves CONTASSOT**.- Merci, Monsieur le Maire.

Les deux projets de délibération qui nous sont soumis représentent une avancée certaine. Poursuivre le bouclage du tour de Paris par un tramway est attendu par la population, et le succès de l'actuel tramway démontre à quel point cela correspond à un besoin.

Je n'oserai pas rappeler ici les interventions en provenance des bancs de la droite qui refusait ce tramway mais qui réclame maintenant son extension. Tant mieux si c'est une prise de conscience que l'avenir n'appartient plus en priorité à l'automobile mais au contraire à des modes de déplacement complémentaires, à la fois transports en commun et mobilités douces. On aimerait cependant que les discours soient plus cohérents, notamment lorsqu'il

s'agit de fermer les autoroutes urbaines, rive droite et rive gauche ; on ne peut soutenir deux visions contradictoires en ce domaine.

Cela dit, le prolongement du tramway jusqu'à la porte Dauphine, s'il représente un progrès incontestable, serait encore plus pertinent s'il permettait la liaison avec l'Université et le quartier alentour depuis le nord et le sud. Nous sommes convaincus qu'il faut sans plus attendre lancer des études pour le bouclage intégral et supprimer les ruptures de charge qui verraient par exemple des étudiants emprunter le tramway T3a, puis un bus pour rejoindre la porte Dauphine pour reprendre ensuite le tramway T3b pour aller plus au nord. Certes, il faudra décider du meilleur trajet entre le pont du Garigliano et la porte Dauphine, mais ne pas le faire serait considéré à coup sûr comme une erreur dans quelques années.

Face à l'urgence climatique, il est temps de doter Paris d'une infrastructure efficace et moins polluante que les bus ou les voitures. Il aura déjà fallu près d'un quart de siècle pour aménager 80 % des boulevards des Maréchaux et il est indispensable de voir rapidement un tramway parcourir les presque 34 kilomètres du parcours complet.

A leur lecture, les documents qui nous sont soumis sont également une source d'inspiration qui devrait influencer les projets urbains. On voit bien que les souterrains constituent des obstacles réels pour l'aménagement urbain. Or, nous avons régulièrement des propositions de construction d'immeubles-ponts sur le périphérique, pour lesquels on peut facilement extrapoler qu'ils seront sources des mêmes inconvénients dans quelques années. Pourquoi ne pas tenir compte de l'expérience acquise ? Pourquoi s'entêter à reproduire des erreurs du passé ? Nous ne comprenons pas pourquoi cette vision passéiste est présentée comme une vision d'avenir.

Enfin, la question du financement ne peut être passée sous silence. Nous voyons que la Ville contribue à près de 60 % du coût d'objectif du projet T3 Ouest. Or, les Parisiennes et les Parisiens ne constituent pas, loin de là, la majorité des utilisateurs du tramway. On a du mal à comprendre pourquoi la Région, qui prétend piloter toute la politique des déplacements sur son territoire, est aussi pingre vis-à-vis du financement du tramway. Nous aurions aimé que l'Etat, qui se targue d'écologie, et la Région participent plus intensément à ce financement, car c'est aux actes qu'on juge de la sincérité des discours, et cette modestie de financement démontre mieux que tout autre argument la duplicité de ces institutions.

Vous l'avez compris, nous voterons favorablement pour ces deux projets de délibération, tout en soulignant qu'on pourrait aller plus loin et plus vite pour le bouclage intégral.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Yves CONTASSOT.

La parole est à Thomas LAURET.

**M. Thomas LAURET**.- Merci, Monsieur le Maire.

Je constate aujourd'hui, en 2020, que nous allons avoir la prolongation du tramway jusqu'à la porte Dauphine avec des échéances de livraison prévues fin 2023. C'était un projet qu'on avait acté dès le début de la mandature et qui était dans le programme de Mme HIDALGO dès 2014 et que je soutenais évidemment dans le 16e arrondissement. Le projet, c'était de boucler le tramway des Maréchaux dans sa globalité. Aucune décision aujourd'hui n'a été actée, si je ne m'abuse, entre le pont du Garigliano et la porte Dauphine.

Ainsi, ma question s'adresse à Christophe NAJDOVSKI, après qu'on a déjà eu ce débat à plusieurs reprises : qu'en est-il aujourd'hui de la suite à un moment, justement, où on parle de l'évolution du périphérique ? Comme d'autres orateurs, je considère que ce serait une erreur historique de ne pas aller au bout de ce bouclage du tramway des Maréchaux.

On a souvent évoqué deux solutions, soit un tramway, soit un bus à haut niveau de service sur le dernier tronçon. Il semblerait qu'Ile-de-France Mobilités soit plutôt sur l'option d'un bus à haut niveau de service. Je voulais savoir où on en est exactement dans ce projet et pourquoi avoir pris une position aussi timorée sur ce dernier tronçon, à la fois au niveau de la Ville de Paris et au niveau de la Région Ile-de-France. Où est la responsabilité aujourd'hui, selon vous, de ne pas avoir fait le bouclage du tramway des Maréchaux ?

Je vous remercie de vos précisions.

Pour ce qui est de ces projets de délibération, évidemment ils viennent modifier à la marge le projet pour lequel on a déjà discuté à plusieurs reprises, et nous sommes favorables à ces évolutions qui sont autant de petites améliorations pour le tronçon porte d'Asnières-porte Dauphine.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Thomas LAURET.

La parole est à Jean-Didier BERTHAULT.

**M. Jean-Didier BERTHAULT**.- Merci, Monsieur le Maire.

Avant de rentrer dans le vif du sujet de ces deux projets de délibération, je souhaiterais, au nom de notre maire du 17e, Geoffroy BOULARD, rappeler quand même les conditions dans lesquelles nous avons été amenés à étudier

ce projet majeur pour l'avenir du 17e mais également pour la mobilité de milliers de Parisiens et de Franciliens. Les pièces jointes à ce projet de délibération ne représentent pas moins de 800 pages qu'il nous a fallu digérer en trois petites journées, week-end compris, car vous avez jugé opportun de nous transmettre ces documents le vendredi précédant notre Conseil d'arrondissement qui se réunit le lundi. C'est d'autant plus inacceptable que les élus de votre propre majorité n'avaient pas reçu ce C.D.

Je formule donc le vœu que lors de la prochaine mandature, chaque maire d'arrondissement, membre de l'opposition ou non, puisse travailler dans des conditions plus sereines pour préparer les séances du Conseil d'arrondissement et du Conseil de Paris. Les délais de transmission de vos projets de délibération sont assez intolérables sur des sujets de cette nature.

Nous sommes donc aujourd'hui amenés à nous prononcer sur l'étude d'impact actualisée accompagnant la demande de permis d'aménager qui nous permet d'avoir une vision plus exhaustive du projet, notamment en ce qui concerne les coupes d'arbres, le stationnement, les itinéraires de circulation ou encore les nuisances sonores.

Je tiens à remercier les porteurs du projet qui ont répondu favorablement à plusieurs de nos demandes, portées par la mairie du 17e arrondissement, ayant pour but de faciliter l'intégration des mobilités douces dans le cadre du prolongement du T3. Il est en effet indispensable que les cyclistes puissent bénéficier d'aménagements spécifiques pour circuler mais également pour stationner grâce à l'implantation d'arceaux supplémentaires et au déploiement de stations Véligo. La végétalisation du tracé est aussi un élément majeur à prendre en compte. De tels aménagements doivent nous permettre de reverdir notre ville, et ce sera le cas notamment avenue Paul-Adam et boulevard Gouvion-Saint-Cyr. A terme, nous aurons 962 arbres sur tout le linéaire, ce qui représente un bilan positif de 247 arbres.

Je profite également de ce projet de délibération pour remercier Geoffroy BOULARD et Brigitte KUSTER avec lesquels nous nous sommes battus pour que tous les quartiers concernés par le prolongement du T3 jusqu'à la porte Dauphine soient desservis, et nous avons été entendus car il y aura bien une station porte des Ternes.

Vous l'aurez compris, le prolongement du T3 de la porte d'Asnières à la porte Dauphine ne revient pas simplement à créer une ligne de transport additionnelle, c'est aussi l'occasion de réaménager certains axes majeurs du 17e afin que cyclistes, piétons et automobilistes évoluent dans un cadre sécurisé et apaisé. D'ailleurs, puisque tous les publics doivent être pris en compte, il est crucial de rappeler que des commerçants vont être impactés durant les travaux mais également a posteriori, et nous veillerons à ce qu'ils puissent toujours stationner dans le cadre de leurs activités. Nous n'effaçons pas d'un coup de baguette magique la voiture à Paris, certains en auront toujours.

Nous appelons aussi votre attention sur la C.R.A. qui indemniserait ces commerçants et nous avons, avec les autres élus du 17e, déposé plusieurs vœux sur le sujet. Le périmètre d'indemnisation doit permettre de prendre en compte les difficultés de tous les commerçants impactés.

Enfin, je terminerai en rappelant une banalité. Une nouvelle ligne de tramway, c'est une infrastructure efficace qui permettra à des milliers de voyageurs de se déplacer plus facilement chaque jour, mais il ne faut pas oublier que les habitants du 17e vont subir certains désagréments et il est fondamental qu'ils soient écoutés et accompagnés pendant toute la durée des travaux. Ce projet est fait pour eux et il doit être réalisé avec eux.

Sur le deuxième projet de délibération, puisqu'il est groupé, je souhaiterais que nous puissions nous réjouir, ce qui est assez rare, en prenant connaissance de ces projets de délibération relatifs au financement d'un projet, et pourtant c'est le cas. La lecture de ce document sur le DVD 19 a provoqué auprès de notre mairie d'arrondissement, y compris pour ce projet que nous avons porté longuement avec Geoffroy BOULARD sur la demande de requalification de la gare routière Stuart-Merrill qui a enfin été entendue... Et ce sont tous les habitants de la porte de Champerret qui en bénéficieront.

Nous ne reviendrons pas sur la répartition du financement du prolongement du T3 jusqu'à la porte Dauphine, mais, en tant que mairie d'arrondissement, vous comprendrez que nos marges de manœuvre en la matière s'avèrent pour le moins restreintes. Nous en appelons à la responsabilité de chaque acteur de cette formidable aventure, qui ne doit pas être instrumentalisée sur le plan politique car, ne l'oublions pas, nous sommes au service des Parisiens et ce tramway relève de l'intérêt général. Son financement relève donc de l'intérêt général. Il y a un objectif, un cap, c'est 2023 ; c'est celui qui a été fixé et qui doit être respecté.

Pour conclure, je voudrais vous dire que je suis particulièrement heureux de pouvoir défendre, par cette dernière intervention que je ferai dans la mandature, non seulement ce projet de prolongation du tramway qui va traverser l'ensemble du conseil de quartier dont j'avais la charge depuis ce début de mandature mais aussi la requalification de cette place Stuart-Merrill qui est un projet d'envergure majeur pour le quartier de la porte de Champerret. Je suis en tout cas rassuré et, j'espère, confiant sur la nature des financements qui trouveront une solution rapide à ce réaménagement.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Jean-Didier BERTHAULT.

Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI, pour répondre aux différents intervenants.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint.- Merci, Monsieur le Maire.

Je tiens à remercier l'ensemble des oratrices et orateurs qui sont intervenus sur ce projet de délibération qui est important puisque c'est un projet majeur pour Paris et qui avance.

Il avance, car suite à l'enquête publique organisée à l'automne 2018, un avis favorable a été délivré par la commission d'enquête fin 2018. Un certain nombre de réserves et de recommandations ont été depuis prises en compte et la déclaration de projet a été approuvée par notre Conseil en février 2019. La prochaine étape administrative qui est d'ailleurs l'objet de ce projet de délibération est l'organisation d'une consultation du public en ligne qui se tiendra entre le 6 avril et le 7 mai 2020, consultation qui est préalable à l'approbation du permis d'aménager.

Chacune et chacun a pu constater que des premiers travaux ont été engagés dès l'été 2019 avec le déploiement de réseaux souterrains gérés par les concessionnaires, "Eau de Paris", Enedis, G.R.D.F. et ainsi de suite, et ce projet de délibération tient compte aussi d'un certain nombre de demandes qui ont été formulées par la Mission régionale d'autorité environnementale.

Pour ce nouveau tronçon du tramway, nous pouvons aussi mettre l'accent sur l'effort de débitumage et de requalification du paysage, qui est important. Au total, nous aurons un bilan positif de 247 arbres, comme cela a été précisé par M. Jean-Didier BERTHAULT. C'est une mobilisation conjointe qui a permis ce bilan très favorable avec également des noues paysagères qui seront installées en cohérence avec le plan climat parisien. On rappellera aussi que la plateforme du tramway est engazonnée là où aujourd'hui règne le bitume et qu'une attention particulière a été consacrée à la question des arbres, puisque des alignements d'arbres non prévus initialement ont été rajoutés à deux stations de tramway le long du tracé grâce à l'optimisation des courbes de la voie.

L'insertion du tramway offre aussi l'opportunité de requalifier l'espace public au profit des modes de transport plus écologiques, moins bruyants, plus économes en espace, et cela contribue à améliorer la qualité de vie sur des voies qui présentent encore aujourd'hui un caractère très fortement routier. Ce qu'on sait également, c'est que l'expérience nous montre que sur les Maréchaux sud, le tramway a entraîné une diminution à terme de la circulation de l'ordre de 45 %, ce qui contribue aussi à une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre.

Une fois les travaux préparatoires terminés d'ici à l'été 2020, de premiers travaux d'insertion urbaine réalisés par la Ville de Paris et d'installation d'équipements de transport par la R.A.T.P. pourront démarrer. Nous avons bien évidemment conscience que de tels travaux ne seront pas neutres pour les riverains et nous avons donc mis en place une gestion rigoureuse des travaux sur l'intégralité du linéaire. Je tiens à saluer la Mission "tramway" et la Commission de règlement amiable qui sont pleinement mobilisées à cet effet. Nous savons que certains secteurs nécessitent une attention particulière, notamment au niveau de la porte Maillot où se concentrent de nombreux chantiers avec notamment l'arrivée d'Eole. Dans ce cadre, une coordination interchantier a été mise en place par la Ville de Paris et confiée à la SemPariSeine.

Ce travail technique est complété par une démarche d'écoute et de dialogue avec les habitants, les riverains, avec les acteurs qui sont implantés le long du tracé du futur tramway. La Ville de Paris a déjà organisé en 2019, en lien avec les deux mairies d'arrondissement des 16e et 17e, plusieurs réunions publiques d'information et de concertation avec les riverains, par exemple sur le plan de circulation, et ce travail, évidemment, se poursuivra par la suite. De même, pour la conception du projet, de nombreuses concertations ont été menées notamment avec les représentants des associations de vélos pour améliorer la cyclabilité du projet, et là aussi ce projet en tient tout à fait compte.

Je dirai un mot sur le volet financier, puisque l'engagement de la Ville de Paris en faveur du prolongement du T3 n'est pas simplement celui d'un maître d'ouvrage mais c'est aussi celui d'un financeur. C'est la raison pour laquelle la Ville de Paris a demandé à Ile-de-France Mobilités d'organiser le tour de table financier de ce projet et de formaliser un protocole de financement qui est précisément l'objet de ce projet de délibération, et ce pour un montant de près de 200 millions d'euros, précisément 199,84 millions d'euros.

La Ville de Paris s'est engagée à financer, comme pour le dernier prolongement, 60 % du coût du projet, et merci à Mme MOREL de l'avoir rappelé. Nous attendons que les 40 % restants fassent l'objet d'un engagement ferme de l'Etat et de la Région, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, et il ne nous paraît pas concevable que ce prolongement, qui est normalement prévu pour la fin 2023, ne soit pas finalisé en raison d'une non-participation de l'Etat, voire de la Région Ile-de-France.

Par ailleurs, concernant la rénovation de la gare de bus située à la porte de Champerret, vous le savez, cette gare est un équipement patrimonial qui a été conçu par l'architecte Jean Prouvé. Il mérite d'être requalifié en cohérence avec l'arrivée du tramway. Je rappelle pour mémoire que notre Assemblée a approuvé un vœu demandant que cet équipement soit pris en compte dans le cadre du projet et, là encore, à l'issue des discussions sur le protocole de financement, il a été décidé d'intégrer un montant de 5,6 millions d'euros qui sera consacré à la rénovation de cet équipement.

Je terminerai en disant que la question porte bien entendu aujourd'hui sur la porte Dauphine, mais que nous devons réfléchir à la question du bouclage jusqu'au pont du Garigliano, comme cela a été évoqué par M.

CONTASSOT et par M. LAURET. Sur cette question particulière, je tiens à préciser que la Ville de Paris a sollicité à de multiples reprises Ile-de-France Mobilités qui, aujourd'hui, reste sourd à notre demande, ce qui ne nous empêchera pas d'engager des études sur le sujet.

Je tiens également à remercier Mme NAHMIAS qui a remercié la Mission "tramway". C'est bien aussi de saluer les efforts accomplis par les agents de la Ville et par les techniciens, les ingénieurs et tous les ouvriers de la Ville qui sont pleinement mobilisés et qui sont attentifs à la façon dont les travaux seront menés dans les mois qui viennent.

Voilà les éléments que je voulais indiquer en réponse aux interventions de nos collègues que je remercie à nouveau, et je souhaite et imagine que ce projet sera adopté à l'unanimité tant il est attendu et important pour le Nord-Ouest de Paris, ainsi que pour tout Paris et sa Métropole.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Je vous ai laissé un peu plus de temps car il y avait 2 projets de délibération, mais je nous rappelle à la discipline collective.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 15 - DU.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2020, DVD 15 - DU).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 19.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2020, DVD 19).

Les deux projets de délibération sont adoptés.

### **Voeu déposé par le groupe LRI relatif à la réforme de stationnement payant sur voirie.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés et nous commençons par le vœu n° 42 relatif à la réforme du stationnement payant sur voirie, et la parole est à la présidente Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE pour présenter ce vœu.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**.- Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Il est non rattaché à un projet de délibération mais il est très rattaché à l'actualité et à ce que les Parisiens vivent depuis plusieurs années. Comme d'ailleurs le faible nombre de vœux qu'on a déposés sur la C.P.C.U., sur la sécurité des trottoirs et, ici, sur la réforme du stationnement payant, ce sont des vœux qui viennent un peu compenser des trous dans l'ordre du jour sur des choses très importantes qui n'ont pas fait l'objet de décisions ici.

Nous avons eu un rapport du Défenseur des droits récemment qui, de manière extrêmement précise, détaillée, documentée, expertisée, fait écho à tout ce qu'on a critiqué en termes de défaillance du nouveau système de stationnement payant, qu'il s'agisse de l'impossibilité de contester les F.P.S. sans les avoir payés, les erreurs, les nombreuses erreurs... Enfin, on est tous saisis, je pense, à droite, à gauche et au milieu dans cet hémicycle, de cas d'habitants, malgré l'apposition du signet selon lequel ils ont payé leur carte de résident, qui ont des F.P.S. quand même.

Ainsi, nous, nous aurions souhaité que ce dernier Conseil de Paris soit l'occasion d'une réforme du stationnement payant sur voirie à Paris en s'inspirant des recommandations du Défenseur des droits, qui est une institution respectée de la République et qui mérite que ses recommandations soient prises en considération rapidement.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint.- Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, permettez-moi de rappeler que le système du stationnement payant, comprenant les procédures de contestation, les délais de paiement et de recours et la terminologie utilisée, est contraint par des lois et des décrets définis au niveau national. La Ville s'y est tout naturellement conformée et toute modification ne peut être prise qu'à l'initiative du législateur. Nous l'avons à plusieurs reprises interpellé, notamment en association avec le G.A.R.T., le Groupement des autorités responsables de transport, sur les difficultés de terminologie et de procédure

de recours. Nous appliquons donc une réforme du stationnement qui a été instaurée par la loi, comme l'ensemble des 564 communes ou intercommunalités qui, en France, ont du stationnement payant sur voirie, et le rapport du Défenseur des droits émet des remarques générales qui ne sont pas spécifiques à Paris.

Concernant les remarques sur l'absence de guichets physiques, je rappelle que les guichets d'accueil des mairies répondent aux questions posées par les usagers. Outre les outils de facilitation numérique mis à disposition, les personnels d'accueil des mairies ont été formés par les services de la DVD et cet accueil est complété par un numéro d'appel, le 3975, et par le site Internet de la Ville.

Les recommandations du Défenseur des droits concernent exclusivement le fonctionnement de la deuxième juridiction de recours - c'est ce qu'on appelle la Commission nationale du contentieux du stationnement payant, la C.C.S.P. - et elles s'adressent au Gouvernement. Concernant les recours amiables de premier niveau, qui sont appelés R.A.P.O. et qui dépendent de la Ville, je vous indique que c'est moins de 30 jours à Paris et qu'il n'est pas nécessaire de payer son F.P.S. pendant cette période. La procédure de demande de pièces complémentaires recommandées dans le rapport est déjà en place.

Sur la question de l'impossibilité de régler la redevance de stationnement en numéraire, nous avons fait le choix, pour des questions d'ordre public, de ne pas avoir d'argent dans les horodateurs, mais nous offrons la possibilité d'acheter une carte prépayée dédiée au stationnement, et les buralistes vendent des cartes rechargeables au format carte bleue. A Paris, il est donc possible de payer son stationnement avec de la monnaie.

Je termine en rappelant que seuls 3 % des F.P.S. apposés à Paris font l'objet d'un R.A.P.O. et que 97 % ne sont pas du tout contestés. La réforme du stationnement et son meilleur contrôle ont permis de créer un taux de vide d'environ 13 %, ce qui facilite le stationnement des automobilistes dans leur recherche de places libres. C'est une réforme positive pour l'espace public parisien mais qui mérite effectivement des adaptations législatives que nous appelons de nos vœux pour simplifier la vie des usagers.

En conséquence, je vous demanderai de retirer votre vœu, ou j'émettrai un avis négatif.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Vous maintenez le vœu, Madame CARRÈRE-GÉE, compte tenu des explications de Christophe NAJDOVSKI ?

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**.- Oui, bien sûr, j'ai moi-même renoncé à contester des amendes, car c'est tellement complexe... Il y a beaucoup d'arguments qui ne vont pas. Mais je n'ai pas le droit de répondre, donc je ne réponds pas mais je maintiens mon vœu.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- D'accord. Ainsi, avis défavorable, on est bien d'accord ?

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 42 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 42 est repoussé.

## **Vœu déposé par le groupe LRI relatif à un audit de la dangerosité des espaces publics.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous passons aux vœux n<sup>os</sup> 43 et 43 bis relatifs à un audit de la dangerosité des espaces publics.

La parole est à nouveau à la présidente CARRÈRE-GÉE.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**.- Je vous remercie.

Ce vœu, qui fait écho à la question d'actualité de tout à l'heure, a pour objet de demander un audit général des trottoirs, des carrefours et des passages piétons dangereux à Paris, considérant que les piétons sont les premières victimes de la route dans la Capitale et que parmi les 34 personnes tuées en 2019, 16 étaient des piétons.

Nous demandons à la fois un audit rapide par les services de la DVD et un audit général de la dangerosité de l'ensemble de l'espace public et notamment des carrefours et passages piétons à Paris et qu'au vu des conclusions soient réalisés en urgence, et on se "fiche" de la période électorale puisqu'il s'agit de questions de sécurité, en lien avec la Préfecture de police, des travaux d'aménagement indispensables à la sécurité des piétons et notamment des plus vulnérables, les personnes handicapées, les personnes âgées, les enfants.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci pour la présentation de ce vœu.

Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI qui en profitera pour défendre le vœu n° 43 bis de l'Exécutif.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint.- Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Présidente, la sécurité des piétons et des cyclistes est au cœur de nos préoccupations. En témoignent notamment le dispositif de "Rues aux Ecoles", c'est-à-dire des piétonisations ponctuelles aux horaires d'entrée et de sortie des élèves ou bien des piétonisations pérennes, la généralisation des zones limitées à 30 km/h, la généralisation des sas vélos, la suppression des répéteurs de feux, qui sont des feux de signalisation situés en bas du feu principal et qui ont pour conséquence de rapprocher les véhicules motorisés des passages piétons, ou encore l'action volontariste de la DPSP en matière de lutte contre les infractions au Code de la route.

Pour les usagers les plus vulnérables que sont les piétons et les cyclistes, le danger n° 1 est constitué par les véhicules motorisés. La baisse de 22 % du trafic motorisé pendant cette mandature contribue également à apaiser l'espace public et à rendre nos rues plus sûres. Il convient de souligner que les accidents ne se produisent pas nécessairement sur des sites accidentogènes et qu'ils peuvent relever d'une vigilance insuffisante des usagers ou d'autres causes liées aux véhicules.

Comme vous le savez, lundi 13 janvier, un poids lourd a percuté une jeune fille de 11 ans qui traversait régulièrement la chaussée sur un passage piéton, à l'angle des rues Jean-de-la-Fontaine et George-Sand, dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, entraînant le décès de cette dernière. Selon les premières informations, cet accident serait imputable au phénomène de l'angle mort des poids lourds. Malheureusement, un nouvel accident mortel s'est produit cette même semaine, le jeudi 16 janvier, entraînant cette fois le décès d'un cycliste de 35 ans à la porte de Clichy. Cet accident est une nouvelle fois imputable à l'angle mort d'un poids lourd. Ces deux accidents nous affectent beaucoup et appellent à une mobilisation de chacune et chacun d'entre nous, sans esprit polémique.

Vous le savez, de nombreux accidents graves impliquant un poids lourd et un usager de la route plus vulnérable, que ce soit un piéton, un cycliste ou un usager de deux-roues motorisé, sont dus à ces angles morts importants que comportent les poids lourds. Le conducteur n'a généralement pas de visibilité sur plusieurs zones situées à l'avant, sur un ou deux mètres, sur les côtés et à l'arrière du véhicule. Il s'agit même de la première cause des accidents mortels pour les cyclistes à Paris.

Dans le cadre de la loi d'orientation sur les mobilités, le Gouvernement a refusé, et je le regrette vivement, un amendement pourtant transpartisan, porté par 200 parlementaires, qui visait à donner compétence aux maires pour restreindre à certaines heures la circulation des poids lourds non équipés de dispositifs de détection des usagers vulnérables. J'ai donc à nouveau saisi le Ministre de l'Intérieur, puisque nous l'avions déjà fait l'an dernier, ce qui avait donné lieu...

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci d'aller à votre conclusion.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint.- ... notamment à ce vœu transpartisan. Nous avons à nouveau saisi le Ministre de l'Intérieur, le Ministre de la Transition écologique et solidaire ainsi que le Délégué interministériel à la sécurité routière afin de leur rappeler qu'il est impératif et urgent d'adopter des normes pour renforcer les règles de sécurité concernant la sécurité des poids lourds à Paris.

Enfin et je terminerai sur ce point, Monsieur le Maire, depuis 2007 nous avons engagé, la Ville de Paris, un programme qui concerne les sites les plus accidentogènes qui sont examinés par la Direction de la Voirie avec la Préfecture de police, avec la R.A.T.P., de manière à identifier les actions à mener pour sécuriser ces carrefours.

Nous avons saisi la Préfecture de police afin qu'elle mène aux côtés de la Ville davantage d'opérations de sécurité routière. Je rappelle tout de même que la mission de la sécurité routière incombe en premier lieu, à Paris, à la Préfecture de police, et nous proposons donc également que des contrôles conjoints soient menés par la Ville de Paris et par la Préfecture de police.

C'est pour toutes ces raisons que je vous propose d'adopter le vœu de l'Exécutif qui est proposé en substitution à votre vœu.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, vous avez souhaité faire une explication de vote sur le vœu de l'Exécutif, le n° 43 bis.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**.- Très rapidement. Je vous remercie.

Je maintiendrai mon vœu. D'ailleurs, je me réjouis que l'Exécutif bouge un peu sur cette question. Je ne doute pas, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, que votre préoccupation... Franchement, loin de moi la volonté d'instrumentaliser quelque accident que ce soit et je ne doute pas de votre préoccupation personnelle.

Toutefois, je constate que le vœu de l'Exécutif ne concerne qu'une partie du sujet. Nous, nous demandons vraiment un audit. Vous l'avez souligné, il y a des accidents mortels, mais il y a aussi des chutes graves ou des chutes qui ne sont peut-être pas si graves que cela, qui ne perturbent pas la vie entière des personnes qui en sont victimes mais qui n'auraient jamais dû arriver. Et il y a un problème sur l'espace public parisien. Nous, nous aimerions vraiment qu'un audit général soit engagé car, on le sait tous et on en a fait l'expérience, on connaît

tellement de gens qui sont tombés sur des trottoirs là où ils n'auraient pas dû tomber et qui se sont fait mal alors qu'ils n'auraient pas dû se faire mal.

Je maintiendrai mon vœu et je voterai le vôtre, car c'est un début, mais, encore une fois, vraiment, je ne suis pas en train de dire que personnellement... Mais il y a un problème d'efficacité dans cette mandature, quand même, de l'espace public qui est devenu dangereux pour les piétons, avec des petites, des moyennes, des grosses chutes ou malheureusement des accidents mortels. Vraiment, il y a eu un manque d'efficacité assez terrible.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Madame la Présidente.

Ne débordons pas trop, les uns et les autres. Non, ne vous excusez pas, vous n'êtes pas la seule.

Le vœu n° 43 étant maintenu, il a un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 43 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 43 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2020, V. 24).

### **Vœu déposé par le groupe LRI relatif au déploiement de la vidéo-verbalisation.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Je mets en discussion le vœu n° 44 relatif au déploiement de la vidéo-verbalisation.

La parole est toujours à la présidente et vaillante Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**.- Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu déposé par les élus du 17e, Républicains et Indépendants et leur maire Geoffroy BOULARD, a pour but de demander la généralisation de la vidéo-verbalisation des portes de Saint-Ouen, de Clichy et d'Asnières et de mobiliser davantage d'agents de la Ville sur ces secteurs pour assurer le respect des règles de circulation, ce qui n'est pas le cas actuellement, et prévenir ainsi les comportements à risque.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci pour votre brièveté qui m'a pris de court.

Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre et j'excuse l'absence de Mme la Représentante du Préfet de police qui était indisponible. Il n'y aura donc qu'une seule réponse, celle de l'Exécutif.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint.- Merci, Monsieur le Maire.

Il faut peut-être préciser quelques éléments en matière de vidéo-verbalisation. La réforme du statut de Paris a étendu les compétences de la Ville en matière de police de circulation, mais nous sommes toujours dépendants de la Préfecture de police, qui malheureusement n'est pas présente pour pouvoir s'exprimer.

Le réseau de caméras sur lequel s'appuie la Ville de Paris pour procéder à de la vidéo-verbalisation appartient à la Préfecture de police. Les périmètres d'action de la Ville et de la Préfecture sont définis dans une convention qui date de mars 2018 : la Ville peut vidéo-verbaliser certains axes sur lesquels elle a compétence, mais ce sont plutôt des axes mineurs, la Préfecture de police ayant gardé la compétence sur les axes majeurs, et la Ville de Paris n'a pas la compétence aujourd'hui pour vidéo-verbaliser sur la porte d'Asnières. Nous vous proposons de solliciter les services de la Préfecture de police qui possède également une salle de vidéo-verbalisation pour qu'elle y intensifie son activité.

Concernant les deux autres portes, une seule caméra aujourd'hui est exploitable sur le site de la porte de Saint-Ouen et aucune sur la porte de Clichy, et je rappelle qu'elles appartiennent à la Préfecture de police. Pour autant, ce sont près de 5.000 P.V. qui ont été dressés à l'aide de la vidéo sur la porte de Saint-Ouen en 2019 et nous poursuivrons évidemment cette action.

La convention de mars 2018 répartit également les domaines d'action, et la circulation reste aujourd'hui du domaine de la Préfecture de police. Toutefois, je le précise, les équipages de la DPSP organisent régulièrement des

opérations de contrôle et de verbalisation. Ce sont ainsi près de 3.000 procès-verbaux qui ont été dressés sur le terrain en 2019 dans ce secteur.

Compte tenu des éléments ci-dessus et étant donné que vos demandes portent essentiellement sur un domaine de compétence qui est celui de la Préfecture de police, je serai au regret de donner un avis négatif.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci pour votre réponse.

Compte tenu de ce champ de compétence qui n'est pas celui de la Ville et que vient de rappeler Christophe NAJDOVSKI, est-ce que vous faites le choix de retirer votre vœu ? D'accord, vous ne retirez pas votre vœu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 44 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 44 est repoussé.

### **Vœu déposé par le groupe PPCI relatif à l'éclairage du pont Mère Teresa et de la rue Mstislav Rostropovitch.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous passons au vœu n° 45 relatif à l'éclairage du pont Mère Teresa et de la rue Mstislav-Rostropovitch.

Personne pour le présenter, on poursuit.

### **Compte rendu de la 4e Commission.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous en avons fini avec les dossiers de la 3e Commission. Nous passons à la 4e Commission et, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à sa présidente Marie ATALLAH.

**Mme Marie ATALLAH**.- Merci, Monsieur le Maire.

La 4e Commission s'est réunie le 27 janvier de 9 heures à 10 heures avec la participation de 9 élus. Les 39 projets de délibération inscrits à son ordre du jour sont présentés par nos 6 adjointes et adjoints en charge des dossiers.

Étant donné que c'est notre dernier Conseil de Paris de la mandature, la majorité des projets de notre Commission porte sur des reconductions de conventions ou attributions de subventions aux acteurs de la solidarité et de la lutte contre les exclusions, de la santé et du handicap, de l'accès aux droits et l'insertion sociale et professionnelle, de la lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes.

Nous avons tout de même des projets nouveaux comme la création de nouvelles structures de santé. Mme Anne SOUYRIS nous a présenté les projets de deux cabinets médicaux dans le 11e et dans le 16e, une maison de santé dans le 20e, un multi-accueil et un centre de P.M.I. dans le 15e. Mme VERSINI a présenté la création de deux nouveaux centres d'hébergement d'urgence, une autorisation de stationnement d'un bateau dans le 19e sur le quai de l'Oise et une mise à disposition d'un immeuble du domaine de la Ville de Paris situé dans le 2e arrondissement.

Je profite des quelques minutes qui me restent pour, comme je l'ai fait au début de la réunion de la Commission, réexprimer ici mes remerciements les plus sincères à l'ensemble de nos adjointes et adjoints, Mme Dominique VERSINI, Mme Anne SOUYRIS, Mme Colombe BROSEL, Mme Hélène BIDARD, Mme Galla BRIDIER et M. Nicolas NORDMAN, ainsi que l'ensemble de mes collègues élus membres de la Commission qui ont fait vivre un débat toujours constructif au sein de notre Commission sur des sujets ô combien difficiles, complexes et parfois inattendus.

Je pense notamment à la question des réfugiés et des mineurs isolés étrangers dans notre ville, à la tragédie de Notre-Dame et à la question sanitaire liée au plomb, aux questions de discrimination et des inégalités avec la lutte contre les violences subies par les femmes et le soutien des minorités LGBTQI, à la question du vieillissement et de l'autonomie avec l'accompagnement de la dépendance et le changement du regard sur les seniors et leur mobilité dans la ville, à la question du handicap et leur droit à la ville dans tous les domaines de la vie dans la cité, etc.

Je réitère également mes remerciements à nos services publics, aux responsables de la DASES, du C.A.S.-V.P. et de la DDCT qui ont toujours été présents à nos côtés pour nous assister en tant qu'élus et pour nous apporter toutes les précisions sur des situations parfois très complexes, et je n'oublierai pas nos collaborateurs et collaboratrices qui ont été toujours présents tout au long de la mandature pour soutenir les travaux de la 4e Commission.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Madame la Présidente de la 4e Commission.

## Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à un hommage à "Christiane Rochefort" dans le 13e.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 46 est relatif à un hommage à Christiane Rochefort dans le 13e arrondissement. Il est présenté par Annick OLIVIER.

**Mme Annick OLIVIER**.- Merci.

Christiane Rochefort est née le 17 juillet 1917 à Paris et décédée le 24 avril 1998 à La Garde. Elle fut à la fois romancière, journaliste et essayiste. Ses ouvrages eurent un important retentissement et furent distingués plusieurs fois : prix de la Nouvelle Vague pour "Le Repos du guerrier" en 1958, prix Médicis pour "La Porte du fond" en 1988.

Christiane Rochefort est également une militante reconnue du droit des femmes. En 1971, avec Simone de Beauvoir, Gisèle HALIMI et quelques autres, elle est à l'origine de l'association "Choisir la cause des femmes" et elle participa activement aux actions du Mouvement de libération des femmes. Elle a longtemps habité au 70 de la rue du Château-des-Rentiers dans le 13e arrondissement, et c'est pourquoi le conseil de quartier de ce secteur a proposé cette dénomination.

Nous émettons donc le vœu que la dénomination Christiane Rochefort soit attribuée à la placette située au carrefour de la rue de Tolbiac et de la rue du Château-des-Rentiers, dans le 13e arrondissement. De mémoire, il me semble que ce vœu a été adopté à l'unanimité de notre Conseil d'arrondissement.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Annick OLIVIER.

Je donne la parole à Hélène BIDARD, pour vous répondre.

**Mme Hélène BIDARD**, adjointe.- Je vous remercie beaucoup de cette très belle proposition d'attribuer le nom de Christiane Rochefort à une place située dans le 13e arrondissement, vous l'avez dit, à quelques mètres de l'appartement qu'elle a longtemps habité, une proposition, vous l'avez dit aussi, adoptée à l'unanimité d'abord en conseil de quartier puis à l'unanimité du Conseil du 13e arrondissement. Bravo à toutes celles et à tous ceux qui ont fait ce choix.

Un parcours inspirant de cette Parisienne, romancière primée, journaliste, essayiste, traductrice, figure du mouvement féministe français, qui mérite effectivement d'être visibilisée.

Christiane Rochefort fut de celles qui ont initié au côté de Gisèle HALIMI la création de l'association "Choisir la cause des femmes" en juin 1971, dont Simone de Beauvoir sera la présidente, et elle la trésorière. Elle participa encore notamment au Mouvement de libération des femmes, le M.L.F., dont nous célébrons cette année les 50 ans de la création. Elle aurait ainsi, selon l'historienne Marie-Jo BONNET, rédigé le mode d'emploi du M.L.F. Christiane Rochefort fut aussi celle qui ouvrit la marche et porta la gerbe déposée à la femme du Soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe en août 1970.

Dans cette période comme la nôtre marquée par une mobilisation historique des femmes à travers le monde contre les violences faites aux femmes et pour l'égalité réelle, cette dénomination sera un bel acte de reconnaissance pour une femme et, à travers elle, une vague de liberté qui trouve aujourd'hui un écho tout particulier.

Elle s'inscrit dans le travail colossal - je veux finir par cela - engagé par la Ville de Paris sous l'égide de ma collègue adjointe à la mémoire, Catherine VIEU-CHARIER, pour valoriser le matrimoine dans l'espace public parisien, Catherine VIEU-CHARIER qui a fait passer en quelques années le pourcentage de lieux ayant un nom de femme à Paris de 4 % à 12 %.

C'est donc avec un très grand plaisir que nous y donnons un avis favorable.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Hélène BIDARD, pour cette réponse, et merci, Annick OLIVIER, présidente de la 6e Commission, dont c'est la dernière intervention peut-être, mais elle a eu la pudeur ne pas le dire et je la salue chaleureusement parce qu'elle a beaucoup apporté aux dossiers concernant l'éducation et les dossiers scolaires, et pas seulement dans le 13e arrondissement mais aussi à Paris. Qu'Annick OLIVIER soit saluée, car c'est une très grande élue de notre Conseil de Paris.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu n° 46 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2020, V. 25).

**Voeu déposé par Mme LECUYER relatif aux salons de massage dans le quartier Europe.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous passons au vœu n° 47 relatif aux salons de massage dans le quartier Europe.

La parole est à Catherine LECUYER.

**Mme Catherine LECUYER**.- Oui, Monsieur le Maire, en quelques années les habitants du quartier Europe ont constaté une multiplication inquiétante des salons de massage asiatiques. Sur quelques rues, ce ne sont pas moins de 9 salons qui se sont progressivement installés.

On retrouve toujours le même scénario avec l'arrivée d'une première mini-boutique à la devanture opaque, quasi-invisible au pied d'immeubles haussmanniens sans histoire ; d'autres suivent rapidement généralement. Seule une guirlande rouge clignotante annonce leur ouverture en fin d'après-midi, et commencent alors les va-et-vient discrets de clients souhaitant rester incognito. La concentration de ces établissements a un effet sur l'esprit du quartier et fait fuir d'autres commerces.

Ces salons de massage connaissent une expansion très importante dans tout Paris puisqu'en 10 ans ils auraient vu leur nombre multiplié par 5. Ils serviraient pour la plupart d'entre eux, c'est un secret de Polichinelle, à dissimuler des activités de prostitution, voire de blanchiment d'argent par de puissants réseaux mafieux. Il est inconcevable que de tels établissements puissent continuer à se multiplier et nous devons mener une lutte acharnée contre ces commerces qui reposent sur l'exploitation d'êtres humains.

En mai 2015, ici même, le groupe les Républicains interpellait le Préfet de police sur ce sujet et, en juin 2015, Marisol TOURAINE indiquait au Sénat que les pouvoirs publics étaient très déterminés à lutter contre ce fléau, évoquant même le démantèlement chaque année d'une quarantaine de réseaux mafieux dans des salons de massage parisiens. Mais où en sommes-nous réellement aujourd'hui ?

J'ai adressé en décembre dernier un courrier à Colombe BROSEL, adjointe à la sécurité, et au Préfet de police pour signaler ce phénomène en expansion dans le 8e arrondissement afin qu'on nous indique l'évolution du nombre de salons de massage et surtout la nature réelle de leurs activités.

Le quartier Europe n'est en effet pas le seul concerné dans l'arrondissement. En juillet dernier, un réseau de proxénétisme était par exemple démantelé par les policiers de la Brigade de répression du proxénétisme dans un salon de massage du quartier de la Madeleine. De jeunes gens y monnaient leurs faveurs sexuelles sous le couvert d'une activité de soins et de relaxation.

Je vous sollicitais aussi par ce courrier pour que vous nous fassiez part des mesures concrètes qui pourraient être prises par la Ville de Paris et par la Préfecture de police bien sûr, en partenariat avec l'ensemble des autres parties prenantes, notamment les fédérations professionnelles de massage, afin d'intensifier la prévention et la lutte contre ces établissements.

N'ayant pas eu de retour de votre part, je me permets de vous solliciter à nouveau et formule le vœu que vous nous communiquiez ces informations.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Catherine LECUYER.

Je donne la parole à Hélène BIDARD pour vous répondre et je rappelle que Mme la Représentante du Préfet de police n'est malheureusement pas disponible pour y ajouter la voix de l'Etat.

**Mme Hélène BIDARD**, adjointe.- Merci beaucoup, chère collègue.

Regardez ces publicités, vous les connaissez peut-être tous et toutes. Quel que soit notre âge, quel que soit l'âge des Parisiennes et des Parisiens, nous y sommes confrontés dans les rues, des massages naturistes jour et nuit, body-body, des photos mettant en scène de très jeunes femmes avec des retouches qui les rajeunissent tellement qu'on dirait des enfants.

Je regrette l'absence moi aussi du Préfet de police ; j'ai déjà remis ces "flyers" au Procureur et je lui en remets régulièrement.

Chacun d'entre nous est déjà passé devant ces prétendus salons de massage aux rideaux rouges où la nature des prestations proposées laisse peu de doute, les intentions des clients non plus, des lieux d'ailleurs très souvent et ostensiblement interdits aux femmes. Ces lieux sont une plaie pour notre ville, des lieux de souffrance et d'exploitation. Je rappelle que la prostitution est considérée par la loi comme une violence faite aux femmes.

Ce vœu n'est pas le premier. J'ai moi-même fait inscrire en mai dernier la question à l'ordre du jour de la Commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, à la suite d'un vœu du groupe Communiste. J'ai demandé un recensement de ces salons, estimés à 400 par la Préfecture de police en 2011, et j'aimerais moi aussi avoir les données récentes et précises de la Brigade de répression du proxénétisme dont nous attendons toujours les résultats. Je m'interroge par contre sur les chiffres que vous avez annoncés. Je peux déjà vous indiquer que selon le dernier comptage de l'APUR, 632

salons de massage ont été dénombrés à Paris, dont 21 dans le 8e arrondissement. Après signalement, 2 salons ont été fermés administrativement, 2 seulement sur le 8e arrondissement.

La Ville de Paris, en plus de dédier plus de 200.000 euros chaque année à la lutte contre la prostitution et la traite des êtres humains, a saisi régulièrement la Préfecture de police. De toute évidence, plus de moyens doivent être débloqués par la Préfecture de police afin de permettre des enquêtes, des poursuites et des condamnations lourdes pour le proxénétisme et la traite. C'est au Ministère de l'Intérieur, à la Préfecture de police et à la Brigade de répression du proxénétisme d'agir, la Ville, je le redis, faisant ici bien plus qu'elle ne le devrait relativement à ses compétences.

Sachez donc que j'ai moi-même signalé les adresses du quartier Europe au Procureur de la République, comme chaque élu d'ailleurs peut le faire, et je vous invite donc également à le faire.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à retirer ce vœu et je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Hélène BIDARD.

Compte tenu de l'intervention de l'adjointe, est-ce que vous retirez votre vœu après l'avoir défendu ?

**Mme Catherine LECUYER**.- Ecoutez, non. Merci, en tout cas, pour votre retour. Merci pour les chiffres que vous nous avez avancés sur le 8e arrondissement. Non, je ne le retire pas parce que c'est vrai qu'il manque tout un volet ; on aurait aimé effectivement avoir le Préfet de police ou sa Représentante pour nous faire part des mesures concrètes qui permettent de lutter contre ces salons de massage.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci.

Le vœu est donc maintenu. L'avis de l'Exécutif est défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu n° 47.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 47 est repoussé.

## **2020 DASES 14 - Subventions (128.000 euros) à 7 associations et avenant avec 2 d'entre elles pour leurs actions dans le champ de l'autisme.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous examinons le projet de délibération DASES 14 et l'amendement technique n° 48 déposé par l'Exécutif. Il s'agit d'un amendement technique, on est bien d'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 48.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 48 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 14 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2020, DASES 14).

## **2020 DASES 16 - Subventions (1.444.650 euros) dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de la Ville de Paris pour une meilleure régulation de l'espace public et une politique coordonnée de RDRD à Paris.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous examinons le projet de délibération DASES 16, subventions dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de la Ville de Paris pour une meilleure régulation de l'espace public et une politique coordonnée de RDRD à Paris.

La parole est à Fatoumata KONÉ.

**Mme Fatoumata KONÉ**.- Merci.

Madame la Maire, chers collègues, ce projet de délibération concerne la deuxième phase de mise en œuvre du plan de mobilisation coordonnée sur la problématique du "crack" à Paris lancée en mai 2019 et à laquelle participent

la Ville de Paris, la Préfecture d'Ile-de-France, l'Agence régionale de santé, la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, la Préfecture de police et le Parquet de Paris.

Le groupe Ecologiste de Paris salue la participation financière en hausse de la Ville à ce plan qui s'élève désormais à 1,5 million d'euros. Il s'agit là d'une avancée, même s'il faut admettre que beaucoup reste encore à faire pour parvenir à mettre un terme à ce fléau qui sévit à Paris depuis de nombreuses années, tout particulièrement dans nos quartiers populaires.

Je veux vous dire ici mon inquiétude. L'évacuation de la colline du "crack" à la porte de la Chapelle et l'occupation consécutive de l'espace public par les forces de police ont déplacé les consommateurs de "crack" au sein des campements d'exilés qui deviennent la nouvelle proie des trafiquants, ainsi que dans les quartiers Stalingrad, porte de la Villette et Rosa-Parks, où les mêmes problèmes d'insalubrité et d'insécurité se posent désormais.

Des solutions durables existent pourtant ; l'hébergement spécifique proposé à une soixantaine d'usagers de drogue lors de l'évacuation du campement d'Aubervilliers le 28 janvier dernier en est une bonne illustration. Cela démontre à la fois que des solutions existent et que celles-ci sont sous-dimensionnées lorsqu'elles sont mises en œuvre, car je veux rappeler qu'environ 160 consommateurs de "crack" étaient recensés par les associations avant l'évacuation.

Il faut donc impérativement agir sur 3 volets.

Protéger la santé des usagers de drogue en développant les actions de réduction des risques, par exemple la mise à disposition de matériels de consommation.

Préserver la tranquillité de l'espace public en créant de nouvelles places d'hébergement adaptées pour prendre en charge la totalité de ce public, ainsi que plusieurs nouvelles salles de consommation à moindre risque pour éviter la consommation dans la rue et dans les cages d'escalier, entrées, caves et parkings des immeubles des quartiers concernés.

Lutter contre le trafic organisé et la présence des dealers dans les campements et dans les quartiers, via des opérations de maintien de l'ordre coordonnées avec une prise en charge sanitaire et sociale. La question de l'ordre public et de l'intervention policière doit être pensée en tenant compte de l'exigence de ne pas gêner l'intervention en réduction des risques, sous peine de ne faire que déplacer les populations et d'aggraver leur situation, les addictions, les violences et les trafics, tels que cela a été le cas au niveau de la colline du "crack".

Les écologistes ont toujours défendu la nécessité d'installer de nouvelles salles de consommation à moindre risque à Paris ainsi qu'à l'échelle métropolitaine, car leur efficacité a été prouvée dans de nombreuses villes européennes. Nous avons par exemple déposé un amendement budgétaire en mars 2019 pour qu'une salle de consommation à moindre risque soit créée sur la Z.A.C. "Gare des Mines-Fillettes", mais celui-ci avait été rejeté. Nous étions également intervenus sur le sujet au Conseil de décembre 2019 et vous aviez alors évoqué, Madame la Maire adjointe à la santé, Madame SOUYRIS, la possible ouverture prochaine à Bonne-Nouvelle d'un troisième espace de repos. Pouvez-vous nous dire quelles sont les intentions de la Ville et des autres acteurs du plan de mobilisation sur cette question de création de nouveaux espaces de consommation à moindre risque et de nouvelles places d'hébergement adaptées ?

Cette situation n'a que trop duré. Nous devons continuer à multiplier les dispositifs d'accompagnement et de prise en charge des usagers de drogue et de répression contre les trafics dans l'objectif d'apaiser durablement nos quartiers populaires, lesquels ont le droit à une tranquillité et à une qualité de vie à la hauteur de celles dont bénéficient les autres Parisiens.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Fatoumata KONÉ.

La parole est maintenant à Christian HONORÉ.

**M. Christian HONORÉ**.- Monsieur le Maire, nous allons voter ce projet de délibération portant sur la réduction des risques liés à la consommation et au trafic de stupéfiants.

Ces problèmes concernent en particulier les portes de Paris dans le 18<sup>e</sup> arrondissement. Je veux saluer une fois encore le travail remarquable des associations telles que l'Armée du Salut, Médecins du Monde, Médecins sans frontières, "Gaïa" et toutes les autres, bien entendu. Les problèmes les plus durs et les plus graves se cumulent dans ces quartiers, afflux de réfugiés, de migrants, de personnes consommatrices de drogue avec les trafics, face au besoin de sécurité que réclament et qu'on doit aux riverains.

Deux écueils sont à éviter.

D'abord que les partenaires se renvoient mutuellement les responsabilités sur le thème "ce n'est pas moi, c'est l'autre". Et ce n'est pas parce que des élus, la Maire de Paris, la candidate à la Mairie de Paris, vont sur place avec caméras et photographes que les problèmes seront résolus. Dire que le Gouvernement au mieux ne fait rien, au pire se désintéresse du problème, ce n'est pas juste et cela n'apporte rien. Le "buzz" et la communication sont inutiles et

inefficaces, et d'ailleurs les habitants ne sont pas dupes. Les campements porte de la Chapelle ont été évacués. Ils se sont déplacés porte d'Aubervilliers qui, à son tour, a été évacuée et il est malheureusement à craindre qu'ils vont se déplacer par exemple porte de Pantin. Et ensuite ?

L'autre écueil est de considérer qu'un seul des partenaires a la solution. Ce n'est pas vrai. C'est un ensemble d'actions, c'est la mutualisation des moyens et des expertises qui permettront d'avancer.

Je propose une fois encore la création d'un comité de pilotage regroupant l'Etat, la Préfecture de police, la Ville, la Région, l'A.P.-H.P., les associations et, pourquoi pas, des représentants des différents groupes au Conseil de Paris. Ce comité de pilotage aurait à sa tête un responsable à l'expertise reconnue, incontestée. Il serait doté du pouvoir de décision délégué par tous les partenaires.

Les problèmes perdurent depuis des années et s'aggravent. Je ne mets en cause personne. Ce qui est en cause, c'est le mode opératoire qui n'est pas adapté à l'hétérogénéité des problèmes. La présence de toutes ces personnes qui vivent dans des conditions indignes et la présence des trafiquants génèrent des problèmes de santé, d'hygiène, de sécurité, et ces problèmes ne peuvent pas être abordés par une approche individuelle non concertée.

Je souhaite que ce sujet extrêmement grave et complexe soit abordé sans considérations ni postures politiques et que tous ensemble nous travaillions dans l'intérêt général.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Christian HONORÉ.

Je donne la parole à Anne SOUYRIS pour répondre.

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe.- Merci, Monsieur le Maire.

Ce Plan "crack" dont vous avez entendu parler plusieurs fois au fur et à mesure de la mandature, est une grande première, parce que comme le dit d'une certaine manière M. HONORÉ, nous nous sommes mis tous ensemble pour mener une action à la mesure du besoin et à la mesure du sujet. Cela a été le cas avec l'Etat, avec la Préfecture, avec l'A.R.S., avec l'A.P.-H.P., avec la Ville bien entendu et avec tous les acteurs qui sont sur le terrain, associatifs ou non, et aussi avec les agents de la Ville qui travaillent sur le sujet.

Evidemment, nous n'avons pas associé les groupes politiques dans ce comité de pilotage, mais nous l'avons fait à d'autres niveaux, car chaque fois que nous étudions un nouvel endroit d'implantation, nous associons les différents groupes politiques. Par exemple les groupes politiques du 10e sont présents au comité de suivi de voisinage de la S.C.M.R. En tout cas, nous avons essayé de le faire. Peut-être que ce n'est pas suffisant ou à la hauteur des attentes, mais c'est ce qui a été fait et c'est une grande première.

Néanmoins, je suis d'accord avec vous deux, Fatoumata KONÉ et M. HONORÉ. Oui, cela n'est pas encore suffisant. Il faut du temps. L'acte qui consiste à remettre un budget supplémentaire pour qu'il y ait plus d'hébergements accompagnés est quand même notable, puisqu'en l'occurrence chaque partenaire a remis 400.000 euros supplémentaires pour qu'on puisse vraiment avoir plus d'hébergements. C'est un plus et c'est ce qui s'est passé par exemple pour l'évacuation de la porte d'Aubervilliers, où on a pu avoir plus d'hébergements accompagnés qu'avant.

Mais il reste que cela n'est pas suffisant, que oui, les personnes qui sont, pour une partie d'entre elles seulement, encore mises à l'abri du point de vue de l'hébergement reviennent sur les lieux, et qu'en l'absence de suffisamment de salles de consommation à moindre risque, en l'occurrence pour le "crack", en l'absence de suffisamment de salles de repos, nous ne pouvons pas libérer l'espace public de l'usage de drogue, nous ne pouvons pas assurer l'aspect sanitaire des personnes et nous ne pouvons pas non plus assurer la tranquillité des riverains.

Oui, il y a encore un grand chemin à faire et j'espère que nous pourrons le faire durant cette prochaine mandature, bien sûr.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Anne SOUYRIS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 16.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASES 16).

## 2020 DASES 30 - Subventions (88.000 euros) et convention avec l'association "Les amis du bus des femmes" (20e).

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous examinons le projet de délibération DASES 30 : subventions et convention avec l'association "Les amis du bus des femmes" dans le 20e arrondissement.

La parole est à Marie ATALLAH.

**Mme Marie ATALLAH**.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, effectivement ce projet de délibération nous propose de signer une convention et d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association "Les amis du bus des femmes" pour ses actions d'aide aux personnes prostituées, pour l'accès aux soins et aux droits sociaux, l'apprentissage du français et l'accompagnement vers l'emploi et la formation.

Le groupe Ecologiste de Paris est un soutien de longue date pour cette association créée par des femmes en 1994. L'association "Les amis du bus des femmes" est tout particulièrement nécessaire aujourd'hui face à la dégradation des conditions de vie des personnes prostituées dans notre ville. Mais, malheureusement, l'Etat a réduit les crédits alloués au parcours de sortie de la prostitution, moins 25 % en 2018 et moins 7 % en 2019. L'aide financière à l'insertion sociale et professionnelle, dite A.F.I.S., élément central de ces dispositifs d'insertion, est trop faiblement dotée. On est donc très loin des objectifs initialement fixés, qui étaient de pouvoir sortir 1.000 personnes prostituées du système de prostitution.

D'après une étude publiée en octobre 2019, seules 183 personnes prostituées, au niveau national, sont sorties de la prostitution, dont 74 personnes à Paris se sont engagées depuis 2016 dans un parcours de sortie prévu par la loi de 2016.

L'Etat doit donc abonder le budget de ce dispositif pour augmenter le montant de l'aide à la formation et à l'insertion sociale et la rendre véritablement incitative. Aujourd'hui, le montant de l'aide s'élève à seulement 350 euros par mois pour une personne sans enfant, ce qui n'est clairement pas assez, surtout à Paris. Il faut également élargir le profil des publics bénéficiaires de l'A.F.I.S. A l'heure actuelle, les personnes sans papier, et Dieu sait qu'elles sont peut-être majoritaires dans ces publics, n'y ont pas accès, car il faut, pour y prétendre, disposer d'une autorisation provisoire de séjour. Les actions de santé communautaires menées par l'association "Les amis du bus des femmes" sont, elles, inconditionnelles, ce qui est très important, et peuvent bénéficier à toutes les personnes prostituées, quelle que soit leur situation administrative, pour bien les protéger.

Les deux subventions prévues par le projet de délibération vont permettre le bon fonctionnement des permanences mobiles et de l'accueil de jour de l'Abri-bus situé dans le 20e arrondissement. Ces deux types d'actions sont particulièrement adaptés au contexte de marginalisation de la prostitution que nous venons d'évoquer, et à travers ce projet de délibération qui s'inscrit dans le cadre du Pacte parisien de lutte contre l'exclusion, la Ville de Paris continue ainsi à soutenir tous les acteurs agissant auprès de ces publics particulièrement vulnérables.

C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme et d'encouragement que nous votons ce projet de délibération et nous remercions tout particulièrement Mme Anne SOUYRIS et ses équipes, son cabinet, de suivre cette association et de la soutenir pour qu'elle puisse rester sur le terrain et continuer le travail efficace qu'elle effectue sur notre territoire.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Marie ATALLAH.

Je donne la parole à Anne SOUYRIS, pour vous répondre.

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe.- Merci, Monsieur le Maire, merci, Marie ATALLAH, merci pour l'association "Les amis du bus des femmes" qui est en effet née en 1994.

Je voudrais dire une chose importante. C'était une des premières associations en France à avoir fait de la santé communautaire, laquelle, on l'a vu, était essentielle en l'occurrence pour lutter contre le sida, puisque les premières associations de santé communautaires sont nées comme cela, avec AIDES, avec d'autres associations. Le Bus des Femmes est une de ces associations qui, en l'occurrence, étaient vraiment faites pour les personnes prostituées.

Pourquoi c'est important ? Quand les personnes sont particulièrement discriminées, marginalisées, en dehors du droit, le fait d'arriver à leur donner un pouvoir sur leur santé, le fait qu'elles puissent agir elles-mêmes et faire de la prévention et de l'éducation auprès de leurs pairs, c'est la seule manière de pouvoir sortir d'une situation problématique, de sortir des situations de violence. C'est cela la réalité et c'est en cela que "le bus des femmes" a été la première association. Après, il y en a eu d'autres, il y a eu "Grisélidis" à Toulouse, "Cabiria" à Lyon, il y en a eu d'autres un peu partout en France qui ont permis d'abord de mieux les protéger et de faire en sorte de constater par exemple que les personnes prostituées avaient très peu accès aux droits auxquels elles auraient pu prétendre et qui pouvaient les défendre non seulement contre le V.I.H. à l'époque et contre les maladies mais aussi contre les violences.

C'est quelque chose que j'ai toujours envie de dire : plutôt que de partir sur l'idée qu'il faut d'abord sortir les gens de la prostitution, eh bien il faut d'abord les aider à avoir des droits, des droits fondamentaux. C'est ce que fait "le bus des femmes", c'est ce que font ces associations et je pense qu'il est essentiel que nous, Ville, nous puissions continuer à les aider.

Merci beaucoup.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Anne SOUYRIS.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet de délibération DASES 30.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASES 30).

## **2020 DASES 40 - Adhésion de la Ville de Paris aux communautés professionnelles territoriales de santé (C.P.T.S.).**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous examinons le projet de délibération DASES 40 : adhésion de la Ville de Paris aux communautés professionnelles territoriales de santé, dont l'acronyme est C.P.T.S.

La parole est à Dominique STOPPA-LYONNET.

**Mme Dominique STOPPA-LYONNET**.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le projet de délibération 2020 DASES 40 porte sur la possibilité que la Ville en tant que personne morale participe aux associations porteuses d'un C.P.T.S. parisien et participe, selon leur statut, à sa gouvernance.

Le groupe "100% Paris" votera ce projet de délibération, d'autant que nous avons déjà déposé un vœu, lors du Conseil de Paris de novembre, demandant l'engagement de la Ville de Paris dans les C.P.T.S. parisiens, vœu qui avait été rejeté, prétextant qu'il était déjà, je cite, "exaucé". Il faut croire qu'avec ce projet de délibération la Ville de Paris n'était alors pas si claire sur les C.P.T.S.

Je souhaiterais cependant, par cette courte intervention, encourager la Ville à avoir une action bienveillante et constructive avec l'ensemble des professionnels impliqués, quels qu'ils soient. C'est une condition nécessaire à l'élaboration des C.P.T.S. pour qu'ils remplissent efficacement leur mission.

Les C.P.T.S., les communautés professionnelles de santé, ont été introduites dans les deux dernières lois de santé votées au Parlement en 2016 et en 2019. Elles ont pour vocation de réunir dans un territoire de 40.000 à 200.000 habitants - il y aura donc plusieurs C.P.T.S. à Paris - l'ensemble des professionnels de santé des secteurs tant public que libéral, des professionnels des secteurs médico-sociaux et sociaux. Ces missions principales sont l'organisation du parcours de soins, l'accès aux soins non programmés, la prévention. En juin 2019, le principe d'accord conventionnel interprofessionnel ou A.C.I. permet des financements pérennes de coordination de ces C.P.T.S. pour un montant relativement important, compris entre 220.000 et 450.000 euros selon leur taille. Les C.P.T.S. et les outils numériques vont avoir un rôle majeur dans l'organisation des soins des personnes, en particulier dans les villes.

Je veux donc saluer, pour montrer ma bonne foi, l'aide de la Ville avec le dispositif "Paris Med" qui a permis, en réunissant les efforts de la Ville, de l'A.R.S. et de la C.P.A.M., l'installation de près de 100 médecins généralistes et la création de 14 maisons de santé pluriprofessionnelles au cours de la mandature. Je veux saluer l'aide de la DASES sur l'état des lieux de l'offre de soins de proximité dans certains arrondissements et en particulier dans le 5e arrondissement ; j'en suis redevable à la DASES.

Cependant, j'ai en mémoire une délibération qui m'a traumatisée, car je suis intervenue plusieurs fois sur ce sujet et je vous l'ai rappelé. C'est la DASES 184 - G de 2018 qui était l'avis du Conseil de Paris sur le Plan régional de Santé 2 et que le groupe LRI n'avait pas voté - le groupe "100%" n'avait pas encore vu le jour et il ne l'aurait pas voté aujourd'hui. L'un des points centraux était précisément le parcours de soins et j'avais été frappée par la défiance de l'Exécutif, pour ne pas dire son cynisme, vis-à-vis des professionnels libéraux. Alors que l'A.R.S. indique faire confiance aux acteurs des territoires pour construire des projets et innover dans le cadre d'une responsabilité territoriale, l'avis de l'Exécutif était, en réponse au plan de l'A.R.S., je cite : "Cette approche reposant très largement sur des initiatives de terrain, si elle est préférable à une logique descendante, pose plusieurs difficultés. En premier lieu, elle surestime les capacités des professionnels de santé, en particulier libéraux, à organiser cette coordination de parcours". Je vous passe un autre passage qui est pire encore.

Je vous en prie, je vous en supplie, pour cette dernière intervention au Conseil de Paris qui me concerne, ne malmenez pas les professionnels qui ne sont pas dans le périmètre immédiat de la Ville. Une attitude de défiance de

la Ville mettrait en péril la construction des C.P.T.S. qui sont un enjeu véritablement essentiel pour l'accès aux soins pour la santé des Parisiens.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Dominique STOPPA-LYONNET.

Je donne la parole à Anne SOUYRIS, pour vous répondre.

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe.- Merci, Monsieur le Maire.

Je vais vous répondre, Madame STOPPA-LYONNET. Je suis un peu étonnée, car j'ai l'impression qu'on a pourtant passé cette mandature, mon prédécesseur puis moi-même, à aider les libéraux dans cette ville, en l'occurrence les médecins libéraux et tous les professionnels de santé, quels qu'ils soient. Cela a été une grande première de cette mandature et je pense que c'est inédit à ce jour. Je suis donc vraiment étonnée de cela.

On a dit que, pour l'instant, les réseaux de professionnels libéraux avaient du mal à se coordonner, ce qui est quand même une réalité. Ce n'est pas ne pas leur faire confiance, c'est partir de la réalité. Moi, j'aime bien partir de la réalité, voyez, pour vous répondre, sinon ce n'est pas la peine. J'ai travaillé dans la lutte contre le sida, cela fait très longtemps maintenant, cela fait plus de 20 ans et, à ce moment-là se sont créés des réseaux villes/hôpitaux et, à part quelques militants de la première heure qui étaient des libéraux mais qui ont réussi à faire de vrais réseaux, les autres ne l'ont pas fait.

Et je ne dis pas que c'est leur faute, car chacun est accablé dans son coin tout seul, il y a beaucoup de raisons à cela qui ne sont pas forcément de leur fait. Mais dire qu'il faut essayer de structurer les choses, qu'il faut des aides, que la Ville puisse s'inscrire dans les C.P.T.S., comme les autres, pour aider à ce que ce groupement, ce réseau se fasse au mieux, ce n'est pas un acte de défiance, c'est un acte de confiance. Il s'agit de dire : "on apporte notre aide et notre logistique pour que cela se passe mieux, pour que ce parcours permette de ne pas vous laisser seuls". Je parle en général aux libéraux en question, aux professionnels de santé, pour que tout ce parcours se fasse au mieux.

Vous voyez, je crois que nous poursuivons le même objectif et j'espère que cette inscription dans les C.P.T.S. pourra aussi aller dans le même sens.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Anne SOUYRIS.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 40.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASES 40).

### **Vœu déposé par Mme LECUYER relatif à la fermeture du centre de P.M.I. du 8e.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché. C'est le vœu n° 49 relatif à la fermeture du centre P.M.I. du 8e arrondissement.

La parole est à Catherine LECUYER.

**Mme Catherine LECUYER**.- Oui, Monsieur le Maire, en juillet 2018, le seul centre de prévention maternelle et infantile du 8e arrondissement fermait ses portes pour laisser la place à une maison d'assistantes maternelles. Sa faible fréquentation était alors évoquée pour justifier cette fermeture.

Or, depuis, de nombreuses familles se sont manifestées pour déplorer la disparition d'une telle structure, gratuite, dont les missions de prévention dans le domaine médical, psychologique, éducatif et social pour les futures mamans et les enfants sont véritablement d'utilité publique. Les familles du 8e sont en effet diverses, parfois bien loin des clichés et des images reçues. Certaines occupent des logements sociaux, d'autres connaissent des difficultés financières passagères ou pérennes et ne peuvent se permettre de consulter régulièrement les praticiens pédiatres et gynécologues qui, pour beaucoup dans l'arrondissement, outre le fait qu'ils sont surchargés et ne prennent pas tous de nouveaux patients, pratiquent des dépassements d'honoraires. Les sages-femmes libérales représentent quant à elles l'équivalent de deux temps pleins et sont elles aussi surchargées.

Ces familles témoignent des difficultés qu'elles ont pour avoir des rendez-vous dans les P.M.I. les plus proches, du fait qu'elles viennent d'autres arrondissements et ne sont donc pas considérées comme prioritaires. Les 7e et 6e arrondissements bénéficient d'une P.M.I. alors qu'ils sont à peine plus peuplés que le 8e. C'est la raison pour laquelle je souhaite que nous puissions évoquer le bien-fondé d'une réouverture d'un centre de P.M.I. dans le 8e arrondissement.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Catherine LECUYER.

Je donne la parole à Anne SOUYRIS pour vous répondre.

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe.- Merci à vous, Monsieur le Maire.

La décision de fermeture de ce centre de P.M.I. a été prise avant que je n'arrive aux responsabilités, mais je peux vous dire une chose, je suis complètement contre toute fermeture de P.M.I. et d'ailleurs de tout service public. En revanche, comme cette décision a été prise, je suis allée voir la maire du 8e arrondissement pour discuter avec elle et pour voir comment elle voyait les choses. J'ai aussi discuté avec les services, et les services m'ont dit qu'il y avait une très faible file active. La maire du 8e, quant à elle, m'a dit qu'elle était tout à fait favorable, à partir du moment où il y avait un vrai report, une prise en charge dans le 17e arrondissement et qu'en plus, le projet de la Ville, qui était de faire une maison pour les assistantes maternelles, lesquelles étaient très demandées localement pour la garde des enfants, lui convenait parfaitement du fait de cette demande locale forte. Nous sommes donc allés dans ce sens. J'ai pris mes responsabilités et nous sommes allés dans ce sens.

Maintenant, je vous le dis, si, en sachant qu'on ne peut prendre aucune décision maintenant, dans le prochain mandat on voit qu'il y a effectivement des besoins et que les P.M.I. qui sont juste à côté, en particulier celles du 17e, ne suffisent pas, nous reverrons la copie. Les choses ne sont pas gravées dans le marbre. Oui, il faut du service public pour les enfants de tous les arrondissements. En revanche, il faut que les structures servent à quelque chose. Ainsi, pourquoi pas revoir cette situation dans quelques mois et faire un bilan à un an. Moi, je suis d'accord et, à ce moment-là, nous reverrons cela. Mais comme ce n'est évidemment pas le moment, je vous demande le retrait.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup et je peux confirmer avec Sandrine CHARNOZ que ces locaux, qui étaient peu fréquentés, ont une immense utilité pour les familles du 8e arrondissement qui peuvent ainsi faire garder leurs enfants par 4 assistantes maternelles. C'est un très beau projet que nous avons porté.

Vous maintenez votre vœu ou vous le retirez compte tenu de tous les éléments qui vous ont été communiqués, Madame LECUYER ?

**Mme Catherine LECUYER**.- Bien sûr, je le maintiens et cela ne remet pas en question le bien-fondé de cette maison d'assistantes maternelles. Mais je pense qu'il y a d'autres lieux qui pourraient accueillir une P.M.I. dans le 8e.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Oui, mais on n'en a pas trouvé.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu n° 49 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 49 est repoussé.

## **2020 DASES 45 - Subvention d'investissement (499.751 euros) et convention avec l'association "Bagagerie Solidaire 14", pour son projet de restauration et d'aménagement d'un local 7, villa Saint-Jacques (14e).**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous passons maintenant au projet de délibération DASES 45 : subvention d'investissement et convention avec l'association "Bagagerie Solidaire 14" pour son projet de restauration et d'aménagement d'un local 7, villa Saint-Jacques, dans le 14e arrondissement.

Je donne la parole au président Eric AZIÈRE.

**M. Eric AZIÈRE**.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire, pour cette fin de séance.

Je crois qu'il y a une chose qui peut tous nous réunir en cette fin de mandature, ce sont les gestes, les politiques de solidarité avec les personnes qui vivent dans la rue parce qu'elles y sont tombées un jour. On l'a d'ailleurs encore vécu jeudi soir avec la Nuit de la Solidarité qui a réuni de nombreux bénévoles, des fonctionnaires de la Ville, des responsables des associations humanitaires, des élus. Je trouve qu'il est heureux que ces projets de solidarité vers nos concitoyens les plus démunis soient souvent consensuels, pour ne pas dire toujours consensuels.

Le projet de bagagerie que nous examinons dans ce projet de délibération, dans le 14e arrondissement, répond à cette solidarité de base qui est d'offrir quelques heures, un peu de chaleur humaine, un casier de consigne et un espace sanitaire à ceux qui n'ont plus rien. La "Bagagerie Solidaire 14" a été soutenue par le conseil de quartier Mouton-Duvernet. Elle sera installée sur le site de la ferme Montsouris et bien installée. Pour réaliser les travaux nécessaires, il faudra un budget certes important mais c'est le prix à payer de la réhabilitation du pavillon Troubadour qui lui servira de site. Je crois que face à ces temps de précarité, ces temps de misère, nous n'avons pas le choix et pas le droit de marchander notre solidarité sur une ligne budgétaire. Il faut marquer une volonté

farouche dans cette politique envers les plus démunis. Notre indifférence les tuerait et je pense qu'elle nous tuerait avec eux.

Un casier de consigne, au fond, ce n'est pas grand-chose pour ranger ce qu'il reste d'une vie, et c'est tout ce qu'il leur reste, souvent. C'est bien le moins qu'on puisse leur offrir. Malheureusement, leurs bagages les plus gros, les plus lourds ne rentreront jamais dans une bagagerie. Ces deux bagages dont ils ne se défont jamais et que personne ne viendra jamais leur voler, c'est la précarité et la solitude qu'ils portent au bout des mains rougies par la fatigue.

La "Bagagerie Solidaire 14" est un beau projet et nous le voterons avec enthousiasme.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Monsieur le Président AZIÈRE.

Pour avoir vécu dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, la création d'une bagagerie solidaire dans les bains-douches de la rue Oberkampf, j'ai été, comme j'imagine beaucoup de nos collègues, très sensible à vos propos d'un humaniste que nous connaissons et que nous apprécions.

Je donne la parole à la présidente Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**.- Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, je crois que c'est Mme BROSEL qui répondra mais, nulle offense, je regrette l'absence de Mme VERSINI pour traiter ce projet de délibération qui relève pleinement de sa compétence. J'ai lu les propos qu'elle a tenus dans le journal "Le Monde", critiquant ma position sur le sujet et disant "mais il faut du beau pour les S.D.F.". Oui, Madame VERSINI, c'est juste, il faut du beau aussi pour les S.D.F. Bien sûr qu'il faut du beau, j'ai toujours été là aux côtés des S.D.F. et, d'ailleurs, au côté de Mme VERSINI lorsqu'elle avait besoin de moi dans les arbitrages ministériels pour les défendre.

Par conséquent, le coup des S.D.F., on ne me le fera pas. Car, ici, ce ne sera pas beau. Il s'agit du pavillon Troubadour, un bâtiment que la Commission du Vieux Paris, en 1999, a considéré comme un bâtiment unique à restaurer, et ce bâtiment ne sera pas restauré. Les sculptures anciennes ne seront pas restaurées non plus. Le bâtiment est en piteux état et il sera, je cite, "réhabilité aux fins d'installer une bagagerie". Non seulement les S.D.F. n'auront pas du beau, comme dit Mme VERSINI, mais ils n'auront pas de bagagerie non plus. En effet, dans les conditions prévues par le projet de délibération, il y aura probablement de légitimes recours, et d'associations de défense du patrimoine, et de la SOFERIM qui est propriétaire du sous-sol, car oui, sous le sous-sol du pavillon Troubadour, ce sont des carrières classées "monument historique", et ces carrières seront menacées par les travaux d'extension et de démolition que vous prévoyez, d'ailleurs, à hauteur de 100.000 euros sur les 500.000 euros de subvention.

Et non, Monsieur AZIÈRE, ce n'est pas ici d'un geste de solidarité qu'il s'agit. On se moque au contraire tout à la fois des S.D.F. qui n'auront rien, du patrimoine parisien qui ne sera pas restauré et du contribuable parisien.

Oui, ce projet de délibération, c'est du grand n'importe quoi. On part de deux sujets qui n'ont pas été traités pendant la mandature. D'un côté, on n'a pas réussi, dans un arrondissement de 140.000 habitants, à trouver un espace pour installer une bagagerie. De l'autre, le deuxième problème qui n'a pas été traité, c'est que la Mairie n'a rien fait pour restaurer le pavillon Troubadour. Et un mois avant la fin de la mandature, on a deux sujets à traiter et on les mélange : on prend le pavillon Troubadour pour le besoin d'une bagagerie et on dit qu'il y aura donc une bagagerie dans le pavillon Troubadour.

C'est un scandale financier. Dès le départ, la Ville de Paris, et je sais que ma position est partagée aussi dans les rangs de la majorité, a acheté au promoteur pour 6 millions d'euros, ce qui est une dinguerie financière, la ferme et le pavillon Troubadour sans les sous-sols, et maintenant on propose 500.000 euros d'investissement. Une règle de trois. Superficie, 112 mètres carrés pour, au total, 18.000 euros le mètre carré pour une bagagerie, tout cela pour ne pas restaurer et tout cela pour ne pas faire une bagagerie. 100.000 euros de démolition, c'est curieux, non, quand on veut démolir ? Tout cela pour ne pas faire fonctionner la bagagerie, puisqu'il y a zéro euro de fonctionnement prévu pour cette bagagerie.

C'est un scandale patrimonial également. On achète très cher un élément du patrimoine parisien et on ne le restaure pas. Je forme le vœu que la Commission du Vieux Paris, que j'ai alertée, se saisira de l'affaire.

C'est un scandale juridique et de gestion enfin. L'association à laquelle vous allez confier la maîtrise d'ouvrage - rien de moins -, est une association qui a été constituée en juin dernier et qui n'a aucune compétence ni pour gérer une bagagerie ni pour être maître d'ouvrage. Le véhicule, c'est une convention de subvention d'investissement et une fiche technique dans laquelle on dit que l'association aura la maîtrise d'ouvrage. On délègue ainsi la maîtrise d'ouvrage en catimini alors que le Code de la commande publique prévoit des conventions de mandat en bonne et due forme avec des items imposés à l'intérieur. Il ne s'agit pas ici d'une subvention mais du prix d'une prestation définie très précisément et assurée par un opérateur économique, cette association, et cela, sans publicité ni appel d'offres, naturellement. S'il y avait eu un appel d'offres, peut-être aurait-on pu trouver à Paris,

même dans le 14e, une association qui a une expérience quelconque, soit pour s'occuper des S.D.F., soit pour assurer une maîtrise d'ouvrage, soit les deux.

En conséquence, nous voterons évidemment contre ce projet de délibération et j'appelle l'ensemble des groupes, quand même, à... Enfin, on est en fin de mandature, mais on n'a pas le droit de faire n'importe quoi ! Cela va être 2 millions d'euros sur un élément de patrimoine historique, pour ne pas le restaurer et pour ne pas installer une bagagerie - 2 millions d'euros. On se moque des S.D.F. et du contribuable aussi.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Carine PETIT, maire du 14e arrondissement.

**Mme Carine PETIT**, maire du 14e arrondissement.- Oui, je voudrais saluer aussi les propos d'Eric AZIÈRE sur ce projet de délibération.

Moi, je suis très heureuse car c'est un projet qui aboutit enfin et je voudrais saluer ici, au Conseil de Paris, la pugnacité, la ténacité et la compétence des habitants du 14e arrondissement qui se sont investis depuis quelques années dans ce projet de bagagerie ; ils ont été très pugnaces et très persévérants. Nous avons ensemble cherché un local dans le 14e arrondissement. Souvent, on regardait plusieurs pistes et je leur disais chaque fois "il faut qu'on trouve un local proche d'un point de transports en commun important", parce que c'est là, selon les professionnels, qu'il est pertinent d'installer une bagagerie.

Ce local du pavillon Troubadour est proche de la gare Denfert-Rochereau. Nous avons cherché d'autres lieux, autour de la gare Montparnasse par exemple. Ici, c'est un local qui appartient à la Ville et je trouve cela très innovant, même si aujourd'hui, dans le 14e arrondissement, ce n'est pas la première fois que nous attribuons une subvention et que nous faisons confiance aux habitants impliqués sur des projets d'intérêt général, qu'il s'agisse d'un projet d'aménagement ici ou d'un projet d'aménagement de jardins par exemple.

Je trouve que ce que vous venez de dire, Madame CARRÈRE-GÉE, sur l'incompétence des personnes qui ont fondé cette association est très grave. Souvent, ce sont d'anciens professionnels qui, à la retraite, jeunes retraités, s'engagent dans leur quartier et qui avaient déjà ces compétences et les exerçaient au moment de leur vie professionnelle. Je leur fais toute confiance et j'ai toute confiance également dans les associations qui défendent le patrimoine, puisque nous avons travaillé avec elles de la même manière sur la ferme et notamment sur ce petit périmètre très sensible au vu de son histoire. D'ailleurs, avec la même architecte qui suit la ferme Montsouris, ferme sur laquelle les travaux et tout ce qui a été défini ne font plus aucun sujet par rapport à ces associations que vous dites représenter ou dont vous dites être la porte-parole, nous allons réaliser le même travail de qualité sur le pavillon Troubadour.

Ce projet de bagagerie est lié à une volonté politique parisienne, ici dans cet hémicycle, avec Dominique VERSINI et Anne HIDALGO, et chaque fois que ce genre d'initiative émerge dans les arrondissements, dans les quartiers, par les habitants ou par des associations beaucoup plus professionnelles et reconnues sur la place publique, nous répondons présents. Dans le 14e arrondissement, nous répondons aussi présents quand il s'agit de construire et de permettre des résidences sociales pérennes qui offrent un débouché aux personnes qui, dans un premier temps, peuvent être accueillies dans les bagageries.

Ainsi, bravo aux habitants qui s'impliquent, bravo aussi à la Ville de Paris qui permet ce genre de subvention d'investissement et de fonctionnement. Je crois que c'est un très beau projet.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Madame la Maire.

Je donne la parole à Colombe BROSSEL qui va s'exprimer au nom de l'Exécutif.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe.- Merci beaucoup et je vous prie d'excuser l'absence de Dominique VERSINI qui représentait ce soir la Maire de Paris et qui ne pouvait donc être présente.

Quelques mots en réponse à vos interventions sur ce projet de délibération et j'essaierai de répondre aux questions qui ont été posées, mais, évidemment, Dominique VERSINI est à votre disposition pour les sujets sur lesquels j'aurai moins de compétences pour répondre.

Je ne reviens pas sur l'intérêt des bagageries, vous en avez d'ailleurs parlé les uns et les autres. C'est un réel besoin des personnes en situation de rue. Pouvoir en effet entreposer ses affaires, pouvoir les entreposer dans un endroit sécurisé, c'est fondamental, cela facilite les démarches nécessaires à un parcours d'insertion, et la volonté de la Ville est bien que ces bagageries soient un réel outil d'intégration pour les usagers, parce qu'elles constituent un espace favorisant un lien social important.

De plus, et Carine PETIT vient de conclure son intervention sur ce point, ces bagageries témoignent d'un engagement fort des citoyens, des habitants de Paris envers les personnes à la rue. On le voit avec l'implication des bénévoles parisiens qui assurent les permanences quotidiennes d'ouverture du public des bagageries qui accueillent les personnes sans abri, qui créent, qui organisent un climat convivial et qui s'efforcent de répondre à leurs besoins d'information en les orientant vers les structures d'intervention sociale adaptées à leurs problématiques.

Ce projet, après d'autres, est un projet qui a été porté par un conseil de quartier, qui a été présenté au vote du budget participatif. Ainsi, le montant qui est aujourd'hui proposé est le montant qui a été évalué, qui a fait l'objet de devis et qui a ensuite été voté lors du budget participatif.

Alors, deux sujets se posent. Sur le sujet des locaux, Carine PETIT est bien mieux connaisseuse que moi des subtilités patrimoniales du 14<sup>e</sup> arrondissement, mais permettez-moi de rappeler que le bâtiment, s'il n'est pas classé, est protégé au titre du P.L.U. et que c'est la raison pour laquelle la Ville s'est engagée à associer les associations de protection du patrimoine au projet. Je veux évidemment vous rassurer sur le fait que les estimations des travaux ont été faites par l'architecte qui a rénové, comme Carine PETIT vient de le dire, la grange de la ferme Montsouris et qui connaît donc bien le site, et c'est aussi le même architecte que pour la bagagerie du 19<sup>e</sup> qui a ouvert ses portes l'année dernière.

Permettez-moi, du coup, de terminer cette intervention par une référence, car nous allons forcément terminer ce dernier Conseil de la mandature dans une ambiance qui nous amène à être optimistes. Il se trouve que je suis élue d'un arrondissement dans lequel un projet de bagagerie est né et a ouvert ses portes exactement de la même façon. C'est un projet qui a été porté par des habitants qui n'étaient pas tous des spécialistes de l'intervention sociale, qui n'étaient pas tous des spécialistes de l'accompagnement des personnes en situation de rue mais qui sont arrivés à fédérer des énergies, qui sont arrivés à faire voter ce budget au budget participatif, et nous avons vécu, chère Carine PETIT, les mêmes difficultés pour trouver un local, pour trouver un local adapté, pour finaliser l'implantation de cette bagagerie solidaire. Cette bagagerie solidaire a été ouverte, car Paris est faite par ailleurs de réseaux de générosité, cher Jacques BAUDRIER, et ce sont les bénévoles qui avaient monté d'autres bagageries à Paris qui sont venus expliquer, faire du transfert de compétences, faire du transfert d'expériences, qui sont venus pour accompagner les bénévoles du 19<sup>e</sup> mais qui sont également venus pour expliquer aux habitants comment cela allait se passer, comment ils pouvaient contribuer. Et après tout un parcours d'obstacles, cette bagagerie a ouvert ses portes il y a un an - je me tourne vers mes collègues du 19<sup>e</sup> pour vérifier cette durée. Un an. Nous aurons le premier comité de suivi avec l'ensemble des acteurs dans quelques jours. Cette bagagerie fonctionne, cette bagagerie prend ses marques, cette bagagerie est utile.

Alors oui, il faut faire confiance aux habitants. Oui, il faut également les accompagner et les services de la Ville ont pris leur part, mais l'ensemble du tissu des bénévoles prendra aussi sa part. Et je fais le pari, Madame CARRÈRE-GÉE, que dans quelques mois nous nous retrouverons pour constater que la bagagerie aura ouvert ses portes, qu'elle aura commencé à accueillir des personnes à la rue et qu'elle aura rendu œuvre utile, parce qu'il faut toujours faire confiance aux habitants.

Merci par avance de bien vouloir voter ce très beau projet de délibération.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 45.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASES 45).

## **2020 DLH 12 - Propriété communale 6, rue d'Aboukir (2e). - Bail civil et minoration de loyer.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous passons maintenant au projet de délibération DLH 12 : propriété communale 6, rue d'Aboukir, dans le 2<sup>e</sup> arrondissement, bail civil et minoration de loyer.

La parole est à Nathalie MAQUOI.

**Mme Nathalie MAQUOI**.- Merci, Monsieur le Maire.

L'association "Artistes en exil" accompagne les artistes exilés à Paris et en Europe et joue un rôle essentiel dans l'accueil et l'intégration de tous les réfugiés. L'art joue un rôle essentiel pour transcender les épreuves, pour exprimer les émotions. L'association permet aux artistes de pouvoir continuer à exercer leur métier, elle permet aussi à tous les exilés de trouver à travers les productions artistiques des formes d'expression reflétant parfois leur propre parcours, leurs expériences communes et individuelles. L'art permet donc de partager ces histoires ainsi que, plus largement, les différentes cultures aux habitants et aux habitantes à Paris et favorise l'échange, l'enrichissement et la compréhension mutuels.

Il s'agit donc là d'un nouvel exemple de projet vertueux permis par la politique d'occupation temporaire menée par la Ville de Paris ces dernières années, qui a été formalisée et renforcée par la charte d'urbanisme temporaire, et on voit la coopération avec E.D.F. et Enedis qui va permettre de déployer ce beau projet.

Il est mené par "Emmaüs Solidarité". Il mêle l'agriculture urbaine, l'hébergement social et, bien sûr, l'installation de l'association "Artistes en exil", particulièrement importante. Le bail à loyer symbolique est conclu pour 3 ans et

participe ainsi à la poursuite des objectifs de la Ville en faveur de l'accueil, de l'intégration sociale et de la nature en ville.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Nathalie MAQUOI.

Je donne la parole à Colombe BROSSEL pour vous répondre.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire, merci, Madame MAQUOI, de mettre en lumière ce beau projet porté par la Ville de Paris, porté par Dominique VERSINI.

Comme vous le savez, la Maire de Paris a fait de la lutte contre l'exclusion la grande cause de cette mandature, et bien que nous n'ayons pas la compétence d'hébergement d'urgence, nous avons toujours soutenu l'Etat dans sa mission. Paris compte ainsi tout au long de l'année 23.000 places d'hébergement dont plus de 7.000 mises à disposition et financées par la Ville. Plus récemment, pour faire face à la situation préoccupante des femmes et des familles à la rue, la Ville a proposé à l'Etat plus de 1.100 places dans son domaine, dont 800 déjà ouvertes.

C'est dans ce contexte que s'inscrit ce projet de délibération pour lequel la Ville met à disposition d'"Emmaüs Solidarité" un bâtiment de près de 5.000 mètres carrés rue d'Aboukir, dans le 2e arrondissement, un très bel immeuble jusqu'ici occupé par Enedis et que nous sommes fiers de pouvoir mettre à disposition pour des actions solidaires.

Au troisième étage, l'association "Emmaüs Solidarité" gèrera un centre pour femmes seules. Cette structure viendra utilement compléter le réseau pour femmes à la rue qui s'est progressivement mis en place autour et depuis l'ouverture de la halte de l'Hôtel de Ville. Au deuxième étage, "Emmaüs Solidarité" accueillera des femmes enceintes et sortant de maternité. C'est une situation dont l'urgence est absolument criante et il y aura 140 personnes qui pourront être accueillies. Le premier étage sera mis à disposition de l'association "Atelier des artistes en exil" qui a pour mission d'identifier et d'accompagner les artistes en exil de toutes origines et de tous champs disciplinaires confondus, qui accompagne aujourd'hui plus de 250 artistes demandeurs d'asile et réfugiés. Et sur le toit, la présente convention prévoit le maintien des activités d'agriculture urbaine portées par la formidable association "Veni Verdi".

C'est donc un beau projet, un projet complet que nous proposons aujourd'hui à notre Conseil, en vous remerciant par avance.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Colombe BROSSEL.

Le maire du 2e arrondissement, Jacques BOUTAULT, souhaite intervenir comme il en a le droit.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement.- Merci, Monsieur le Président.

Oui, juste pour indiquer que le Conseil du 2e arrondissement a bien entendu adopté à l'unanimité ce projet de délibération qui fait suite à un vœu que nous avons déposé dans un conseil d'arrondissement précédent et qu'avait adopté le Conseil de Paris, vœu qui souhaitait destiner cet immeuble à l'accueil des femmes victimes de violence avec leurs enfants le cas échéant. Ce projet devant faire l'objet d'études, il nous a été proposé une occupation temporaire gérée par "Emmaüs Défi" accompagnée d'un projet culturel pour les migrants en exil, tout en conservant le toit végétalisé de cet ancien bâtiment occupé par E.D.F. Enedis.

Nous sommes donc ravis que la Ville de Paris ait mis en œuvre ce projet provisoire qui est un projet très utile, qui pourra d'ailleurs peut-être être pérennisé en fonction des besoins qui apparaîtront, puisque les surfaces sont importantes et permettent d'accueillir aujourd'hui 140 places d'hébergement, plus, je l'ai dit, un lieu artistique et un lieu culturel.

Nous pouvons donc être tous collectivement fiers que ce projet de délibération ait vu le jour aussi rapidement après le départ d'Enedis qui n'a quitté les lieux qu'en fin d'année dernière, au mois de novembre. Je voudrais à ce titre féliciter aussi les services de la Ville de Paris d'avoir pu être particulièrement réactifs pour répondre aussi pertinemment aux besoins qui avaient été exprimés en Conseil du 2e arrondissement et relayés en Conseil de Paris.

Merci beaucoup.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 2e arrondissement.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 12.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DLH 12).

**Voeu déposé par le GEP relatif aux campements de rue du Nord-Est parisien.**

**Voeu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la situation porte d'Aubervilliers.**

**Voeu déposé par l'Exécutif.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Nous sommes à la dernière page de l'ordre du jour, page 11 sur 11. Les vœux n<sup>os</sup> 50, 51 et 51 bis sont relatifs aux campements de rue du Nord-Est parisien et à la situation porte d'Aubervilliers.

Je donne la parole pour le vœu n° 50 à Fatoumata KONÉ.

**Mme Fatoumata KONÉ**.- Merci.

A travers ce vœu, nous avons souhaité interpeller notre Assemblée sur la situation des campements d'exilés, toujours présents dans les 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements. J'étais présente mardi dernier à la porte d'Aubervilliers au moment de l'opération d'évacuation qui s'est, comme à chaque fois, déroulée dans le calme, les exilés étant soulagés de quitter ces conditions de vie indignes avec l'espoir de ne pas avoir à s'y réinstaller de nouveau dans les semaines qui suivent.

Désormais, les campements de la porte de la Villette, des quais de la Gironde et de la Charente ainsi que de Charles-Hermite continuent à grossir. J'en profite d'ailleurs pour interpeller de nouveau Mme VERSINI au sujet de l'état de ces campements, à proximité desquels il n'y a ni points d'eau ni toilettes et peu de poubelles. Nous sommes régulièrement interrogés par les riverains et les associations sur ce sujet. Notre mail est resté sans réponse. Or, il nous semble nécessaire d'organiser ces campements pour tenter d'améliorer les conditions de vie et restreindre les nuisances pour les riverains en attendant la prochaine opération de mise à l'abri.

J'en profite pour rappeler que le groupe Ecologiste de Paris a écrit au Préfet pour l'interpeller sur l'absence de politique d'accueil des exilés, à l'origine de l'installation de ces campements, sur les risques pour les populations car les campements d'exilés deviennent les nouveaux lieux de "deal" des trafiquants, pour qui les exilés sont une nouvelle proie.

Je veux également rappeler que les écologistes du 19<sup>e</sup> arrondissement ont de leur côté saisi le Défenseur des droits afin qu'il évalue les conditions de vie des personnes dans les campements et enjoigne le Préfet d'agir pour une mise à l'abri immédiate dans des hébergements pérennes pour les personnes concernées.

Pour définitivement mettre fin à ces campements de rue indignes, je le répète tel que je l'ai fait tout au long de cette mandature, il est indispensable que l'Etat mette en place une politique d'accueil des exilés avec la création d'hébergements. Car oui, il s'agit d'une urgence humanitaire.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Fatoumata KONÉ.

Je donne la parole à Fanny GAILLANNE pour présenter le vœu n° 51.

**Mme Fanny GAILLANNE**.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce vœu que nous présentons a été écrit avant la mise à l'abri tant attendue de la semaine dernière, porte d'Aubervilliers, ce qui explique la référence à ce campement dans ses considérants.

François DAGNAUD et de nombreux élus du 19<sup>e</sup>, Dominique VERSINI, la Maire n'ont cessé d'alerter l'Etat sur ce campement de la honte qui n'avait que trop duré. Cette mise à l'abri avait été promise par l'Etat à la fin de l'année dernière. Que de temps perdu pour ces personnes qui ont vécu dans des conditions indignes. J'en suis, Conseil après Conseil, à ne même plus trouver de mots pour décrire ces campements et le traitement que l'Etat réserve à des êtres humains. A croire qu'il aura fallu attendre un drame, la mort de ce jeune Somalien, pour que l'Etat réagisse. C'est tout simplement désolant.

Je suis bien consciente qu'il s'agit d'un énième vœu concernant la situation des migrants dans la Capitale, mais c'est malheureusement l'inefficacité voulue et organisée par l'Etat qui nous pousse à tirer sans cesse la sonnette d'alarme. Nous nous sommes battus pour la prise en charge pérenne et l'accueil inconditionnel des migrants durant cette mandature et nous continuerons à le faire tant que l'Etat ne mettra pas en place une politique d'accueil digne et respectueuse des droits humains.

C'est pour ma part la dernière fois que j'interviens sur ce sujet dans cet hémicycle, mais lorsque je vois l'irresponsabilité avec laquelle le Gouvernement a décidé de traiter l'accueil des migrants dans notre pays, je sais que pour celles et ceux qui siègeront ici dans la prochaine mandature, il ne faudra rien lâcher, voire prendre des décisions plus radicales comme la réquisition des logements ou bureaux vacants afin de mettre un terme à cette situation indigne si nous voulons que notre ville relève le défi de ville refuge.

En attendant, avec ce vœu, nous demandons que la Maire de Paris interpelle une fois encore l'Etat sur la nécessité d'assumer ses responsabilités en matière de politique d'accueil des migrants.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Fanny GAILLANNE.

Je donne la parole à Colombe BROSSEL pour répondre aux intervenantes.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe.- Merci beaucoup à toutes les deux pour vos interventions.

Hélas oui, en effet, c'est la dernière séance du Conseil de Paris de cette mandature et nous revenons sur le sujet, chère Fanny GAILLANNE. Permettez-moi pour autant de rappeler quelques éléments factuels depuis le dépôt du vœu, puisqu'en effet la 60e opération de mise à l'abri de grande ampleur s'est tenue porte d'Aubervilliers, permettant à 1.436 personnes migrantes, dont 249 en famille, ainsi qu'à 70 usagers de drogue d'être pris en charge par les services de l'Etat.

Cette opération n'avait que trop attendu et, comme elle a eu l'occasion de vous le dire ce matin, une opération similaire au cours de laquelle nous nous battons pour un accueil inconditionnel et au cours de laquelle toutes les personnes recevront une proposition d'hébergement sera conduite dans le secteur de la porte de la Villette, le long du canal Saint-Denis, ce dont évidemment nous nous félicitons.

Je ne reviendrai pas sur l'ensemble de la politique développée et mise en œuvre par la Ville de Paris. Nous avons régulièrement eu l'occasion d'échanger sur ces sujets.

Je souhaite juste redire, parce qu'il faut le redire, que ces campements de rue sont la conséquence directe de la politique de non-accueil menée par le Gouvernement comme du sous-dimensionnement chronique du dispositif national d'asile ou des réformes telles que celle de la carte A.D.A. qui viennent entraver les droits des migrants ou compliquer leur vie quotidienne. Plusieurs propositions ont été faites pour améliorer, transformer, et je repense évidemment à la proposition de loi de la Maire de Paris en 2017, balayée par une forme de dogmatisme.

Dominique VERSINI et l'Exécutif ont proposé à vos deux vœux un vœu de l'Exécutif sur lequel je crois que nous avons pu échanger avec l'ensemble des deux groupes.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Colombe BROSSEL.

Est-ce que les vœux n<sup>os</sup> 50 et 51 sont retirés ? Oui pour le vœu n° 51. Oui, j'imagine aussi, pour le vœu n° 50 afin de prendre en compte l'actualité intégrée dans le vœu n° 51 bis ?

**Mme Fatoumata KONÉ**.- Le vœu n° 50 est maintenu car le vœu de l'Exécutif ne fait pas allusion à la création de salles de consommation à moindre risque. Il nous semble donc important de le maintenir.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Très bien.

De ce fait, le vœu n° 50 est maintenu avec un avis défavorable...

Je vais essayer de parler un peu plus fort. C'est, comme vous le savez, l'esprit des élus de la mandature 1924-1930 qui nous accompagne pour cette fin de mandature.

De ce fait, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 50 avec un avis défavorable de l'Exécutif, en cohérence avec le vœu n° 51 bis.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 50 est repoussé.

Le vœu n° 51 a été retiré et, du coup, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 51 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2020, V. 26).

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'accompagnement des jeunes à leur sortie de l'A.S.E.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous en arrivons au vœu n° 52 relatif à l'accompagnement des jeunes à leur sortie de l'A.S.E.

La parole est à Danielle SIMONNET qui, j'en suis sûr, ne sera pas impressionnée par ce bruit.

**Mme Danielle SIMONNET**.- Mais non. Les voix de la Commune insurrectionnelle ne m'inquiètent pas !

A travers ce vœu, je souhaite que la Mairie de Paris produise un état des lieux du suivi des jeunes majeurs ayant été pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance, permettant de connaître statistiquement la durée des contrats "jeune majeur" délivrés dans les dernières années, le nombre de jeunes qui en ont bénéficié et pour combien de

temps, ce qui est très important, le type de formation suivie et le devenir de ces jeunes après leur sortie des dispositifs d'accompagnement de l'Aide sociale à l'enfance.

Il faut savoir que l'Aide sociale à l'enfance, c'est une compétence du Département extrêmement importante avec un budget conséquent, mais, hélas, c'est souvent le sujet occulté lors des débats de campagne municipale alors que cela me semble être un sujet primordial, ne serait-ce qu'en regard au budget de la Ville si des candidats ne se préoccupent pas de l'enjeu fondamental de la protection de l'enfance.

Surtout, sur le fond, la question de l'Aide sociale à l'enfance est cruciale. Regardez, si, en proportion, il y a 2 % d'enfants placés sur la population totale, sachez également qu'un sans domicile fixe sur 4 est une personne sortie du dispositif de l'Aide sociale à l'enfance. En d'autres termes, la lutte contre le sans-abrisme exigerait de la part de l'ensemble des départements et des collectivités de France une bien meilleure protection de l'enfance, et notamment des jeunes majeurs, déterminante pour lutter contre le sans-abrisme. Et sachez que si on s'en tient aux 18-24 ans, les jeunes sortis de l'A.S.E. représentent près de 40 % des jeunes S.D.F. C'est donc fondamental. Or, Paris compte 1.237 contrats "jeune majeur" en cours en novembre 2018, pour reprendre ces chiffres-là, mais on ne sait pas quelle fut la durée des contrats accordés.

Je souhaite donc - ce n'est pas la première fois que je demande cela en séance et je n'ai toujours pas les chiffres - savoir combien de contrats "jeune majeur" et pour quelle durée de contrat accordée il y a eu. Il me semble essentiel que le Schéma départemental de protection de l'enfance soit plus précis à ce sujet.

Dernière chose, les dépenses de frais d'hébergement des jeunes pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance ont reculé à Paris en 2019 par rapport à 2018 et vont reculer également en 2020 par rapport à 2019. On me dit que c'est parce qu'on a moins recours à l'hôtel, ce qui est une bonne chose. Je me souviens encore, et vous vous en souvenez certainement, de ce jeune qui s'était suicidé, qui était en grande souffrance psychologique et qui avait été placé à l'hôtel. Le placement à l'hôtel n'est pas du tout adapté pour les jeunes.

Néanmoins, à partir du moment où on a fait des économies parce qu'on n'a pas recours à l'hôtel, on devrait placer ces économies pour pouvoir prendre en charge plus de jeunes, car on a toujours des jeunes qui relèvent de la protection de l'enfance et qui ne sont pas mis à l'abri. Il y a une situation catastrophique avec un certain nombre de jeunes qui ne sont pas pris en charge. Il ne s'agit pas de nier les efforts de la Ville, mais à partir du moment où un seul jeune n'est pas pris en charge, c'est une catastrophe. Or, on est plutôt autour de 500 jeunes en moyenne qui se trouvent à errer à la rue, ce qui est gravissime.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Colombe BROSSEL pour vous répondre.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire, merci, Danielle SIMONNET.

Je sais que vous avez échangé en amont de la séance de notre Conseil avec Dominique VERSINI et que, sous réserve de quelques amendements proposés à votre vœu et notamment, vous venez d'y faire allusion, le fait que la baisse de budget est due à la baisse de la prise en charge en hôtel, ce qui est en effet une bonne chose, et un ajout sur le contrat "jeune majeur", l'Exécutif apportera un avis favorable à votre vœu.

Permettez-moi juste de donner quelques chiffres pour l'ensemble de nos collègues. Rappeler d'abord qu'à l'heure où de nombreux départements se désengagent des accompagnements jeunes majeurs, la Ville de Paris propose désormais à tous les jeunes pris en charge par l'A.S.E. un contrat "jeune majeur". Vous le savez, cette option est facultative pour les départements mais c'est un engagement résolu de la Ville de Paris.

Vous redire que 1.357 jeunes sortants de l'A.S.E. parisienne bénéficiaient ainsi d'un contrat "jeune majeur" au 31 décembre 2018. Ces contrats s'ajustent évidemment aux besoins et aux envies des jeunes, avec lesquels les services préparent ce contrat "jeune majeur" dès leurs 17 ans. Début 2018, nous avions 653 jeunes âgés de 17 ans qui allaient atteindre la majorité en cours d'année ; 621 contrats ont été signés, soit 95 % des jeunes arrivés à 18 ans. C'est en effet le fruit d'un accompagnement renforcé. Paris prend en contrats "jeune majeur" sans distinction aucune les mineurs non accompagnés, contrairement à d'autres départements ou à ce qu'envisage de faire le Gouvernement à travers la loi Bourguignon, qui représentent ainsi 50 % des contrats jeune majeur en cours.

Ce résultat est le fruit d'une volonté affirmée de l'Exécutif. Je me permets d'ajouter que la Ville a créé en octobre 2015 au sein de la DASES le Service éducatif jeunes majeurs dédié à l'accompagnement de ces jeunes par une équipe spécialisée dans l'insertion sociale et professionnelle et qu'elle a créé l'Observatoire de la protection de l'enfance. Il faut en effet mieux documenter les trajectoires de ces jeunes en contrats "jeune majeur" et sur les années suivant leur sortie de l'A.S.E.

C'est ce à quoi nous invite également votre vœu et c'est la raison pour laquelle nous y apporterons, sous réserve des amendements proposés, un avis favorable.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Dans la question et dans la réponse, vous avez vu ma contribution personnelle à l'augmentation du temps de parole des conseillères de Paris. En l'occurrence, je pense que vous acceptez ces amendements, Danièle SIMONNET. Je vous en remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 52 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2020, V. 27).

### **Compte rendu de la 5e Commission.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous en arrivons à la 5e et dernière Commission et, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à son président, Philippe DUCLOUX.

**M. Philippe DUCLOUX**.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette Commission s'est réunie, comme toutes les autres, le lundi 27 janvier dernier. Nous n'étions pas très présents mais je voudrais indiquer une mention spéciale pour Yves CONTASSOT qui était toujours présent et qui est intervenu systématiquement durant nos commissions. C'est une commission très importante qui a permis durant la mandature, à travers tous les projets innovants, qu'ils soient menés par Jean-Louis MISSIKA, qu'ils soient menés par Ian BROSSAT ou qu'ils soient menés par Jacques BAUDRIER, de transformer notre ville. C'était vraiment une commission passionnante que j'ai eu le plaisir et la joie de présider pendant quasiment 2 ans.

Je voulais dire que celle-là était un peu plus courte que les autres mais je pense que c'était le cas dans les autres. Pour autant, les projets qui ont émergé tout au long de cette mandature ont fait de cette Commission une commission essentielle pour les Parisiennes et les Parisiens.

Je voudrais remercier celles et ceux qui sont à nos côtés depuis toujours. J'ai évoqué les élus mais je voudrais aussi remercier la personne avec qui j'ai travaillé, Gilda KARIMIAN, qui est là ce soir encore. Je voudrais remercier Françoise ESCOLAN qui est devenue, on peut le dire, une amie, Françoise, ainsi que Vincent de VATHAIRE, et une mention spéciale pour celui avec qui j'ai travaillé, y compris quand j'étais adjoint au Maire de Paris, et là aussi des liens d'amitié très forts se sont noués, je voudrais évidemment citer François GUICHARD. Voilà, tout le Secrétariat général, toutes les directions, tous les collaborateurs, que ce soient les collaborateurs des groupes, les collaborateurs des adjoints, des élus, c'est un travail collectif.

Comme vous l'aurez compris, c'est donc ma dernière intervention au sein de ce Conseil de Paris, 12 ans après y avoir été élu. Voilà, je ne serai plus avec vous mais je souhaite évidemment le meilleur pour chacune et chacun d'entre vous, car voilà aussi, quels que soient les bords politiques, quels que soient les débats entre la majorité et l'opposition, nous avons travaillé dans un seul but, l'intérêt général, l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens, et je pense que tout ce que nous avons fait durant 12 ans - je dis cela parce que je siège depuis 12 ans - restera dans l'histoire.

En tout cas, sachez que cette période aura marqué ma vie de manière vraiment très forte, parce que nous, la gauche, avec les valeurs que nous défendons, nous avons fait en sorte de faire émerger des projets et nous avons pu les mettre en place et les faire aboutir.

Je voulais avec beaucoup d'émotion vous dire à toutes et à tous un grand merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Philippe DUCLOUX, merci au président de la 5e Commission et évidemment je m'associe aux applaudissements pour saluer un élu particulièrement engagé dans la vie du 11e arrondissement et dans la vie de notre collectivité parisienne, particulièrement présent en séances du Conseil de Paris. Bon courage pour les nouvelles responsabilités qui t'attendent.

### **Vœu déposé par le GEP relatif à la fin de la trêve hivernale et à la prévention des expulsions locatives.**

#### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Je vous propose de passer à l'examen de vœux non rattachés.

Les vœux n° 53 et 53 bis sont relatifs à la fin de la trêve hivernale et à la prévention des expulsions locatives, et la parole est à Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**.- Oui, c'est notre vœu traditionnel de fin de trêve hivernale. C'est dommage que la Préfecture ne soit pas là, car cela les concerne aussi un peu.

Nous demandons, comme chaque année, que la loi de réquisition des logements vacants soit appliquée pour loger les ménages et les personnes sans abri à Paris et en Ile-de-France, qu'un plan d'accompagnement social et juridique des ménages et personnes menacés d'expulsion soit mis en œuvre avant la fin de la période de trêve hivernale le 31 mars 2020 et, enfin, que les 5.000 places d'hébergement pérenne avec un accompagnement social et un fonctionnement en accueil inconditionnel et continu en 2020 en Ile-de-France soient créées.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Jérôme GLEIZES.

Je donne la parole à Ian BROSSAT pour vous répondre.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint.- Merci, Monsieur le Maire, merci à Jérôme GLEIZES pour ce vœu et aux élus du groupe Ecologiste de Paris.

C'est un vœu sur lequel nous nous rejoignons ; en tout cas, les préoccupations qu'il exprime sont évidemment partagées par l'Exécutif.

Je voudrais quand même signaler le résultat de tout le travail que nous menons en matière de prévention des expulsions. Depuis 10 ans à Paris, les expulsions locatives ont diminué de 30 % alors qu'elles ont augmenté de 40 % au niveau national. S'il y a ce résultat, c'est précisément parce que nous avons mené une politique très active avec Dominique VERSINI grâce à notre Charte de prévention des expulsions qui date de 2017, un travail très important visant à éviter les expulsions, à éviter d'en arriver à ce qui constitue à bien des égards un drame humain.

Nous avons déposé un vœu de l'Exécutif en réponse à votre vœu et je pense qu'il devrait convenir à tout le monde.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Est-ce que vous retirez votre vœu n° 53, compte tenu de la réponse de Ian BROSSAT ?

**M. Jérôme GLEIZES**.- Oui, nous le retirons.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 53 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2020, V. 28).

### **Vœu déposé par le GEP relatif à la réquisition de l'immeuble 18, rue du Croissant (2e).**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous passons au vœu n° 54 relatif à la réquisition de l'immeuble 18 rue du Croissant, dans le 2e arrondissement, et la parole est à son maire, Jacques BOUTAULT.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement.- Merci, Monsieur le Maire.

Avec la croissance d'Airbnb et la récente spécialisation en hébergement touristique du Centre de Paris, les logements pour les habitants se réduisent comme peau de chagrin. D'ailleurs, on compte 26 % de logements vacants dans le 2e arrondissement, c'est-à-dire de logements soit libres, soit destinés à la résidence secondaire. Et c'est dans ce contexte que 40 familles et quelques célibataires sans logement ou mal logés, toutes et tous ayant une activité, un emploi pour la plupart d'entre elles mais ne parvenant pas à trouver de quoi se loger, ont investi au 1er janvier de cette année le 18, rue du Croissant, qui est un immeuble précédemment occupé par le commissariat du 2e arrondissement, qui a déménagé au mois de septembre, si bien que cet immeuble était libre depuis 4 mois.

Les familles se sont installées, la Préfecture de police a été déboutée dans sa demande d'expulsion. C'est la raison pour laquelle nous souhaiterions que cet immeuble puisse trouver une autre vocation que celle à laquelle il était promis par son propriétaire, lequel a d'ailleurs demandé à la Préfecture de police de partir de cet immeuble parce qu'il avait pour projet d'y construire un hôtel de luxe. Le Conseil du 2e arrondissement avait d'ailleurs adopté un vœu en sa séance du 23 juin 2016 pour que la parcelle soit réservée en vue de la réalisation d'installations d'intérêt général. Construire un énième lieu d'hébergement pour touristes dans le Centre de Paris ne nous paraît pas pertinent compte tenu des difficultés prégnantes avec lesquelles les familles ont à se loger.

D'ailleurs, c'est la raison pour laquelle, au mois de juillet 2016, j'ai déposé un vœu en Conseil de Paris puis ai donné un avis négatif au permis de construire que demandait le propriétaire pour y créer son hôtel de luxe.

Aujourd'hui, les écologistes souhaitent que la Ville de Paris préempte ou que l'Etat réquisitionne et qu'en parallèle une action soit menée pour que les personnes qui sont logées dans ce bâtiment, au cas où les opérations de réquisition ou de préemption échoueraient, soient relogées très rapidement.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Jacques BOUTAULT.

Je donne la parole à Ian BROSSAT pour vous répondre.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint.- Monsieur le Maire du 2e arrondissement, cher Jacques BOUTAULT, nous sommes évidemment d'accord avec ce que vous venez de dire au sujet du 18, rue du Croissant, dans le 2e arrondissement, de cet immeuble qui est occupé par une quarantaine de personnes à l'initiative notamment de l'association "Droit au Logement".

Il y a en réalité deux choses dans ce que vous dites.

D'une part, il y a la question de l'application du droit de réquisition. Nous avons eu l'occasion dans cette enceinte d'interpeller à de nombreuses reprises le Préfet afin qu'il puisse mettre en œuvre ce droit de réquisition sur les immeubles vacants. Je pense qu'il serait temps peut-être maintenant que l'Etat nous délègue cette compétence et que nous ne soyons plus dans cette situation où en permanence nous demandons au Préfet de bien vouloir réquisitionner, ce qu'il ne fait en réalité jamais, sauf évidemment quand le propriétaire est d'accord. Ainsi, les seuls immeubles réquisitionnés à Paris sont des immeubles de la Ville de Paris, précisément parce que nous lui en avons soumis l'idée.

D'autre part, vous évoquez la question du relogement des 40 personnes qui se trouvent actuellement dans l'immeuble. Je m'engage à regarder les situations et les demandes de logement pour que puissent être trouvées des solutions avec l'Etat aussi, étant donné que bon nombre de ces personnes ont un D.A.L.O., c'est-à-dire qu'elles sont reconnues comme prioritaires et le relogement doit en principe s'effectuer par l'Etat.

J'émet donc un avis favorable à ce vœu, sous réserve de l'adoption de l'amendement de l'Exécutif.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

J'imagine que Jacques BOUTAULT accepte l'amendement de l'Exécutif ?

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement.- Oui, j'accepte l'amendement de l'Exécutif...

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Très bien, merci.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement.- ... d'ailleurs, j'ai présenté le vœu comme cela, mais je voulais préciser qu'il avait été adopté préalablement par le Conseil du 2e arrondissement. J'ai omis de le dire.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Parfait, c'est important de le préciser.

De de fait, je mets aux voix, à main levée, ce vœu amendé avec l'avis favorable de l'Exécutif, le vœu n° 54.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2020, V. 29).

### **Vœu déposé par le GEP relatif au T.E.P. Ménilmontant.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous en arrivons au vœu n° 55 relatif au T.E.P. Ménilmontant.

La parole est à Joëlle MOREL.

**Mme Joëlle MOREL**.- Merci, Monsieur le Maire.

A nouveau j'interviens sur le T.E.P. de Ménilmontant. C'est normal, car ses 6.000 mètres carrés ont ponctué notre mandature et sont devenus le symbole de l'opposition entre deux visions de la ville. D'un côté, la ville densifiée, bétonnée, hostile tant à la nature qu'aux habitants de l'est parisien. De l'autre côté, une ville avec des poules, des moineaux, des pipistrelles, des lézards, des fouines mais aussi des enfants qui courent et jouent au ballon, qui se cachent dans les buissons, des boulistes, des joueurs de volley, des familles qui viennent composter, qui viennent pique-niquer, des jeunes qui s'engagent pour le climat, une ville où les logements sont produits en réutilisant les bureaux vides. C'est le Paris que nous aimons, le Paris de l'écologie.

Nous, "Ecolos", nous étions minoritaires au moment de la destruction violente du jardin partagé en janvier 2017, puis nous avons su convaincre et rassembler pour nous opposer à l'hyperdensification en décembre 2018, et l'ex-terrain d'éducation physique est alors devenu "territoire écologique à protéger". En avril 2019, les engins de chantier se sont présentés à nouveau mais ils furent repoussés grâce à la vigilance des riverains et à l'organisation de chaînes humaines. En juin 2019, avec les associations de la Génération Climat, des Parisiens et des Parisiennes ont repris possession de ce bien commun. Le "territoire écologique à protéger" a alors changé de genre, il est devenu la "Terre d'écologie populaire". C'est un lieu exemplaire d'engagement social et environnemental.

En décembre 2019, avec d'autres, nous avons signé solennellement un engagement et nous demandons aux membres de ce Conseil de bien vouloir s'engager avec nous. Cet engagement, je le cite, il dit : "Elu.e en 2020, j'agirai pour annuler le projet de bétonisation de ce lieu et soutiendrai l'aventure citoyenne de la T.E.P. afin de dédier cet espace au sport et à la nature."

Pour moi, l'engagement politique, c'est dire ce qu'on va faire et faire ce qu'on a dit.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Joëlle MOREL.

Je donne la parole à Ian BROSSAT pour vous répondre.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint.- Merci à Joëlle MOREL d'évoquer le site du T.E.P. Ménilmontant.

Votre vœu revient de fait sur une question que nous avons eu l'occasion d'aborder à de très nombreuses reprises dans cette enceinte. Au fond, je voudrais vous dire deux choses.

La première, c'est qu'évidemment la question de l'avenir de cette parcelle renvoie à la question de la conception de la ville, de la place du logement, de la place dédiée aux espaces verts, de la place dédiée aux équipements sportifs. C'est évidemment une grande question qui nous a beaucoup agités au cours des derniers mois, voire des dernières années.

Vous me dites, au fond : "Nous, ce que nous disons, c'est que le logement, il faut le produire à partir de la transformation des immeubles de bureaux vides." Mais enfin, voyez, nous avons depuis 2014 réalisé 350.000 mètres carrés de logements à partir d'immeubles de bureaux vides. Vous nous aviez d'ailleurs demandé, votre groupe, d'en faire 250.000. Nous en avons fait 100.000 supplémentaires, ce qui n'est pas négligeable. Il reste aujourd'hui par exemple 500.000 mètres carrés de bureaux vides. Si les seuls logements que nous produisions à Paris se faisaient à partir de la transformation d'immeubles de bureaux vides, cela voudrait dire qu'au cours de la prochaine mandature nous produirions au maximum 7.000 logements, quand nous en avons produit 40.000 depuis le début de cette mandature. Ainsi, oui, la transformation d'immeubles de bureaux en logements, très bien, mais cela ne suffira pas à produire une offre suffisante.

De plus, et ce sera mon deuxième point, ce débat, c'est un débat que nous aurons lors de ces élections municipales, et je ne suis pas persuadé qu'il nous revient aujourd'hui, nous qui sommes réunis à 22 heures dans ce dernier Conseil de Paris avant les élections municipales, de trancher une question comme celle-là. Je pense que ce sont, de fait, les électeurs qui la trancheront et j'é mets donc un avis défavorable à ce vœu.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Deux explications de vote. D'abord Nicolas BONNET-OULALDJ pour le groupe Communiste, puis Yves CONTASSOT pour le groupe "Génération.s".

Nicolas BONNET a la parole. Monsieur le Président ?

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**- T.E.P. : T.E.P. Terrain Ehontément Privatisé. Voilà la nouvelle appellation qu'on pourrait donner au T.E.P. Ménilmontant.

Le groupe Ecologiste, La France Insoumise et la droite posent en photo allègrement ensemble dans la presse sur le T.E.P. qu'ils ont réservé à leur usage privé, prétendument pour le climat. "Le mariage de la carpe et du lapin pour singer l'écologie", c'est la légende que nous mettons sous cette photo. Personne ne s'y trompe.

Cette alliance a priori contre nature a bien un dénominateur commun qui n'est pas l'écologie mais d'être contre le logement social. C'est une basse manœuvre politicienne. La preuve, la liste des noms des candidats aux élections allant de la droite préhistorique de Jacques LEFORT à la droite En Marche de VILLANI et POITOUX, l'un ayant voté pour la vente des logements sociaux, l'autre étant agent immobilier. S'ajoutent à cela des candidats de La France Insoumise et d'E.E.L.V., deux organisations qui se disent, ni de droite ni de gauche mais qui sont alliées à la droite.

Non, mais je termine ! Ce vœu, dans un troisième considérant, voudrait nous faire croire que ceux qui ont privatisé le T.E.P. seraient les garants d'une nouvelle gouvernance partagée et que ceux qui défendent la création de logements sociaux, d'un équipement sportif et d'un jardin seraient à l'origine, je cite, "la méfiance des citoyens vis-à-vis des élus, le repli sur soi ou le basculement dans l'extrémisme".

Je voudrais rappeler que depuis 2011, des délibérations, des concertations, tout le processus démocratique a été respecté et vous-même, Madame MOREL, avez voté ces délibérations dans le 11e arrondissement. C'est bien vous qui êtes une menace pour la démocratie et, d'ailleurs, vous ignorez que la Constitution interdit le mandat impératif justement parce que les élus représentent l'ensemble de la population et pas simplement les intérêts particuliers de leurs électeurs.

L'attendu à la fin du vœu est donc irrecevable et ridicule et je remarque d'ailleurs que le candidat BELLIARD n'a même pas le courage de présenter ce vœu et n'a même pas siégé une seconde, aujourd'hui, dans ce dernier Conseil de Paris de la mandature.

Alors nous voterons contre ce vœu qui défend une écologie conservatrice, excluante et qui veut mettre Paris sous cloche dorée, réservée aux plus riches !

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Chut !... Merci, Nicolas BONNET... Merci, Nicolas BONNET.

La parole est maintenant à Yves CONTASSOT.

**M. Yves CONTASSOT.**- Merci, Monsieur le Maire.

Je ne peux pas être suspecté de ne pas avoir mené combat contre le projet qui était sur le T.E.P. Personne ne pourra me dire que j'étais pour la bétonisation et je ne partage pas ce qu'a dit Ian BROSSAT sur la nécessité impérieuse de toujours construire des logements sociaux sur des espaces qui aujourd'hui ne sont pas construits. Avec 200.000 logements vides à Paris - 200.000 logements vides -, la vraie capacité pour les Parisiennes et les Parisiens, c'est que le Gouvernement donne les moyens...

Je suis bien d'accord, ce n'est pas de la responsabilité de la Ville, mais c'est cela, le véritable enjeu. C'est de sortir 200.000 logements de la vacance ou de la résidence secondaire, et ce sera beaucoup plus important et beaucoup plus efficace que de continuer à construire sur des espaces vides.

Pour autant, ce vœu tel qu'il est rédigé ne me paraît pas recevable, pour une raison simple : comment pourrais-je voter un tel vœu ? Mais comment je pourrais voter un tel vœu ? A ce jour, je ne suis pas candidat. On me demande de m'engager, mais sur quoi ? Sur quoi ?! Pour qui ? Je pense que quand on s'engage, on s'engage non pas ici, mais devant les citoyens, à défendre un projet, et cela, je le comprends. Mais demander à des élus, dont la plupart ne savent pas s'ils seront élus ou non - pour un certain nombre, ils ne le seront pas puisqu'ils ne sont pas candidats ! -, de prendre un engagement n'a pas de sens de mon point de vue, d'un point de vue politique.

C'est pour cela que nous ne pouvons pas voter ce vœu. Ce n'est pas sur le fond, car, encore une fois, ce n'est pas cela qui est en jeu, mais c'est ce qui est demandé d'un point de vue de l'engagement qui ne paraît pas correspondre au "process" démocratique.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Yves CONTASSOT.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu n° 55 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ? Qui est pour ? Levez-bien la main. Qui est pour ?...

Qui est contre ?

Voilà, 22 contre et 14 pour.

Le vœu n° 55 est repoussé.

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un bilan de la politique du logement.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous passons au vœu n° 56 relatif à un bilan de la politique du logement.

La parole est à Danielle SIMONNET pour deux minutes, cette fois-ci.

**Mme Danielle SIMONNET.**- Sur ce bilan de la politique du logement, pour que le débat démocratique ait vraiment lieu, il faut avoir les chiffres.

Par exemple, M. Ian BROSSAT disait que beaucoup de bureaux avaient été transformés en logements. Bravo, félicitations. Je voudrais savoir, du coup, combien de droits de compensation ont été mis sur le marché des droits de commercialité et, ainsi, combien de logements privés ont racheté ces droits pour transformer des logements privés en locations touristiques à l'année par exemple. Voilà une donnée que les Parisiennes et les Parisiens devraient avoir et qu'ils n'ont pas.

Autre exemple, nous souhaiterions avoir un état des lieux du recensement des logements et bureaux vides, puisqu'il devait être transmis au Préfet. Pourquoi n'est-il pas public, en sachant qu'il y a normalement au moins 110.000 logements vides ?

Un état des lieux de la répartition parmi les logements sociaux livrés pendant la mandature entre catégories, P.L.A.-I., PLUS, P.L.S. et intermédiaires. Ce sont des données intéressantes.

Un état des lieux aussi des temps d'attente des demandeurs pendant la mandature avant d'avoir eu accès à un logement social par catégorie. On sait - mais le problème, ce sont des remontées très partielles de certains arrondissements et de certaines commissions d'attribution - que pour avoir un logement réellement social, il faut attendre 10 à 12 ans. Et pour avoir un logement P.L.S., c'est-à-dire quand on a des bons revenus, c'est le plafond à 6.000 euros pour un couple avec deux enfants, là, en 2 ou 3 ans on peut y avoir accès. On voit donc bien toute la discrimination sociale.

Un état des lieux des attributions par quartier et par niveau de revenu. En effet, on le sait, des études ont montré que Paris était en dehors de la loi, en dehors des clous, puisque quand on est hors quartier "politique de la Ville", on est plutôt à 8 % de logements réellement sociaux alors qu'on devrait atteindre les 25 %.

Un état des lieux sur la répartition entre logements sociaux construits, issus de la préemption, issus de reconventionnements de logements à loyer libre en cette fin de mandature. Les reconventionnements de logements en loyer libre, on sait que cela n'a pas modifié le rapport entre le logement public et le logement privé. Or, il faut

arracher du logement privé et le transformer en social, car c'est dans le logement privé qu'il y a le plus de spéculation.

J'ai déjà dépassé mon temps de parole. Vous comprendrez que tous ces chiffres sont importants pour les citoyens dans le débat démocratique.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci de vous auto-imposer le respect du règlement du Conseil de Paris.

Je donne la parole évidemment à Ian BROSSAT pour vous répondre.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint.- Merci, Monsieur le Maire, merci à Danielle SIMONNET.

Tous les chiffres que vous demandez sont sur paris.fr et, par conséquent, j'émetts un avis favorable à votre vœu.

**Mme Danielle SIMONNET**.- Non, ils ne sont pas sur paris.fr !

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Danielle... Danielle, du calme.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 56 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2020, V. 30).

## 2020 SG 4 - Conventions de coopération.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous examinons le projet de délibération SG 4, dernier projet de délibération. Il y aura ensuite 2 vœux non rattachés.

Je donne la parole...

Vous intervenez tous les trois ? Quel talent ! Vous n'êtes pas obligés de faire cinq minutes chacun. Jusqu'au bout du bout, bien sûr. Vive le 15e !

Je donne la parole à Claire de CLERMONT-TONNERRE.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE**.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, avec mes collègues Philippe GOUJON et Daniel-Georges COURTOIS, je tiens à dire combien nous sommes satisfaits de ce projet de délibération qui s'inscrit dans le prolongement de nos débats d'octobre. En effet, notre Conseil avait approuvé à l'unanimité un projet de convention tripartite entre les villes de Paris, de Vanves et d'Issy-les-Moulineaux, dont l'objet portait sur l'amélioration de la qualité de vie des habitants des quartiers situés de part et d'autre du périphérique.

Cette convention, qui s'inscrit dans le cadre métropolitain, a été signée le 13 novembre 2019. Son contenu prévoit notamment que Paris et Issy renforcent les liaisons douces et les continuités écologiques entre ces deux communes, améliorent la gestion de leurs interfaces et, surtout, que les deux collectivités étudient les conditions de désenclavement de la cité des Frères-Voisin.

Construit dans les années 1970, cet ensemble de logements où résident 2.500 habitants est situé à l'extrême sud du 15e, au-delà du périphérique et en lisière d'Issy-les-Moulineaux. C'est dire combien le quotidien de ces habitants est complexifié du fait de leur éloignement des équipements publics parisiens. Aujourd'hui, les choses avancent puisque nous sommes saisis, cette fois, d'une convention spécifique formalisant entre autres la possibilité pour les résidents des Frères-Voisin d'accéder à la médiathèque et à la piscine Alfred-Sevestre d'Issy-les-Moulineaux à des tarifs équivalents à ceux des Isséens. Après plusieurs années d'échanges entre Paris et Issy, nous pouvons nous réjouir que ce projet aboutisse enfin et souhaiter qu'il soit suivi par d'autres coopérations de nature à faciliter la vie et les déplacements de ces habitants.

Dans le prolongement de ce projet de délibération et pour l'avenir, je rappelle notre souhait que la mairie du 15e soit étroitement associée à l'ensemble des études et des réflexions portant sur l'évolution du secteur Aquaboulevard-Héliport-Lenglen-Frères-Voisin, qu'il s'agisse du diagnostic territorial, des enjeux urbains et environnementaux ou bien évidemment des orientations d'aménagement pour ce futur quartier métropolitain.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Claire de CLERMONT-TONNERRE.

La parole est maintenant à Daniel-Georges COURTOIS.

**M. Daniel-Georges COURTOIS.**- Merci, Monsieur le Maire.

Je veux pour ma part être extrêmement bref compte tenu de ce qu'a dit Claire de CLERMONT-TONNERRE et de ce que dira l'excellent maire du 15e arrondissement Philippe GOUJON.

Je voudrais simplement me réjouir que le dernier projet de délibération adopté dans le cadre d'un débat au Conseil de Paris porte sur un sujet métropolitain, car c'est une convention entre la Ville de Paris, le 15e et Issy-les-Moulineaux.

Je crois que c'est quelque chose de tout à fait important et qui montre, finalement, que ce phénomène métropolitain est non seulement irréversible mais s'inscrit totalement dans les travaux d'avenir de notre Municipalité, inclus dans un ensemble qui lui permet de se développer en harmonie. Je voulais signaler ce point.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Daniel-Georges COURTOIS.

La parole, dans ce trio, est au maire du 15e arrondissement, Philippe GOUJON.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement.- Le 15e va jusqu'au bout des choses. Il me revient donc, finalement, d'être le dernier orateur sur le dernier projet de délibération de la dernière séance de notre Conseil, avec bien sûr l'espoir peut-être que je sois le premier orateur sur le premier projet de délibération de la prochaine mandature. Qui sait ? C'est un vœu que je forme, on verra bien !

Je voudrais d'abord remercier bien sûr l'ensemble des fonctionnaires de la séance qui ont permis de travailler dans d'excellentes conditions pendant toute cette mandature et aussi des adjoints avec lesquels nous avons eu des débats parfois houleux mais toujours très productifs et très riches pour notre collectivité.

Le sujet concerne la cité des Frères-Voisin principalement, cité très difficile du 15e. Là, nous franchissons un pas important, avec cette convention, comme l'ont dit mes excellents collègues Claire de CLERMONT-TONNERRE et Daniel-Georges COURTOIS, vers le désenclavement de cette cité tant attendu, puisqu'il y avait déjà eu une convention qui avait été signée en 2003 mais qui n'avait pas été totalement suivie d'effets.

Je remercie aussi de leur collaboration non seulement la collectivité d'Issy-les-Moulineaux mais aussi celle de Vanves afin que les habitants des Frères-Voisin bénéficient des mêmes conditions que les habitants d'Issy-les-Moulineaux, en termes de fréquentation des équipements publics.

Je voudrais terminer par l'évocation de vœux que j'avais présentés en 2019 au Conseil de Paris et qui avaient été votés pour permettre l'application du Plan Climat à la cité des Frères-Voisin. Il s'agit d'une réhabilitation lourde que "Paris Habitat" avait estimée à l'époque à une cinquantaine de millions d'euros, mais en 2017, alors que "Paris Habitat" avait annoncé cette rénovation lourde, la Ville et "Paris Habitat" n'avaient pu engager que 5 millions d'euros, qui permettaient le remplacement des ascenseurs et des radiateurs, alors que des travaux de résidentialisation, d'isolation des bâtiments, de réfection de logements, de désamiantage, d'insertion de locaux de poubelles, de loges groupées et de centres d'animation et de commerce devaient s'étaler sur 4 ans avec un budget beaucoup plus conséquent. Ce vœu, enfin, a été voté, permettant l'application de ce Plan Climat.

Mais, le sujet, c'est de savoir maintenant quand cette bonne nouvelle sera mise en application puisqu'elle est essentielle pour permettre un meilleur confort de vie des habitants du millier de logements environ de cette cité.

La question que je voulais poser, c'était de savoir quand ces travaux pourraient commencer, dans le cadre aussi, d'ailleurs, d'une réflexion plus globale sur une vision stratégique et opérationnelle sur le devenir du secteur Sud-ouest, c'est-à-dire la plaine de Vaugirard, cette enclave qui est de l'autre côté du périphérique et qui fait partie d'un appel à projets que la Ville a lancé récemment concernant le réaménagement, excusez du peu, de 35 hectares de l'autre côté du périphérique. Ainsi, des informations également sur ce projet de grand réaménagement de cette partie du 15e.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, cher Philippe GOUJON, Monsieur le Maire du 15e.

Je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE pour répondre au nom de l'Exécutif.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je remercie Claire de CLERMONT-TONNERRE, Daniel-Georges COURTOIS et Monsieur le Maire du 15e, Philippe GOUJON, pour leurs interventions.

Ce projet de délibération, effectivement, fait suite à de nombreux accords de coopération passés entre Paris et les villes voisines, accords qui sont bien sûr un aspect essentiel de la construction du Grand Paris. Il permet de préciser la mise en œuvre de coopérations avec Issy-les-Moulineaux, Saint-Mandé et Gentilly et d'améliorer au quotidien la gestion de l'espace public et la vie des habitants.

J'aimerais souligner l'importance toute particulière de la convention avec Issy-les-Moulineaux, qui va aider au désenclavement du quartier des Frères-Voisin dont les difficultés illustrent bien les problématiques des frontières du Grand Paris, quartier plus proche géographiquement des équipements d'Issy-les-Moulineaux que de ceux de Paris. Les habitants des Frères-Voisin avaient pourtant des tarifs différenciés mais qui ne leur permettaient pas d'accéder à

ces équipements à un prix acceptable, et je me rappelle, Monsieur le Maire, que lorsque nous avons ensemble visité le quartier ils nous en avaient parlé.

Grâce à cette convention, 2.400 habitants pourront donc se rendre à la piscine ou à la médiathèque au même tarif que les Isséens, et je remercie l'exécutif et le maire d'Issy-les-Moulineaux. Réciproquement, les Isséens auront un meilleur accès à nos équipements sportifs.

Le Grand Paris se construira grâce à la réduction de tous ces effets de frontière, qu'ils soient administratifs, politiques ou physiques, et merci à tous de voter ce projet de délibération important.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Monsieur le Premier Adjoint.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 4.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, SG 4).

### **Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à l'évolution des sols.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous en arrivons à deux vœux non rattachés, ce qui nous permettra d'arriver au terme de cette séance.

Le premier vœu non rattaché, le vœu n° 57, est relatif à l'évolution des sols, et la parole est à Yves CONTASSOT pour le présenter.

**M. Yves CONTASSOT**.- Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu fait suite à une question écrite que nous avons déposée au mois de juin, il y a un peu plus de 6 mois, et pour laquelle nous avons eu beaucoup de mal à obtenir des réponses. Lors de la dernière réunion de la 5e Commission, Jean-Louis MISSIKA nous a dit qu'en fait l'APUR avait publié sur son site une partie des réponses, ce qu'on a pu vérifier. Pour le reste, j'ai reçu de la part de Françoise ESCOLAN un mail me disant qu'il y avait bien d'autres informations qui étaient disponibles sur le site intraParis.

Moi, je comprends qu'effectivement on ait ces informations. C'est d'ailleurs très riche, je suis allé voir, il y a beaucoup de choses, il y a un système de datavisualisation, il y a de l'open data, il y a beaucoup de choses, mais il y a juste un petit souci, qui est que lorsqu'il y a une question écrite, la réponse et les informations doivent être publiques et pas sur un intraParis réservé uniquement aux personnes qui sont de la Mairie de Paris.

Ainsi, je souhaite que tout cela soit mis à disposition du public. C'est très riche et il n'est pas normal que ce ne soit pas public. C'est le premier point.

Le deuxième, c'est qu'il nous manque encore des informations, notamment sur la dernière partie, sur les propriétés de la Ville. Je sais que le Conseil du patrimoine s'est réuni hier ou avant-hier, je crois, en tout cas très récemment, et je souhaite que, là encore, toutes ces informations soient, comme c'est prévu dans notre règlement, publiées sur les sites et les documents accessibles à l'ensemble du public.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Yves CONTASSOT.

Je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur CONTASSOT, je vais faire une réponse plutôt rapide, car le sujet est très important, très intéressant et pourrait mériter de très longs développements. Et même si c'est la fin de la mandature et que je pourrais trouver appréciable d'y consacrer énormément de temps, je vais me contenter de dire quelques éléments clés.

D'abord, il existe des données sur les constructions via les statistiques de la Direction de l'Urbanisme et via évidemment l'Agence parisienne de l'urbanisme. Il y a aussi des éléments concernant la place du végétal en ville mis en place par la DEVE dans les différents outils de géomatique, dits de cartographie, de façon plus standard, sur "Végétalisons Paris" sur paris.fr. Et concernant les propriétés de la Ville de Paris, le Conseil de l'immobilier met en place un certain nombre de procédures pour rendre transparentes les transactions engagées par la Ville.

Mais on peut effectivement mettre en œuvre tout cela et c'est pourquoi j'é mets un avis favorable au vœu pour augmenter la transparence sur un certain nombre de données concernant l'évolution des sols et des surfaces construites à Paris.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Emmanuel GRÉGOIRE.

Est-ce que le vœu est maintenu, compte tenu de la réponse d'Emmanuel GRÉGOIRE ?

**M. Yves CONTASSOT.**- Vu qu'il y a un avis favorable, je ne vois pas pourquoi je le retirerais.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Ecoutez, c'est ce qui m'a échappé compte tenu de ce qu'on m'a inscrit sur ma feuille, et ne m'en voulez pas à cette heure tardive, présidant depuis 3 heures. Mon attention a été insuffisante.

De fait, évidemment, vous maintenez votre vœu avec détermination. L'avis de l'Exécutif est favorable mais, avant que nous ne votions, Jérôme GLEIZES a demandé la parole pour une explication de vote au nom de son groupe.

**M. Jérôme GLEIZES.**- Oui, ce vœu est très important, notamment pour connaître la superficie du sol de pleine terre perdue depuis 2001. Et cela me permet de répondre à mon ami et camarade Nicolas BONNET pour dire que le T.E.P. Ménilmontant fait partie de ces zones qui risquent d'être détruites.

Je conseille aussi à mon ami Nicolas BONNET de regarder les évaluations de Météo France dans lesquelles les 50 degrés sont possibles à Paris dès 2035. A un moment, il faut comprendre que si on veut éviter un effondrement des environnements, des écosystèmes qui, à leur tour, entraîneront un effondrement des sociétés et qui amèneront au pire, la dictature, il faut prendre conscience de ce danger. C'est pour cela qu'il est important d'avoir ces chiffres, de façon à pouvoir réagir, agir, car toutes les études scientifiques vont dans le même sens : on a 10 ans pour réagir.

Par conséquent, il faut voter ce vœu et, surtout, qu'il soit exécuté et qu'on ait les informations.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci.

Je mets donc aux voix... Ah, excusez-moi, je ne vous avais pas vu.

Explication au nom du groupe UDI-MODEM de Maud GATEL.

**Mme Maud GATEL.**- Merci, Monsieur le Maire.

Merci au groupe "Génération.s" d'avoir porté ce vœu, car, comme le disait Yves CONTASSOT, ces indicateurs sont absolument indispensables pour bien faire la part des choses entre les déclarations et la réalité, et c'est ce dont nous avons besoin, nous, en tant qu'élus, pour bien objectiver les choses. Je pense qu'on aura malheureusement confirmation d'un certain nombre de craintes que nous avons.

J'ajoute simplement à destination du Premier adjoint que le vœu mentionne que c'est dès maintenant aux élus que la transmission de ces indicateurs doit être faite. Je ne doute donc pas que, compte tenu de l'avis positif, ce sera fait rapidement.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Maud GATEL, pour cette explication de vote.

Il n'y a pas d'autres explications de vote ? Si, Nicolas BONNET, je vois que vous voulez faire durer le plaisir.

Nicolas BONNET.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.**- Le groupe Communiste votera ce vœu. D'ailleurs, le groupe Communiste s'est exprimé durant toute cette mandature pour l'équilibre entre les bureaux et les logements sociaux et notamment en montrant que la majorité des bureaux sont construits à l'ouest et les logements à l'est, ce qui pose un problème d'équilibre dans Paris.

Concernant le réchauffement climatique et les îlots de chaleur, je voudrais dire une chose à mes collègues. La problématique ne doit pas être focalisée simplement sur Paris, mais l'un des chiffres qu'il faudra regarder de près dans ces évaluations, dans ces études et qui est porté notamment par l'I.A.U., l'Institut d'aménagement urbain de la Région Ile-de-France, et par l'APUR concerne l'étalement urbain : c'est le nombre de lotissements, de maisons construites de 2014 à aujourd'hui en dehors de Paris et surtout du fait que les personnes ne peuvent plus se loger dans Paris.

Alors, je veux bien qu'on regarde notre nombril, mais on est aussi dans une métropole aujourd'hui, et certains d'entre nous siègent au Conseil métropolitain. Lorsqu'on regarde un peu trop son nombril du 11<sup>e</sup> arrondissement, parfois on oublie que des salariés qui font vivre Paris, à l'A.P.-H.P., à la R.A.T.P., à la S.N.C.F, sont obligés d'habiter en grande couronne et sont obligés d'acheter bien sûr moins cher mais surtout des logements construits sur des terres agricoles que nous avons d'ailleurs défendues, comme avec le cas d'Europacity.

Ainsi, la question du réchauffement climatique est intimement liée à l'étalement urbain.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Nicolas BONNET.

Pas d'autres explications de vote ? Parfait.

Je vais donc pouvoir mettre aux voix, à main levée, le vœu n° 57 relatif à l'évolution des sols.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2020, V. 31).

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'Hôtel Dieu.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous en arrivons à ce moment historique qui est l'examen du dernier vœu inscrit à cette séance du Conseil de Paris qui est la dernière séance de la mandature. Ce vœu n° 58 sera présenté par celle qui l'a déposé, c'est-à-dire Danielle SIMONNET. Il est relatif à l'Hôtel-Dieu, en espérant que nous soyons le moins nombreux possible à nous y retrouver à l'issue de la campagne électorale.

La parole est maintenant à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**.- Ecoutez, oui, ce sera mon 748e vœu depuis le début de la mandature et là, je boucle une boucle, puisque c'est un vœu sur l'Hôtel-Dieu. Je n'ai pas pu compter combien j'en ai présenté durant cette mandature sur ce sujet.

Une collègue disait : "L'engagement politique, c'est dire ce que l'on va faire et faire ce que l'on a dit". C'est une triste démonstration, ce sujet de l'Hôtel-Dieu, puisque, souvenez-vous, en 2014 lors de la campagne municipale, la Maire de Paris, Ian BROSSAT pour le groupe Communiste, vous aviez aussi M. Christophe NAJDOVSKI qui était le candidat tête de liste pour Europe Ecologie-les Verts, tout le monde avait signé l'engagement de défendre l'Hôtel-Dieu, tout le monde, pour qu'il reste bien entièrement un hôpital public de proximité.

Or, ce qui est prévu, c'est qu'une partie de l'Hôtel-Dieu soit cédée pour 80 ans contre 144 millions d'euros, entre autres pour réaliser un restaurant gastronomique, des commerces et des "start-up" de santé. Il y a aussi évidemment du logement étudiant, et cela, c'est une bonne chose.

D'un strict point de vue économique, c'est juste une grande braderie car cette négociation financière revient à 7,50 euros le mètre carré par mois alors qu'en logement on devrait être en moyenne à plus de 30 euros le mètre carré. Mais c'est surtout un vrai crève-cœur de se dire qu'alors qu'on a toujours une crise de l'hôpital public, on va, nous, cautionner - enfin vous - le fait qu'un tiers de cet hôpital public sera privatisé. Un tiers.

La Commission du Vieux Paris, le 21 novembre dernier, a émis un vœu très fort, remarqué, concernant ce projet de l'A.P.-H.P. en lien avec la Ville de Paris et elle y dénonce un projet qui, parce qu'il sacrifie l'hôpital aux intérêts spéculatifs des promoteurs, va conduire à découper l'hôpital en deux entités indépendantes l'une de l'autre, ce qui est un non-sens, et à construire de nouveaux bâtiments qui constituent un massacre patrimonial. Quelle a été la réponse de la Maire de Paris ? Elle s'est limitée à exprimer un choix en faveur des matériaux biosourcés.

Résultat, l'A.P.-H.P. prévoit seulement de corriger son projet mais ne réduisant encore les mètres carrés de superficie de soins, et ce sont sans doute les urgences qui vont en pâtir.

Je vous le dis...

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup...

**Mme Danielle SIMONNET**.- ... j'aurais aimé terminer ce Conseil de Paris avec autre chose que ce crève-cœur, mais la réalité est là.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Ce n'est pas un crève-cœur pour moi, Madame SIMONNET, de finir avec vous cette mandature sur un sujet important et sur lequel Jean-Louis MISSIKA a eu l'occasion à de nombreuses reprises en 2018 et en 2019 de s'exprimer.

Vous le savez, ce que vous dites n'est pas tout à fait exact. Il y a deux projets distincts à l'Hôtel-Dieu et les deux apportent beaucoup dans le domaine de la santé.

Tout d'abord, sur les deux tiers, l'A.P.-H.P. réalise un projet hospitalier qui représente 35.000 mètres carrés avec des urgences, des activités de soins ambulatoires, un service de psychiatrie, un plateau technique avec notamment les équipements actuels d'imagerie, avec l'objectif d'en faire un centre de référence en épidémiologie clinique et en santé publique.

Il y a aussi l'objectif d'implanter de nouveaux usages dans la partie restante de l'Hôtel-Dieu, c'est-à-dire sur un tiers du site qui représente environ 20.000 mètres carrés. Nous avons participé à un processus de sélection piloté par l'A.P.-H.P. afin de défendre les intérêts de la Ville de Paris, notamment l'ouverture du site avec une priorité donnée aux activités de santé et l'implantation d'activités d'intérêt général avec l'idée que le projet retenu consacre une part importante à la catégorie dite "C.I.N.A.S.P.I.C." avec plus de 10.000 mètres carrés pour l'incubateur "Biolane". C'est également la création d'une Maison du handicap, d'une crèche, d'une résidence sociale étudiante et de commerces auxquels nous serons associés pour choisir des enseignes qui soient respectueuses du quartier.

D'une certaine manière, nous avons obtenu ce que nous recherchions dans la transformation de cet hôpital qui va renforcer sa mission de pôle de recherche en santé, avec des spécialistes qui seront installés en plein cœur de Paris, et c'est évidemment un besoin essentiel de santé de proximité. Il va en plus s'ouvrir au public grâce à cette grande rénovation qui permettra aux Parisiens de profiter de ses cours et de ses services.

La Maire de Paris s'est battue pour que l'Hôtel-Dieu ne soit pas transformé en hôtel de luxe et reste dans le patrimoine hospitalier. Elle a gagné cette bataille et c'est une excellente nouvelle.

Il me reste quatre secondes pour remercier l'ensemble des agents qui ont participé à toutes ces séances, les remercier de nous avoir accompagnés, et je veux vous dire l'émotion qui a été la mienne d'être à vos côtés et de travailler pendant toute cette mandature.

Il est temps de finir nos travaux. Merci à tous et merci à Danielle d'avoir si richement fait vivre nos débats démocratiques à Paris.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Monsieur le Premier Adjoint.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 58 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 58 est repoussé.

### **Désignation d'un représentant du Conseil de Paris dans un organisme.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Si vous restez encore deux minutes en place, le temps que je finisse, comme on dit, les formalités, mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation d'un représentant du Conseil de Paris dans l'organisme suivant :

**Université PSL (Conseil d'administration) (R. 1) :**

- Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

La candidature proposée est adoptée. (2020, R. 1).

### **Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

### **Clôture de la séance.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Chers collègues, nous en avons donc terminé avec cette dernière séance du Conseil de Paris de cette mandature. Beaucoup de moments émouvants, de dernières interventions de collègues qui ne se représenteront pas devant le suffrage universel. Et puis, évidemment, un merci collectif à toutes celles et à tous ceux qui nous permettent d'avoir les débats les plus vifs et les plus intenses possible, les services du Conseil de Paris, évidemment François GUICHARD, Vincent de VATHAIRE, Françoise ESCOLAN et toutes celles et tous ceux qui travaillent à leurs côtés.

Merci évidemment... Merci également aux collaboratrices et aux collaborateurs des groupes, aux collaboratrices et aux collaborateurs des adjoints à la Maire de Paris. Merci évidemment aux huissières et aux huissiers.

Et évidemment merci à vous toutes et à vous tous, élus parisiens. Sans vous, il n'y aurait pas de débats. Ainsi, offrez-vous ce plaisir, surtout avant le mois et demi qui nous attend, de vous applaudir. Merci.

La séance est levée.

*(La séance est levée à vingt-deux heures trente-cinq minutes).*

### **Réponse à une question écrite de la séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019.**

**QE 2019-07 Question du groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris relative à l'occupation des sols.**

**Réponse** (M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint) :

"Les données concernant l'occupation des sols et le devenir du patrimoine appartenant à la Ville de Paris sont disponibles par le biais de différentes sources. On en trouve à la fois dans le cadre de données libres sur le site intranet des différentes directions de la Ville de Paris, sur le site de l'APUR et sur l'OPEN DATA de Paris.

Concernant les données sur les constructions on trouve des éléments via :

- les statistiques de la Direction de l'Urbanisme (intranet DU : [https://intraparis.du.mdp/DU/jsp/site/Portal.jsp?page\\_id=136](https://intraparis.du.mdp/DU/jsp/site/Portal.jsp?page_id=136)) dans la partie dédiée à "l'Observatoire de la construction et du paysage de la rue" qui édite des flashs mensuels et des bilans par trimestre présentant les chiffres en matière de demande d'autorisations d'urbanisme par catégories (PC/PD/DP/CU/PA), par destination (logements/bureaux/activités). Ils précisent aussi les données en matière de logements (sociaux et privés), les données environnementales (isolation bâti, surfaces végétalisées,...) ainsi que les autorisations portant sur le paysage de la rue (enseignes, étales et terrasses).

- l'APUR édite régulièrement des études - accessibles à [tou.te.s](http://tou.te.s) - dans le domaine de la construction : dernier document publié en décembre 2019 sur "1999-2018 - 20 ans d'évolution du bâti parisien et de son occupation". Il présente les évolutions de la population, de la densité bâtie avec les différentes destinations (logements/bureaux/équipements/commerces) et les mètres carrés d'espaces verts créés.

- La Direction de l'Urbanisme a créé un nouveau poste en 2019 ; elle a engagé un spécialiste des données qui va travailler sur les statistiques dans le domaine des activités de la DU.

Concernant la place du végétal en ville, on trouve des compléments de données via la DEVE qui a mis au point une cartographie "Végétalisons Paris" sur [Paris.fr](http://Paris.fr) ; elle communique aussi régulièrement sur les chiffres en matière de projets de végétalisation de la mandature ainsi que sur les projets d'agriculture urbaine avec notamment les appels à projets "Parisculteurs".

Concernant les logements, l'APUR publie régulièrement des données qui sont libres d'accès sur son site internet ([apur.org](http://apur.org)).

De manière générale, l'OPEN DATA de Paris ([opendata.paris.fr](http://opendata.paris.fr)) - accessible à [tou.te.s](http://tou.te.s) - permet d'avoir accès à de nombreuses données (extraites des différentes directions de la Ville de Paris) notamment sur l'environnement, l'urbanisme et le logement.

Concernant les propriétés de la Ville de Paris, le Conseil de l'Immobilier a pour objectif de rendre transparent les transactions engagées par la Ville (qu'il s'agisse de cessions ou de baux) auprès des différents groupes politiques. Il donne une visibilité sur la bonne tenue et gestion de notre patrimoine ainsi que de son devenir. Ce dernier Conseil de la mandature (31 janvier) dressera un bilan."

## Votes spécifiques.

**Mme Célia BLAUEL** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 8.

**M. Pascal JULIEN** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDCT 9.

**Mme Halima JEMNI** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DU 24.

**Mme Colombe BROSSEL, MM. Philippe DUCLOUX, Philippe GOUJON, Pascal JULIEN, Mao PENINOU et Mme Anne TACHÈNE** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération PP 8, PP 15, PP 17, PP 18, PP 19, PP 24, PP 26, PP 27 et PP 28.

**Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mmes Claudine BOUYGUES, Delphine BÛRKLI, Virginie DASPET, MM. Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Pascal JULIEN et Mme Véronique LEVIEUX** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération PP 29.

**Mmes Marie ATALLAH, Alix BOUGERET, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Sylvie CEYRAC, MM. Philippe DUCLOUX, Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS, Béatrice LECOUTURIER, M. Atanase PÉRIFAN, Mmes Danièle PREMEL, Karen TAÏEB ATTIAS et Dominique VERSINI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 25.

**Mmes Claudine BOUYGUES et Sandrine CHARNOZ** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 3.

**MM. François DAGNAUD, Jérôme GLEIZES, Didier GUILLOT, Mme Béatrice LECOUTURIER, MM. Franck LEFEVRE, Mao PENINOU et Alexandre VESPERINI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 47.

**M. François DAGNAUD, Mme Fanny GAILLANNE, MM. Christophe GIRARD, Thierry HODENT, Mmes Olga JOHNSON, Fatoumata KONÉ, MM. Roger MADEC, Nicolas NORDMAN et Mme Anne-Constance ONGHENA** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 20.

**Mme Marie ATALLAH, MM. François-David CRAVENNE, Patrick KLUGMAN et Mme Marie-Christine LEMARDELEY** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 230 et DAC 641.

**M. Ian BROSSAT, Mme Sylvie CEYRAC, M. Jérôme COUMET, Mme Léa FILOCHE, MM. Jérôme GLEIZES, Roger MADEC et Mme Valérie MONTANDON** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DRH 18.

**M. Jacques BAUDRIER, Mme Julie BOILLOT, MM. Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DVD 19.

**Mmes Emmanuelle BECKER, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Frédéric HOCQUARD et Mme Sandrine MÉES** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 22.

**M. Thierry HODENT, Mmes Véronique LEVIEUX, Nathalie MAQUOI, Joëlle MOREL, MM. François VAUGLIN et Alexandre VESPERINI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 304.

**M. Geoffroy BOULARD, Mmes Agnès EVREN, Léa FILOCHE, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY et M. Jean-François MARTINS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 28.

**Mmes Florence BERTHOUT, Galla BRIDIER, MM. Ian BROSSAT, Pascal CHERKI, Roger MADEC et Mme Annick OLIVIER** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFPE 92, DLH 8 et DLH 10.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDCT 9.

**MM. Philippe DUCLOUX, Christophe GIRARD, Mme Marie-Christine LEMARDELEY et M. Hermano SANCHES RUIVO** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 310.

**MM. Pierre AIDENBAUM, Eric AZIÈRE, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Frédérique CALANDRA, MM. Christian HONORÉ, Bruno JULLIARD, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Aurélie SOLANS et Pauline VÉRON** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 5 et DLH 7.

**Mmes Julie BOILLOT, Virginie DASPET, MM. Philippe DUCLOUX, Christophe NAJDOVSKI et Nicolas NORDMAN** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DVD 8 et DVD 9.

**Mmes Hélène BIDARD, Joëlle MOREL, Nawel OUMER et Mercedes ZUNIGA** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6.

**MM. Pascal CHERKI et Hermano SANCHES RUIVO** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6.

**MM. Eric AZIÈRE, Hervé BÉGUÉ, Mmes Caroline MÉCARY et Olivia POLSKI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6.

**M. François-David CRAVENNE, Mme Maud GATEL, M. Jean-Baptiste MENGUY et Mme Anne TACHÈNE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6.

**MM. Jean-Didier BERTHAULT, Patrick KLUGMAN, Mmes Annick LEPETIT et Valérie NAHMIAS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6.

**MM. David BELLIARD, Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX et Jean-François MARTINS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6.

**Mmes Myriam EL KHOMRI, Afaf GABELOTAUD et M. Didier GUILLOT** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6.

**MM. Jean-Noël AQUA, Yves CONTASSOT, Jean-Marie LE GUEN et Buon Huong TAN** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6.

**MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE et Mme Laurence GOLDGRAB** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6.

**M. Didier LE RESTE, Mmes Déborah PAWLIK, Anne SOUYRIS et Olga JOHNSON** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6.

**Mmes Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Claire de CLERMONT-TONNERRE et M. Daniel-Georges COURTOIS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6.

**Mmes Emmanuelle BECKER, Marie-Pierre de LA GONTRIE et Anne-Christine LANG** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6.

**Mme Sylvie CEYRAC, M. Claude DARGENT, Mme Dominique VERSINI et M. Yann WEHRLING** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6.

**M. Geoffroy BOULARD, Mme Catherine DUMAS et M. Frédéric PÉCHENARD** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6.

**MM. Jacques BOUTAULT, Pascal JULIEN, Mmes Véronique LEVIEUX et Sandrine MÉES** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6.

**Mmes Alix BOUGERET, Jeanne d'HAUTESERRE, Catherine LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6.

**MM. Christophe GIRARD, Emmanuel GRÉGOIRE et Mme Karen TAÏEB ATTIAS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6.

**Mme Léa FILOCHE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Mao PENINO** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6.

**MM. Stéphane CAPLIEZ, Eric HÉLARD, Thomas LAURET et Mme Béatrice LECOUTURIER** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6.

**M. François DAGNAUD, Mmes Fanny GAILLANNE, Fatoumata KONÉ, Marie ATALLAH, MM. Nicolas NORDMAN et Franck LEFEVRE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6.

**MM. Jacques BAUDRIER, Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD et Atanase PÉRIFAN** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6.

**MM. Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT et Mme Colombe BROSSEL** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6.

**Mmes Aurélie SOLANS, Annick OLIVIER, Edith GALLOIS et M. Sergio TINTI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6.

**MM. David ASSOULINE, Julien BARGETON, Mmes Frédérique CALANDRA et Virginie DASPET** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6.

**M. Etienne MERCIER et Mme Carine PETIT** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6.

**MM. David ASSOULINE, Patrick TRÉMÈGE, Bernard JOMIER, Mmes Nathalie MAQUOI et Raphaëlle PRIMET** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6.

**Mmes Galla BRIDIER, Sandrine CHARNOZ, Pénélope KOMITÈS, MM. Jean-Louis MISSIKA et Bernard JOMIER** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6.

**Mme Claudine BOUYGUES, M. Christian HONORÉ, Mme Fadila MÉHAL et M. Nicolas BONNET-OULALDJ** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6.

**MM. Christophe NAJDOVSKI, Patrick TRÉMÈGE, Mmes Catherine VIEU-CHARIER et Danièle PREMEL** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6.

**Mmes Nathalie MAQUOI, Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Dominique STOPPA-LYONNET et Marinette BACHE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6.

**MM. Jérôme DUBUS, Jean-Baptiste de FROMENT, Jean-François LEGARET, Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre GABORIAU et Mme Danièle GIAZZI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6.

**Mme Gypsie BLOCH, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Delphine BÜRKLI, MM. Thierry HODENT et Jean-Pierre LECOQ** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6.

**Mme Marielle de SARNEZ, M. Alexandre VESPERINI, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER et M. Claude GOASGUEN** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6.

**MM. Pierre AURIACOMBE, Grégoire CHERTOK, Mmes Ann-Katrin JÉGO, Célia BLAUUEL et M. François HAAB** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6.

**Mmes Valérie MONTANDON, Nathalie FANFANT, Antoinette GUHL et Raphaëlle PRIMET** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6.

**Mmes Pauline VÉRON, Emmanuelle DAUVERGNE et Catherine BARATTI-ELBAZ** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6.

**Mmes Agnès EVREN, Marie-Laure HAREL et Danièle PREMEL** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6.

**MM. Thierry HODENT, Jean-Pierre LECOQ, Mme Marielle de SARNEZ et M. Alexandre VESPERINI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Catherine LECUYER et M. Jean-François LEGARET** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7.

**Mmes Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, MM. Didier GUILLOT et Daniel VAILLANT** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7.

**MM. David ASSOULINE, Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD et Mme Raphaëlle PRIMET** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7.

**Mmes Sylvie CEYRAC, Agnès EVREN et M. Franck LEFEVRE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7.

**M. Yves CONTASSOT, Mmes Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG et Annick OLIVIER** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7.

**Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY et Dominique STOPPA-LYONNET** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7.

**MM. Geoffroy BOULARD, Jérôme DUBUS et Mme Olga JOHNSON** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7.

**Mmes Julie BOILLOT, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Ann-Katrin JÉGO et Béatrice LECOUTURIER** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7.

**M. Ian BROSSAT, Mmes Sandrine MÉES et Danièle PREMEL** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7.

**MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Christophe GIRARD, Mmes Pénélope KOMITÈS et Karen TAÏEB ATTIAS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7.

### **Votes spécifiés.**

**M. Yves POZZO di BORGIO** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération des 3e et 5e Commissions.

**Le groupe Ecologiste de Paris** vote contre les articles 4, 6 et 13 du projet de délibération DJS 83.

### **Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.**

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2020 DCPA 2 Construction d'une école élémentaire 45, rue de la Tour d'Auvergne (9e) - Indemnisation suite aux travaux de réfection.

2020 DCPA 3 Travaux de restauration clos et couvert Mairie du 20e - Paiement à la Ville de Paris de travaux de réparation et indemnité pour dommages mobiliers et matériels.

2020 DCPA 5 Extension du groupe scolaire Ivry-Levassor : convention de mécénat pour la mise en place d'une toiture aérovoltaique et d'une ventilation naturelle activée par cheminée thermique.

2020 DCPA 11 Musée Bourdelle - Opération de sauvegarde et mise en valeur du bâtiment de l'atelier.

**M. Jacques BAUDRIER**, rapporteur.

2020 DPE 1 Approbation de principe d'aides financières de l'Agence de l'eau Seine Normandie dans le cadre du Contrat de territoire "Eau et Climat" 2020-2024.

**Mme Célia BLAUDEL**, rapporteure.

2020 DASCO 5 Subvention (105.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Office Central de Coopération à l'Ecole (OCCE) de Paris (15e).

2020 DASCO 6 Collèges publics parisiens - Dotations de fonctionnement (42.267 euros), subventions d'équipement (2.751.580 euros), subventions "Tous mobilisés" (501.050 euros), subventions travaux (449.575 euros).

2020 DASCO 7 Lycées municipaux - Subventions d'équipement (316.690 euros) et subventions pour travaux d'entretien (30.642 euros).

2020 DASCO 8 Subvention (10.000 euros) à l'association Le Bal pour un projet de sensibilisation à la lecture d'image.

2020 DASCO 11 Subvention (10.000 euros) à l'association L'Ecole à l'Hôpital Marie-Louise Imbert (6e).

2020 DASCO 12 Modifications des secteurs de recrutement des collèges publics parisiens pour l'année 2020-2021.

2020 DASCO 17 Conventions-cadre avec quatre structures à caractère culturel ou scientifique au titre d'actions menées sur les temps périscolaires et extrascolaires.

2020 DASCO 20 Convention d'occupation temporaire d'espaces avec l'Etablissement public "Le CENTQUATRE - Paris".

2020 DFPE 29 Subvention (198.800 euros) et convention avec l'Association Olga Spitzer (10e) pour le fonctionnement de la Maison des Liens Familiaux.

2020 DFPE 30 - DAC-DDCT Subventions (190.000 euros) et avenants avec Réseau Mom'Artre / Parrains par Mille / Jeunesse de Saint Vincent de Paul pour leurs actions de soutien à la parentalité (9e, 10e, 12e, 13e, 14e, 18e, 19e et 20e).

**M. Patrick BLOCHE**, rapporteur.

2020 DASES 24 Subvention d'investissement (100.531 euros) et convention avec l'Association Les Amis.

2020 DASES 29 Participations (2.383.916 euros) et avenants pour le fonctionnement des centres d'accueil de jours pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

**Mme Galla BRIDIER**, rapporteure.

2020 DAJ 1 Acceptation du legs particulier consenti à la Ville de Paris par Madame Fabienne SCHALL.

2020 DLH 5 Garantie accordée par la Ville de Paris au prêt à contracter par la RIVP auprès de la Caisse d'Épargne dans le cadre d'un réaménagement de sa dette (4.719.472,02 euros).

2020 DLH 7 Location de l'immeuble 8, rue Dautancourt (17e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2020 DLH 8 Réaménagement de la dette de Paris Habitat auprès de la CDC - Octroi de la garantie de la Ville (504.992.108 euros).

2020 DLH 10 Location de l'immeuble 254, rue des Pyrénées (20e) à Paris Habitat - Bail emphytéotique.

2020 DLH 15 Dotation de matériels informatiques et de téléphonie mis à disposition de la Foncière de la Ville de Paris par la DSIN.

2020 DU 24 Vente à Aximo de 75 lots de copropriété préemptés en vue de la réalisation de logements sociaux 72/74, boulevard Saint-Marcel (5e) et 110, rue de Clignancourt (18e).

**M. Ian BROSSAT**, rapporteur.

2020 DAE 30 - DASES-DDCT Subventions (101.500 euros) et avenants avec cinq associations dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville.

2020 DDCT 8 - DJS-DASCO Appel à projet politique de la Ville - Subventions au titre de la vie associative, de la participation citoyenne, de la jeunesse et des affaires scolaires (50.800 euros) à seize associations.

2020 DDCT 9 Subventions de fonctionnement (285.150 euros) à 90 associations pour le financement de 100 projets (Appel à projets Politique de la Ville - 1ère enveloppe) et deux subventions d'investissement (26.000 euros).

2020 PP 1 Dispositions fixant les taux de promotion pour l'avancement de grade dans certains corps de catégorie A, B, C de la Préfecture de police pour 2020.

2020 PP 2 Modification de la délibération n° 2018 PP 5 des 5, 6 et 7 février 2018 modifiée portant fixation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel en faveur des personnels relevant du statut des administrations parisiennes de la Préfecture de police.

2020 PP 8 Modification de la délibération n° 2004 PP 86 des 5 et 6 juillet 2004 portant fixation du régime indemnitaire des fonctionnaires relevant du corps des médecins civils de la brigade de sapeurs-pompiers.

2020 PP 9 Dispositions fixant la nature des épreuves, les modalités et les règles générales d'organisation du concours sur titre avec épreuves d'accès au corps des assistants socio-éducatifs de la PP.

2020 PP 10 Dispositions fixant la nature des épreuves, les modalités et les règles générales d'organisation du concours sur titre d'accès au corps des éducateurs de jeunes enfants de la Préfecture de police.

2020 PP 11 Dispositions fixant les modalités d'organisation et les épreuves du concours sur titre pour l'accès au corps des aides-soignants - auxiliaires de puériculture de la Préfecture de police.

2020 PP 12 Dispositions fixant la nature, le programme des épreuves, les modalités et les règles générales d'organisation des concours externe et interne d'accès au corps des démineurs de la Préfecture de police.

2020 PP 15 Attribution du marché de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la construction d'un centre de secours pour la (BSPP) située à Rueil-Malmaison (92500) - Individualisation d'une autorisation de programme.

2020 PP 16 Approbation d'une convention constitutive d'un groupement de commandes coordonnée par la Préfecture région Île-de-France pour la passation, l'exécution d'accord cadre port sur les travaux d'entretien et de réparation des bâtiments.

2020 PP 17 Lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un bâtiment "Y" de la BSPPS à Valenton (94460) Limeil-Brévannes (94450) et Villeneuve-Saint-Georges (94190).

2020 PP 18 Reconstruction, la caserne BSPP à Neuilly-sur-Marne (93330) - Convention de maîtrise d'ouvrage entre le département de Seine-Saint-Denis et la PP pour l'étude et l'exécution de travaux, domaine publique départemental.

2020 PP 19 Convention relative au soutien logistique entre la direction opérationnelle des services techniques et logistiques et la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2020 PP 20 Protocole d'accord transactionnel avec la MAAF Assurances.

2020 PP 21 Convention de partenariat entre la PP, l'agence nationale, sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail et ministère de l'agriculture de l'alimentation, relative au LCSV.

2020 PP 22 Allocation de vacation aux membres des organisations professionnelles des conducteurs de voitures de transport avec chauffeur (VTC) et des organisations professionnelles des conducteurs de (VMDTR).

2020 PP 23 LCPP - Evacuation et traitement d'un stock de bouteilles très dégradées contenant des gaz toxiques ou présumés tels.

2020 PP 24 BSPP - Fourniture de services de télécommunications pour les centres de traitement de l'alerte - Trafic 18-112.

2020 PP 25 Convention de groupement de commandes avec les services État de la Préfecture de police et les services associés du Ministère de l'Intérieur concernant la fourniture de pièces de rechange, d'accessoires et d'équipements de signalisation sonores et lumineux destinés à la maintenance des véhicules.

2020 PP 26 BSPP - Fourniture d'insignes métalliques et de plaquettes patronymiques.

2020 PP 27 BSPP - Nettoyage, réparation et autres prestations connexes des équipements de protection individuelle.

2020 PP 28 Approbation du principe et des pièces administratives d'un marché public de maintenance des portes de remises, barrières, portails et portes de garages des centres de secours de la BSPP.

2020 PP 29 Marchés à conclure avec les attributaires désignés par la C.A.O et/ou les marchés lancés suivant la procédure prévue aux articles R.2122-1 à R.2122-10 du 1-04-19.

2020 DASES 20 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Ensemble aux Frères Voisin pour les actions mises en œuvre au titre de l'exercice 2020.

2020 DASES 22 Participation (680.000 euros) et convention avec l'association Mission Locale de Paris pour la gestion comptable et financière du Fonds d'Aide aux Jeunes Parisiens.

**Mme Colombe BROSSEL**, rapporteure.

2020 DFPE 2 Subvention (60.304 euros), avenant n° 4 avec l'association Les 400 Coups (11e) pour la crèche parentale (11e).

2020 DFPE 3 Subvention (32.713 euros), avenant n° 4 avec l'association Les Jeunes Heures pour la crèche parentale (3e).

2020 DFPE 11 Subvention (100.77 euros), et avenant n° 4 à l'association Gribouille Alésia pour la crèche collective (14e).

2020 DFPE 13 Subvention (44 863 euros), avenant n° 4 à l'association Œuvre d'Education Populaire Familiale du Petit Montrouge (14e) pour la halte-garderie Les P'tits Loups (14e).

2020 DFPE 18 Subvention (168.356 euros) et convention avec la Fondation de l'Armée du Salut pour le fonctionnement de son établissement petite enfance situé 94 rue de Charonne (11e).

2020 DFPE 19 Subvention (223.319 euros) et convention avec l'association Unic'Paris pour le fonctionnement de son établissement petite enfance situé 25 rue Stephenson (18e).

2020 DFPE 25 Halte Garderie Le Relais 59 Subvention (62.522 euros) et avenant n° 4 à l'Association Relais 59 (12e) pour la halte-garderie (12e).

2020 DFPE 32 Convention de partenariat entre l'Institution de gestion sociale des armées (IGESA) et la Ville de Paris pour la mise à disposition de 30 places d'accueil de petite enfance à Paris (15e).

2020 DFPE 36 Subventions de fonctionnement (1.721.324 euros), subvention d'équipement (326.168 euros) avenants et convention à l'association U.D.A.F (9e) pour ses onze EAPE.

2020 DFPE 51 Subvention (55.414 euros) et avenant n° 6 à l'association Crèche Parentale Farandole (20e) pour la crèche parentale (20e).

2020 DFPE 52 Subvention (376.105 euros) et avenants n° 4 avec l'association Les Petits du Canard (3e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

2020 DFPE 53 Subvention (87.315 euros), et avenant n° 4 avec l'association Les Enfances pour la crèche parentale (18e).

2020 DFPE 54 Subvention (99.599 euros), et avenant n° 4 avec l'association Balustrade (11e) pour la crèche parentale (11e).

2020 DFPE 83 Subvention (1.574.048 euros) et convention avec l'association "Crescendo" pour l'aménagement d'un multi-accueil au 36, quai Henri IV (4e).

2020 DFPE 92 Réalisation d'un multi-accueil de 99 places et d'un centre de PMI au 147 boulevard Lefèbvre (15e) - Avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/Département/Paris Habitat OPH.

**Mme Sandrine CHARNOZ**, rapporteure.

2020 DAE 9 Subvention et convention avec l'association Adage pour le projet le Labo.

2020 DASES 17 - DAE PPIE. Subventions (916.229 euros) et conventions avec 18 associations dans le cadre d'actions de remobilisation vers l'emploi pour des publics qui en sont éloignés.

2020 DAE 42 Subvention (150.000 euros), avenant à la convention avec l'association ETCLD (10e) et adhésion (500 euros) à l'association TZCLD (7e).

2020 DAE 46 Subvention de fonctionnement (24.000 euros) et convention avec l'association La Table de Cana Paris Nord-Ouest.

2020 DDC 11 - DAE Subventions (65.000 euros) et convention avec l'Association des Professionnels de la Mode et du Design de la Goutte d'Or située dans le 18e arrondissement.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, rapporteure.

2020 DAC 1 Subventions (194.500 euros) à 43 associations et organismes et un avenant à convention dans le cadre de l'aide à la diffusion de spectacles au premier semestre 2020 sur le territoire parisien.

2020 DAC 6 Subvention (33.000 euros) et convention avec l'association Centre du théâtre de l'Opprimé (12e).

2020 DAC 100 Subventions (85.000 euros) à 19 associations au titre des aides aux projets musicaux.

2020 DAC 170 Subventions (50.000 euros) à onze associations œuvrant en faveur des arts visuels.

2020 DAC 230 Mise en œuvre de versement de bourses par la Ville de Paris aux artistes étrangers résidents à la Cité Internationale des Arts, dans le cadre de partenariats internationaux.

2020 DAC 231 Acompte de subvention (20.000 euros) pour l'association Atelier des Artistes en exil.

2020 DAC 272 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Les Petits Riens (19e).

2020 DAC 273 Subvention (190.000 euros) et avenant avec l'association Le Musée en Herbe (1er).

2020 DAC 310 Subvention (366.000 euros) et avenant à la convention avec l'établissement public de coopération culturelle Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt.

2020 DAC 641 Bail civil avec la Fondation "Cité Internationale des Arts" pour l'ensemble immobilier sis 24, rue Norvins - 15, rue de l'Abreuvoir - 16 rue Girardon (18e).

2020 DAC 685 Sollicitation de subventions auprès de l'Etat, de la Région Ile-de-France ou de tout autre organisme financeur pour contribuer au financement de projets dans les bibliothèques.

**M. Christophe GIRARD**, rapporteur.

2020 DFA 3 Programmation du Fonds social européen (FSE).

2020 DRH 9 Création du statut du corps de catégorie A de Chef de tranquillité publique et de sécurité.

2020 DRH 10 Échelonnement indiciaire du corps de catégorie A de Chef de tranquillité publique et de sécurité.

2020 DRH 14 Modification de la réglementation relative aux NBI des fonctionnaires de la ville de Paris chargés de certaines fonctions spécifiques à une ou plusieurs directions.

2020 DRH 22 Modification de la délibération 2017 DRH 58 relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

2020 SG 6 Renouvellement de mise à disposition d'un agent du 1er avril au 30 septembre 2020.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, rapporteur.

2020 DAE 40 - DLH Propriété communale 11 bis place Auguste Baron (19e) - Convention d'occupation du domaine public et fixation de redevance.

2020 DAE 50 Budget participatif - Subventions et conventions avec la régie de quartier Fécamp 12 (130.000 euros) et la Petite Rockette (20.000 euros).

2020 DAE 52 - DASES-DPE Budget Participatif - Subvention (1.636.000 euros) et conventions en faveur de cinq projets de l'économie circulaire.

2020 DAE 53 Budget Participatif - Subvention (250.000 euros) et conventions en faveur de deux projets de l'alimentation solidaire.

**Mme Antoinette GUHL**, rapporteure.

2020 DAC 5 Avenants à conventions d'équipement avec le Théâtre de la Michodière et le Théâtre de la Renaissance (2e, 10e).

2020 DAC 101 Subventions (90.000 euros) et avenants à convention aux associations Sonic Protest, Paris Music et Au fil des voix pour l'organisation de festivals musicaux.

2020 DDCT 2 Subvention (100.000 euros) et convention avec l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit (AMUON).

**M. Frédéric HOCQUARD**, rapporteur.

2020 DGRI 2 Subvention (140.000 euros) et avenant à convention avec l'Institut français (15e).

2020 DGRI 5 Subvention (160.000 euros) et avenant n° 2 avec l'association Maison de l'Europe de Paris, Centre de rencontres internationales (17e).

2020 DGRI 6 Mise à disposition de salons pour le Forum international des droits des femmes, organisé par la coordination française pour le lobby européen des femmes.

**M. Patrick KLUGMAN**, rapporteur.

2020 DEVE 1 Subvention (4.000 euros) et avenant à la convention avec la Société d'Agriculture Urbaine Généreuse et Engagée (La Sauge) pour l'organisation d'événements relatifs à l'agriculture urbaine.

2020 DEVE 11 Autorisation de financement de travaux pour des jardins partagés dans les 7e et 11e arrondissements - Signature d'un protocole d'accord et d'une CODP pour des jardins partagés dans le 3e arrondissement.

2020 DEVE 22 Budget participatif - Subvention d'investissement (15.000 euros) à l'association Les amis des Jardins du Ruisseau.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, rapporteure.

2020 DAJ 2 Subvention (296.750 euros) et convention pluriannuelle avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats de Paris.

2020 DRH 4 Modification du statut particulier du corps des adjoints techniques d'administrations parisiennes.

2020 DRH 7 Modification du statut particulier du corps des techniciens des services techniques de la Ville de Paris.

2020 DRH 8 Modification du statut particulier applicable au corps des éducateurs de jeunes enfants de la Ville de Paris.

2020 DRH 5 Modification de la délibération 2017 DRH 58 relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

2020 DRH 12 Modification de la délibération 2008 DRH 3 des 15, 16 et 17 décembre 2008 fixant la réglementation relative au remboursement des frais de déplacements et de changement de résidence des agents.

2020 DRH 13 Modification des dispositions statutaires relatives à l'emploi de chef d'exploitation de la Commune de Paris.

2020 DRH 21 Modification de la délibération fixant le statut de l'emploi de Chef d'exploitation (DRH 1054-7° du 8 juillet 1991).

2020 DRH 6 Fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externe et interne pour l'accès au corps des AAAP, grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe.

2020 DRH 23 Fixation des modalités de l'examen professionnel d'accès au corps des techniciens supérieurs, spécialité prévention des risques professionnels pour les auxiliaires de puériculture.

2020 DRH 24 Fixation des modalités de l'examen professionnel d'accès au corps des techniciens des services opérationnels dans la spécialité coordination de l'accueil des enfants en situation de handicap.

2020 DRH 18 Conventions relatives à la mise à disposition du Groupement d'Intérêt Public (GIP) "la Foncière de la Ville de Paris", de deux agents de Ville de Paris.

**Mme Véronique LEVIEUX**, rapporteure.

2020 DAE 27 Subvention de fonctionnement (10.000 euros) à l'association Paris Greeters.

2020 DAE 43 - DASES Subvention de fonctionnement à l'UNAT Ile de France.

2020 DAE 48 Subvention de fonctionnement (5.000 euros) à l'association Acteurs du Tourisme Durable.

2020 DAE 49 Subvention de fonctionnement à l'association Paris Gay Metropole.

2020 DJS 1 Subventions (104.350 euros) à 47 associations sportives parisiennes.

2020 DJS 6 Subventions (1.400 euros) à 2 associations sportives locales (6e).

2020 DJS 7 Subventions (2.300 euros) à 2 associations sportives locales (7e).

2020 DJS 8 Subvention (700 euros) à une association sportive locale (8e).

2020 DJS 16 Subventions (5.300 euros) à 5 associations sportives locales (16e).

2020 DJS 40 Subventions (128.000 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec les Offices du Mouvement Sportif (5e, 6e, 8e, 10e, 11e, 12e, 14e, 16e, 17e, 18e, 19e, 20e) et le Comité des OMS (4e).

2020 DJS 42 Plan Nager à Paris - Subventions (163.500 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 8 clubs sportifs aquatiques.

2020 DJS 44 Subvention (45.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Groupement d'Employeurs Profession Sport et Loisirs Paris.

2020 DJS 45 Subvention (215.600 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris.

2020 DJS 47 Subventions (478.800 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 15 organismes locaux de Fédérations Nationales.

2020 DJS 53 Subventions (56.800 euros) à 21 organismes locaux de Fédérations Nationales Sportives.

2020 DJS 54 Subventions (136.000 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 5 associations sportives parisiennes.

2020 DJS 55 Subventions (132.000 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 4 associations parisiennes handisport.

2020 DJS 60 Subventions (226.900 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 10 associations sportives locales (1er, 2e, 6e, 7e, 9e, 10e).

2020 DJS 63 Subventions (309.500 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 11 associations sportives locales (13e).

2020 DJS 64 Subventions (291.000 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 8 associations sportives locales (14e).

2020 DJS 65 Subventions (209.500 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 7 associations sportives locales (15e).

2020 DJS 66 Subventions (59.200 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 3 associations sportives locales (16e).

2020 DJS 67 Subventions (110.000 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 4 associations sportives locales (17e).

2020 DJS 68 Subventions (292.500 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 5 associations sportives locales (18e).

2020 DJS 69 - DAE Subventions (262.000 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 9 associations sportives locales (19e).

2020 DJS 70 Subventions (149.000 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 9 associations sportives locales (20e).

2020 DJS 88 Approbation et signature des conventions d'occupation temporaire du domaine public pour la fourniture de produits et d'accessoires divers dans les établissements sportifs.

2020 DJS 91 Subvention (80.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec la Fédération Française d'Athlétisme pour l'organisation d'évènements sportifs et d'animations à Paris en 2020.

2020 DJS 92 Subvention (20.000 euros) et convention avec la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées pour l'organisation du Paris Grand Slam les 8 et 9 février 2020.

2020 DJS 97 Subvention (15.000 euros) et convention avec la Fédération Française d'Aviron au titre de l'organisation des Championnats du Monde d'Aviron Indoor 2020.

**M. Jean-François MARTINS**, rapporteur.

2020 DAE 44 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Les Déterminés.

2020 DU 34 Cession d'une parcelle 17 rue Eugène Baudouin à Issy-les-Moulineaux (92).

2020 DU 42 Opération Bédier-Oudiné - Rectification d'une erreur matérielle de la délibération 2019 DU 253 5° relative à la signature de l'avenant n° 4 au traité de concession d'aménagement de la ZAC Bédier-Oudiné.

2020 SG 7 Convention de coopération entre la Ville de Paris, le Pôle d'équilibre territorial et rural du Nord de l'Yonne (89) et le Pôle d'équilibre territorial et rural du Grand Auxerrois (89).

**M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteur.

2020 DVD 4 Parc de stationnement "Bastille" (12e). Convention de concession pour l'exploitation et la modernisation.

2020 DVD 8 Parc de stationnement "Bergson" (8e). Convention de concession pour l'exploitation et la modernisation.

2020 DVD 9 Parc de stationnement Méditerranée (12e). Avenant n° 1 pour la création d'une vélostation.

2020 DVD 10 Parc de stationnement Montparnasse-Raspail (14e). Avenant n° 6 à convention à la convention pour intégrer une vélostation (15e).

**M. Christophe NAJDOVSKI**, rapporteur.

2020 DASES 8 Subventions (100.500 euros) et avenants aux conventions avec 5 associations pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap.

2020 DASES 7 - DAC Subvention (40.000 euros DASES et 20.000 euros DAC) et convention avec l'association Le Futur Composé.

2020 DASES 12 - DAC Subvention (40.000 euros) et avenant n° 2 à la convention avec l'association Bête à Bon Dieu Production pour ses actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap.

2020 DASES 15 Subvention (5.170 euros) et convention avec la Protection Civile Paris Seine - PCPS pour son action de portage en cas de panne d'ascenseur en direction des personnes en situation de handicap.

**M. Nicolas NORDMAN**, rapporteur.

2020 DAE 4 Subvention (3.500 euros) à l'association des commerçants du village d'Auteuil pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (16e).

2020 DAE 5 Subvention (5.800 euros) au village Daguerre pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (14e).

2020 DAE 6 Subvention (10.700 euros) à l'association des commerçants du quartier Ordener pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (18e).

2020 DAE 7 Subvention (16.000 euros) au Comité Saint Germain des Prés Saint Germain des Prés d'Hier d'Aujourd'hui et de Demain pour les illuminations de fin d'année 2019 (6e).

2020 DAE 10 Subvention (2.800 euros) à l'association Saint-Placide Cherche-Midi pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (6e).

2020 DAE 11 Subvention (9.900 euros) à l'association des commerçants du quartier de Notre Dame de Paris pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (4e).

2020 DAE 12 Subvention (1.200 euros) à l'association des commerçants de la rue Dejean pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (18e).

2020 DAE 25 Subvention (7.800 euros) à l'association des commerçants du village d'Auteuil pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (16e).

2020 DAE 26 Subvention (9.900 euros) au village Passy pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (16e).

2020 DAE 29 Subvention (1.800 euros) à l'association des commerçants de l'îlot de la rue du Pont Louis Philippe pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (4e).

2020 DAE 33 Subvention (7.000 euros) à l'association des commerçants du quartier Beaumarchais pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (11e).

2020 DAE 51 Subvention (30.000 euros) et convention avec le Comité George V pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (8e).

2020 DAE 8 Grand Prix de la baguette de tradition française de la Ville de Paris - Dotation de 4.000 euros récompensant le ou les lauréats du Grand Prix de la baguette pour 2020.

2020 DAE 34 Fête foraine enfantine place Armand Carrel (19e) - Tarifs et conventions.

2020 DAE 39 Subvention (8.000 euros) à l'association Carré de la Porte Montmartre pour des animations commerciales au titre de l'année 2020 (18e).

**Mme Olivia POLSKI**, rapporteure.

2020 DEVE 8 Convention annuelle fixant le montant de la participation de la Ville de Paris (360.283 euros) au budget de l'association AIRPARIF.

**Mme Aurélie SOLANS**, rapporteure.

2020 DASES 10 Subvention (7.000 euros) et convention avec l'association Union pour la Défense de la Santé Mentale pour son projet "équipements au service de la solidarité et de la citoyenneté" (budget participatif).

2020 DASES 18 Subventions (202.500 euros), avenant et convention avec l'association Bus Social Dentaire (16e) pour son projet "Acquisition et aménagement d'un nouveau bus dentaire" (budget participatif).

2020 DASES 11 Subventions (188.500 euros) à 7 associations dans le cadre de l'appel à projet Dispositif de prévention des conduites à risques et/ou de réduction des risques en milieux festifs - FC.

2020 DASES 27 - DAC-DGRI Subvention (280.000 euros) et convention avec l'association Solidarité Sida (11e).

2020 DASES 32 Avenant de transfert de la convention avec SA d'HLM le logement francilien pour la création d'un cabinet médical 10 rue Morand (11e) dans le cadre du dispositif Paris Med'.

2020 DASES 34 Subvention (5.000 euros) à l'association Les Séropotes Paris (3e).

2020 DASES 35 Subvention (130.000 euros) et convention avec la SAS Pelleport pour la création de la MSP Pelleport (20e).

2020 DASES 37 Subvention (30.000 euros) et convention avec la SELARL Dr Assouline et associés (17e) pour la création d'un cabinet médical rue Chardon Lagache dans le cadre du dispositif Paris Med' (16e).

2020 DASES 41 Participation de la Ville de Paris au dispositif de Permanence des soins ambulatoires (PDSA).

2020 DASES 44 Adhésion au Groupement de Coopération Sanitaire SESAN pour le développement des services numériques de santé.

**Mme Anne SOUYRIS**, rapporteure.

2020 DAC 343 Convention quinquennale de partenariat documentaire entre la Bibliothèque nationale de France et la Ville de Paris.

2020 DAC 686 Approbation du contrat de licence exclusive des marques "Roger-Viollet", "Paris en Images" et des noms de domaine associés, propriété de la Ville de Paris, au profit de la société Delta Arts.

2020 DAC 687 Demande de classement à la Commission régionale du patrimoine et des sites d'Ile-de-France d'un tableau de Lubin Baugin, La Vierge à l'Enfant avec saint Jean-Baptiste et sainte Geneviève.

**Mme Karen TAÏEB**, rapporteure.

2020 DDCT 1 Subventions (86.000 euros) à huit associations au titre de la vie associative et de l'intégration dans le cadre de leurs conventions pluriannuelles d'objectifs.

2020 DDCT 4 - DASES-DFPE Subventions (104.350 euros) au titre de la vie associative, de la participation citoyenne, des familles et de la lutte contre les exclusions à seize associations.

2020 DDCT 7 Subvention (5.000 euros) au titre de la vie associative à l'association "la Camillienne" oeuvrant dans le 12e arrondissement.

2020 DDCT 10 - DASES-DAC-DJS Budget participatif - Subventions d'investissement (50.313 euros) à cinq associations du 11e arrondissement.

2020 DJS 72 - DDCT-DAC-DASES-DASCO Subventions (153.500 euros), conventions annuelles d'objectifs et avenants à convention pluriannuelle d'objectifs avec 17 associations de jeunesse (5e, 6e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 18e, 19e, 20e).

2020 DJS 76 Centre Paris Anim' Richard Wright (6e) et son antenne La Bourdonnais (7e) - Avenant à la convention de délégation de service public.

2020 DJS 78 Subventions (195.000 euros) et avenants à convention pluriannuelle d'objectifs avec 11 associations de Jeunesse.

2020 DJS 109 Missions des Référents Jeunesse de Territoire.

**Mme Pauline VÉRON**, rapporteure.

2020 DASES 2 Reconstitution pour 2020 des conventions de gestion avec l'ASP pour la participation aux PEC pour les allocataires du RSA et les aides aux postes pour les ACI.

2020 DASES 19 Subventions (121.000 euros), et conventions avec cinq associations visant à favoriser l'accès aux droits des personnes démunies à Paris.

2020 DASES 25 Subventions (162.000 euros) et conventions avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et à 8 associations, relatives au financement en fonctionnement d'actions d'aide alimentaire.

2020 DASES 28 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association "ADEPAPE 75 Repairs!" pour son travail d'accompagnement des personnes admises ou ayant été admises à l'Aide Sociale à l'Enfance.

**Mme Dominique VERSINI**, rapporteure.

2020 DAC 386 Subventions (279.900 euros) à vingt et une associations oeuvrant dans les domaines de l'histoire et de la mémoire dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2019.

2020 DAC 387 Subventions (50.000 euros) à cinq associations oeuvrant dans les domaines de l'histoire et de la mémoire dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2018 ou 2019.

2020 DICOM 1 Convention de mise à disposition de matériel à titre gracieux pour le mémorial de la Shoah.

2020 DAC 479 Accord de coédition entre la Ville de Paris (Direction des Affaires culturelles - Comité d'histoire de la Ville de Paris) et les Éditions de la Sorbonne pour l'édition de l'ouvrage Paris et ses peuples.

2020 DRH 25 Convention d'affectation des dix casernes de la Garde Républicaine - Substitution d'un service de Gendarmerie au sein de la caserne Tournon (6e).

2020 DAC 482 Apposition d'une plaque explicative à la sculpture de Marek Szwarc, située à l'angle du 16 rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie et du 4 rue Aubriot (4e).

2020 DU 16 Dénomination rue Germaine Krull (13e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, rapporteure.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2020 DAJ 4 Communication de la liste des marchés conclus du 8 novembre au 19 décembre 2019 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, rapporteur.

## Comptes rendus des Commissions.

### 1ère COMMISSION

Réunion du mardi 28 janvier 2020

#### Présent-e-s :

Mmes Léa FILOCHE, Afaf GABELOTAUD, Antoinette GUHL, Véronique LEVIEUX, Olivia POLSKI et Danièle SIMONNET.

MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-François LEGARET, Christian SAINT-ETIENNE et Daniel VAILLANT.

#### Absent-e-s :

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Rachida DATI, Maud GATEL et Marie-Pierre de LA GONTRIE.

MM. Julien BARGETON, David BELLARD, Geoffroy BOULARD, Jean-Bernard BROS, Jérôme COUMET, Jean-Jacques GIANNESINI, Jérôme GLEIZES, Claude GOASGUEN, Jean-François LAMOUR, Yves POZZO di BORGO et François VAUGLIN.

\*\*\*\*\*

M. GABORIAU ouvre la séance à 10 heures 40.

M. GABORIAU remercie l'ensemble des élus et la secrétaire de la Commission pour leur travail durant la mandature. Il remercie tout particulièrement M. GRÉGOIRE, en sa qualité d'adjoint aux finances et la Direction des Finances et des Achats.

Compte tenu de la fermeture du système d'information de la Direction des Finances et des Achats en raison de la clôture budgétaire, M. GABORIAU informe les membres de la Commission que les tableaux de bord ne seront pas présentés ce mois-ci.

Présentation générale par M. GRÉGOIRE de l'inventaire des terres agricoles cédées sur décision du Conseil de Paris entre 2014 et 2019. M. DAYRE, responsable du service de l'action foncière de la Direction de l'Urbanisme, apporte des précisions. Intervention de M. SAINT-ETIENNE.

M. LEGARET souhaite rendre hommage à l'ancien président de la 1ère Commission, M. Jacques Bravo, décédé en décembre dernier.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 53 à son ordre du jour :

Commerce, artisanat et professions libérales et indépendantes - Mme POLSKI, rapporteure :

Pas d'intervention.

Politiques de l'emploi - Mme GABELOTAUD, rapporteure :

DJS 69 - DAE : Subventions et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 9 associations sportives locales : Intervention de M. BONNET.

Budget, financement et transformation des politiques publiques - M. GRÉGOIRE, rapporteur :

Pas d'intervention.

Economie sociale et solidaire, innovation sociale et économie circulaire - Mme GUHL, rapporteure :

Mme GUHL apporte des précisions sur le projet de délibération DAE 52-DASES-DPE : Budget participatif-subvention et conventions en faveur de 5 projets de l'économie circulaire.

Ressources humaines, dialogue social et qualité des services publics - Mme LEVIEUX, rapporteure :

Mme LEVIEUX explique les projets de délibération DRH 4 et 7 relatifs au statut du corps des adjoints et techniciens des services techniques de la Ville.

Elle présente également les 5 projets de délibération concernant la création du corps de catégorie A de chef de tranquillité publique et de sécurité (DRH9, 10, 14, 20 et 22).

Vœux et amendements :

1 amendement et 26 vœux ont été déposés.

Aucun n'a été présenté.

Séance levée à 11 heures 02.

-----

## **2e COMMISSION**

Réunion du lundi 27 janvier 2020

**Présent-e-s :**

Mmes Nathalie MAQUOI, Caroline MÉCARY, Sandrine MÉES et Raphaëlle PRIMET.

MM. Stéphane CAPLIEZ, Bernard GAUDILLÈRE, Christophe GIRARD, Frédéric HOCQUARD et Thierry HODENT.

**Excusées :**

Mmes Danièle GIAZZI, Brigitte KUSTER, Béatrice LECOUTURIER, Karen TAÏEB et Catherine VIEU-CHARIER.

**Absent-e-s :**

Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Catherine DUMAS, Nathalie FANFANT, Laurence GOLDGRAB, Fadila MÉHAL et Marielle de SARNEZ.

MM. Pierre AIDENBAUM, Grégoire CHERTOK, François-David CRAVENNE et Bruno JULLIARD.

\*\*\*\*\*

En l'absence de Mme LECOUTURIER, Mme PRIMET, vice-présidente, ouvre la séance à 12 heures 03.

Mme PRIMET remercie l'ensemble des membres de la 2e Commission, et plus particulièrement sa présidente, ainsi que les collaborateurs et la secrétaire de Commission.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 40 à son ordre du jour :

Vie nocturne, économie culturelle, métiers d'arts, mode, design - M. HOCQUARD, rapporteur :

M. HOCQUARD remercie les membres de la Commission pour leur travail durant cette mandature. Il remercie également Mme MÉHAL et M. DUCLOUX.

Il présente les projet de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Patrimoine - Mme TAÏEB, rapporteure :

En l'absence Mme TAÏEB, M. GIRARD apporte des précisions sur les projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Mémoire, monde combattant et correspondante défense - Mme VIEU-CHARIER, rapporteure :

En l'absence de Mme VIEU-CHARIER, M. GIRARD évoque les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

M. GIRARD lit un message de Mme VIEU-CHARIER adressé à l'ensemble des membres de la 2e Commission ainsi qu'aux services administratifs et à ses collaborateurs.

Culture - M. GIRARD, rapporteur :

En cette fin de mandature, M. GIRARD salue le travail de l'ensemble des membres de la 2e Commission, de la Direction des Affaires culturelles, des collaborateurs des groupes politique et de la secrétaire de Commission.

Il présente les principaux projets de délibération de sa délégation.

A la suite de la demande de Mme MÉHAL au Conseil de Paris de décembre dernier, un bilan sur la réforme des conservatoires sera envoyé aux commissaires cet après-midi.

Suite au vœu déposé par Mme SIMONNET, Mme MÉES aimerait avoir plus de précisions sur l'ouverture dominical prévu dans les bibliothèques.

Intervention de Mme PRIMET et réponse de M. GIRARD.

Pour terminer, Mme MÉES a souhaité remercier spécialement M. GIRARD et Mme LEVIEUX, ancienne adjointe en charge du patrimoine, pour leur travail et leur dynamisme lors de la 2e Commission.

Vœux et amendements :

6 vœux ont été déposés.

Aucun n'a été présenté.

Séance levée à 12 heures 37.

-----

### **3e COMMISSION**

Réunion du lundi 27 janvier 2020

**Présent-e-s :**

Mmes Colombe BROSSEL, Jeanne d'HAUTESERRE, Joëlle MOREL, MM. Claude DARGENT, Eric HÉLARD, Didier LE RESTE, Christophe NAJDOVSKI, Mao PENINOÛ et Dominique TIBERI.

**Excusé-e-s :**

Mmes Pénélope KOMITÈS, Célia BLAUDEL, Deborah PAWLIK, Aurélie SOLANS, MM. Frédéric PÉCHENARD et Paul SIMONDON.

**Absent-e-s :**

Mmes Julie BOILLOT, Virginie DASPET, Edith GALLOIS, Marie-Laure HAREL, Halima JEMNI, Olga JOHNSON, Anne-Constance ONGHENA, MM. François DAGNAUD, Philippe GOUJON, Pascal JULIEN, Pierre CHARON, Thomas LAURET, Franck LEFEVRE, Patrick TRÉMÈGE et Yann WEHRLING.

\*\*\*\*\*

Sous la présidence de M. DARGENT, la séance est ouverte à 10 heures 35.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 60 à l'ordre du jour :

Environnement, développement durable, eau, Plan climat - Mme BLAUDEL, rapporteure :

En l'absence de Mme BLAUDEL, M. NAJDOVSKI a présenté les principaux projets de délibération de relatifs à cette délégation notamment les projets de délibération 2020 DCPA 9 et 2020 DVD 21.

Pas d'intervention.

Environnement - Mme SOLANS, rapporteure :

En l'absence de Mme SOLANS, M. NAJDOVSKI a présenté les principaux projets de délibération de relatifs à cette délégation notamment les projets de délibération 2020 DEVE 8 et 2020 DEVE 23.

Pas d'intervention.

Sécurité, politique de la ville - Mme BROSSEL, rapporteure :

Mme BROSEL a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération 2020 DDCT 9 et 2020 DPSP 1.

Pas d'intervention.

Espace verts, nature, préservation de la biodiversité, affaires funéraires - Mme KOMITÈS, rapporteure :

En l'absence de Mme KOMITÈS, Mme BROSEL a présenté les principaux projets de délibération relatifs à cette délégation notamment les projets de délibération 2020 DEVE 1, 2020 DEVE 15, 2020 DEVE 22, 2020 DEVE 11 et 2020 DEVE 25.

Pas d'intervention.

Transports, voirie, déplacements, espace public - M. NAJDOVSKI, rapporteur :

M. NAJDOVSKI a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation notamment les projets de délibération 2020 DVD 1, 2020 DVD 4, 2020 DVD 8, 2020 DVD 9, 2020 DVD 10, 2020 DVD 15, 2020 DVD 19.

Pas d'intervention.

Propreté et gestion des déchets - M. SIMONDON, rapporteur :

En l'absence de M. SIMONDON, Mme BROSEL a présenté les principaux projets de délibération de cette délégation notamment le projet de délibération 2020 DAE 52.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

1 amendement et 12 vœux non-rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 10 heures 51.

-----

#### **4e COMMISSION**

Réunion du lundi 27 janvier 2020

**Présent-e-s :**

Mmes Marie ATALLAH, Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Sylvie CEYRAC, Fatoumata KONÉ, Anne SOUYRIS, Dominique STOPPA-LYONNET, Dominique VERSINI et M. Alexandre VESPERINI.

**Excusé-e-s :**

Mmes Galla BRIDIER, Colombe BROSEL, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Leïla DIRI et Mercedes ZUNIGA.

MM. Hervé BÉGUÉ, Nicolas NORDMAN et Atanase PÉRIFAN.

**Absent-e-s :**

Mmes Claudine BOUYGUES, Emmanuelle DAUVERGNE, Myriam EL KHOMRI, Fanny GAILLANNE et Nawel OUMER.

MM. Bernard DEBRÉ, François HAAB, Christian HONORÉ et Bernard JOMIER.

\*\*\*\*\*

Mme ATALLAH ouvre la séance à 9 heures 09.

Mme ATALLAH souhaite ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année aux membres de la Commission. Elle les remercie, ainsi que l'ensemble des collaborateurs et des services administratifs, pour leur travail durant cette mandature.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 39 à son ordre du jour :

Santé et relations avec l'A.P.-H.P. de Paris - Mme SOUYRIS, rapporteure :

Mme SOUYRIS a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Solidarités, lutte contre les exclusions, accueil des réfugiés et protection de l'enfance - Mme VERSINI, rapporteure :

Mme VERSINI a présenté les projets de délibération de sa délégation.

Concernant le vœu relatif à la porte d'Aubervilliers, Mme VERSINI a apporté des précisions sur la situation. Elle indique que la mise à l'abri des personnes s'effectuera demain matin.

Intervention de Mme KONÉ.

Enfin, Mme VERSINI informe que M. Alain CHRISTNACHT a été nommé président du SamuSocial.

Intervention de Mme ATALLAH.

Egalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations et droits de l'Homme - Mme BIDARD, rapporteure :

Mme BIDARD a présenté le projet de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Personnes âgées et autonomie - Mme BRIDIER, rapporteure :

En l'absence de Mme BRIDIER, Mme SOUYRIS a présenté les projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Prévention spécialisée et intégration - Mme BROSSEL, rapporteure :

En l'absence de Mme BROSSEL, Mme BIDARD a présenté les projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Personnes en situation de handicap et accessibilité - M. NORDMAN, rapporteur :

En l'absence de M. NORDMAN, Mme SOUYRIS a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

3 vœux ont été déposés.

Aucun n'a été présenté.

Séance levée à 9 heures 55.

-----

## **5e COMMISSION**

Réunion du lundi 27 janvier 2020

### **Présent-e-s :**

Mme Delphine BÜRKLI, MM. Jacques BAUDRIER, Ian BROSSAT, Yves CONTASSOT, Philippe DUCLOUX et M. Jean-Louis MISSIKA.

### **Excusé-e-s :**

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE et M. Éric AZIÈRE.

### **Absent-e-s :**

Mmes Michèle ASSOULINE, Frédérique CALANDRA, Valérie MONTANDON, Agnès EVREN, Annick LEPETIT, Valérie NAHMIAS, Carine PETIT, Anne TACHÈNE, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, David ASSOULINE, Didier GUILLOT, Daniel-Georges COURTOIS, Éric LEJOINDRE, Jean-Marie LE GUEN, Jérôme GLEIZES, Jérôme DUBUS, Roger MADEC et Buon Huong TAN.

\*\*\*\*\*

Sous la présidence de M DUCLOUX, la séance débute à 14 heures 05.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 20 à l'ordre du jour :

Logement, hébergement d'urgence - M. BROSSAT, rapporteur :

M. BROSSAT a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Constructions publiques, Grands projets de renouvellement urbain et architecture - M. BAUDRIER, rapporteur :

M. BAUDRIER a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projet de délibération 2020 DCPA 2, 2020 DCPA 3, 2020 DCPA 11.

Pas d'intervention.

Urbanisme, architecture, projet du Grand Paris, développement économique et attractivité - M. MISSIKA, rapporteur :

M. MISSIKA a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération 2020 DAE 44, 2020 DU 34 et 2020 SG 4.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

2 vœux non-rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 14 heures 25.

-----

**6e COMMISSION**

Réunion du lundi 27 janvier 2020

**Présent-e-s :**

Mmes Sandrine CHARNOZ, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER, MM. Jean-Noël AQUA Patrick BLOCHE et Jean-Pierre LECOQ.

**Excusée :**

Mme Alix BOUGERET.

**Absent-e-s :**

Mmes Gypsie BLOCH, Anne-Christine LANG, Emmanuelle BECKER, Catherine LECUYER, Alexandra CORDEBARD, MM. Jean-Baptiste MENGUY et Etienne MERCIER.

\*\*\*\*\*

Sous la présidence de Mme Annick OLIVIER, la séance débute à 17 heures 07.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 33 à l'ordre du jour :

Education, petite enfance et familles - M. BLOCHE, rapporteur :

M. BLOCHE a présenté les projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projet de délibération 2020 DASCO 5, 2020 DFPE 29, 2020 DFPE 31 et 2020 DASCO 17.

Pas d'intervention.

Petite enfance - Mme CHARNOZ, rapporteure :

Mme CHARNOZ a présenté les projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération 2020 DFPE 32, 2020 DFPE 83, 2020 DFPE 97 et 2020 DFPE 92.

Pas d'intervention.

Enseignement supérieur, vie étudiante et recherche - Mme LEMARDELEY, rapporteure :

Mme LEMARDELEY a présenté les projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération 2020 DAE 37 et 2020 DAE 47.

Pas d'intervention.

Bilan des actions d'éducation à l'environnement par M. BLOCHE, adjoint à la Maire en charge de l'éducation, de la petite enfance et des familles en réponse au vœu déposé par le groupe GEP lors du Conseil de Paris de décembre 2019.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

5 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux LRI par M. LECOQ.

Réponse de M. BLOCHE et Mme CHARNOZ

Séance levée à 17 heures 30.

-----

**7e COMMISSION**

Réunion du lundi 27 janvier 2020

**Présent-e-s :**

Mmes Pauline VÉRON, Ann-Katrin JÉGO, Danièle PREMEL, MM. Jacques BOUTAULT, Jean-François MARTINS et Hermano SANCHES RUIVO.

**Excusé-e-s :**

Mme Marinette BACHE et M.Patrick KLUGMAN.

**Absents :**

Mmes Pascale BLADIER-CHASSAIGNE et Anne-Charlotte BUFFETEAU.

MM. Pierre AURIACOMBE, Jean-Didier BERTHAULT, Pascal CHERKI, Rémi FÉRAUD, Pierre LELLOUCHE et Sergio TINTI.

\*\*\*\*\*

Mme PREMEL ouvre la séance à 17 heures 07.

Mme PREMEL souhaite ses vœux pour la nouvelle année aux élus de la 7e Commission. Elle les remercie ainsi que les collaborateurs et le service du Conseil de Paris pour leur travail durant la mandature.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 64 à l'ordre du jour :

Relations internationales et francophonie - M. KLUGMAN, rapporteur :

M. SANCHES RUIVO remercie également l'ensemble des conseillers de Paris et plus particulièrement les deux présidents de la 7e Commission, Mme PREMEL et M. TINTI.

En l'absence de M. KLUGMAN, M. SANCHES RUIVO présente les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Enfin, il informe les commissaires qu'un projet de délibération concernant une aide d'urgence à l'Australie et un vœu relatif aux soutiens aux chefs de deux tribus d'Amazonie sont en préparation.

Sports, tourisme et Jeux Olympiques et Paralympiques - M. MARTINS, rapporteur :

M. MARTINS présente les principaux projets de délibération de sa délégation. Ensuite, il évoque l'amendement technique relatif au projet de délibération DJS 62 : Subventions et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 10 associations sportives locales (12e).

DAE 28 : Subvention de fonctionnement au Welcome City Lab - Paris & Co.

Intervention de Mme PREMEL. Réponse de M. MARTINS.

Démocratie locale, participation citoyenne, vie associative, jeunesse - Mme VÉRON, rapporteure :

Mme VÉRON présente les principaux projets de délibération de sa délégation. Elle apporte des précisions sur les deux amendements techniques relatifs aux projets de délibération DJS 75 : Centre "Paris Anim" Point du Jour et son antenne Mesnil Saint Didier (16e) et DJS 89 : Centre "Paris Anim" Espace Beaujon (8e).

Vœux et amendements :

3 amendements ont été déposés.

Séance levée à 17 heures 25.

**Listes des membres présents.**

**Lundi 3 février - Matin**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROUSSEL, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI,

Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING.

**Excusée au sens du règlement :**

Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusée :**

Mme Myriam EL KHOMRI.

**Absents :**

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, M. Grégoire CHERTOK, M. François HAAB, M. Bruno JULLIARD, M. Jean-François LAMOUR.

**Lundi 3 février - Après-midi**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING.

**Excusés au sens du règlement :**

M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusée :**

Mme Myriam EL KHOMRI.

**Absents :**

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, M. Grégoire CHERTOK, M. François HAAB, M. Bruno JULLIARD, M. Jean-François LAMOUR, M. Pierre LELLOUCHE.

## Tableau récapitulatif des absences - Année 2019.

## Séance des 4, 5 et 6 février

## Lundi 4 février - Matin

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fadila MÉHAL, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Yann WEHRLING.

**Excusé :**

M. Grégoire CHERTOK.

**Absent :**

M. Pierre LELLOUCHE.

## Lundi 4 février - Après-midi

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Fadila MÉHAL, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Yann WEHRLING.

**Excusé :**

M. Grégoire CHERTOK.

**Absent :**

M. François HAAB.

## Mardi 5 février - Matin

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Claude DARGENT, Mme Danièle GIAZZI, Mme Anne HIDALGO, Mme Fadila MÉHAL, Mme Nawel OUMER, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés :**

M. Grégoire CHERTOK, M. Patrick KLUGMAN.

**Absents :**

M. François HAAB, Mme Olga JOHNSON, M. Pascal JULIEN.

## Mardi 5 février - Après-midi

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, M. Claude DARGENT, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Fadila MÉHAL, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Yann WEHRLING.

**Excusés :**

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK.

**Absents :**

Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB.

## Mercredi 6 février - Matin

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Claude DARGENT, Mme Anne HIDALGO, Mme Fadila MÉHAL, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Yann WEHRLING.

**Excusé :**

M. Grégoire CHERTOK.

**Absents :**

Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, Mme Ann-Katrin JÉGO.

**Mercredi 6 février - Après-midi****Excusés au sens du règlement :**

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, M. Claude DARGENT, Mme Danièle GIAZZI, Mme Anne HIDALGO, Mme Fadila MÉHAL, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Yann WEHRLING.

**Excusés :**

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK.

**Absents :**

Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, Mme Ann-Katrin JÉGO, M. Roger MADEC.

**Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril****Lundi 1er avril - Matin****Excusés au sens du règlement :**

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Florence BERTHOUT, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Agnès EVREN, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Anne-Christine LANG, Mme Anne-Constance ONGHENA.

**Absents :**

M. Jacques BAUDRIER, M. Grégoire CHERTOK, Mme Leïla DIRI, M. François HAAB, M. Yann WEHRLING.

**Lundi 1er avril - Après-midi****Excusés au sens du règlement :**

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Florence BERTHOUT, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Agnès EVREN, M. Jean-Jacques GIANNESINI, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Anne HIDALGO, Mme Anne-Christine LANG, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Absents :**

M. Jacques BAUDRIER, M. Grégoire CHERTOK, Mme Leïla DIRI, Mme Myriam EL KHOMRI, M. François HAAB, M. Buon-Huong TAN, M. Yann WEHRLING.

**Mardi 2 avril - Matin****Excusés au sens du règlement :**

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Agnès EVREN, Mme Anne-Christine LANG, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Absents :**

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Leïla DIRI, M. François HAAB, M. Yann WEHRLING.

**Mardi 2 avril - Après-midi****Excusés au sens du règlement :**

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Colombe BROSSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Agnès EVREN, Mme Anne-Christine LANG, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Absents :**

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Leïla DIRI, Mme Antoinette GUHL, M. François HAAB, M. Yann WEHRLING.

**Mercredi 3 avril - Matin****Excusés au sens du règlement :**

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, M. François DAGNAUD, Mme Agnès EVREN, Mme Anne HIDALGO, Mme Anne-Christine LANG, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Absents :**

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Leïla DIRI, M. François HAAB, Mme Anne TACHÈNE, M. Dominique TIBERI, M. Yann WEHRLING.

**Mercredi 3 avril - Après-midi****Excusés au sens du règlement :**

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Agnès EVREN, Mme Anne HIDALGO, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Absents :**

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Leïla DIRI, M. François HAAB, Mme Anne TACHÈNE, M. Dominique TIBERI, M. Yann WEHRLING.

**Jeudi 4 avril - Matin****Excusés au sens du règlement :**

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, Mme Afaf GABELOTAUD, Mme Anne HIDALGO, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Olivia POLSKI, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Absents :**

M. Grégoire CHERTOK, Mme Rachida DATI, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Leïla DIRI, Mme Myriam EL KHOMRI, M. François HAAB, M. Patrick KLUGMAN, Mme Anne TACHÈNE, M. Dominique TIBERI, M. Yann WEHRLING.

**Séance des 11, 12, 13 et 14 juin****Mardi 11 juin - Matin****Excusés au sens du règlement :**

Mme Michèle ASSOULINE, M. Bernard JOMIER, M. Pierre LELLOUCHE, M. Jean-François MARTINS, Mme Valérie MONTANDON.

**Excusés :**

Mme Leïla DIRI, Mme Agnès EVREN, M. François HAAB, M. Roger MADEC, Mme Anne TACHÈNE.

**Absents :**

M. Grégoire CHERTOK, M. Didier LE RESTE.

**Mardi 11 juin - Après-midi****Excusés au sens du règlement :**

Mme Michèle ASSOULINE, M. Bernard JOMIER, M. Pierre LELLOUCHE, M. Jean-François MARTINS, M. Nicolas NORDMAN.

**Excusés :**

Mme Marielle de SARNEZ, Mme Leïla DIRI, Mme Agnès EVREN, M. François HAAB, M. Roger MADEC, Mme Anne TACHÈNE.

**Absents :**

M. Grégoire CHERTOK, M. Patrick KLUGMAN, M. Didier LE RESTE.

**Mercredi 12 juin - Matin****Excusés au sens du règlement :**

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Frédérique CALANDRA, M. Bernard JOMIER, M. Pierre LELLOUCHE, M. Jean-François MARTINS, Mme Valérie MONTANDON.

**Excusés :**

Mme Marielle de SARNEZ, Mme Leïla DIRI, Mme Agnès EVREN, M. François HAAB, M. Roger MADEC, Mme Anne TACHÈNE, M. Yann WEHRLING.

**Absents :**

M. Grégoire CHERTOK, M. Patrick KLUGMAN, M. Didier LE RESTE.

**Mercredi 12 juin - Après-midi**

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Frédérique CALANDRA, M. Bernard JOMIER, M. Pierre LELLOUCHE, M. Jean-François MARTINS, Mme Valérie MONTANDON.

**Excusés :**

Mme Marielle de SARNEZ, Mme Leïla DIRI, Mme Agnès EVREN, M. François HAAB, M. Roger MADEC, Mme Anne TACHÈNE, M. Yann WEHRLING.

**Absents :**

M. Grégoire CHERTOK, M. Claude GOASGUEN, Mme Anne-Christine LANG, M. Didier LE RESTE.

**Jeudi 13 juin - Matin**

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Anne HIDALGO, M. Bernard JOMIER, M. Pierre LELLOUCHE.

**Excusés :**

M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Leïla DIRI, Mme Agnès EVREN, M. François HAAB, M. Roger MADEC, Mme Anne TACHÈNE.

**Absents :**

M. Grégoire CHERTOK, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Claude GOASGUEN, M. Didier LE RESTE, Mme Valérie NAHMIAS, M. Hermano SANCHES RUIVO.

**Jeudi 13 juin - Après-midi**

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Anne HIDALGO, M. Bernard JOMIER, M. Pierre LELLOUCHE.

**Excusés :**

M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Leïla DIRI, Mme Agnès EVREN, M. François HAAB, M. Roger MADEC, Mme Anne TACHÈNE.

**Absents :**

M. Grégoire CHERTOK, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Claude GOASGUEN, M. Patrick KLUGMAN, M. Didier LE RESTE.

**Vendredi 14 juin - Matin**

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Sylvie CEYRAC, M. Christophe GIRARD, Mme Anne HIDALGO, M. Bernard JOMIER, Mme Catherine LECUYER, M. Pierre LELLOUCHE.

**Excusés :**

M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Leïla DIRI, M. François HAAB, M. Roger MADEC, Mme Anne TACHÈNE, M. Yann WEHRLING.

**Absents :**

M. Grégoire CHERTOK, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Claude GOASGUEN, M. Thierry HODENT, M. Bruno JULLIARD, M. Didier LE RESTE, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Christian SAINT-ETIENNE.

**Vendredi 14 juin - Après-midi**

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Claude DARGENT, M. Christophe GIRARD, Mme Anne HIDALGO, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, Mme Catherine LECUYER, M. Pierre LELLOUCHE.

**Excusés :**

M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Leïla DIRI, M. François HAAB, M. Roger MADEC, Mme Anne TACHÈNE.

**Absents :**

M. Grégoire CHERTOK, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Claude GOASGUEN, M. Thierry HODENT, M. Bruno JULLIARD, M. Thomas LAURET, M. Didier LE RESTE, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Christian SAINT-ETIENNE.

## Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet

**Lundi 8 juillet - Matin****Excusés au sens du règlement :**

M. Bernard DEBRÉ, M. Bernard JOMIER, M. Pierre LELLOUCHE, M. Paul SIMONDON, Mme Karen TAÏEB, M. Dominique TIBERI.

**Excusés :**

Mme Leïla DIRI, Mme Anne TACHÈNE, M. Sergio TINTI.

**Absents :**

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, M. François-David CRAVENNE, M. François HAAB, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Buon-Huong TAN.

**Lundi 8 juillet - Après-midi****Excusés au sens du règlement :**

M. Bernard DEBRÉ, M. Bernard JOMIER, M. Pierre LELLOUCHE, M. Paul SIMONDON, Mme Karen TAÏEB.

**Excusés :**

Mme Leïla DIRI, Mme Anne TACHÈNE, M. Sergio TINTI.

**Absents :**

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, M. François-David CRAVENNE, M. Patrick KLUGMAN, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Buon-Huong TAN.

**Mardi 9 juillet - Matin****Excusés au sens du règlement :**

M. Bernard DEBRÉ, M. Bernard JOMIER, M. Pierre LELLOUCHE, M. Paul SIMONDON, Mme Karen TAÏEB.

**Excusé :**

M. Sergio TINTI.

**Absents :**

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, M. François-David CRAVENNE, M. François HAAB, Mme Caroline MÉCARY, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Buon-Huong TAN.

**Mardi 9 juillet - Après-midi****Excusés au sens du règlement :**

M. Bernard DEBRÉ, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Bernard JOMIER, M. Pierre LELLOUCHE, M. Paul SIMONDON, Mme Karen TAÏEB.

**Excusés :**

Mme Leïla DIRI, M. Sergio TINTI.

**Absents :**

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, M. François-David CRAVENNE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Patrick KLUGMAN, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Buon-Huong TAN.

**Mercredi 10 juillet - Matin****Excusés au sens du règlement :**

M. Bernard DEBRÉ, Mme Anne HIDALGO, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pierre LELLOUCHE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Karen TAÏEB, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusés :**

Mme Agnès EVREN, M. Sergio TINTI.

**Absents :**

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, M. François-David CRAVENNE, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Catherine DUMAS, M. François HAAB, M. Patrick KLUGMAN, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Buon-Huong TAN.

**Mercredi 10 juillet - Après-midi****Excusés au sens du règlement :**

M. Bernard DEBRÉ, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Danièle GIAZZI, Mme Anne HIDALGO, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pierre LELLOUCHE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Karen TAÏEB, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusés :**

Mme Agnès EVREN, M. Sergio TINTI.

**Absents :**

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, M. François-David CRAVENNE, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Catherine DUMAS, M. François HAAB, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Buon-Huong TAN.

**Jeudi 11 juillet - Matin****Excusés au sens du règlement :**

Mme Marie ATALLAH, Mme Florence BERTHOUT, M. Bernard DEBRÉ, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Danièle GIAZZI, Mme Anne HIDALGO, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pierre LELLOUCHE, M. Jean-Louis MISSIKA, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Karen TAÏEB, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés :**

Mme Anne TACHÈNE, M. Sergio TINTI.

**Absents :**

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégoire CHERTOK, M. François-David CRAVENNE, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Catherine DUMAS, M. François HAAB, M. Thierry HODENT, Mme Fadila MÉHAL, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Atanase PÉRIFAN, M. Buon-Huong TAN.

**Jeudi 11 juillet - Après-midi****Excusés au sens du règlement :**

Mme Marie ATALLAH, Mme Florence BERTHOUT, Mme Colombe BROSEL, M. Bernard DEBRÉ, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Anne HIDALGO, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Jean-François LAMOUR, M. Pierre LELLOUCHE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Karen TAÏEB, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusés :**

Mme Rachida DATI, Mme Anne TACHÈNE, M. Sergio TINTI.

**Absents :**

M. Pierre AIDENBAUM, Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, M. François-David CRAVENNE, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Catherine DUMAS, M. François HAAB, M. Thierry HODENT, M. Patrick KLUGMAN, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Fadila MÉHAL, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Atanase PÉRIFAN, M. Buon-Huong TAN.

**Séance des 1er, 2, 3 et 4 septembre****Mardi 1er octobre - Après-midi****Excusés au sens du règlement :**

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, M. Philippe DUCLOUX, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Buon-Huong TAN, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusée :**

Mme Anne TACHÈNE.

**Absents :**

M. David BELLIARD, M. Grégoire CHERTOK, M. François HAAB.

**Mercredi 2 octobre - Matin**

**Excusés au sens du règlement :**

M. Claude DARGENT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, M. Philippe DUCLOUX, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Anne HIDALGO, M. Buon-Huong TAN, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusés :**

M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne TACHÈNE.

**Absents :**

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, Mme Anne-Constance ONGHENA.

**Mercredi 2 octobre - Après-midi**

**Excusés au sens du règlement :**

M. Claude DARGENT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, M. Philippe DUCLOUX, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Franck LEFEVRE, M. Buon-Huong TAN, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusés :**

M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne TACHÈNE.

**Absents :**

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, M. Patrick KLUGMAN, Mme Anne-Constance ONGHENA.

**Jeudi 3 octobre - Matin**

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Alexandra CORDEBARD, M. Claude DARGENT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, M. Philippe DUCLOUX, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Nathalie FANFANT, Mme Anne HIDALGO, Mme Anne-Christine LANG, M. Franck LEFEVRE, M. Buon-Huong TAN, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusés :**

Mme Agnès EVREN, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne TACHÈNE.

**Absents :**

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, M. Bernard JOMIER, M. Thomas LAURET, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Sergio TINTI.

**Jeudi 3 octobre - Après-midi**

**Excusés au sens du règlement :**

M. Geoffroy BOULARD, M. Claude DARGENT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, M. Philippe DUCLOUX, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Nathalie FANFANT, M. Claude GOASGUEN, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Anne HIDALGO, M. Pascal JULIEN, Mme Anne-Christine LANG, M. Franck LEFEVRE, M. Buon-Huong TAN, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusés :**

Mme Agnès EVREN, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne TACHÈNE.

**Absents :**

Mme Marie ATALLAH, M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. Jérôme GLEIZES, M. François HAAB, Mme Anne-Constance ONGHENA.

**Vendredi 4 octobre- Matin**

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marinette BACHE, M. Jean-Didier BERTHAULT, M. Geoffroy BOULARD, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Claude DARGENT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, M. Philippe DUCLOUX, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Nathalie FANFANT, Mme Laurence GOLDGRAB, Mme Anne HIDALGO, M. Patrick KLUGMAN, M. Franck LEFEVRE, Mme Annick LEPETIT, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Buon-Huong TAN, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusés :**

Mme Agnès EVREN, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne TACHÈNE.

**Absents :**

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Anne-Constance ONGHENA.

**Vendredi 4 octobre - Après-midi****Excusés au sens du règlement :**

M. Pierre AIDENBAUM, M. David ASSOULINE, Mme Marinette BACHE, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Célia BLAUDEL, Mme Julie BOILLLOT, M. Geoffroy BOULARD, M. Ian BROSSAT, Mme Delphine BÜRKL, M. François-David CRAVENNE, M. Claude DARGENT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Nathalie FANFANT, M. Pierre GABORIAU, Mme Danièle GIAZZI, Mme Laurence GOLDGRAB, Mme Antoinette GUHL, Mme Marie-Laure HAREL, Mme Anne HIDALGO, M. Bernard JOMIER, M. Patrick KLUGMAN, Mme Anne-Christine LANG, M. Franck LEFEVRE, Mme Danièle PREMEL, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusés :**

Mme Agnès EVREN, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne TACHÈNE.

**Absents :**

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, Mme Olga JOHNSON, M. Thomas LAURET, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Sergio TINTI, M. Yann WEHRLING.

**Séance des 12, 14 et 15 novembre****Mardi 12 novembre - Matin****Excusés au sens du règlement :**

Mme Célia BLAUDEL, Mme Colombe BROSEL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Bernard DEBRÉ, Mme Danièle GIAZZI, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusée :**

Mme Valérie MONTANDON.

**Absents :**

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Anne-Constance ONGHENA.

**Mardi 12 novembre - Après-midi****Excusés au sens du règlement :**

Mme Marie ATALLAH, Mme Célia BLAUDEL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Bernard DEBRÉ, M. Patrick KLUGMAN, M. Jean-François MARTINS, Mme Valérie MONTANDON, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusés :**

Mme Myriam EL KHOMRI, M. Bernard JOMIER.

**Absents :**

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Anne-Constance ONGHENA.

**Jeudi 14 novembre - Matin****Excusés au sens du règlement :**

Mme Célia BLAUDEL, Mme Colombe BROSEL, M. Bernard DEBRÉ, Mme Nathalie FANFANT, Mme Anne HIDALGO, M. Patrick KLUGMAN, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Absents :**

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Yann WEHRLING.

**Jeudi 14 novembre - Après-midi****Excusés au sens du règlement :**

Mme Célia BLAUDEL, M. Bernard DEBRÉ, Mme Nathalie FANFANT, M. Patrick KLUGMAN, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusée :**

Mme Myriam EL KHOMRI.

**Absents :**

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Yann WEHRLING.

**Vendredi 15 novembre - Matin****Excusés au sens du règlement :**

Mme Célia BLAUDEL, Mme Colombe BROUSSEL, M. Bernard DEBRÉ, Mme Nathalie FANFANT, Mme Anne HIDALGO, M. Patrick KLUGMAN, M. Jean-François LAMOUR, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusée :**

Mme Myriam EL KHOMRI.

**Absents :**

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Frédérique CALANDRA, M. Grégoire CHERTOK, M. Jean-Baptiste de FROMENT, M. François HAAB, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Atanase PÉRIFAN.

**Vendredi 15 novembre - Après-midi****Excusés au sens du règlement :**

Mme Célia BLAUDEL, M. Bernard DEBRÉ, Mme Nathalie FANFANT, Mme Anne HIDALGO, M. Patrick KLUGMAN, M. Jean-François LAMOUR, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Catherine VIEU-CHARIER.

**Excusée :**

Mme Myriam EL KHOMRI.

**Absents :**

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, M. Jean-Baptiste de FROMENT, M. Jérôme GLEIZES, M. François HAAB, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Atanase PÉRIFAN.

**Séance des 9, 10, 11 et 12 décembre****Lundi 9 décembre - Matin****Excusés au sens du règlement :**

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Alix BOUGERET, M. Grégoire CHERTOK, M. Bernard DEBRÉ, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Claude GOASGUEN, M. François HAAB, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Anne TACHÈNE, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Lundi 9 décembre - Après-midi****Excusés au sens du règlement :**

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Alix BOUGERET, M. Grégoire CHERTOK, M. Bernard DEBRÉ, M. François HAAB, M. Jean-François LAMOUR, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Mardi 10 décembre - Matin****Excusés au sens du règlement :**

Mme Michèle ASSOULINE, M. Jacques BAUDRIER, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Célia BLAUDEL, Mme Julie BOILLLOT, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, M. Pierre CHARON, M. Grégoire CHERTOK, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Pierre GABORIAU, Mme Danièle GIAZZI, M. Claude GOASGUEN, M. Philippe GOUJON, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, Mme Olga JOHNSON, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Pierre

LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, M. Jean-Baptiste MENGUY, Mme Valérie NAHMIA, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING.

#### Mardi 10 décembre - Après-midi

##### Excusés au sens du règlement :

Mme Michèle ASSOULINE, M. David BELLARD, Mme Florence BERTHOUT, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Alix BOUGERET, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Sylvie CEYRAC, M. Pierre CHARON, M. Grégoire CHERTOK, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Danièle GIAZZI, M. Claude GOASGUEN, M. Philippe GOUJON, M. François HAAB, Mme Ann-Katrin JÉGO, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, M. Jean-Baptiste MENGUY, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Anne TACHÈNE, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING.

#### Mercredi 11 décembre - Matin

##### Excusés au sens du règlement :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Célia BLAUDEL, Mme Julie BOILLOT, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Sylvie CEYRAC, M. Pierre CHARON, M. Grégoire CHERTOK, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Danièle GIAZZI, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Anne HIDALGO, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Pierre LELLOUCHE, M. Jean-Baptiste MENGUY, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Yann WEHRLING.

#### Mercredi 11 décembre - Après-midi

##### Excusés au sens du règlement :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, Mme Julie BOILLOT, Mme Alix BOUGERET, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Sylvie CEYRAC, M. Pierre CHARON, M. Grégoire CHERTOK, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Danièle GIAZZI, M. Claude GOASGUEN, M. Philippe GOUJON, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Pierre LELLOUCHE, M. Jean-Baptiste MENGUY, Mme Valérie NAHMIA, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Atanase PÉRIFAN, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Yann WEHRLING.

#### Jeudi 12 décembre - Matin

##### Excusés au sens du règlement :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, M. Jacques BAUDRIER, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Sylvie CEYRAC, M. Pierre CHARON, M. Grégoire CHERTOK, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Nathalie FANFANT, Mme Danièle GIAZZI, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Ann-Katrin JÉGO, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, M. Pierre LELLOUCHE, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Anne TACHÈNE, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

#### Jeudi 12 décembre - Après-midi

##### Excusés au sens du règlement :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Sylvie CEYRAC, M. Pierre CHARON, M. Grégoire CHERTOK, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Bernard GAUDILLÈRE, Mme Danièle GIAZZI, M. Claude GOASGUEN, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Anne HIDALGO, Mme Ann-Katrin JÉGO, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck

LEFEVRE, M. Pierre LELLOUCHE, M. Jean-Baptiste MENGUY, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Yann WEHLING.

## Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	59		Exécutif		A	2020 DFPE 31	Amendement technique.	BLOCHE	Adopté	3-févr.-20
6	1	1	EGCP	CONTASSOT, FILOCHE	VNR		relatif aux recettes de restauration des collèges des cités mixtes régionales.	BLOCHE	Adopté	3-févr.-20
6	2	2	LRI	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif à la restauration scolaire au collège Mallarmé.	BLOCHE	Adopté (amendé)	3-févr.-20
6	60		Exécutif		A	2020 DFPE 97	Amendement technique.	BLOCHE	Adopté	3-févr.-20
6	3		LRI	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif au personnel dans les établissements d'accueil de la petite enfance.	CHARNOZ	Rejeté	3-févr.-20
6	4	3	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif au mouvement social dans l'enseignement supérieur et la recherche.	LEMARDELEY	Adopté (amendé)	3-févr.-20
7	61	4	Exécutif		VNR		Relatif au soutien au peuple de la République populaire de Chine face à l'épidémie de coronavirus.	KLUGMAN	Adopté	3-févr.-20
7	5		Exécutif		A	2020 DJS 62	Amendement technique.	MARTINS	Adopté	3-févr.-20
7	6		100% Paris	LEGARET	V	2020 DJS 93	relatif au mode de gestion de la piscine.	MARTINS	Rejeté	3-févr.-20
7	6bis	5	Exécutif		V	2020 DJS 93	En réponse au V6.	MARTINS	Adopté (amendé oralement)	3-févr.-20
7	7		Exécutif		A	2020 DJS 75	Amendement technique.	VERON	Adopté	3-févr.-20
7	8		Exécutif		A	2020 DJS 89	Amendement technique.	VERON	Adopté	3-févr.-20
1	9	6	PCF-FG	BONNET-OULALDJ	VNR		relatif au bureau de Poste Paris-Sorbonne (5e).	GABELOTAUD	Adopté	3-févr.-20

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	10	7	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PREMEL	VNR		relatif aux offres d'emploi illégales et non conformes.	GABELOTAUD	Adopté (amendé)	3-févr.-20
1	11		LRI	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif au dispositif "Territoires zéro chômeur de longue durée".	GABELOTAUD	Rejeté	3-févr.-20
1	12		NI	SIMONNET	VNR		relatif à un état des lieux des mécénats, sponsorings, namings et espaces publicitaires.	GREGOIRE	Rejeté	3-févr.-20
1	13		NI	SIMONNET	VNR		relatif à un recensement des services municipaux externalisés.	GREGOIRE	Rejeté	3-févr.-20
1	14	8	GEP	JULIEN	VNR		relatif à promotion de l'indemnité kilométrique vélo auprès des agents de la Ville.	LEVIEUX	Adopté	3-févr.-20
1	15	9	PCF-FG, SOCA, EGCP, GEP	BONNET-OULALDJ, FERAUD, FILOCHE, CONTASSOT, BELLIARD	VNR		relatif à la réforme des retraites.	LEVIEUX	Adopté (amendé)	3-févr.-20
1	16		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la réforme des retraites.	LEVIEUX	Rejeté	3-févr.-20
1	17		LRI	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif au soutien aux commerçants touchés par la grève et les manifestations.	POLSKI	Rejeté	3-févr.-20
1	18		100% Paris	BERTHOUT	VNR		relatif à une opération "sauvons nos commerces".	POLSKI	Rejeté	3-févr.-20
2	19	10	EGCP	PETIT	VNR		relatif à un hommage à Shamai Haber.	GIRARD	Adopté	3-févr.-20
2	20	11	EGCP, GEP, PCF-FG	PETIT, ATALLAH, BONNET-OULALDJ, PRIMET	VNR		relatif à un hommage à l'artiste Shafic Abboud.	GIRARD	Adopté	3-févr.-20
2	21	12	100% Paris	BERTHOUT	VNR		relatif à un hommage à Paul Faucher (5e).	GIRARD	Adopté	3-févr.-20

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	22			BURKLI, de FROMENT	VNR		relatif à la Halle Jourdain de l'Hôtel Cromot du Bourg.	GIRARD	Rejeté	3-févr.-20
2	23		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'ouverture dominicale des bibliothèques.	GIRARD	Rejeté	3-févr.-20
2	24		LRI	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif à un hommage à Michou.	HOCQUARD	Retiré	3-févr.-20
2	25		100% Paris	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif à un hommage à Michou, "prince bleu de Montmartre".	HOCQUARD	Retiré	3-févr.-20
2	25bis	13	Exécutif		VNR		En réponse aux V24 et 25.	HOCQUARD	Adopté	3-févr.-20
2	26	14	SOCA	VAUGLIN	VNR		relatif à l'intérêt patrimonial et architectural de la piscine 160 rue Oberkampf (11e).	TAIEB	Adopté (amendé)	3-févr.-20
2	27	15	SOCA	VAUGLIN	VNR		relatif à un hommage à Jean-Pierre Schmitt.	VIEU-CHARIER	Adopté	3-févr.-20
2	28	16	SOCA	VAUGLIN	VNR		relatif à un hommage à Odette Christienne.	VIEU-CHARIER	Adopté	3-févr.-20
2	29	17	EGCP	PETIT	VNR		relatif à une dénomination "Piscine Jeanne et Thérèse Brulé" (14e).	VIEU-CHARIER	Adopté (amendé)	3-févr.-20
2	30	18	LRI	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif aux 138 Morts pour la France enterrés au cimetière des Batignolles (17e).	VIEU-CHARIER	Adopté	3-févr.-20
3	31	19	SOCA	FERAUD	V	2020 DCPA 9	relatif au bilan carbone.	BLAUDEL	Adopté	3-févr.-20
3	32		LRI	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif à la gestion de la CPCU et à ses tarifs.	BLAUDEL	Rejeté	3-févr.-20
3	33		NI	SIMONNET	VNR		relatif à un bilan écologique de l'action municipale.	BLAUDEL	Rejeté	3-févr.-20
3	62	20	Exécutif		VNR		relatif au soutien aux Yanomami et aux peuples autochtones d'Amazonie.	BLAUDEL	Adopté	3-févr.-20

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	34		UDI - MODEM	NAHMIAS, JOHNSON	VNR		relatif au suivi des vœux du Conseil.	BLOCHE	Retiré	3-févr.-20
3	35	21	PCF-FG	BONNET-OUALDJ, LE RESTE	VNR		relatif au droit de manifester et au maintien de l'ordre.	BROSSEL	Adopté (amendé)	3-févr.-20
3	36		GEP	MOREL, JULIEN	VNR		relatif au réaménagement de l'avenue René Coty (14e).	KOMITES	Rejeté	3-févr.-20
3	37		LRI	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif au réaménagement de l'avenue René Coty (14e).	KOMITES	Rejeté	3-févr.-20
3	38		UDI - MODEM	AZIERE	VNR		relatif aux travaux d'aménagement de l'avenue René Coty (14e).	KOMITES	Rejeté	3-févr.-20
3	38bis	22	Exécutif		VNR		En réponse aux V36, 37 et 38.	KOMITES	Adopté	3-févr.-20
3	39	23	LRI	BOULARD, KUSTER, BOUGERET	VNR		relatif au tronçon sud de la promenade Pereire.	KOMITES	Adopté	3-févr.-20
3	40		100% Paris	BERTHOUT	VNR		relatif à un "Espace multisport de plein air" aux abords du jardin Tino Rossi (5e).	KOMITES	Rejeté	3-févr.-20
3	41		Exécutif		A	2020 DVD 1	Amendement technique	NAJDOVSKI	Adopté	3-févr.-20
3	42		LRI	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif à la réforme de stationnement payant sur voirie.	NAJDOVSKI	Rejeté	3-févr.-20
3	43		LRI	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif à un audit de la dangerosité des espaces publics.	NAJDOVSKI	Rejeté	3-févr.-20
3	43bis	24	Exécutif		VNR		En réponse au V43.	NAJDOVSKI	Adopté	3-févr.-20
3	44		LRI	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif au déploiement de la vidéo-verbalisation.	NAJDOVSKI	Rejeté	3-févr.-20
4	46	25	SOCA	COUMET, OLIVIER, de LA GONTRIE	VNR		relatif à un hommage à "Christiane Rochefort" dans le 13e.	BIDARD	Adopté	3-févr.-20

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	47			LECUYER	VNR		relatif aux salons de massage dans le quartier Europe.	BIDARD	Rejeté	3-févr.-20
4	48		Exécutif		A	2020 DASES 14	Amendement technique.	NORDMAN	Adopté	3-févr.-20
4	49			LECUYER	VNR		relatif à la fermeture du centre de PMI du 8e.	SOUYRIS	Rejeté	3-févr.-20
4	50		GEP	KONE, ATALLAH, JULIEN	VNR		relatif aux campements de rue du nord-est parisien.	VERSINI	Rejeté	3-févr.-20
4	51		PCF-FG	BONNET-OUALDJ, BEGUE	VNR		relatif à la situation porte d'Aubervilliers.	VERSINI	Retiré	3-févr.-20
4	51bis	26	Cxécutif		VNR		En réponse aux V50 et 51.	VERSINI	Adopté	3 févr. -20
4	52	27	NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'accompagnement des jeunes à leur sortie de l'ASE.	VERSINI	Adopté (amendé)	3-févr.-20
5	53		GEP	GLEIZES, BOUTAULT	VNR		relatif à la fin de la trêve hivernale et à la prévention des expulsions locatives.	BROSSAT	Retiré	3-févr.-20
5	53bis	28	Exécutif		VNR		En réponse au V53.	BROSSAT	Adopté	3-févr.-20
5	54	29	GEP	BOUTAULT, JULIEN	VNR		relatif à la réquisition de l'immeuble 18 rue du Croissant (2e).	BROSSAT	Adopté (amendé)	3-févr.-20
5	55		GEP	MOREL, BELLIARD, JULIEN	VNR		relatif au TEP Ménilmontant.	BROSSAT	Rejeté	3-févr.-20
5	56	30	NI	SIMONNET	VNR		relatif à un bilan de la politique du logement.	BROSSAT	Adopté	3-févr.-20
5	57	31	EGCP	CONTASSOT, FILOCHE	VNR		relatif à l'évolution des sols.	MISSIKA	Adopté	3-févr.-20
5	58		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'Hôtel Dieu.	MISSIKA	Rejeté	3-févr.-20

Tableau des votes des groupes politiques.

N° Commission COJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, V, LR	N° délib	Objet	Avis rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Écologiste de Paris GEP		Génération.S EGP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Appariés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants PPCI		Les Républicains LR		100%PARIS		Démocrates et Progressistes DP		UNANIMITÉ	
											CONT	ABST	CONT	ABST	CONT	ABST	CONT	ABST	CONT	ABST	CONT	ABST	CONT	ABST	CONT	ABST	CONT	ABST	CONT	ABST		CONT
6	59		Exécutif		A	2020 DFPE 31	Amendement technique	BLOCHE	Adopté	3-fév.-20																						
6						2020 DFPE 31		BLOCHE	Adopté	3-fév.-20																						
6	1	1	EGCP	CONTASSO, FLOCHÉ	VNR		relatif aux recettes de restauration des collèges des élèves migrants régionaux.	BLOCHE	Adopté	3-fév.-20											X		X		X				X	X		
6	2	2	LR	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif à la restauration scolaire au collège Malraux.	BLOCHE	Adopté (amendé)	3-fév.-20																						
6	60		Exécutif		A	2020 DFPE 97	Amendement technique.	BLOCHE	Adopté	3-fév.-20																						
6						2020 DFPE 97		BLOCHE	Adopté	3-fév.-20																						
6	3		LR	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif au personnel dans les établissements d'accueil de la petite enfance.	CHARNOZ	Rejeté	3-fév.-20	X	X	X	X	X	X							X								X	
6						2020 DAF 37		LEMARDELEY	Adopté	3-fév.-20																						
6	4	3	PCF-FG	BONNET-OUALDI, AQUA	VNR		relatif au mouvement social dans l'enseignement supérieur et la recherche	LEMARDELEY	Adopté (amendé)	3-fév.-20											X		X		NPPV		NPPV		X			
6						2020 DGR 4		KLUGSMAN	Adopté	3-fév.-20																						
7	61	4	Exécutif		VNR		Relatif au soutien au peuple de la République populaire de Chine face à l'épidémie de coronavirus.	KLUGSMAN	Adopté	3-fév.-20																						X
7						2020 DAE 28		MARTINS	Adopté	3-fév.-20																						
7						2020 DIS 52		MARTINS	Adopté	3-fév.-20				X												X						
7	5		Exécutif		A	2020 DIS 62	Amendement technique	MARTINS	Adopté	3-fév.-20					X																	
7						2020 DIS 62		MARTINS	Adopté	3-fév.-20																						
7						2020 DIS 83-Art. 4		MARTINS	Adopté	3-fév.-20					X																	
7						2020 DIS 83-Art. 4		MARTINS	Adopté	3-fév.-20					X																	
7						2020 DIS 83-Art. 13		MARTINS	Adopté	3-fév.-20					X																	
7						2020 DIS 83		MARTINS	Adopté	3-fév.-20																						
7	6		100% Paris	LEGARET	V	2020 DIS 93	relatif au mode de gestion de la piscine.	MARTINS	Rejeté	3-fév.-20	X				X	X	X	X														
7	6bis	5	Exécutif		V	2020 DIS 93	En réponse au V6.	MARTINS	Adopté (amendé oralement)	3-fév.-20																						
7						2020 DIS 93		MARTINS	Adopté	3-fév.-20				X	X						X	X	X	X	X	X						
7						2020 S0 5		MARTINS	Adopté	3-fév.-20				X																		
7						2020 DAE 47		VERON	Adopté	3-fév.-20																						
7	7		Exécutif		A	2020 DIS 75	Amendement technique.	VERON	Adopté	3-fév.-20																						
7						2020 DIS 75		VERON	Adopté	3-fév.-20																						
7	8		Exécutif		A	2020 DIS 89	Amendement technique.	VERON	Adopté	3-fév.-20																						
7						2020 DIS 89		VERON	Adopté	3-fév.-20																						
7						2020 DIS 106		VERON	Adopté	3-fév.-20																						
1	9	6	PCF-FG	BONNET-OUALDI	VNR		relatif au bureau de Poste Paris-Sorbonne (5e)	GABELOTAUD	Adopté	3-fév.-20															X							
1	10	7	PCF-FG	BONNET-OUALDI, PREMEL	VNR		relatif aux offres d'emploi illégales et non conformes.	GABELOTAUD	Adopté (amendé)	3-fév.-20											X				NPPV		X					

N° Commission COJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, V, LR	N° délib	Objet	Avis rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Écologiste de Paris GEP		Génération.S EGP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Appariés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants PPCI		Les Républicains LR		100%PARIS		Démocrates et Progressistes DP		UNANIMITÉ
											CONT	ABST	CONT	ABST	CONT	ABST	CONT	ABST	CONT	ABST	CONT	ABST	CONT	ABST	CONT	ABST	CONT	ABST			
1	11		LR	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif au dispositif "Territoires extra-étatiques de longue durée"	GABELOTAUD	Rejeté	3-fév.-20	X	X								X											
1						2020 DRH 20		GREGOIRE	Adopté	3-fév.-20																					
1	12		NI	SIMONNET	VNR		relatif à un état des lieux des métiers, sponsoring, namings et espaces publicitaires.	GREGOIRE	Rejeté	3-fév.-20	X			X						X		X		X							
1	13		NI	SIMONNET	VNR		relatif à un recensement des services municipaux externalisés.	GREGOIRE	Rejeté	3-fév.-20	X	X	X	X						X	X	X					X				
1	14	8	GEP	JULIEN	VNR		relatif à promotion de l'indemnité kilométrique ville auprès des agents de la Ville.	LEVEUX	Adopté	3-fév.-20																					
1	15	9	PCF-FG, SOCA, EGP, GEP	BONNET-OUALDI, FERAUD, FLOCHÉ, CONTASSO, BELLARD	VNR		relatif à la réforme des retraites	LEVEUX	Adopté (amendé)	3-fév.-20											X		X		NPPV		X		X		
1	16		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la réforme des retraites.	LEVEUX	Rejeté	3-fév.-20	X	X	X	X						X	X	X		X	X	X	X	X			
1						2020 DAE 13		POLSKI	Adopté	3-fév.-20																					
1						2020 DU 39		POLSKI	Adopté	3-fév.-20																					
1	17		LR	CARRERE-GÉE	VNR		relatif au soutien aux commerçants touchés par la grève et les manifestations	POLSKI	Rejeté	3-fév.-20	X	X	X	X						X											
1	18		100% Paris	BERTHOUD	VNR		relatif à une opération "sauvons nos commerces".	POLSKI	Rejeté	3-fév.-20	X	X	X	X						X						X					
2						2020 DAC 304		GIBARD	Adopté	3-fév.-20																					
2						2020 DAC 545		GIBARD	Adopté	3-fév.-20																					
2						2020 DAC 640		GIBARD	Adopté	3-fév.-20																					
2	19	10	EGCP	PETIT	VNR		relatif à un hommage à Shamaï Haber.	GIBARD	Adopté	3-fév.-20																					
2	20	11	EGCP, GEP, PCF-FG	PETIT, ATALLAH, BONNET-OUALDI, PRIMET	VNR		relatif à un hommage à Fartale Shafic Abboud.	GIBARD	Adopté	3-fév.-20																					
2	21	12	100% Paris	BERTHOUD	VNR		relatif à un hommage à Paul Faucher (5e).	GIBARD	Adopté	3-fév.-20																					
2	22			BURILL, de FROMENT	VNR		relatif à la Halle Jourdain de l'Hôtel Cromot du 8ème	GIBARD	Rejeté	3-fév.-20	X	X	X	X						X											
2	23		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'ouverture dominicale des bibliothèques.	GIBARD	Rejeté	3-fév.-20				X	X					X		X		X		X		X			
2	24		SR	CARRERE-GÉE	VNR		relatif à un hommage à Michou.	HOCQUARD	Retiré	3-fév.-20																					
2	25		100% Paris	SOURHAZEL, HENRIE	VNR		relatif à un hommage à Michou, "prince bleu de Montmartre".	HOCQUARD	Retiré	3-fév.-20																					
2	25bis	13	Exécutif		VNR		En réponse aux V24 et 25.	HOCQUARD	Adopté	3-fév.-20				X																	
2	26	14	SOCA	VAUSLIV	VNR		relatif à l'indemnité patrimonial et architectural de la piscine 160 rue Oberkampf (13e).	TAIEB	Adopté (amendé)	3-fév.-20																					
2						2020 DAC 388		VIEU-CHARIER	Adopté	3-fév.-20																					
2						2020 DIS 108		VIEU-CHARIER	Adopté	3-fév.-20					X																
2						2020 DU 17		VIEU-CHARIER	Adopté	3-fév.-20					X																
2	27	15	SOCA	VAUSLIV	VNR		relatif à un hommage à Jean-Pierre Schmitt	VIEU-CHARIER	Adopté	3-fév.-20																					
2	28	16	SOCA	VAUSLIV	VNR		relatif à un hommage à Odette Christienne	VIEU-CHARIER	Adopté	3-fév.-20																					

